This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

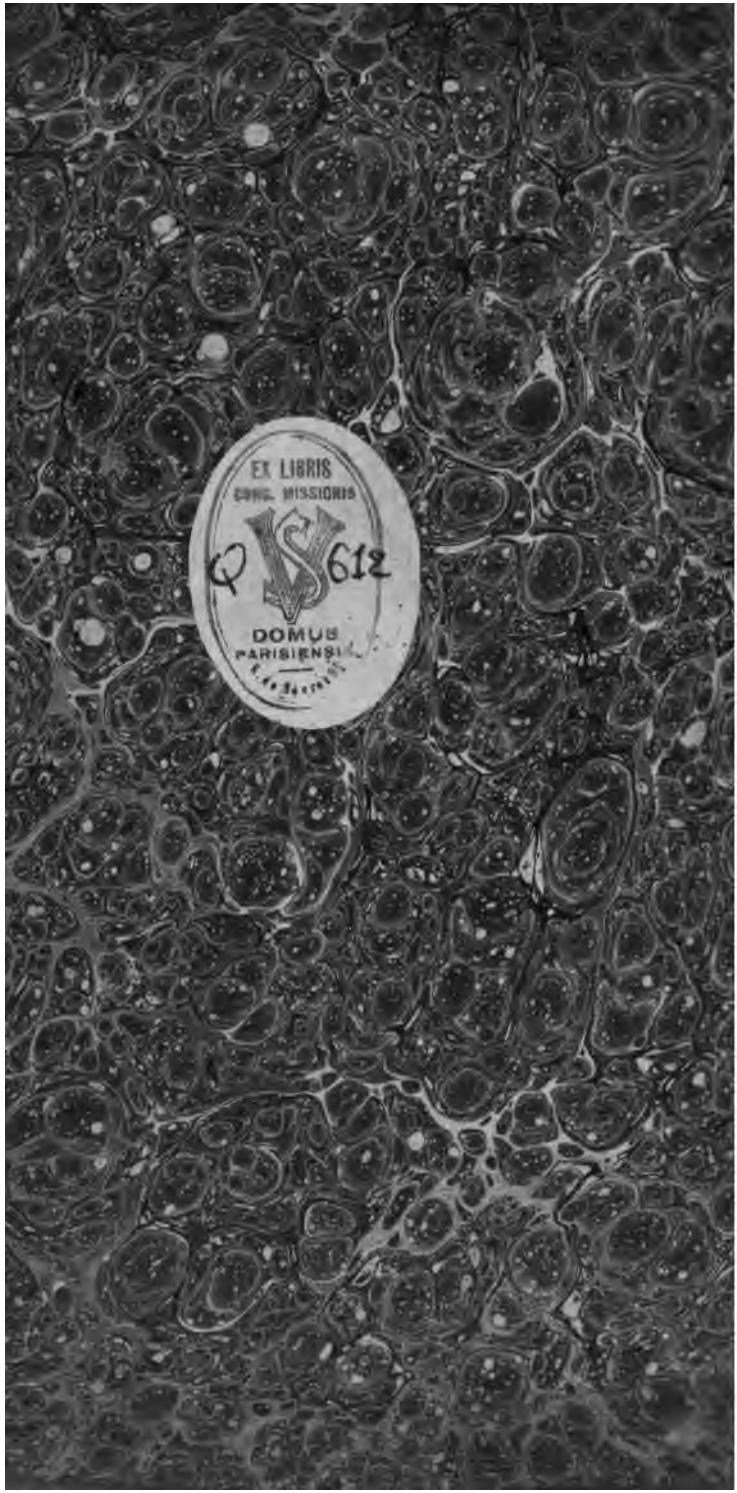
EX LIBRIS
CONG. MISSIONIS
Q V 612
DOMUS
PARISIENSIS

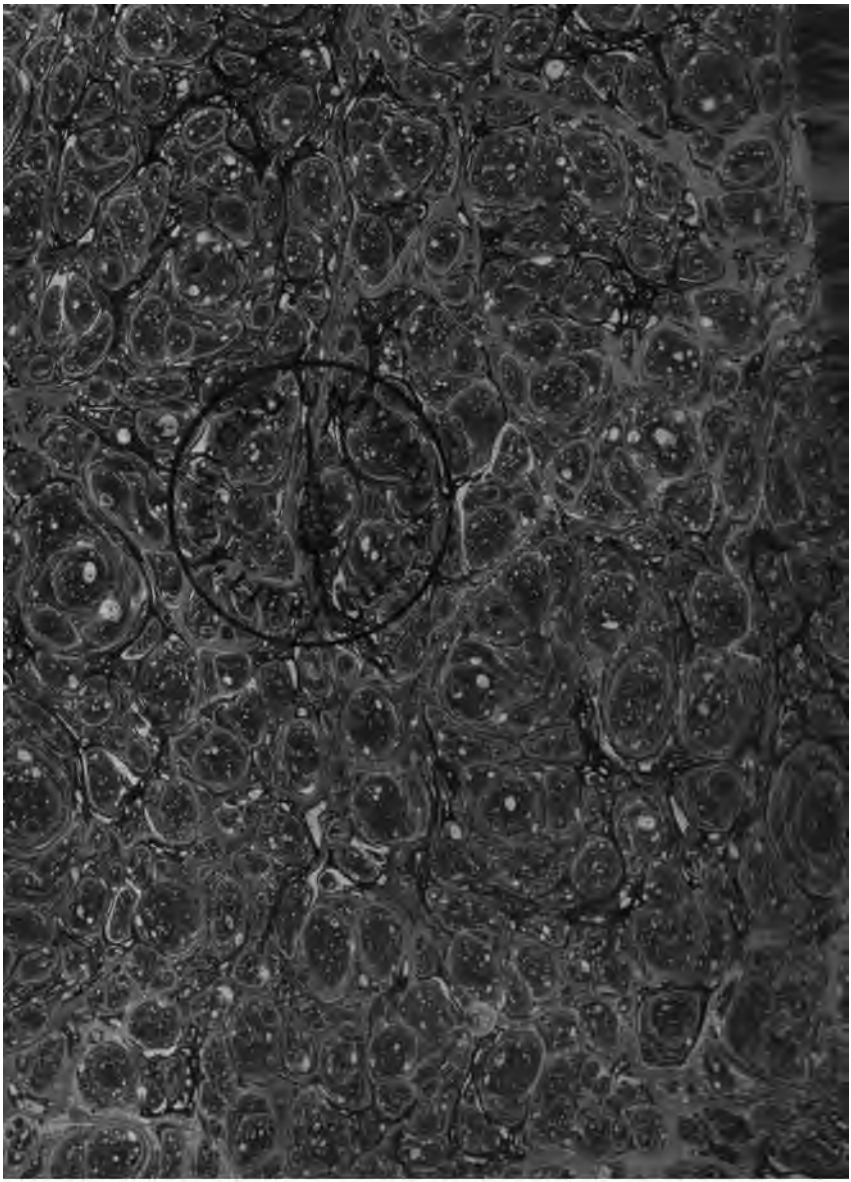

Q612

Q 612

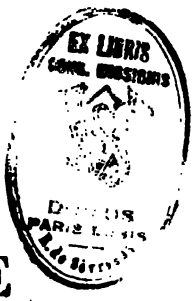

HISTOIRE

DE FÉNÉLON,

ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI.

TOME PREMIER.

Se trouve

A VERSAILLES,

LEBEL, Éditeur, imprimeur du Roi et de l'Évêché, rue Satory, n.° 122.

A PARIS,

CHEZ

LE NORMANT, imprimeur-libraire, rue de Seine, n.° 8;
PILLET, imprimeur-libraire, rue Christine, n.° 5;
BRUNOT-LABBE, libraire, quai des Augustins, n.° 33;
LE CLÈRE, libraire, quai des Augustins, n.° 35;
BOSSANGE ET MASSON, imprimeurs-libraires, rue de Tournon;
RENOUARD, libraire, rue Saint-André-des-Arts;
TREUTTEL ET VURTS, libraires, rue de Bourbon;
FOUCAULT, libraire, rue des Noyers, n.° 37;
AUDOT, libraire, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n.° 18;
POTEY, libraire, rue du Bac.

ET A BRUXELLES,

LE CHARLIER, libraire;

QG11

Dessiné par Desenne. *Gravé par Leroux.*

FENELON.

à Versailles, chez Lebel.

A. Perrault, chez Rebel.

Q612

HISTOIRE
DE FÉNÉLON,

ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,

COMPOSÉE SUR LES MANUSCRITS ORIGINAUX;

PAR M. LE CARDINAL DE BAUSSET,

PAIR DE FRANCE,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

TROISIÈME ÉDITION, REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.

TOME PREMIER.

A VERSAILLES,

DE L'IMPRIMERIE DE J. A. LEBEL,

IMPRIMEUR DU ROI.

1817.

PQ1796
B3
1817
v.1

SOMMAIRE

DU LIVRE PREMIER.

I. Naissance de Fénélon. . . . . *Pag.* 3
II. Première éducation de Fénélon. 5
III. Il est envoyé à l'université de Cahors. . . . 6
IV. Son oncle le fait venir à Paris, et le place au collége du Plessis . . . . . *Ibid.*
V. Il se lie avec le jeune abbé de Noailles. . . . 7
VI. Fénélon prêche à l'âge de quinze ans. . . *Ibid.*
VII. Caractère du marquis Antoine de Fénélon. . 8
VIII. Fénélon entre au séminaire de Saint-Sulpice. 12
IX. Etat de l'Eglise de France. 13
X. Des Jésuites. 15
De Port-Royal. 20
De Saint-Sulpice. 25
XI. Confiance de Fénélon pour M. Tronson. . . 31
XII. Lettre de Fénélon au marquis de Fénélon. *Ibid.*
XIII. Lettre de M. Tronson à M. l'évêque de Sarlat. 33
XIV. Conjectures sur un projet de Fénélon. . . 37
XV. Fénélon entre dans la communauté des prêtres de Saint-Sulpice. 38
XVI. Fénélon veut se consacrer aux missions du Levant. 42

XVII. Fénélon est nommé supérieur des Nouvelles-Catholiques. . . . . *Pag.* 46
XVIII. Fénélon se lie avec Bossuet. 49
XIX. L'évêque de Sarlat résigne à Fénélon le prieuré de Carenac. 52
XX. Lettres de Fénélon à madame de Laval. 53
XXI. De l'abbé de Langeron. 57
XXII. Traité de l'éducation des filles. . . . 59
XXIII. Sur un manuscrit de Fénélon contre le système de Malebranche. 79
XXIV. Traité du Ministère des Pasteurs. . . 82
XXV. Fénélon est chargé des missions du Poitou. 89
XXVI. Lettres de Fénélon au marquis de Seignelay 103
XXVII. Lettre de Fénélon à Bossuet. 112
XXVIII. Education de M. le duc de Bourgogne. 119
XXIX. M. de Beauvilliers est nommé gouverneur du duc de Bourgogne. 126
XXX. Fénélon est nommé précepteur de M. le duc de Bourgogne. 128
XXXI. Lettre de Bossuet à la marquise de Laval. . . . . *Ibid.*
XXXII. Lettre de M. Tronson à Fénélon. . . 131
XXXIII. Fénélon nomme l'abbé de Langeron, lecteur du jeune prince. 137
XXXIV. L'abbé Fleury et l'abbé de Beaumont sont nommés sous-précepteurs. 137
XXXV. Portrait de Fénélon par M. de Saint-Simon 143

XXXVI. Caractère de M. le duc de Bourgogne. . . . . *Pag.* 146
XXXVII. Education morale de M. le duc de Bourgogne. 149
XXXVIII. Fables de Fénélon. 151
XXXIX. Education littéraire de M. le duc de Bourgogne. 169
XL. Education religieuse de M. le duc de Bourgogne 193
XLI. Dialogues des Morts, de Fénélon. . . . 205
XLII. Education du duc d'Anjou. 214
XLIII. Désintéressement et modération de Fénélon. 217
XLIV. Jugement de Bossuet sur l'éducation de M. le duc de Bourgogne 228
XLV. Fénélon est reçu à l'Académie française. 231

SOMMAIRE

DU LIVRE DEUXIÈME.

CONTROVERSE de Bossuet et de Fénélon sur le quiétisme . . . . . *Pag.* 247
I. Situation de Fénélon à la Cour. 248
II. Faveur de Fénélon auprès de madame de Maintenon. 249

III. Madame de Maintenon consulte Fénélon sur ses défauts . . . . . *Pag.* 252
IV. Désintéressement de Fénélon. 261
V. Il est nommé à l'abbaye de Saint-Valery. . . . . *Ibid.*
VI. Quiétisme de Molinos 264
VII. Quiétisme de madame Guyon 266
VIII. Quiétisme de Fénélon. 268
IX. Histoire de madame Guyon 269
X. Le père Lacombe est arrêté 275
XI. Madame Guyon est arrêtée 276
XII. Madame de la Maisonfort. 278
Madame de Béthune. 279
XIII. Madame de Maintenon attire madame Guyon à Saint-Cyr. 285
XIV. Caractère de M. Godet-des-Marais, évêque de Chartres. 288
XV. Madame de Maintenon se refroidit pour madame Guyon 295
XVI. Conduite estimable de Bossuet envers madame Guyon 299
XVII. Madame Guyon demande des commissaires. 304
XVIII. On nomme pour commissaires Bossuet, M. de Châlons et M. Tronson. 306
XIX. Madame Guyon se retire au couvent de la Visitation de Meaux. 308
XX. Conférences d'Issy. 309

XXI. M. de Harlay condamne les ouvrages du P. Lacombe et ceux de madame Guyon, *Pag.* 313

XXII. Fénélon est nommé à l'archevêché de Cambrai. 318

XXIII. Il se démet de son abbaye. 319

XXIV. Fénélon est associé aux conférences d'Issy. 320

XXV. Fénélon signe les 34 articles d'Issy. . . 324

XXVI. Bossuet et M. de Noailles condamnent les ouvrages de madame Guyon. . . . . *Ibid.*

XXVII. Fénélon est sacré à Saint-Cyr. . . . 327

XXVIII. Bossuet donne un certificat avantageux à madame Guyon. 328

XXIX. Madame Guyon sort mystérieusement de Meaux. 330

XXX. Mort de M. de Harlay, archevêque de Paris. 333

XXXI. M. de Noailles, évêque de Châlons, lui succède. 338

XXXII. Madame Guyon est arrêtée. . . . 342

XXXIII. Ordonnance de l'évêque de Chartres contre les écrits de madame Guyon. . . . 345

XXXIV. Lettre de M. de Beauvilliers à M. Tronson. 347

XXXV. Madame Guyon signe une déclaration de soumission. Elle est transférée à Vaugirard. 354

XXXVI. Lettre de Fénélon à M. Tronson. *Pag.* 355

XXXVII. Lettre de Fénélon à madame de Maintenon. 363

NOTES ADDITIONNELLES. 375

PIÈCES JUSTIFICATIVES, LIVRE PREMIER. . . . 381

PIÈCES JUSTIFICATIVES, LIVRE DEUXIÈME. . . . 394

HISTOIRE
DE FÉNÉLON.

LIVRE PREMIER.

HISTOIRE

DE FÉNÉLON.

LIVRE PREMIER.

Fénélon est dejà si connu, sa réputation est si universellement établie, qu'il paroît d'abord inutile et peut-être impossible de le faire encore mieux connoître; sa mémoire est aussi chère aux nations étrangères qu'à la France elle-même; ses ouvrages les plus recommandables ont été traduits dans toutes les langues; ils sont du petit nombre de ceux qu'un consentement unanime a jugés dignes de fixer les premiers regards des générations naissantes, d'éclairer la raison dans l'âge de la maturité, et de répandre encore du charme et de l'intérêt sur les dernières années de la vie.

Il a été donné à quelques hommes de génie d'imprimer à leurs ouvrages un caractère de force et de grandeur qui subjugue l'esprit et commande l'admiration; mais Fénélon seul a eu le singulier bonheur de trouver des amis dans tous ses lecteurs.

En lisant ses écrits et surtout ses lettres, on croit entendre Fénélon, on croit vivre avec lui; il révèle, sans le vouloir, le secret de toutes ses vertus. On admire la supériorité de son génie; mais on est encore plus touché du charme de son caractère.

Des auteurs estimables ont déjà écrit la vie de Fénélon. M. de Ramsay, qui avoit eu le bonheur de passer plusieurs années dans sa familiarité, en a publié une histoire abrégée peu de temps après sa mort, en 1723; mais il n'entroit pas dans son plan de faire usage des nombreux matériaux qu'il auroit pu réunir.

Le marquis de Fénélon, son petit-neveu, fit imprimer en 1734 un court Précis qui offre des détails curieux.

Un ecclésiastique recommandable par ses vertus, par ses écrits et par son amour pour la religion (1), publia en 1787 une vie très-étendue de Fénélon, qui fut placée à la tête de la nouvelle édition de ses œuvres. Il y fit entrer des pièces qui n'avoient point encore vu le jour. De justes et sages considérations ne lui permirent pas de faire connoître tous les manuscrits intéressans qu'on avoit rassemblés pour cette grande entreprise (2).

(1) Le père Querbeuf, ancien jésuite.

(2) On doit ajouter qu'on ne lui laissa pas même le temps de

Ces considérations n'existent plus aujourd'hui. Des circonstances singulières ont mis ces mêmes manuscrits à notre disposition ; et nous croyons qu'ils peuvent encore assurer à la mémoire de Fénélon de nouveaux droits à la vénération et à la reconnoissance publiques.

La gloire de Fénélon appartient à la religion, à la France, à l'Europe entière, et surtout à l'Eglise gallicane : j'ai pensé que l'étude de sa vie et de ses écrits pouvoit occuper utilement la retraite d'un évêque que de longues et douloureuses infirmités ont privé de la faculté de remplir les fonctions les plus importantes de son ministère.

I. Naissance de Fénélon.

François de Salignac de Lamothe-Fénélon, archevêque de Cambrai, naquit au château de Fénélon, en Périgord, le 6 août 1651. Sa maison étoit aussi distinguée par son ancienneté que par son illustration (1).

Pons de Salignac, comte de Lamothe-Fénélon, père de l'archevêque de Cambrai, avoit épousé en premières noces Isabelle d'Esparbès de Lussan, fille du maréchal d'Aubeterre ; il en avoit des en-

les employer. On désira que sa *Vie de Fénélon* parût avant l'ouverture d'une assemblée du clergé, qui avoit été d'abord annoncée pour le mois d'août 1787.

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre premier; n.° Ier.

fans qui étoient déjà au service, lorsqu'il se remaria avec Louise de la Cropte de Saint-Abre, d'une ancienne maison du Périgord. Le marquis de Saint-Abre, son frère, alloit être élevé aux premiers honneurs de la guerre, lorsqu'il fut tué le 16 juin 1674, au combat de Sintzheim, où il commandoit en qualité de lieutenant-général, sous les ordres de M. de Turenne.

Ce mariage, qui réunissoit toutes les convenances de goût, de naissance et d'opinion, parut affliger les enfans du premier lit, parce qu'ils n'y trouvoient pas au même degré les avantages de la fortune; mais le marquis Antoine de Fénélon dont nous aurons bientôt occasion de parler, écrivit à l'aîné de ses neveux (1) pour l'exhorter à se soumettre *à la Providence, qui sait tirer souvent les plus grands avantages, même temporels, des événemens qui paroissent le plus contrarier les vœux et les intérêts de notre ambition.*

François de Fénélon, archevêque de Cambrai, dont nous écrivons l'histoire, fut le fruit de ce second mariage. En pensant au rôle si brillant qu'il a rempli pendant sa vie, et à la gloire qu'il a attachée à son nom, on conviendra sans doute que l'événement a justifié les sages et religieuses réflexions du marquis de Fénélon. Sa maison a

(1) Manuscrits du marquis de Fénélon.

obtenu encore plus d'illustration du seul nom de l'archevêque de Cambrai, que de cette longue suite d'ancêtres qui avoient rempli les emplois les plus distingués dans les armées, dans les négociations et dans l'Eglise.

II. Première éducation de Fénélon.

Fénélon fut élevé dans la maison paternelle jusqu'à l'âge de douze ans; son tempérament étoit foible et délicat. Son père cultiva cet enfant de sa vieillesse avec un soin et une affection qui étoient excités par les heureuses dispositions qu'il annonçoit. « Sa première éducation fut simple, » raisonnable et chrétienne. Elle n'offre rien de » remarquable, et n'en fut peut-être que meil- » leure », selon la judicieuse réflexion de son dernier historien (1). Elle fut confiée à un précepteur qui paroît avoir été nourri des principes de la bonne littérature, et qui sut les faire goûter à son élève. Il parvint à lui donner en très-peu d'années une connoissance plus approfondie de la langue grecque et latine qu'un âge aussi tendre n'en est ordinairement susceptible. C'est à cette étude assidue et presqu'exclusive des grands modèles des écoles d'Athènes et de Rome que Fénélon fut redevable de cette perfection de style qu'on remarque dans les écrits même de sa première jeunesse. On est étonné de n'y rencontrer

(1) Le père Querbeuf.

aucune de ces nuances plus ou moins sensibles qu'on observe dans les meilleurs écrivains du même siècle, et qui marquent, avec le progrès de leurs années, une étude plus réfléchie dans leur composition. C'est toujours la même facilité, la même grâce, la même élégance et la même clarté : c'est ce charme indéfinissable qu'on est convenu, pour ainsi dire, d'appeler *le style de Fénélon.*

On rapporte de son enfance quelques traits de courage et de modération qui sont faits pour surprendre dans un enfant de sept ans, et sur lesquels on aimeroit à s'arrêter avec complaisance dans la vie d'un homme moins remarquable.

III. Il est envoyé à l'université de Cahors.

A l'âge de douze ans il fut envoyé à l'université de Cahors, qui étoit alors florissante, et dont sa famille étoit peu éloignée. Il y acheva son cours d'humanités et de philosophie ; il y prit même des degrés qui lui suffirent dans la suite pour les dignités ecclésiastiques auxquelles il fut élevé (1).

IV. Son oncle le fait venir à Paris, et le place au collége du Plessis.

Le marquis Antoine de Fénélon fut frappé de tout ce qu'on lui annonçoit de son jeune neveu; il le fit venir à Paris, et le plaça au collége du Plessis pour y continuer ses études de philosophie ; il y commença même celles de théologie. Cette maison étoit dirigée par un homme du pre-

(1) Manuscrits du marquis de Fénélon.

mier mérite (1), et ce fut là qu'il se lia avec le jeune abbé de Noailles, depuis cardinal et archevêque de Paris. Cette liaison subsista pendant un très-grand nombre d'années ; si elle s'affoiblit dans la suite par un concours de circonstances malheureuses, il est certain que l'estime mutuelle que deux hommes aussi vertueux devoient avoir l'un pour l'autre, n'en a jamais été altérée.

V. Il se lie avec le jeune abbé de Noailles.

Le jeune abbé de Fénélon se distingua tellement au collége du Plessis, qu'on hasarda de lui faire prêcher, à l'âge de quinze ans, un sermon qui eut un succès extraordinaire (2). On rapporte la même chose de Bossuet, qui prêcha, au même âge, en présence et aux applaudissemens de l'assemblée la plus brillante de Paris (3); on ajoute qu'on ne laissa à Bossuet que quelques momens pour se recueillir dans la méditation du sujet qu'on lui donna à traiter. Il est permis de faire observer cette espèce de conformité singulière dans l'opinion prématurée que l'on se formoit déjà de deux hommes qui devoient dans la suite être appelés à élever les enfans des rois, et devenir l'ornement et la gloire de l'Eglise de France.

VI. Fénélon prêche à l'âge de quinze ans.

(1) M. Gobinet.

(2) Manuscrits du marquis de Fénélon.

(3) A l'hôtel de Rambouillet.

VII. Caractère du marquis Antoine de Fénélon.

Mais le marquis de Fénélon parut moins flatté qu'alarmé des applaudissemens que l'on s'empressoit de donner à son neveu. Nourri dans les principes les plus purs de la religion et de l'honneur, le marquis de Fénélon en connoissoit les règles et les maximes ; il y portoit cette exactitude qui paroît de la sévérité à ceux qui n'ont pas la même force d'esprit et de caractère.

C'étoit de ce marquis de Fénélon que le grand Condé disoit : *qu'il étoit également propre pour la conversation, pour la guerre et pour le cabinet.*

On peut se faire une idée de la franchise de son caractère et de l'austérité de ses principes, par ce qu'il dit à M. de Harlay, sur sa nomination à l'archevêché de Paris : *Il y a, Monseigneur, bien de la différence du jour où une telle nomination attire les complimens de toute la France, à celui de la mort, où l'on va rendre compte à Dieu de son administration.*

Après s'être distingué dans la profession militaire par une valeur brillante et par des talens qui lui avoient mérité l'estime et l'amitié des plus grands capitaines de son temps, le marquis de Fénélon s'étoit entièrement consacré à la pratique des devoirs les plus sublimes de la religion et de la charité chrétienne. Il s'étoit mis sous la

direction de M. Olier, instituteur, fondateur et premier supérieur de la congrégation de Saint-Sulpice.

M. Olier étoit alors occupé d'un projet bien extraordinaire ; le cardinal de Richelieu avoit réprimé la fureur des duels par de grands exemples de sévérité : mais depuis la mort de ce ministre, cette espèce de démence sanguinaire se montroit avec une nouvelle frénésie. M. Olier imagina de suppléer à l'insuffisance des lois, en opposant l'honneur à l'honneur lui-même. Il entreprit de former une association de gentilshommes éprouvés par leur valeur, et de les engager sous la religion du serment dans un écrit signé de leur main, à ne jamais donner, ni accepter aucun appel, et à ne point servir de seconds dans les duels qu'on leur proposeroit. Il jeta les yeux sur le marquis de Fénélon, pour le mettre à la tête de cette association d'un genre si nouveau. Sa réputation étoit universellement établie à la Cour, à Paris et dans les camps. On affecta même de n'admettre dans cette association que des militaires connus par des actions brillantes à l'armée. Ils voulurent donner le plus grand appareil à l'engagement qu'ils contractoient. Ce fut le jour de la Pentecôte 1651, qu'au milieu d'un grand concours de témoins distingués, ces res-

pectables militaires vinrent remettre à M. Olier, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, un acte signé de leur main, qui exprimoit leur ferme et invariable détermination (1).

Le grand Condé, encore plein des idées d'une gloire profane, fut d'abord étonné de la démarche du marquis de Fénélon, et ne put s'empêcher de lui dire : « Il faut, Monsieur, être aussi » sûr que je le suis de votre fait sur la valeur, » pour n'être pas effrayé de vous avoir vu rom- » pre le premier une telle glace (2) ». Mais son étonnement fit bientôt place à l'admiration. La reine Anne d'Autriche seconda avec ardeur les vues utiles et religieuses de M. Olier. Ses avis et l'éclat que fit alors cet événement, laissèrent une impression profonde dans l'esprit de Louis XIV. Pendant tout le cours de son long règne, aucune considération de naissance ou de faveur ne put le fléchir, ni le faire consentir à accorder de grâces en matière de duels.

Le marquis de Fénélon avoit épousé l'héritière de la maison de Montberon. Il en avoit eu un fils et une fille ; il voulut diriger lui-même les premiers pas de son fils dans la carrière militaire. Il le conduisit en 1669 au siége de Candie. Il lui

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre premier, n.° II.
(2) Manuscrits.

répétoit sans cesse (1) « que sa vie n'étoit pas au » pouvoir des ennemis, mais dans la main de ce- » lui qui a compté nos jours et nos momens; et » que l'action la plus agréable à Dieu, étoit de » mourir pour son roi ». *Il faut avouer*, dit M. de Voltaire (2) en rapportant la mort d'un autre marquis de Fénélon, tué à la bataille de Rocoux en 1746, *qu'une armée composée d'hommes qui penseroient ainsi, seroit invincible.*

Le marquis de Fénélon fut frappé au siége de Candie du coup le plus funeste. Il y perdit ce fils unique, objet de tant de soins et de dévouement. Ce jeune homme, qui promettoit toutes les vertus et toutes les qualités de son père, fut blessé dans une attaque contre les Turcs, et mourut des suites de sa blessure. Son malheureux père trouva dans ses principes religieux le seul appui qui pût soutenir son courage dans sa profonde douleur. Les dernières années de sa vie furent consacrées à l'éducation d'une fille unique qui lui restoit, et il eut le bonheur de l'établir avant de mourir. Elle épousa le marquis de Montmorenci-Laval (3).

Tel étoit l'homme respectable qui servit de

(1) Manuscrits.

(2) *Précis du Siècle de Louis XV*, chap. 18.

(3) Grand-père du dernier maréchal de Laval et du cardinal de Montmorenci, mort en 1808.

père et de guide à Fénélon, dans le chemin de la vertu et de l'honneur. La Providence ménageoit au marquis de Fénélon la plus douce des consolations, en substituant au fils qu'il avoit perdu, un neveu qui devint avec sa fille l'objet de ses soins et de ses plus tendres affections.

Il n'avoit pas vu, sans un mélange d'inquiétude et de satisfaction, l'espèce d'enthousiasme avec lequel on admiroit déjà les talens naissans de son jeune neveu. Dans la crainte qu'on ne corrompît un si heureux naturel par des éloges exagérés ou prématurés, il se hâta de le soustraire aux premiers prestiges d'un monde trompeur.

VIII. Fénélon entre au séminaire de Saint-Sulpice.

Le marquis de Fénélon fit entrer son neveu au séminaire de Saint-Sulpice, pour y prendre le véritable esprit de son état, et le plaça sous la direction de M. Tronson.

Ce fut dans les lumières, les exemples, et dans la piété tendre et affectueuse de ce sage directeur, que le jeune abbé de Fénélon puisa le goût de ces vertus vraiment sacerdotales, dont il offrit ensuite le modèle le plus accompli au milieu de toute la variété des emplois dont il fut chargé, et des fonctions qu'il eut à remplir.

Fénélon a été un des principaux ornemens de l'Eglise gallicane; on ne peut regarder comme étranger à son histoire le tableau de l'état où

elle se trouvoit au moment où il entra dans une carrière qu'il devoit parcourir avec tant de gloire.

IX. Etat de l'Eglise de France.

Lorsqu'après cinquante ans de guerres civiles, le cardinal de Richelieu eut rendu à l'autorité royale toute son énergie, il voulut asseoir les fondemens d'un gouvernement durable sur ces principes religieux, qui sont les plus fermes garans de l'ordre et de la tranquillité d'un grand empire. Cet homme, qui avoit l'instinct de la politique, comme d'autres ont cru en avoir la science; cet homme, qui n'avoit pas une pensée, un sentiment, une volonté, qui n'eût pour objet l'affermissement de l'autorité et le maintien de l'ordre, savoit que l'esprit de la religion est essentiellement un esprit conservateur, parce qu'elle commande toujours le respect des lois et la soumission à l'autorité publique.

Il s'attacha dans le choix des évêques, à rechercher la science unie à la régularité des mœurs et à l'amour de la discipline. Sous son ministère, tout prit un caractère de décence, d'ordre et de dignité. C'est de cette époque que date la véritable gloire de l'Eglise gallicane; celle d'avoir formé le clergé le plus régulier, le plus éclairé, le plus ami de l'ordre et de la paix, le plus fidèle à ses principes religieux et à ses devoirs politiques.

Tant que le cardinal de Richelieu vécut, rien ne troubla la paix de l'Eglise de France. Il maintint avec une égale fermeté la pureté de la doctrine, les règles de la discipline, les droits de la juridiction ecclésiastique, et les maximes du royaume. Aussitôt que quelque corps, ou quelque particulier hasardoit des opinions nouvelles ou dangereuses, il savoit les arrêter dans leur principe, ou les réprimer avec vigueur.

Richelieu n'aimoit pas plus les idées singulières en religion qu'en politique, et il fit enfermer à Vincennes le fameux abbé de Saint-Cyran, qui lui parut bien plus dangereux qu'édifiant. Il se contenta de répondre à ceux qui sollicitoient sa liberté, que si on se fût également assuré de Luther et de Calvin, on n'eût pas vu des torrens de sang inonder la France et l'Allemagne pendant cinquante ans.

Il est vraisemblable qu'on n'eût jamais entendu parler en France des querelles du jansénisme, si le cardinal Richelieu eût vécu quelques années de plus. Le livre de Jansénius étoit imprimé deux ans avant sa mort, sans que personne, à l'exception des amis intimes de l'auteur, soupçonnât seulement qu'il existoit.

Mais à peine le cardinal de Richelieu eut-il les yeux fermés, que la controverse s'engagea. Un

nouveau règne, une minorité toujours plus favorable aux esprits inquiets, une régente qui cherchoit à faire aimer son autorité naissante, un ministre encore assez indifférent à des discussions de cette nature, laissèrent la dangereuse liberté d'agiter des questions qui ont produit une longue suite de troubles et de divisions.

Ce fut surtout entre la société des Jésuites et l'école de Port-Royal que s'établit cette lutte opiniâtre, qui a été si fatale à l'une et à l'autre, et qui, peut-être, n'a pas été sans quelque influence sur des événemens plus récens.

Fénélon fut ami des Jésuites, sans leur être asservi, et opposé à Port-Royal, sans en être l'ennemi. Ces deux écoles occupoient l'attention publique à l'époque où Fénélon entra dans le monde ; l'une et l'autre n'existent plus aujourd'hui, et on peut parler de l'influence qu'elles eurent sur les affaires de l'Eglise de France, pendant un siècle entier, sans être soupçonné d'être inspiré par aucun motif d'intérêt, ou par aucun préjugé de parti.

X. Des Jésuites.

L'institut des Jésuites, auquel aucun autre institut n'a jamais été, n'a jamais pu être comparé pour l'énergie, la prévoyance et la profondeur de conception qui en avoit tracé le plan et combiné tous les ressorts, ayoit été créé pour

embrasser dans le vaste emploi de ses attributs et de ses fonctions toutes les classes, toutes les conditions, tous les élémens qui entrent dans l'harmonie et la conservation des pouvoirs politique et religieux.

En remontant à l'époque de son établissement, on découvre facilement que l'intention publique et avouée de cet institut, avoit été de défendre l'Eglise catholique contre les Luthériens et les Calvinistes, et que son objet politique étoit de protéger l'ordre social et la forme de gouvernement établi dans chaque pays, contre le torrent des opinions anarchiques, qui marchent toujours de front avec les innovations religieuses. Partout où les Jésuites pouvoient se faire entendre, ils maintenoient toutes les classes de la société dans un esprit d'ordre, de sagesse et de conservation. Appelés dès leur origine, à l'éducation des principales familles de l'Etat, ils étendoient leurs soins jusque sur les classes inférieures; ils les entretenoient dans l'heureuse habitude des vertus religieuses et morales. Tel étoit surtout l'utile objet de ces nombreuses congrégations, qu'ils avoient créées dans toutes les villes, et qu'ils avoient eu l'habileté de lier à toutes les professions et à toutes les institutions sociales. Des exercices de piété simples et faciles, des instructions familières

familières appropriées à chaque condition, et qui n'apportoient aucun préjudice aux travaux et aux devoirs de la société, servoient à maintenir dans tous les états cette régularité de mœurs, cet esprit d'ordre et de subordination, cette sage économie, qui conservent la paix et l'harmonie des familles, et assurent la prospérité des empires (1).

Si dès sa naissance cette société eut tant de combats à soutenir contre les Luthériens et les Calvinistes, c'est que partout où les Luthériens et les Calvinistes cherchoient à faire prévaloir leur doctrine, les guerres et les convulsions politiques devenoient la suite nécessaire de leurs principes religieux.

Familiarisés avec tous les genres de connoissances, les Jésuites s'en servirent avec avantage pour conquérir cette considération toujours attachée à la supériorité des lumières et des talens. La confiance de tous les gouvernemens catholiques, et les succès de leur méthode, firent passer presqu'exclusivement entre leurs mains le dépôt de l'instruction publique.

(1) On se ressouvient encore dans les principales villes de commerce, que jamais il n'y eut plus d'ordre et de tranquillité, plus de probité dans les transactions, moins de faillites et moins de dépravation, que lorsque ces congrégations y existoient.

brisé en un moment l'ouvrage de la sagesse des siècles, et dévoré en un jour les richesses des générations passées et futures.

De Port-Royal.

Mais au moment où commence notre histoire de Fénélon, s'élevoit à côté des Jésuites une société rivale, appelée, pour ainsi dire, à les combattre, avant même que de naître. L'école de Port-Royal ne fut, dans son origine, que la réunion des membres d'une seule famille; et cette famille étoit celle des Arnauld, déjà connue par sa haine héréditaire pour les Jésuites. Elle eut le mérite de produire des hommes distingués par de grandes vertus et de grands talens. Réunis par les mêmes sentimens et les mêmes principes, ils se recommandoient à l'estime publique par la sévérité de leurs mœurs, et par un généreux mépris des honneurs et des richesses. Une circonstance singulière leur avoit donné une espèce d'existence indépendante de toutes les faveurs de la fortune et de tous les calculs de l'ambition. La mère Angélique, leur sœur, abbesse de Port-Royal, avoit acquis et mérité une grande considération par la réforme qu'elle avoit établie dans son monastère, et par une régularité de mœurs digne des siècles les plus purs de la discipline monastique. Attachée à sa famille par une entière conformité de mœurs et d'opinions,

elle vivoit avec ses frères et avec ses proches dans un commerce habituel que les grands intérêts de la religion et le goût de la piété sembloient encore ennoblir et épurer. Ses parens et les amis de ses parens vinrent habiter les déserts qui environnoient l'enceinte des murs de son monastère. Port-Royal-des-Champs devint un asile sacré, où de pieux solitaires, désabusés de toutes les illusions de la vie, alloient se recueillir, loin du monde et de ses vaines agitations, dans la pensée des vérités éternelles.

On y voyoit des hommes, autrefois distingués à la Cour et dans la société par leur esprit et leurs agrémens, déplorer avec amertume les frivoles et brillans succès qui avoient consumé les inutiles jours de leur jeunesse, gémir de la célébrité encore attachée à leurs noms, et s'étonner de ne pouvoir être oubliés d'un monde qu'ils avoient oublié.

Une conquête plus récente et plus éclatante encore, répandoit sur les déserts de Port-Royal cette sorte de majesté, que les grandeurs et les puissances de la terre communiquent à la religion, au moment même où elles s'abaissent devant elle. La duchesse de Longueville, qui avoit joué un rôle si actif dans les troubles de la Fronde, et que la religion avoit désabusée des illusions de l'ambition et des erreurs où son cœur l'avoit en-

traînée, offroit à un siècle encore religieux le spectacle d'un long et solennel repentir. Cette conversion étoit l'ouvrage de Port-Royal, et une si illustre pénitente environnoit de son éclat et de sa protection les directeurs austères qui avoient soumis une princesse du sang à ces règles saintes et inflexibles du ministère évangélique, qui n'admettent aucune distinction de naissance, de rang et de puissance.

La vie simple des solitaires de Port-Royal servoit à ajouter un nouveau lustre à la gloire que leur avoient méritée leurs écrits. Ces mêmes hommes, qui écrivoient sur les objets les plus sublimes de la religion, de la morale et de la philosophie, ne craignoient pas de s'abaisser en descendant jusqu'aux élémens des langues pour l'instruction des générations naissantes.

Leurs ouvrages offroient les premiers modèles de l'art d'écrire avec toute la précision, le goût et la pureté dont la langue française pouvoit être susceptible. Cette glorieuse prérogative sembloit leur appartenir exclusivement, et le mérite d'avoir fixé la langue française est resté à l'école de Port-Royal. Les noms des deux Arnauld, des deux le Maître, de Pascal, de Lancelot, de Nicole, de Racine, sont placés à la tête des grands écrivains qui ont illustré le siècle de Louis XIV.

La gloire qu'eut Port-Royal de fixer la langue française contribua à lui concilier des partisans. On fit servir l'empressement que toutes les classes de la société montroient à lire ses écrits, pour accréditer ses opinions théologiques. Un habile critique (1) a observé à cette occasion que tous les novateurs en religion et en politique ont employé cette méthode avec succès. Rien n'est plus propre à séduire et à égarer la multitude que cette espèce d'hommage qu'on rend à ses lumières et à son autorité; elle ne manque jamais de se ranger du côté de ceux qui invoquent les premiers son jugement, et qui traduisent leurs adversaires à son tribunal.

Quel bonheur pour la religion, l'Eglise, les sciences et les lettres, si l'école de Port-Royal, satisfaite de la gloire d'avoir ouvert le beau siècle de Louis XIV, ne se fût pas livrée à l'esprit de secte, et à la déplorable ambition de se distinguer par une rigidité d'opinions et de maximes, qui apporta plus de troubles que d'édification dans l'Eglise. On devra éternellement regretter que ces deux célèbres sociétés, dont l'une, dans sa longue durée, a formé une nombreuse succession d'hommes de mérite dans tous les genres; et l'au-

(1) Richard Simon, tom. IV, pag. 6 de ses *Lettres critiques*, édit. de 1730.

tre, dans sa courte existence, s'est illustrée par les grands écrivains qu'elle a produits par une espèce de création subite, n'aient pas substitué une noble émulation à une dangereuse rivalité. L'une et l'autre paroissoient animées du désir sincère de servir la religion, et comptoient au nombre de leurs disciples des hommes vraiment recommandables; l'une et l'autre pouvoient opposer une digue inébranlable aux ennemis de l'Eglise, et offrir aux premiers pasteurs les secours les plus utiles pour l'instruction des peuples, et pour le succès du ministère évangélique. L'une et l'autre existeroient peut-être encore, et on n'auroit pas à gémir sur les maux qu'ont causés leurs longues inimitiés, et sur les maux plus irréparables encore qui ont suivi leur destruction.

Ce qui doit encore ajouter aux regrets qu'excite le souvenir de ces déplorables contestations, c'est qu'elles vinrent troubler la paix de l'Eglise de France dans ses plus beaux jours, dans un temps où les lumières répandues dans toutes les classes du clergé, les talens et les vertus qui brilloient dans l'épiscopat, l'esprit religieux qui formoit encore le caractère national, et la protection d'un roi tel que Louis XIV, permettoient d'espérer que, conformément au vœu des plus saints évêques, la réunion des Protestans à l'E-

glise catholique pourroit s'opérer par les seuls moyens d'instruction, de douceur, de confiance et d'édification appropriés à une fin aussi désirable.

La controverse du jansénisme agitoit tous les esprits, lorsque le marquis de Fénélon plaça son neveu au séminaire Saint-Sulpice, et le mit sous la direction de M. Tronson.

Il ne pouvoit assurément choisir une institution et un instituteur plus propres au succès de ses pieuses intentions.

De Saint-Sulpice.

Cette congrégation, établie si récemment encore, jouissoit déjà de la plus haute considération par l'heureuse expérience de tous les biens qu'elle avoit opérés en si peu d'années. Son principal établissement étoit l'ouvrage de la bienfaisance d'un simple particulier, et n'avoit coûté au gouvernement aucun effort, ni au peuple aucun sacrifice. M. Olier, qui en avoit été l'instit[illegible]r et le fondateur, avoit eu le bonheur d'associer à ses desseins l'abbé le Ragois de Bretonvilliers, qui appartenoit à une famille honorée dans la magistrature, et qui jouissoit d'un patrimoine considérable. M. de Bretonvilliers entreprit de construire à ses frais un édifice capable de rassembler un très-grand nombre de jeunes ecclésiastiques, pour les y former aux diverses fonctions de leur minis-

tère. Ce monument, dont les avantages devoient s'étendre sur une longue suite de générations, fut encore dirigé par un sentiment de charité, qui méritoit à son auteur la reconnoissance publique. M. de Bretonvilliers profita du moment où les troubles de la Fronde et la guerre civile avoient réduit le peuple de Paris à une extrême misère; il employa à la construction de ce vaste bâtiment toute cette multitude inquiète et turbulente qui manquoit de subsistance, et qui étoit capable de se porter aux derniers excès pour s'en procurer (1).

La société de Saint-Sulpice avoit reçu un régime aussi différent de celui des Jésuites dans l'esprit, que dans l'objet de son institution: elle avoit voulu se renfermer, et elle s'est constamment renfermée dans le cercle des fonctions nécessaires au succès de sa vocation; elle ne s'étoit point vouée à combattre; elle s'étoit bornée à édifier et à être utile; destinée à former des ministres à l'Eglise, pour les différens ordres de la hiérarchie, elle s'étoit pénétrée du véritable esprit qui convient à la

(1) Le bâtiment construit par M. de Bretonvilliers a été récemment démoli (en 1802) pour ouvrir la place de l'église de Saint-Sulpice, et laisser la vue de son magnifique péristyle. Mais l'esprit du séminaire de Saint-Sulpice et des vertus qui y régnoient, n'étoit point attaché à des murs et à des pierres; il subsiste encore tout entier dans les ecclésiastiques respectables qui ont perpétué cette sainte œuvre.

sainteté du sacerdoce; elle s'attachoit à donner à ses jeunes élèves le goût et l'habitude des études sérieuses, à diriger l'ordre de leur travail et l'emploi de leur temps, à établir dans leur esprit les premiers fondemens de tout le système des sciences ecclésiastiques; mais elle pensoit qu'un développement plus approfondi de ces premiers germes de la science et du talent appartenoit uniquement aux qualités naturelles, à des dispositions plus ou moins heureuses, à la nature des fonctions et des places qu'ils seroient appelés à remplir, à l'expérience que donnent l'âge et la connoissance des affaires et des hommes; enfin, à un concours de circonstances qu'il est impossible de prévoir et de prévenir.

Tels étoient les caractères qui formoient l'esprit de cette institution, et les instituteurs en offroient le modèle le plus touchant dans leur vie entière.

Réunis par les liens d'une association volontaire, qui n'engageoient point la liberté de ceux qui la composoient, et dont l'autorité ecclésiastique et civile avoit consacré le régime, ils donnoient l'exemple d'une soumission invariable et sans bornes à l'autorité des premiers pasteurs. Cette soumission formoit un caractère si remarquable en eux, que jamais on ne les en a vus s'é-

carter dans les circonstances les plus délicates et les plus difficiles. Chargés de divers établissemens dans des diocèses dont les évêques avoient quelquefois adopté des opinions différentes sur les controverses ecclésiastiques, ils surent toujours allier le respect et l'obéissance avec la fidélité à leurs principes : ils furent toujours aimés et estimés de ceux même dont ils ne partageoient pas les sentimens.

Leur modestie étoit portée au point qu'ils redoutoient la gloire comme l'écueil le plus dangereux. Ils mettoient autant d'art à se dérober à la célébrité, que d'autres en mettent à la chercher. Leur abnégation chrétienne les auroit portés à se soustraire à la considération elle-même, si la considération n'eût pas été un tribut payé à leurs vertus. Consultés souvent par les dépositaires de la puissance et de la faveur, souvent à portée d'obtenir et d'exercer un grand crédit, ils échappoient à l'ambition comme on échappe à la servitude. Etrangers à tous les sentimens que l'ambition, l'intérêt ou l'orgueil peuvent exciter parmi les hommes, jamais ils ne furent mêlés à aucun combat de partis, de corps ou d'opinions ; ils ne s'attachoient qu'aux décisions et à l'autorité de l'Eglise (1).

(1) C'est une justice qui a été rendue à la congrégation de

On croiroit leur faire injure si on vantoit ici leur piété. Elle étoit, comme eux, vraie, simple, naturelle, sans effort et sans ostentation; elle étoit toute en sentimens; et ils savoient la faire aimer et respecter par cette nombreuse jeunesse

Saint-Sulpice, par un célèbre critique, plus porté à blâmer qu'à louer. « Je suis sûr que si les Jansénistes n'avoient attaqué les » Jésuites que sur la morale. Ils auroient eu presque tout le » monde de leur côté. Il n'y a personne, quelque méchant qu'il » soit, qui ose se déclarer en faveur de la méchante morale. » Vous savez que Messieurs de Saint-Sulpice font profession » ouverte de n'être point Jansénistes pour la doctrine; cepen- » dant, pour ce qui est de la morale, ils en usent tout autre- » ment, et je crois qu'en cela ils ont pris le bon parti ».

(*Lettres critiques* de Richard Simon, tom. IV, p. 188, édit. d'Amsterdam, 1730.)

Richard Simon paroît avoir eu, comme Pascal, le tort d'attribuer à tout un corps des opinions dangereuses, fausses ou hasardées, qui n'appartenoient qu'à un petit nombre de ses membres. De pareilles fictions peuvent contribuer aux succès d'une satire, lorsqu'elle réunit d'ailleurs tous les genres d'agrémens qui peuvent plaire à l'esprit ou flatter la malignité des hommes; mais on doit convenir que dans une discussion sérieuse, qui intéresse la doctrine ou la morale, elles blessent également la charité et la sincérité chrétienne. On peut ajouter que ces opinions répréhensibles n'appartenoient pas plus à quelques Jésuites qu'à des religieux de quelques autres ordres. La bonne foi exigeoit au moins qu'on fît observer qu'elles avoient été réfutées de la manière la plus forte par des membres de cette même société. C'est ainsi que Nicole a puisé ses principaux raisonnemens contre le probabilisme dans les écrits du jésuite Comitolo, et il se donne bien de garde de le citer.

dont ils étoient environnés. Ils avoient vu passer sous leurs yeux une longue suite de générations appelées à occuper les places les plus éminentes. La plus tendre sollicitude les associoit aux vertus de leurs anciens élèves, bien plus qu'à leur gloire et à leurs honneurs.

Jamais on n'a porté la noblesse et le désintéressement à un degré aussi remarquable. Ceux d'entr'eux qui avoient conservé quelque portion de leur patrimoine, regardoient comme un devoir de soulager la maison où ils étoient employés, des frais que pouvoit entraîner leur présence. Le seul prix de leurs utiles services étoit de consacrer leur vie entière à en rendre de nouveaux. Leur sage économie leur offroit souvent les moyens de conserver à l'Eglise des sujets précieux, par le secours d'une éducation gratuite; ceux même qui étoient l'objet de leur bienfaisance ne parvenoient jamais à connoître leurs bienfaiteurs.

Je n'ajouterai qu'un seul mot pour donner la mesure de leur désintéressement. La congrégation de Saint-Sulpice a existé pendant cent cinquante ans; elle avoit de nombreux établissemens dans toutes les parties de la France; et il n'est pas arrivé *une seule fois* qu'elle ait été appelée ou qu'elle soit intervenue devant un tribunal quelconque, pour aucune discussion d'intérêt.

Pourroit-on nous savoir mauvais gré de nous être étendu avec une espèce de complaisance sur une société qui a eu le mérite d'avoir formé Fénélon. Saint-Sulpice fut son berceau, et sa gloire rejaillit sur Saint-Sulpice. *Je ne connois rien de plus vénérable et de plus apostolique que Saint-Sulpice;* ce furent les dernières paroles que dicta Fénélon mourant, pour être transmises à Louis XIV.

XI. Confiance de Fénélon pour M. Tronson.

Dieu daigna bénir les vues qui avoient dirigé le marquis de Fénélon en plaçant son neveu au séminaire de Saint-Sulpice. Nous avons sous les yeux une lettre du jeune abbé de Fénélon à son oncle, dans laquelle il lui peint, avec autant de naturel que d'onction, les progrès de l'ascendant que M. Tronson prenoit chaque jour sur cette ame douce et vertueuse.

XII. Lettre de Fénélon au marquis de Fénélon. (Manuscr.)

« Je souhaiterois passionnément vous pouvoir » dire ici quelque chose du détail de ce qui se » passe entre M. Tronson et moi; mais certes, » Monsieur, je ne sais guère que vous en dire; car, » quoique ma franchise et mon ouverture de cœur » pour vous me semblent très-parfaites; je vous » avoue néanmoins, sans craindre que vous en » soyez jaloux, que je suis encore bien plus ou- » vert à l'égard de M. Tronson, et que je ne saurois » qu'avec peine vous faire confidence de l'union

» dans laquelle je suis avec lui. Assurément, Mon-
» sieur, si vous pouviez entendre les entretiens
» que nous avons ensemble, et la simplicité avec
» laquelle je lui fais connoître mon cœur et avec
» laquelle il me fait connoître Dieu, vous ne re-
» connoîtriez pas votre ouvrage, et vous verriez
» que Dieu a mis la main d'une manière sensible
» au dessein dont vous n'aviez encore que jeté les
» fondemens. Ma santé ne se fortifie point, et cette
» affliction ne seroit pas médiocre, si je n'appre-
» nois d'ailleurs à m'en consoler. Je crois que
» vous me permettrez..... »

La suite de cette lettre, écrite de la *main de Fénélon*, a été perdue, et nous devons la regretter; elle auroit peut-être servi à nous faire connoître les motifs et l'objet de cette espèce d'agitation intérieure qu'il paroissoit alors éprouver. Mais on y observe cet abandon de confiance spirituelle où il se trouvoit avec M. Tronson : on voit jusqu'à quel point ce sage et vertueux directeur avoit su insinuer, dans le cœur de son jeune élève, les principes et les sentimens de cette charité pure et affectueuse, de cet amour de Dieu pour lui-même, dont il étendit peut-être ensuite les maximes au-delà des bornes prescrites à la foiblesse humaine.

Cette lettre indique également que malgré sa tendre

tendre et respectueuse déférence pour un oncle qui pouvoit lui-même être regardé comme un modèle de la vie spirituelle, il ne croyoit pas pouvoir s'ouvrir entièrement à lui sur toutes les pensées et tous les desseins qui l'occupoient alors, et dont M. Tronson étoit le seul confident et l'unique dépositaire.

Il paroît que ce fut alors que Fénélon conçut un projet extraordinaire, dont aucun de ses historiens n'a parlé, et qui excita le mécontentement de son oncle, l'évêque de Sarlat. Ce prélat crut même en devoir porter ses plaintes à M. Tronson, comme on le voit par la réponse de M. Tronson.

XIII. Lettre de M. Tronson à M. l'évêque de Sarlat, février 1667. (Manuscr.)

« Monseigneur, je ne doute point que le des-
» sein de M. votre neveu ne vous ait fort surpris.
» Le droit que vous avez sur lui par toute sorte
» de titres, et les vues raisonnables et très-sain-
» tes que vous donnent les besoins de votre dio-
» cèse, ne peuvent que vous fournir en cette ren-
» contre un fondement de peine bien légitime. Je
» vous puis assurer, Monseigneur, que j'aurois
» souhaité de tout mon cœur qu'il eût été en état
» de pouvoir répondre à vos intentions, et que
» ce seroit avec bien de la consolation que je le
» verrois s'appliquer à se rendre digne de travail-
» ler sous les ordres d'un prélat pour le service

» duquel je me sacrifierois moi-même avec joie,
» si je pouvois être en état de le faire.

» Mais sa résolution est d'une nature, que je
» ne vois pas ce que j'y puis faire à présent,
» après ce que je lui ai dit avant son départ de
» cette ville. Je crois que M. le marquis, votre
» frère, et M. le comte, savent assez le peu de
» part que nous avons à ce dessein. J'ai tâché, dans
» toutes les circonstances, d'éloigner autant que
» j'ai pu cette résolution; je lui ai parlé plusieurs
» fois pour le porter à ne se pas précipiter; je lui
» ai dit nettement que s'il pouvoit modérer son
» désir et demeurer en paix, il pourroit, en con-
» tinuant ses études et ses exercices de piété, se
» rendre plus capable de travailler un jour dans
» l'Eglise. Enfin, Monseigneur, j'ai tâché de met-
» tre sa fermeté à l'épreuve, en lui représentant
» ce que j'ai cru le plus capable de l'ébranler;
» mais après ces épreuves, son inclination se trou-
» vant toujours également forte, et ses intentions
» paroissant désintéressées, je me suis vu hors
» d'état de passer outre, ayant employé inutile-
» ment tout ce que je pouvois, et ne croyant pas,
» dans ces dispositions, avoir droit de faire d'autre
» violence à son désir. Voilà, Monseigneur, ce que
» j'ai cru vous devoir mander sur une affaire sur la-
» quelle vous pouvez prononcer plus absolument,

» mais où j'ai remarqué des résolutions trop bien
» affermies pour pouvoir espérer quelque chan-
» gement. Je ne dis ceci, que pour vous rendre
» compte de sa conduite et de la mienne, pour
» satisfaire au désir que vous m'avez témoigné
» par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de
» m'écrire, et pour vous protester que je suis et
» serai toujours, avec tout le respect que je
» dois, Monseigneur, votre très-humble et très-
» obéissant serviteur,

» Louis TRONSON ».

« *P. S.* J'ai cru, Monseigneur, devoir ajouter
» un mot sur le silence que nous avons gardé en
» cette affaire, que j'ai appris depuis ma lettre
» écrite, vous avoir fait quelque peine. Premiè-
» rement, je vous dirai que nous n'avons pas
» accoutumé de parler des personnes que nous
» dirigeons et confessons; nous leur donnons
» simplement avis sur ce qu'ils nous demandent;
» et ce n'est pas manque de respect pour ceux à
» qui ils appartiennent, si nous tenons secrètes
» des choses que nous n'avons pas droit de pu-
» blier. Nous supposons toujours qu'ils ne man-
» queront pas de s'acquitter de leurs obligations
» envers eux.

» Secondement, je vous dirai, Monseigneur,

» que je n'aurois pas même cru devoir vous écrire » sur cette affaire, dont je m'étois expliqué net- » tement à M. votre neveu, en présence de M. le » marquis votre frère. Comme il avoit été témoin » de tous mes sentimens, je ne pus douter qu'il » ne vous en informât bien amplement, et je crus » qu'il n'y avoit point de meilleure voie pour » vous les faire connoître, puisqu'il n'y en avoit » pas de moins suspecte et de plus sûre.

» Voilà, Monseigneur, deux principaux fonde- » mens de mon silence sur le voyage de M. votre » neveu, et ce qui m'avoit jusqu'à présent retenu » et empêché de vous en écrire. A présent qu'il » s'en est expliqué lui-même, vous jugerez de sa » vocation bien mieux que je ne pourrois faire. » Son inclination forte et permanente, la fer- » meté de sa résolution, la pureté de ses inten- » tions et de ses vues, est ce qui m'a paru bien » considérable pour y faire attention; et c'est ce » que j'ai cru vous devoir exposer ici, pour vous » rendre compte avec toute l'exactitude qu'il » m'est possible, de notre conduite en cette » affaire, qui nous donneroit un sujet de morti- » fication considérable, si elle vous laissoit le » moindre soupçon que nous eussions voulu » manquer au respect que nous vous devons ».

Il est facile de reconnoître dans cette lettre,

et non pas cette justice que la terreur accompagne et dont les sentences sont écrites avec le sang; qui place sans cesse les ministres de la religion entre la puissance et la foiblesse, entre la richesse et l'indigence, pour le soulagement de tous les maux et la réparation de toutes les injustices; qui leur permet d'intervenir dans toutes les discussions pour les concilier par la douceur et la confiance, sans jamais y mêler la force et l'autorité; qui console le malheur par les seules espérances qui peuvent ouvrir le cœur des malheureux à la résignation et prévenir le désespoir; qui inspire la confiance au criminel lui-même par la loi d'un secret inviolable, et qui fait servir cette confiance à le conduire au repentir; qui peut, sans rougir, implorer les plus humbles secours pour les transmettre à l'indigence; qui, souvent dépositaire des richesses que la charité lui a confiées, s'ennoblit lui-même par une glorieuse pauvreté (1); qui enseigne la doctrine la plus favorable au repos de la société et au bonheur du genre humain, sans être obligé de varier son langage et ses préceptes au milieu de toutes les variations des institutions humaines.

(1) M. Languet, curé de Saint-Sulpice, distribuoit par an un million d'aumônes, et n'avoit qu'un lit de serge et deux chaises de paille.

Ce fut dans l'exercice de ce ministère, en se mêlant à tous les états et à toutes les conditions, en s'associant à toutes les infortunes, en compatissant à toutes les foiblesses, en y portant ce mélange de douceur, de force et de charité qui s'approprie à tous les caractères, à toutes les situations et à tous les maux, que Fénélon acquit la connoissance de toutes les maladies morales et physiques qui affligent l'humanité.

Ce fut par cette communication habituelle et immédiate avec toutes les classes de la société, que Fénélon obtint la triste conviction de tous les malheurs qui pèsent sur le plus grand nombre des hommes.

C'est à la profonde impression qu'il en conserva toute sa vie, que l'on doit cette tendre commisération qu'il montre dans tous ses écrits pour les infortunés, et qu'il sut encore mieux montrer dans toutes ses actions.

Un avantage précieux que Fénélon recueillit du ministère ecclésiastique, fut cette prodigieuse et incroyable facilité qu'il contracta de parler et d'écrire avec une abondance, une clarté et une élégance qui firent l'étonnement et l'admiration de ses contemporains. C'est en lisant, non-seulement ses ouvrages imprimés, mais encore les manuscrits qui restent de lui, qu'on a peine à

l'esprit de vertu et de sagesse qui distinguoit si éminemment M. Tronson. On y observe la scrupuleuse exactitude de ses principes sur la nature et les limites de l'autorité d'un directeur, et sur la discrétion qui lui est prescrite pour tous les secrets qui lui sont confiés.

XIV. Conjectures sur un projet de Fénélon.

Tout ce qui concerne Fénélon excite l'intérêt, et on désire sans doute de savoir quelle étoit cette résolution extraordinaire qu'il avoit prise, et qui paroît avoir contrarié si vivement l'évêque de Sarlat, son oncle. Tous ses historiens ne nous offrent aucun éclaircissement sur cette particularité de sa vie.

Mais des pièces originales qui nous ont été communiquées (1) semblent indiquer que le zèle de Fénélon le portoit alors, malgré sa jeunesse et sa foible santé, à se consacrer aux missions du Canada. La congrégation de Saint-Sulpice y avoit un établissement considérable dans l'île de Montréal, dont l'objet étoit de travailler à la conversion des sauvages et de procurer les secours de la religion aux habitans de la colonie. Cet établissement naissant avoit déjà excité le zèle de quel-

(1) Registre original écrit de la main des différens directeurs du séminaire de Saint-Sulpice, et qui marque jour par jour l'entrée et la sortie des ecclésiastiques reçus dans cette maison depuis 1641 jusqu'en 1709.

ques ecclésiastiques élevés au séminaire de Saint-Sulpice : plusieurs d'entr'eux étoient passés au Canada, comme nous l'apprennent les mêmes manuscrits où nous avons puisé la connoissance de ce fait.

Nous voyons par la lettre de M. Tronson, que l'abbé de Fénélon s'étoit rendu lui-même auprès de son oncle, pour lui faire part de sa résolution et lui demander son agrément. L'évêque de Sarlat fut effrayé, avec raison, d'une détermination qui étoit absolument incompatible avec la santé si délicate de son neveu. Il lui refusa son consentement et lui ordonna de retourner au séminaire de Saint-Sulpice pour se rendre encore plus digne, par l'étude et la retraite, d'exercer utilement le ministère auquel il se croyoit spécialement appelé.

XV. Fénélon entre dans la communauté des prêtres de Saint-Sulpice.

L'abbé de Fénélon, après avoir reçu les ordres sacrés au séminaire de Saint-Sulpice, se consacra aux fonctions du saint ministère dans la communauté des prêtres de la même paroisse.

On n'auroit pas besoin sans doute d'un exemple aussi remarquable que celui de Fénélon, pour se pénétrer de toute l'importance et de toute la dignité d'un ministère qui donne toujours le droit de faire le bien et jamais le pouvoir de nuire; qui n'exerce qu'une justice fondée sur la miséricorde,

» vient après le sacré, et je ne dédaigne pas de » descendre au Pirée, où Socrate fait le plan de » sa république. Je monte au double sommet du » Parnasse; je cueille les lauriers de Delphes et » je goûte les délices de Tempé.

» Quand est-ce que le sang des Turcs se mê- » lera avec celui des Perses sur les plaines de » Marathon, pour laisser la Grèce entière à la » religion, à la philosophie et aux beaux arts, » qui la regardent comme leur patrie ».

. . . . . Arva, beata
Petamus arva, divites et insulas.

« Je ne t'oublierai pas, ô île consacrée par les » célestes visions du disciple bien-aimé; ô heu- » reuse Pathmos; j'irai baiser sur la terre les pas » de l'apôtre, et je croirai voir les cieux ouverts. » Là, je me sentirai saisi d'indignation contre le » faux prophète, qui a voulu développer les ora- » cles du véritable, et je bénirai le Tout-Puissant, » qui, bien loin de précipiter l'Eglise comme Ba- » bylone, enchaîne le dragon, et la rend victo- » rieuse. Je vois déjà le schisme qui tombe, l'O- » rient et l'Occident qui se réunissent, et l'Asie » qui voit renaître le jour après une si longue » nuit; la terre sanctifiée par les pas du Sauveur » et arrosée de son sang, délivrée de ses profa- » nateurs, et revêtue d'une nouvelle gloire;

» enfin, les enfans d'Abraham, épars sur la face » de toute la terre, et plus nombreux que les » étoiles du firmament, qui, rassemblés des quatre » vents, viendront en foule reconnoître le Christ, » qu'ils ont percé, et montrer à la fin des temps » une résurrection. En voilà assez, Monseigneur; » et vous serez bien aise d'apprendre que c'est ici » ma dernière lettre, et la fin de mes enthou- » siasmes, qui vous importuneront peut-être. » Pardonnez-les à ma passion de vous entretenir » de loin, en attendant que je puisse le faire de » près ».

Fr. de FÉNÉLON.

On voit par le ton et le style de cette lettre que Fénélon étoit encore dans ce premier âge de la vie, où une imagination jeune, brillante, et nourrie de toute la fleur de la littérature, se plaît à embellir tous les objets qui se présentent à elle, et à y répandre les couleurs vives et animées, dont elle a reçu l'impression encore récente.

Cette lettre étoit probablement adressée à Bossuet, et remonte aux premiers temps de leur liaison; nous verrons bientôt comment elle s'étoit formée entre deux hommes faits pour se connoître, s'aimer et s'estimer.

On voit que Fénélon étoit parvenu à obtenir le

concevoir comment au milieu de tous les devoirs, de tous les soins et de toutes les traverses qui ont rempli sa vie, il a pu suffire à cette singulière fécondité qui se reproduit sous mille formes et sur toutes sortes de sujets.

Il se consacra pendant trois années entières au ministère ecclésiastique, et ce fut alors qu'il fut chargé, par le curé de la paroisse de Saint-Sulpice, d'expliquer l'Ecriture sainte au peuple, les jours de dimanche et fêtes, fonction qui commença à le faire connoître, et dont il retira pour lui-même les plus grands avantages.

Fénélon fut appelé à Sarlat, en 1674, par son oncle; nous avons une de ses lettres écrite de Sarlat (1), au marquis de Fénélon; elle ne porte aucune date; mais il y parle de la mort du marquis de Saint-Abre, son oncle maternel, tué au combat de Sintzheim, le 16 juin 1674, comme d'un événement assez récent. Il y est aussi question de quelques démarches qu'on se proposoit de faire en sa faveur pour lui procurer la députation de la province ecclésiastique de Bordeaux à l'assemblée générale du clergé de 1675. Ces démarches n'eurent point de succès, parce qu'il avoit pour concurrens les abbés d'Epinai de Saint-Luc et de Marillac, plus âgés que lui, et beau-

(1) Manuscrite.

coup plus avancés dans les dignités ecclésiastiques.

XVI. Fénélon veut se consacrer aux missions du Levant.

Ce fut à cette époque que Fénélon reprit, avec plus d'ardeur, son premier projet de se consacrer aux missions; mais convaincu avec raison que sa santé ne lui permettroit jamais de résister aux rigueurs du climat du Canada, il porta toutes ses pensées vers les missions du Levant. Nous en trouvons la preuve dans une lettre écrite de sa main et qui n'a jamais été imprimée. Elle nous a paru si remarquable, que nous croyons devoir la transcrire telle qu'elle nous est parvenue; elle est datée de Sarlat, du 9 octobre, sans indication d'année.

Lettre de Fénélon. (Manuscrits.)

« Divers petits accidens ont toujours retardé » jusqu'ici mon retour à Paris; mais enfin, Mon» seigneur, je pars, et peu s'en faut que je ne » vole. A la vue de ce voyage, j'en médite un » plus grand. La Grèce entière s'ouvre à moi, » le sultan effrayé recule; déjà le Péloponèse » respire en liberté, et l'Eglise de Corinthe va » refleurir; la voix de l'apôtre s'y fera encore » entendre. Je me sens transporté dans ces beaux » lieux et parmi ces ruines précieuses, pour y » recueillir, avec les plus curieux monumens, » l'esprit même de l'antiquité. Je cherche cet » aréopage, où saint Paul annonça aux sages » du monde le dieu inconnu; mais le profane

consentement de l'évêque de Sarlat, son oncle, pour son projet des missions du Levant. Peut-être ce prélat ne se crut-il plus en droit d'opposer un second refus à une vocation qui paroissoit si marquée, et que le temps n'avoit fait que confirmer. Il ne pouvoit d'ailleurs alléguer pour les missions du Levant la rigueur du climat, comme il l'avoit fait pour le voyage du Canada.

Mais sans doute des réflexions ultérieures, la crainte d'affliger mortellement un oncle, dont il avoit arraché, plutôt qu'obtenu l'aveu, la pensée déchirante de manquer à la reconnoissance envers un prélat et un parent, qui réunissoit les titres les plus sacrés pour un cœur comme le sien, lui firent d'abord suspendre l'exécution de son projet. On parvint ensuite à donner une autre direction à son zèle pour la conversion des infidèles, en l'appliquant à un objet à peu près du même genre, celui de maintenir dans la foi les *Nouvelles-Catholiques*, dont M. de Harlai, archevêque de Paris, le nomma supérieur. Ses succès, dans cette nouvelle carrière, et le désir qu'il paroissoit conserver de se consacrer aux missions étrangères, firent naître dans la suite l'idée de l'employer dans les missions du Poitou ; c'étoit rentrer en quelque sorte dans le genre d'apostolat pour lequel il avoit montré un attrait si décidé.

XVII. Fénélon est nommé supérieur des Nouvelles-Catholiques.

M. de Harlai, archevêque de Paris, possédoit au degré le plus éminent l'art de gouverner, et de faire servir à la gloire et à l'avantage de son diocèse tous les genres de mérite et de talent qu'il observoit dans son clergé. La voix publique avoit déjà porté jusqu'à lui le nom de l'abbé de Fénélon. Frappé de la réputation extraordinaire qu'un jeune homme avoit su mériter à un âge où l'on n'est pas même remarqué, il n'hésita pas à le nommer supérieur des *Nouvelles-Catholiques*, et des filles de la *Madeleine de Traisnel*.

L'abbé de Fénélon n'avoit alors que vingt-sept ans, et on lui confia un emploi qui étoit ordinairement réservé à des ecclésiastiques éprouvés par une longue expérience, et vieillis dans les fonctions les plus délicates du ministère.

Pour être moins distrait de l'exercice de ses nouvelles fonctions, il quitta la communauté des prêtres de Saint-Sulpice, et alla s'établir chez le marquis de Fénélon, son oncle (1), à qui le Roi avoit accordé un logement dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

La communauté des Nouvelles-Catholiques formoit une association de quelques personnes pieuses, qui n'étoient liées par aucun vœu religieux. Elle avoit été instituée en 1634, par Jean-

(1) Manuscrits.

François de Gondi, premier archevêque de Paris, et approuvée par une bulle du pape Urbain VIII. L'objet de cet institut étoit d'affermir les nouvelles converties dans la doctrine qu'elles avoient embrassée, et d'instruire les personnes du même sexe qui se montroient disposées à se convertir. Elles avoient formé leur premier établissement dans la rue des Fossoyeurs, près Saint-Sulpice. Mais lorsque le maréchal de Turenne eut abjuré le calvinisme, il chercha à favoriser une institution destinée à procurer à ceux dont il avoit partagé les erreurs, le bonheur qu'il avoit retrouvé lui-même en revenant à la religion de ses pères. Il accorda une protection particulière à la communauté des Nouvelles-Catholiques, et acquit pour elle une maison plus spacieuse et plus commode dans la rue Sainte-Anne. Il se servit même de son crédit auprès du Roi, pour le porter à étendre ses bienfaits sur un établissement si conforme aux vues de ce prince. La protection de Louis XIV et le nom de M. de Turenne avoient donné à la communauté des Nouvelles-Catholiques une considération, qui excita M. de Harlai à lui donner pour chef un ecclésiastique digne de justifier les vues et les espérances d'un roi tel que Louis XIV, et d'un homme tel que M. de Turenne. Son choix tomba sur l'abbé de Fénélon,

et l'abbé de Fénélon fit bientôt connoître que son nom seroit aussi un titre de gloire pour le siècle de Louis XIV.

Il entroit avec d'autant plus de satisfaction dans cette nouvelle carrière, qu'elle le ramenoit indirectement à ses premières pensées et à ses premiers vœux pour les missions. Elle ne lui présentoit pas sans doute des travaux aussi étendus, des dangers aussi glorieux, ni des sacrifices aussi pénibles : mais elle avoit aussi ses difficultés. Il est souvent plus difficile de triompher de l'erreur que de l'idolâtrie, et de détruire des opinions adoptées comme plus pures et plus sévères, que des superstitions extravagantes, qui ne peuvent ni séduire l'esprit, ni satisfaire l'amour-propre.

L'abbé de Fénélon montra dans son nouvel emploi le mérite si rare et si nécessaire de donner toujours à l'instruction cette forme simple, claire, précise, qui la met à portée de tous les esprits, en la variant selon le degré de leur intelligence. Il y réunissoit le don précieux de faire aimer la vertu par ce langage sensible et pénétrant qui parle à l'ame avant d'arriver à la raison, et qui dispose à cette sorte de confiance, dont on ne peut jamais se défendre pour celui qui a commencé par nous convaincre de sa vertu, de sa bonne foi et de son intérêt pour notre bonheur.

La

La seule distraction que l'abbé de Fénélon se permît de mêler à des occupations, qui paroîtroient aujourd'hui si rebutantes pour un homme de son âge, étoit d'entretenir avec M. Tronson cette correspondance de piété qu'il avoit appris à goûter sous sa direction, et de cultiver avec assiduité les bontés de son oncle, qui étoit pour lui un second directeur.

Le marquis de Fénélon avoit un grand nombre d'amis, auxquels il fit connoître son jeune neveu. Parmi ces hommes distingués qui faisoient profession d'aimer et d'estimer le marquis de Fénélon, et qui vivoient avec lui d'une manière plus intime, on remarquoit le duc de Beauvilliers, déjà prévenu en faveur de l'abbé de Fénélon, sur les témoignages de M. Tronson. On y remarquoit aussi le célèbre Bossuet qui fut frappé, dès les premiers momens, du mérite extraordinaire qu'annonçoit ce jeune ecclésiastique.

XVIII. Fénélon se lie avec Bossuet.

Son oncle l'avoit également présenté à M. de Harlai, archevêque de Paris, qui jouissoit alors d'un grand crédit à la Cour, et qui réunissoit à un extérieur agréable et noble de grands talens pour l'administration, et une heureuse facilité de s'exprimer avec autant de grâce que de dignité. Il présida pendant trente-cinq ans les assemblées du clergé, et il sut toujours les diriger d'une ma-

nière aussi convenable pour le clergé, que conforme aux vues du gouvernement. M. de Harlai accueillit l'abbé de Fénélon avec une bienveillance particulière; il lui prodigua tous ces témoignages de goût, de confiance et de bonne volonté, qui étoient dans l'habitude de son caractère et de ses manières, et auxquels un grand usage du monde et de la Cour prêtoit la séduction la plus flatteuse pour un jeune homme encore étranger au monde et aux affaires.

Mais M. de Harlai vit avec peine l'abbé de Fénélon s'attacher avec une prédilection marquée à Bossuet, que sa grande réputation et sa qualité de précepteur du Dauphin présentoient déjà à l'archevêque de Paris comme un concurrent redoutable à la Cour et dans les affaires du clergé. Blessé d'une préférence aussi sensible, M. de Harlai ne fut pas assez maître de lui-même, pour ne pas laisser apercevoir à Fénélon combien il en étoit affecté. Peut-être aussi s'imagina-t-il que des considérations d'un autre genre empêchoient Fénélon de le cultiver avec tout l'empressement qu'il avoit attendu de lui.

Quoi qu'il en soit, Fénélon ne se présentoit à l'archevêché que très-rarement, et dans les seules circonstances où le respect et la bienséance lui en faisoient un devoir. Ce fut dans une de ces

occasions, que M. de Harlai lui dit d'un ton de reproche, où il entroit plus d'amertume que de bienveillance : *M. l'abbé, vous voulez être oublié, vous le serez.*

Rien n'est peut-être plus propre à donner une juste idée de la sagesse de caractère et du jugement prématuré de Fénélon, que cette vénération filiale qu'il montroit pour un évêque, dont le génie, les talens et les vastes connoissances commandoient sans doute l'admiration, mais dont l'austérité de principes et de mœurs pouvoit effrayer un jeune homme à peine admis à sa familiarité. Fénélon fut entraîné rapidement par un sentiment irrésistible vers ce grand homme dont les vertus, les leçons et les exemples lui rappeloient les Pères des premiers siècles du christianisme; chaque jour lui acquit de nouveaux droits à l'estime et à la confiance de Bossuet, qui vit avec satisfaction s'élever sous ses yeux un jeune ecclésiastique, qui promettoit déjà tout ce qu'il fut dans la suite. Malgré ses grandes occupations, il se chargea de le diriger dans la carrière qui s'ouvroit devant lui, et dans laquelle il est si facile de s'égarer, ou du moins de perdre un temps précieux, lorsqu'on n'est pas conduit par une main habile et exercée. Bossuet y mit une complaisance et un intérêt qui indiquent le sentiment

de goût et d'estime qu'il avoit pris pour son jeune élève. Il se montroit toujours disposé à l'accueillir, à répondre à tous ses doutes, et à lui ouvrir tous ces trésors de science que son vaste génie et de longs travaux l'avoient mis à portée d'acquérir.

Cette liaison subsista pendant un très-grand nombre d'années avec la même intimité. Nous en retrouverons fréquemment des témoignages jusqu'à l'époque affligeante qui mit en opposition de sentimens ces deux grands hommes; mais nous aurons occasion d'observer que, même dans leurs discussions les plus animées, ils ne cessèrent jamais d'avoir l'un pour l'autre une estime mutuelle, fondée sur l'opinion qu'ils avoient de leur vertu et de leur sincère attachement à l'Eglise et à la religion.

XIX. L'évêque de Sarlat résigne à Fénélon le prieuré de Carenac.

Fénélon fut obligé, en 1681, de suspendre momentanément ses fonctions de supérieur des Nouvelles-Catholiques, pour faire un voyage à Sarlat. L'évêque de Sarlat, son oncle, venoit de lui résigner son prieuré de Carenac, pour l'aider à se soutenir à Paris. Ce bénéfice, de la valeur de 3 ou 4000 liv. de rente, fut le seul qu'eut Fénélon jusqu'à l'âge de quarante-quatre ans.

Nous trouvons parmi ses manuscrits une lettre qu'il écrivit en cette occasion à la marquise de Laval, sa cousine. Il lui fait, dans un style plein

de goût et de gaîté, le récit de la pompeuse réception dont on honora son entrée à Carenac. On pourra observer par ce récit que, dans les provinces comme à Paris, l'*éloquence des harangues* a toujours été à peu près la même dans tous les temps et dans tous les lieux.

XX. Lettre de Fénélon à madame de Laval, 1681. (Manuscr.)

« Oui, madame, n'en doutez pas, je suis un » homme destiné à des entrées magnifiques. Vous » savez celle qu'on m'a faite à Bélai, dans votre » gouvernement. Je vais vous raconter celle dont » on m'a honoré en ce lieu.

» M. de Rouffillac pour la noblesse; M. Rose, » curé, pour le clergé; M. Rigaudie, prieur des » moines pour l'ordre monastique, et les fermiers » de céans pour le tiers-état, viennent jusqu'à » Sarlat me rendre leurs hommages. Je marche » accompagné majestueusement de tous ces dé- » putés; j'arrive au port de Carenac, et j'aperçois » le quai bordé de tout le peuple en foule. Deux » bateaux, pleins de l'élite des bourgeois, s'a- » vancent; et en même temps je découvre que, » par un stratagême galant, les troupes de ce » lieu, les plus aguerries, s'étoient cachées dans » un coin de la belle île que vous connoissez; de » là, elles vinrent en bon ordre de bataille me » saluer avec beaucoup de mousquetades; l'air » est déjà tout obscurci par la fumée de tant de

» coups, et l'on n'entend plus que le bruit af-
» freux du salpêtre. Le fougueux coursier que
» je monte, animé d'une noble ardeur, veut se
» jeter dans l'eau ; mais moi, plus modéré, je mets
» pied à terre au bruit de la mousqueterie, qui
» se mêle à celui des tambours. Je passe la belle
» rivière de Dordogne, presque toute couverte
» de bateaux qui accompagnent le mien. Au bord
» m'attendent gravement tous les moines en corps ;
» leur harangue est pleine d'éloges sublimes ; ma
» réponse a quelque chose de grand et de doux.
» Cette foule immense se fend pour m'ouvrir un
» chemin ; chacun a les yeux attentifs pour lire
» dans les miens quelle sera sa destinée ; je monte
» ainsi jusqu'au château, d'une marche lente et
» mesurée, afin de me prêter pour un peu de
» temps à la curiosité publique. Cependant mille
» voix confuses font retentir des acclamations
» d'allégresse, et l'on entend partout ces paroles :
» *Il sera les délices de ce peuple*. Me voilà à la
» porte déjà arrivé, et les consuls commencent
» leur harangue par la bouche de l'orateur royal.
» A ce nom, vous ne manquez pas de vous re-
» présenter ce que l'éloquence a de plus vif et
» de plus pompeux. Qui pourroit dire quelles
» furent les grâces de son discours ? il me com-
» para au soleil ; bientôt après je fus la lune ;

» tous les autres astres les plus radieux eurent » ensuite l'honneur de me ressembler; de là, » nous en vînmes aux élémens et aux météores, » et nous finîmes heureusement par le commen- » cement du monde. Alors le soleil étoit déjà » couché, et pour achever la comparaison de lui » à moi, j'allai dans ma chambre pour me pré- » parer à en faire de même ».

C'est du même ton de gaîté que Fénélon rend compte à la marquise de Laval d'un plaidoyer qu'il entendit à l'audience publique du tribunal de Sarlat, peu de jours après sa brillante réception à Carenac.

A Issigeac (1), 16 juin 1681.

Lettre de Fénélon à madame de Laval, 16 juin 1681. (Manuscr.)

« On n'a pas tous les jours un grand loisir et » un sujet heureux pour écrire en style sublime. » Ne vous étonnez donc pas, madame, si vous » n'avez pas eu cette semaine une relation nou- » velle de mes aventures; tous les jours de la vie » ne sont pas des jours de pompe et de triomphe. » Mon entrée dans Carenac n'a été suivie d'au- » cun événement mémorable. Mon règne y a été » si paisible, qu'il ne fournit aucune variété pour » embellir l'histoire. J'ai quitté ce lieu-là pour » venir trouver ici M. de Sarlat, et j'ai passé à

(1) Maison de campagne des évêques de Sarlat, que l'oncle de Fénélon avoit réparée et embellie avec soin.

» Sarlat en venant : je m'y suis même arrêté un
» jour, pour y entendre plaider une cause fameuse
» par les Cicérons de la ville. Leurs plaidoyers
» ne manquèrent pas de commencer par le com-
» mencement du monde, et de venir ensuite tout
» droit par le déluge jusqu'au fait. Il étoit ques-
» tion de donner du pain par provision à des en-
» fans qui n'en avoient pas. L'orateur, qui s'étoit
» chargé de parler aux juges de leur appétit, mêla
» judicieusement dans son plaidoyer beaucoup
» de pointes fort gentilles avec les plus sérieuses
» lois du code, les métamorphoses d'Ovide, et
» des passages terribles de l'Ecriture sainte. Ce
» mélange, si conforme aux règles de l'art, fut
» applaudi par les auditeurs de bon goût. Chacun
» croyoit que les enfans feroient bonne chère, et
» qu'une si rare éloquence alloit fonder à jamais
» leur cuisine ; mais, ô caprice de la fortune !
» quoique l'avocat eût obtenu tant de louanges,
» les enfans ne purent obtenir du pain : on ap-
» pointa la cause ; c'est-à-dire, en bonne chicane,
» qu'il fut ordonné à ces malheureux de plaider
» à jeun, et les juges se levèrent gravement du
» tribunal pour aller dîner ; je m'y en allai aussi,
» et je partis ensuite pour apporter vos lettres à
» M. de Sarlat. Je suis arrivé ici presqu'*incognito*,
» pour épargner les frais d'une entrée. Sur les

» sept heures du matin je surpris la ville; ainsi, » il n'y a ni harangue, ni cérémonie, dont je » puisse vous régaler. Que ne puis-je, pour ré- » jouir mademoiselle de Laval, vous faire part » des fleurs de rhétorique, qu'un prédicateur de » village répandit sur nous, ses auditeurs infor- » tunés; mais il est juste de respecter la chaire » plus que le barreau ».

C'est pendant le court séjour que Fénélon fit à Carenac, qu'il composa l'ode qui commence par ces vers :

> Montagnes, de qui l'audace
> Va porter jusques aux cieux
> Un front d'éternelle glace.

XXI. De l'abbé de Langeron.

On doit bien croire que Fénélon n'avoit jamais eu l'idée de faire imprimer cette ode; elle ne fut en effet imprimée qu'après sa mort, à la suite de la première édition du *Télémaque*, publiée par sa famille. Elle étoit adressée à l'abbé de Langeron, qu'une heureuse conformité de caractère et de goûts avoit uni à Fénélon dès sa première jeunesse; qui fut ensuite associé à tous les travaux et à tous les événemens de sa vie; qui vécut et mourut fidèle à l'amitié, dans l'adversité comme dans la prospérité.

Nous aurions peut-être négligé de parler de cette pièce de vers, si on n'y remarquoit com-

bien Fénélon, encore rempli de la lecture d'Homère, avoit été frappé de bonne heure du caractère que ce grand poète donne à Ulysse :

Des Grecs je vois le plus sage,
Jouet d'un indigne sort,
Tranquille dans son naufrage,
Et circonspect dans le port;
Vainqueur des vents en furie,
Pour sa sauvage patrie,
Bravant les flots nuit et jour.
Oh! combien de mon bocage,
Le calme, le frais, l'ombrage
Méritent mieux mon amour!

espèce de tableau prophétique de la destinée qui étoit réservée dans la suite à Fénélon lui-même, et dont le pressentiment semble se retrouver encore dans ces vers de la même ode :

Loin, loin trompeuse fortune,
Et toi, faveur importune,
Le monde entier ne m'est rien.

Ce fut sans doute l'impression qui lui étoit restée dès sa jeunesse, du caractère d'Ulysse, tel qu'Homère nous l'a dépeint dans l'*Odyssée*, qui invita Fénélon, long-temps après, à adapter si heureusement ce même sujet à l'instruction de M. le duc de Bourgogne, en lui proposant pour modèle Télémaque, fils d'Ulysse. On sait d'ailleurs que Fénélon préféroit l'*Odyssée* à l'*Iliade*;

il y retrouvoit une peinture plus fidèle et plus attachante des vicissitudes de la vie humaine, et des leçons plus sensibles pour apprendre aux hommes à supporter avec courage l'injustice et le malheur.

Après une courte absence, Fénélon reprit ses premières fonctions auprès des Nouvelles-Catholiques, et il consacra dix années entières de sa vie à la simple direction d'une communauté de femmes. Si le nom de Fénélon ne commandoit pas toujours l'amour et le respect; si tous ses ouvrages, toutes ses pensées, sa conduite publique et privée, ne portoient pas un caractère de grandeur qui ne permet pas à l'envie et à la satire de hasarder le plus foible trait contre un si beau génie, on ne manqueroit pas de dire et de croire qu'un pareil emploi de son temps, dans la maturité de l'âge et de la raison, a contribué à rétrécir son esprit, en le concentrant dans des soins minutieux, dans des détails obscurs, dans des études inutiles.

XXII. Traité de l'Education des Filles.

Ce fut alors cependant que Fénélon écrivit son premier ouvrage; ouvrage qui a commencé sa réputation, et qui, dans un seul petit volume, réunit plus d'idées justes et utiles, plus d'observations fines et profondes, plus de vérités pratiques et de saine morale, que tant d'ouvrages volumineux

écrit depuis sur le même sujet. Il est facile en effet de s'apercevoir que tout ce que des auteurs plus récens ont proposé d'utile et de raisonnable sur l'éducation, a été emprunté du traité *De l'éducation des filles*. Fénélon avoit dit avec précision et simplicité ce qu'on a répété avec emphase et prétention.

Fénélon n'avoit pas même composé cet ouvrage pour le public : c'étoit un simple hommage de l'amitié ; il ne l'avoit écrit que pour répondre aux pieuses intentions d'une mère vertueuse. Madame la duchesse de Beauvilliers partageoit tous les sentimens de confiance et d'estime de son mari pour l'abbé de Fénélon. Occupée avec le plus respectable intérêt de l'éducation de sa nombreuse famille, elle le pria de la diriger dans l'accomplissement des devoirs prescrits à sa sollicitude maternelle. Outre plusieurs garçons, elle eut huit filles qui, grâce aux exemples domestiques qu'elles eurent sous leurs yeux pendant leur jeunesse, et aux principes qu'elles puisèrent dans les instructions de Fénélon, furent des modèles de toutes les vertus que la charité inspire et que la religion ennoblit.

Comme elles étoient encore trop jeunes pour que Fénélon pût indiquer, par rapport à chacune d'elles, les modifications que tout instituteur

éclairé doit employer, selon la différence des caractères, des penchans et des dispositions, il généralisa toutes ses vues et toutes ses maximes; mais il saisit avec tant d'art et de profondeur tous les traits uniformes dont la nature a marqué ce premier âge de la vie, et toutes les variétés qui donnent à chaque caractère comme à chaque figure, une physionomie différente, qu'il n'est aucune mère de famille qui ne doive retrouver dans ce tableau l'image de son enfant, et l'expression fidèle des défauts qu'elle doit s'efforcer de prévenir, des penchans qu'elle doit chercher à rectifier, et des qualités qu'elle doit désirer de développer.

C'est ainsi qu'un ouvrage destiné à une seule famille, est devenu un livre élémentaire qui convient à toutes les familles, à tous les temps et à tous les lieux.

Cet ouvrage est si connu et si généralement répandu que nous nous croyons dispensés de le faire connoître dans tous ses détails; nous ne craignons pas même d'avouer que nousnous étions d'abord proposé d'insérer dans une espèce d'analyse, tout ce qui nous avoit paru avoir un caractère plus marqué d'agrément ou d'utilité. C'étoit dans cet esprit que nous en avions commencé l'extrait; peu à peu, et sans nous en apercevoir

nous-mêmes, notre extrait étoit devenu l'ouvrage tout entier : ce qui nous a averti qu'il est du petit nombre de ces livres parfaits auxquels on ne peut rien ajouter, et dont on ne peut rien retrancher sans en altérer l'esprit et la régularité.

Fénélon commence son traité *de l'Éducation des Filles* dès les premiers jours de la vie, dès cette époque où un seul et même nom, celui d'*enfant*, convient également aux deux sexes. En lisant cette première partie de son ouvrage, on ne peut s'empêcher de s'étonner de la modestie avec laquelle il nous présente plusieurs observations de détail aussi fines que justes et profondes ; l'étonnement augmente encore en comparant cette simplicité avec le faste des auteurs plus récens, qui nous ont reproduit ces mêmes observations comme des découvertes qui sembloient leur appartenir.

« *Je ne donne pas ces petites choses pour grandes* », écrit Fénélon. Mais que Fénélon paroît grand, lorsqu'il ne donne que comme de *petites choses* ces observations fines et délicates qui tenoient à une attention si suivie, à des réflexions si profondes et si variées ; qui supposoient tant de goût et de tact, et qui étoient l'expression du cœur le plus sensible et le plus vertueux !

Dans la première partie de son ouvrage, Féné-

lon s'est adressé aux parens, aux instituteurs, aux institutrices, et a fait, pour ainsi dire, leur éducation encore plus que celle des enfans et des élèves.

C'est aux enfans mêmes qu'il adresse ensuite ses instructions. Après avoir veillé à la conservation de toutes les facultés morales et naturelles; après avoir cherché à prévenir les défauts et les inconvéniens capables d'en corrompre l'usage, c'est de leur ame et de leur intelligence qu'il s'occupe; c'est leur esprit et leur cœur qu'il essaie de former et il établit tout son système d'éducation sur le seul fondement qui peut assurer le bonheur des familles et l'ordre de la société, sur la religion.

Il fait arriver les enfans à l'instruction par leur penchant même à la frivolité; c'est le goût général des enfans pour les histoires que Fénélon emploie pour les instruire de la religion.

Il indique ensuite la méthode la plus simple et la plus facile pour mettre les vérités les plus intellectuelles à la portée des enfans, et les leur faire comprendre autant qu'il est donné à l'esprit humain de pénétrer dans ces obscurités métaphysiques, sur lesquelles un enfant un peu instruit en sait autant que les hommes, et les hommes les plus instruits n'en savent guère plus que les

enfans. *C'est une vraie persuasion* que Fénélon veut obtenir des enfans ; et, comme il le dit lui-même, *ce n'est pas en jetant un enfant dans des subtilités de philosophie qu'on parvient à obtenir cette vraie persuasion.*

Il profite de la poupée même avec laquelle joue l'enfant pour lui donner les premières notions de la distinction de l'esprit et du corps, de la différence des qualités morales, de l'immortalité de l'ame, des peines et des récompenses d'une autre vie : c'est toujours par des raisons sensibles qu'il parle à leur raison naissante.

Fénélon veut qu'on donne aux femmes comme aux hommes, sur tout ce qui concerne la religion, une instruction solide et exempte de toute superstition. *Il ne faut jamais laisser mêler dans la foi ou dans les pratiques de piété rien qui ne soit tiré de l'Evangile, ou autorisé par une approbation constante de l'Eglise. Accoutumez-les donc à n'admettre pas légèrement certaines histoires sans autorité, et à ne s'attacher pas à de certaines dévotions qu'un zèle indiscret introduit, sans attendre que l'Eglise les approuve.*

Il expose ensuite successivement tous les points de la doctrine de l'Eglise catholique, tout ce qui concerne les sacremens et les cérémonies du culte public, avec une clarté si admirable, qu'il est impossible

impossible que des enfans bien pénétrés de ses maximes et de ses leçons ne soient pas parfaitement instruits des vérités essentielles de la religion : on seroit même fondé à penser que ce degré d'instruction pourroit suffire au plus grand nombre des hommes.

On ne doit pas oublier de faire remarquer que Fénélon, dans ce traité si précis et si substantiel, fait trois fois le plus grand éloge du *Catéchisme historique* de l'abbé Fleury. Il est vraisemblable que son estime pour l'ouvrage et pour l'auteur le détermina dans la suite à s'associer cet homme si recommandable, dans l'éducation des petits-fils de Louis XIV.

Fénélon étoit bien éloigné d'interdire aux femmes l'instruction qui leur est nécessaire pour remplir, avec succès, tous les devoirs que leur imposent la nature et la société. Il ne cherche point à les dépouiller de tous les avantages que la culture de l'esprit peut ajouter à leurs agrémens naturels. Il savoit qu'elles sont destinées à faire aimer la vie domestique par le charme de la douceur; à y entretenir l'esprit d'ordre et d'économie, le plus riche patrimoine des familles; à graver dans le cœur de leurs enfans les premiers élémens de cette éducation religieuse et morale que rien ne peut suppléer; à faire succéder la

sérénité aux jours mauvais qui troublent si souvent le cours de la vie humaine ; à donner à la société ce caractère de politesse, de grâce et de décence si nécessaire pour adoucir l'humeur peu flexible et souvent impérieuse des hommes. *Ces devoirs*, dit Fénélon, *sont les fondemens de la vie humaine. Le monde n'est point un fantôme ; c'est l'assemblage de toutes les familles. Eh ! qui est-ce qui peut les policer avec un soin plus exact que les femmes ?*

Il désire que les femmes se défendent également de cet excès de présomption qui les porte à aspirer à des connoissances qui ne leur sont ni utiles ni nécessaires, et de l'excès d'indifférence pour toute espèce d'instruction.

Peut-être observoit-il avec peine que plusieurs femmes de son temps s'étoient déjà écartées de cette sage réserve. *On ne manque pas de se servir de l'expérience qu'on a de beaucoup de femmes que la science a rendues ridicules, pour les condamner à une ignorance absolue.*

Mais avec cette grâce d'expression et de sentiment qu'on retrouve toujours en Fénélon, il invite celles-mêmes d'entr'elles qu'une imagination brillante, un travail assidu et des succès extraordinaires auroient fait distinguer d'une manière plus marquée, à se ressouvenir qu'*il doit y avoir*

pour leur sexe une pudeur sur la science presqu'aussi délicate que celle qui inspire l'horreur du vice.

C'est par cette considération qu'il veut qu'on s'attache « à désabuser les jeunes personnes du » bel esprit. Elles sont exposées à prendre sou- » vent la facilité de parler et la vivacité d'imagi- » nation pour l'esprit; elles veulent parler de » tout; elles décident sur les ouvrages les moins » proportionnés à leur capacité; elles affectent » de s'ennuyer par délicatesse; elles sont vaines, » et la vanité fait parler beaucoup; elles sont » légères, et la légèreté empêche les réflexions » qui feroient souvent garder le silence. *Rien n'est* » *estimable que le bon sens et la vertu* ».

Fénélon interdit absolument les romans aux jeunes personnes. « Leur imagination errante » tourne leur curiosité avec ardeur vers des ob- » jets dangereux; elles se passionnent pour des » romans, pour des comédies, pour des récits » d'aventures chimériques; elles se rendent l'es- » prit visionnaire en s'accoutumant au langage » magnifique des héros de ces histoires fabuleu- » ses; *elles se gâtent même par-là pour le monde.* » Une pauvre fille, pleine du tendre et du mer- » veilleux qui l'ont charmée dans ses lectures, » est étonnée de ne point trouver dans le monde

» de vrais personnages qui ressemblent à ces » héros ».

On voit que Fénélon veut parler de ce genre de romans dont le goût dominoit dans le siècle où il a vécu; de ces romans qui représentoient le plus souvent des personnages ornés de toutes les perfections imaginaires de beauté, de grâces, de courage, d'honneur, de délicatesse et de vertu, et dont il étoit en effet difficile de retrouver les modèles dans le monde et dans l'habitude de la vie. Il est vraisemblable qu'il se seroit montré bien plus sévère encore pour les romans de notre siècle, qui sont une image trop fidèle de nos mœurs actuelles, et qui familiarisent ainsi les imaginations jeunes et faciles avec des impressions et des sentimens qui ne sont malheureusement que l'histoire trop sincère des désordres de la société.

Fénélon ne dit qu'un seul mot de la dissimulation qu'on reproche aux femmes, et ce mot renferme un grand sens. « Cette dissimulation » est d'autant plus inutile, que si le monde est » quelquefois trompé sur quelqu'action particulière, il ne l'est jamais sur l'ensemble d'une » vie entière ».

Il n'y a pas jusqu'à des leçons de grâces et de bon goût sur la parure, qu'il n'ait trouvé le moyen

d'amener dans cet intéressant ouvrage. Il ne dissimule pas « que la vanité est naturelle aux jeunes » personnes, parce qu'elles naissent avec un désir » violent de plaire. De là cet empressement pour » tout ce qui paroît devoir les distinguer et favoriser l'empire de leurs agrémens et de la grâce » extérieure. De là ce faste qui ruine les familles »,

Il fait voir combien elles s'égarent souvent dans les combinaisons de leur vanité, en adoptant inconsidérément des modes qui leur font perdre la plus grande partie de leurs avantages. Il voudroit « qu'on leur fît remarquer la noble simplicité qui » paroît dans les statues et les autres figures qui » nous restent des femmes grecques et romaines. » Elles y verroient combien des cheveux noués » négligemment par derrière, et des draperies » pleines et flottantes à longs plis, sont agréables » et majestueuses ».

Mais par une espèce de pressentiment de l'exagération qu'une nation mobile et légère apporte toujours dans ses goûts et dans ses modes, Fénélon ajoute : « Il ne faut pas souhaiter qu'elles » prennent l'extérieur antique ; il y auroit de » l'extravagance à le vouloir : il faut seulement » qu'elles prennent le goût de cette simplicité » d'habits, si noble, si gracieuse, *et d'ailleurs si* » *convenable aux mœurs chrétiennes... ; les vé-*

» *ritables grâces suivent la nature, et ne la gê-* » *nent jamais* ».

Après avoir indiqué les défauts que l'on doit éviter, Fénélon expose les devoirs que les femmes ont à remplir. Rien ne lui échappe dans la vie intérieure des familles, ni dans le tableau du monde où elles sont destinées à vivre. Il finit par cet éloge si touchant, que l'Ecriture fait dans le livre des Proverbes, *de la femme vraiment admirable, que ses enfans ont dit heureuse; que son mari a louée, et qui a été louée par ses propres œuvres dans l'assemblée des sages, et par les regrets et les pleurs de tous ceux qui l'ont connue, aimée et respectée.*

Nous nous sommes un peu étendu sur ce *Traité d'éducation,* non-seulement parce qu'il fut le premier ouvrage de Fénélon, et qu'il réunit tous les genres de mérite qui peuvent appartenir à un pareil sujet, mais encore parce qu'il indiqua, pour ainsi dire, d'avance, à M. de Beauvilliers, le précepteur des petits-fils de Louis XIV.

Il y a loin, sans doute, du gouvernement domestique des familles au gouvernement d'un grand empire. Mais la différence des objets ne change rien au caractère du génie, qui les considère chacun sous son véritable point de vue. Le même esprit d'observation et de sagesse qui sait donner

à chaque sujet toute la profondeur et toute l'étendue dont il est susceptible, sans jamais sortir des bornes où il doit se renfermer, suppose toujours cette surabondance de génie et de talent, qui ne demande qu'un libre essor et des circonstances propices pour embrasser un plus vaste espace, et atteindre les points les plus élevés.

Lorsqu'on a lu le traité *de l'Education des Filles*, on est disposé à croire que Fénélon n'avoit pu acquérir un sentiment si juste et si délicat des usages, des convenances et des travers de la société, que par un commerce habituel avec le monde. Cependant, à l'époque où il composa cet ouvrage, il étoit dans la retraite, uniquement occupé de ses devoirs ecclésiastiques. Il logeoit à la vérité chez le marquis de Fénélon, son oncle, qui avoit autrefois beaucoup vécu à la Cour et dans le monde. Mais cet oncle vivoit alors lui-même fort retiré, livré tout entier à la méditation des grandes vérités de la religion, et n'ayant conservé de toutes ses anciennes relations, qu'un petit nombre d'amis qui partageoient ses principes et ses sentimens. Il est vrai que ces amis étoient des hommes du premier mérite par leur vertu et leur caractère; prévenus favorablement pour le neveu, par leur amitié pour l'oncle, ils éprouvoient déjà pour Fénélon cette espèce d'attrait, qui lui tint si étroitement unis pen-

dant toute sa vie, tous ceux qui avoient une fois commencé à l'aimer. Ce fut dans la société de ces hommes distingués, déjà désabusés du monde, ou qui avoient eu la sagesse d'y conserver l'indépendance de leur caractère, en se retirant souvent dans la solitude de leurs pensées, que Fénélon apprit à connoître le monde beaucoup mieux qu'il ne l'auroit connu, en s'abandonnant inconsidérément au tourbillon des sociétés. D'ailleurs, ce seroit une illusion de croire qu'on ne connoît bien le monde, qu'en se livrant au tumulte insensé de ses plaisirs si bruyan[illegible]ses joies si vaines, à son oisive activité. Il res[illegible]ien peu de temps et de moyens pour l'observation, lorsqu'on est soi-même entraîné par le mouvement rapide qui précipite les jours et les années de la vie dans ce vide immense de soins inutiles, de distractions pénibles, de vains projets, d'espérances trompeuses. C'est de la solitude qu'il faut voir le monde, ses passions, ses ennuis, ses vicissitudes; la connoissance des hommes n'est point attachée à l'observation superficielle des formes et des usages de la société. L'habitude de la politesse et des égards contribue sans doute à répandre plus de douceur dans les mœurs et plus d'élégance dans les manières; mais il n'est pas nécessaire de consumer sa vie entière dans ces soins frivoles, pour

avoir un grand usage du monde; il suffit de porter en soi-même le sentiment des convenances, et cette aménité d'esprit et de caractère qui forme la véritable urbanité.

Il est en effet assez remarquable que tous les bons ouvrages du siècle de Louis XIV, ceux dans lesquels on retrouve le sentiment le plus exquis de tout ce qui constitue le bon goût dans la littérature et les beaux arts, ceux qui nous révèlent avec le plus de charme et de délicatesse tous les secrets du cœur humain, ont été écrits le plus souvent par des hommes qui vivoient dans le silence de la retraite, ou qu'une heureuse conformité de principes religieux, de goûts estimables, d'études utiles ou agréables, avoient unis de confiance et d'amitié. Sans doute ces écrivains célèbres n'étoient pas entièrement étrangers au monde; il faut bien voir les hommes lorsqu'on veut les connoître et les juger; mais ceux même d'entre eux, que le bonheur des circonstances avoit mis à portée d'observer les grands modèles, et d'être recherchés par tout ce que le rang, la naissance et la faveur avoient élevés au-dessus d'eux, évitoient de se laisser éblouir par le prestige de ces brillantes illusions; ils s'attachoient à tourner au profit de leur sagesse et de leurs lumières les observations qu'ils recueilloient du spectacle des jeux

de la fortune et du combat éternel des passions. Ils retournoient toujours avec un nouveau plaisir dans leur paisible et vertueuse retraite, pour y retrouver le bonheur le plus pur et le plus vrai dans les douces affections de la nature et de l'amitié (1).

Tandis que Fénélon se livroit aux occupations utiles et vertueuses d'un emploi obscur et presqu'ignoré; tandis qu'il se disposoit par l'étude et la méditation à acquérir les connoissances et les talens nécessaires pour rendre un jour à l'Eglise des services plus éclatans, il eut à pleurer la mort d'un oncle qui avoit dirigé ses premiers pas dans la carrière du monde, et qui lui avoit été encore plus utile, en tournant son cœur vers les sublimes idées de la perfection chrétienne (2). C'étoit sous ses yeux, c'étoit dans sa maison, et dans l'intimité de cette douce confiance qu'un père se plaît à montrer à l'enfant de son choix, à celui qu'il a adopté pour le consacrer tout entier à Dieu et à la vertu, que Fénélon s'étoit pénétré

(1) Nous avons placé aux *Pièces justificatives* du livre I.er, n.° III, un morceau très-curieux de l'abbé Gédoyn sur la vie retirée que menoient autrefois à Paris les magistrats et les gens de lettres.

(2) Le marquis Antoine de Fénélon mourut le 8 octobre 1683, et fut enterré, ainsi qu'il l'avoit demandé, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice.

du sentiment profond des devoirs de son état et de la grandeur de son ministère.

Ce que nous avons déjà dit du marquis de Fénélon, de son caractère, de ses principes, de l'éclat de ses démarches dans l'affaire des duels, et de la vie austère qu'il avoit embrassée, prouve en effet qu'il étoit digne de servir de guide à son neveu dans les voies de la religion. On peut même croire que la rigidité de ses maximes avoit contribué à prémunir Fénélon contre les dangers auxquels auroient pu l'exposer son extrême sensibilité, la douceur naturelle de son caractère, la facilité brillante de son imagination, et cette bienveillance qui l'invitoit toujours à supposer dans les hommes toutes les vertus dont il portoit le goût et le sentiment au fond de son cœur.

Mais il lui restoit trois amis précieux, qu'il ne cessa de cultiver avec autant d'assiduité que d'affection. Bossuet avoit déjà conçu pour le neveu de son ancien ami cette prédilection qui supposoit des rapports si vertueux entre l'ame de deux hommes dont les caractères, différens à plusieurs égards, se rapprochoient et s'unissoient en tout ce qui concernoit les intérêts de la religion et la gloire de l'Église.

M. de Beauvilliers avoit d'abord accueilli l'abbé de Fénélon comme le neveu de l'un des hommes

qu'il estimoit le plus, et comme l'élève le plus cher de M. Tronson. Mais cet élève étoit devenu son maître et son guide, en même temps que son ami le plus tendre ; et M. de Beauvilliers prenoit déjà conseil du jeune abbé de Fénélon pour les affaires de sa conscience. Ils avoient l'un et l'autre un attrait particulier pour les maximes de cette spiritualité pure et désintéressée, qui transporte tous nos sentimens et toutes nos affections dans le sentiment presque exclusif de l'amour de Dieu pour lui-même, sans aucun retour humain sur notre propre bonheur.

M. Tronson suivoit avec un intérêt paternel son ancien élève dans la carrière qui s'ouvroit devant lui. Il ne cessoit de l'entretenir par ses sages avis dans cet esprit de recueillement et de méditation, si nécessaire pour le préserver des illusions de l'amour-propre et de l'ambition : deux sentimens qui peuvent quelquefois égarer les hommes les plus vertueux, en leur présentant la gloire de leur ministère comme attachée à leur considération personnelle.

Fénélon trouvoit toujours dans ses entretiens avec Bossuet, de nouveaux motifs pour estimer et respecter ce grand homme, et de nouveaux avantages pour sa propre instruction. Ce fut d'après ses conseils et sa méthode qu'il s'attacha à étudier

les principes de la véritable doctrine dans les sources les plus pures de l'antiquité. Il apprenoit de lui à éclaircir les difficultés qui se rencontrent assez fréquemment dans les écrits des Pères de l'Eglise, et qui peuvent quelquefois arrêter les esprits peu familiarisés avec leur langage et la nature des questions qu'ils ont eues à traiter, pour combattre tant d'hérésies différentes, et souvent opposées. Il lui montroit la mauvaise foi des hérétiques qui affectent souvent de s'appuyer sur un texte isolé, pour supposer qu'ils ne se sont point écartés de l'ancienne doctrine de l'Eglise. Il lui faisoit sentir que c'étoit surtout dans les livres sacrés et dans leur interprétation consacrée par la tradition, qu'il devoit chercher les principes et les preuves de tout le corps de la tradition.

C'est certainement à l'école de Bossuet que Fénélon, déjà familiarisé avec la science des saintes Ecritures par les instructions publiques, qu'il avoit données pendant son séjour à la communauté de Saint-Sulpice, contracta cette heureuse facilité de disposer naturellement et sans effort des pensées et des expressions des écrivains sacrés pour en composer son style. Cette langue inspirée lui devint si naturelle, qu'on en retrouve sans cesse l'application dans tous ses écrits, et même dans ses lettres les plus indifférentes. Il ne

pouvoit assurément choisir un plus grand maître dans cette science que Bossuet, qui étoit parvenu à ne pouvoir plus s'énoncer dans sa propre langue, sans y transporter involontairement toute la magnificence des prophètes, et toute la hauteur de ce style sublime, qui porte avec lui le sceau de l'inspiration.

Un grand avantage pour Fénélon, comme l'une de ses distractions les plus douces, étoit la liberté d'accompagner Bossuet à sa maison de Germigny (1). C'étoit là que Bossuet alloit chercher quelquefois le repos de la solitude, pour échapper au tourbillon des devoirs et des affaires, qui remplissoient tous ses momens à Paris et à la Cour : retraite sacrée, qui pouvoit seule soustraire ce grand homme à l'empressement indiscret de tant de personnes de tous les rangs et de toutes les professions, qui venoient sans cesse interroger l'oracle de l'Eglise gallicane. Là, Fénélon, son fidèle ami l'abbé de Langeron, et le célèbre abbé Fleury, étoient assurés de jouir de Bossuet tout entier. Les repas, la promenade, et les intervalles nécessaires qui séparent les momens consacrés à l'étude, devenoient des occasions et des moyens d'instruction sous la forme d'une simple conversation.

(1) Maison de campagne des évêques de Meaux.

Nous ne pouvons douter qu'à cette époque si heureuse pour l'un et pour l'autre, Fénélon ne se fît un devoir de soumettre à Bossuet, avec un respect religieux, tous ses travaux et tous ses essais.

XXIII. Sur un manuscrit de Fénélon contre le système de Malebranche.

Nous avons entre les mains la copie d'une réfutation très-étendue que Fénélon a faite du *Traité de la nature et de la grâce*, du père Malebranche. Cette copie est entièrement conforme à l'original écrit de la main de Fénélon, et elle étoit vraisemblablement destinée pour l'imprimeur. L'original se trouvoit encore il y a quelques années parmi les manuscrits dont le dépôt nous a été ensuite confié. Nous n'avons pu découvrir par quel accident ce manuscrit de la main de Fénélon en a été soustrait au milieu du désordre que le malheur des temps a introduit dans une multitude de dépôts précieux. Nous avons d'autant plus de sujet de déplorer ce malheur, qu'indépendamment de ce que le manuscrit original est entièrement écrit de la main de Fénélon, il porte à la marge des notes intéressantes, également écrites de la main de Bossuet, à qui Fénélon avoit soumis son travail.

Au reste, la copie que nous en avons, peut facilement suppléer à l'original. On y distingue au simple coup-d'œil, les corrections, les chan-

gemens et les observations que Bossuet avoit ajoutés au travail de Fénélon. On sait que le *Traité de la nature et de la grâce*, du père Malebranche, produisit dans le temps entre ce célèbre métaphysicien et Arnauld, des discussions très-longues et très-animées, qui ne finirent qu'à la mort d'Arnauld. Il étoit déjà honorable pour Fénélon, jeune encore, de pouvoir lutter avec un philosophe tel que Malebranche, dont l'imagination éblouissante savoit donner à des illusions sublimes toutes les couleurs de la vérité. Mais ce qui étoit encore plus glorieux pour Fénélon, c'étoit de savoir déjà s'exprimer sur les questions les plus importantes de la théologie et de la métaphysique, de manière à mériter l'approbation de Bossuet, et de penser sur Malebranche comme Arnauld, juge si profond et si éclairé dans ces matières.

Au reste, on sait que Bossuet se montra encore plus sévère que Fénélon. On lit dans le recueil de ses ouvrages (1) une lettre très-curieuse qu'il écrivit à un jeune homme, admirateur passionné des systêmes de Malebranche. Bossuet, qui n'étoit point accoutumé à transiger avec la vérité, se joue avec un mélange de plaisanterie et de gravité, du ridicule enthousiasme de ce jeune métaphysicien.

(1) Tom. IX, pag. 550.

physicien. C'est dans cette lettre vraiment intéressante, que l'on peut observer comment le génie pénétrant de Bossuet alloit au devant de l'avenir : *Un grand nombre de jeunes gens se laissent flatter à vos nouveautés. En un mot, ou je me trompe bien fort, ou je vois un grand parti se former contre l'Eglise, et il éclatera en son temps, si, de bonne heure, on ne cherche à s'entendre avant de s'engager tout-à-fait. Croyez-moi, pour savoir de la physique et de l'algèbre, et pour avoir même entendu quelques vérités générales de la métaphysique, il ne s'ensuit pas pour cela qu'on soit fort capable de prendre parti en matière de théologie.*

Il faut rendre justice à Malebranche; si son imagination l'égara quelquefois, jamais son cœur ne fut complice des écarts de son esprit; jamais philosophe ne fut plus religieux, plus paisible, plus ennemi de tout esprit de contention et de parti. Il unissoit toute l'élévation d'un génie supérieur à cette modeste simplicité qui en forme le véritable caractère. Livré tout entier à des méditations métaphysiques, il avoit plus que de l'indifférence pour tout ce qui tenoit à l'érudition et à des connoissances positives; indifférence qui est certainement un tort, lorsqu'on enveloppe

dans le même mépris ce qu'il est bon et ce qu'il est inutile de savoir. Entraîné par son imagination à se livrer à de brillantes illusions, il élevoit toujours l'édifice de ses systêmes sur des idées abstraites, auxquelles il ne donnoit aucun point d'appui. Aussi lui reprochoit-on *de bâtir en l'air.* Mais ses intentions étoient aussi pures, que ses conceptions étoient nobles et élevées. Il vouloit toujours lier la religion à la philosophie, alliance sans doute désirable, lorsqu'on consent à respecter les limites des deux empires. Son génie trop systématique, se sentant continuellement arrêté par ces bornes immuables que la religion et la théologie opposent aux imaginations indiscrètes se trouvoit dans un élément plus favorable, en parcourant ces vastes espaces où la métaphysique se plaît à s'égarer. Au reste, ces jeux de son imagination ne corrompirent jamais la sincérité de sa soumission aux décisions de l'Eglise.

XXIV. Traité du Ministère des Pasteurs.

Fénélon s'occupoit dans le même temps d'un ouvrage qui avoit un rapport plus direct aux fonctions dont il étoit chargé, que les systêmes métaphysiques de Malebranche; nous voulons parler de son *Traité du Ministère des Pasteurs.* Il pensoit avec raison que toute la controverse entre les Catholiques et les Protestans pouvoit se réduire à

l'examen de cette seule question pour l'instruction de la multitude. Il suffisoit en effet, pour renverser tous les fondemens de la réforme, de montrer que les ministres protestans n'avoient ni caractère, ni mission légitime. Si l'on se rappelle la célèbre conférence de Bossuet avec le ministre Claude, sur la matière de l'Eglise, on reconnoîtra que ces deux habiles antagonistes avoient paru convenir eux-mêmes que toutes les questions qui les divisoient, venoient se rallier nécessairement à cette question fondamentale. Bossuet avoit marqué tous les caractères qui devoient faire reconnoître dans l'Eglise romaine le nom et l'autorité de la véritable Eglise. Fénélon voulut faire reconnoître à des traits plus sensibles encore pour la multitude ignorante, les ministres qui parlent au nom de la véritable Eglise. C'étoit la même question, représentée sous un point de vue différent, et plus rapprochée de l'intelligence du peuple.

Le *Traité du Ministère des Pasteurs* a uniquement pour objet de prouver : « Que le plus grand » nombre des hommes, ne pouvant décider par » eux-mêmes sur le détail des dogmes, la sagesse » divine ne pouvoit mettre devant leurs yeux rien » de plus sûr pour les préserver de tout égare- » ment, *qu'une autorité extérieure*, qui tirant » son origine des apôtres et de Jésus-Christ

» même, leur montre une suite de pasteurs sans » interruption ».

Toutes les preuves, toutes les autorités et tous les raisonnemens que Fénélon a réunis dans son *Traité du Ministère des Pasteurs*, ne sont que la conséquence naturelle de ce principe si simple et si satisfaisant, que les Protestans eux-mêmes sont forcés de reconnoître.

La seule différence est que l'Eglise catholique, appuyée sur les monumens les plus authentiques et les plus incontestables, peut offrir une succession non interrompue de pasteurs consacrés dans la forme prescrite depuis les apôtres jusqu'à nos jours, tandis que les Protestans ne sachant où remonter avant le 16.e siècle, ont été obligés de recourir à des fictions évidemment fausses, pour se créer des ancêtres; forcés ensuite de renoncer à ces généalogies fabuleuses, ils ont fini par attribuer à la volonté mobile et capricieuse d'une multitude aveugle et ignorante, le pouvoir céleste de conférer les dons spirituels attachés au ministère ecclésiastique.

Bossuet, dans ses ouvrages dogmatiques, où il a répandu avec la plus riche profusion tous les trésors de la science ecclésiastique, avoit parlé aux savans, aux philosophes, aux apôtres de la réforme. C'est au peuple de la réforme, aux es-

prits simples et peu éclairés des villes et des campagnes, que Fénélon a voulu parler dans son *Traité du Ministère des Pasteurs*.

C'est ainsi que ces deux hommes, toujours uniformes dans leurs vues et dans leurs pensées, toujours divers dans leurs moyens, tendoient au même but. L'un assuroit l'empire de l'Eglise en foudroyant les chefs qui osoient combattre contr'elle, et contester son autorité. L'autre offroit un retour facile à la multitude égarée sous des drapeaux étrangers.

Ce n'est pas que le *Traité du Ministère des Pasteurs* ne suppose dans son auteur une connoissance très-étendue de tous les monumens de l'histoire et de la tradition ecclésiastique. Mais Fénélon a su les présenter sous une forme si simple et si naturelle; il a su les enchaîner à des raisonnemens si accessibles aux intelligences les plus bornées, qu'ils n'exigent aucun effort, ni aucunes recherches pénibles, pour en saisir les rapports et les conséquences.

C'étoit de Bossuet que Fénélon avoit emprunté cette méthode, dont on ne devroit jamais s'écarter dans toutes les discussions quelconques, celle d'élaguer toutes les questions inutiles, et de s'attacher uniquement aux difficultés essentielles.

En effet, si on lit avec attention tous les écrits

de controverse de Bossuet, on observera sans peine, que dans ceux mêmes où il a déployé le plus de science, d'érudition et de critique, il marche toujours rapidement à son but ; il ramène toujours la question à son véritable objet ; et lorsque sa logique foudroyante a atteint ses adversaires, en leur arrachant l'aveu de quelques principes qu'ils ne peuvent ni contester, ni accorder, sans se mettre en contradiction avec eux-mêmes, il soulève avec un noble dédain tout cet amas d'objections frivoles, d'imputations calomnieuses, de textes équivoques ou altérés, de faits apocryphes, qu'on avoit cherché à opposer à sa première impétuosité ; il les brise, les met en poudre, et les disperse avec tout le mépris d'un génie supérieur à de si foibles efforts.

Si on se transporte au temps où vécurent Bossuet et Fénélon ; si on se rappelle l'esprit général du siècle de Louis XIV, on ne sera pas étonné de voir ces deux hommes si célèbres, se consacrer avec tant de zèle, de succès et de gloire à des controverses, dont les résultats intéressoient également l'Eglise et l'Etat. On se trouvoit alors engagé dans l'exécution du plan formé depuis si long-temps par Louis XIV et son conseil, pour ne laisser subsister en France que l'exercice public du culte catholique. Louis XIV, prêt à prononcer la révocation

de l'édit de Nantes, avoit voulu faire précéder cette grande mesure politique par tous les moyens d'instruction qui devoient en préparer le succès.

Il suffit d'ouvrir les mémoires du temps, et même les correspondances particulières, pour observer le vif intérêt que toutes les classes de la société prenoient aux controverses religieuses. Ce n'étoit pas seulement dans les chaires, dans les écoles de théologie, dans l'enceinte des cloîtres qu'elles s'agitoient avec une chaleur que la disposition générale des esprits excitoit et entretenoit. On voit par toutes les lettres qui nous sont restées, qu'à la Cour, à la ville, et dans toutes les conditions, les personnes mêmes que leur sexe et leur état sembloient dispenser de s'en occuper, aimoient à s'en entretenir et à nourrir leur esprit de toutes les connoissances qui y avoient quelque rapport. On est étonné, en lisant ces lettres, de voir les ouvrages les plus sérieux devenus la lecture habituelle des femmes les plus distinguées par leurs agrémens et leur célébrité, servir de sujet à toutes les conversations, et remplir les momens de solitude qu'elles pouvoient se réserver à la ville et à la campagne. Dans ce siècle qui paroît toujours s'agrandir à mesure qu'il s'éloigne de nous, on pensoit encore que les études graves et religieuses convenoient à la dignité de l'esprit

humain, et pouvoient influer utilement sur la morale publique et particulière; c'étoit cette tendance générale de tous les esprits, qui avoit répandu le goût de la véritable instruction, et qui a produit tant d'excellens ouvrages qu'on relit sans cesse, parce qu'on les a déjà beaucoup lus.

Mais le moment étoit arrivé où Fénélon alloit sortir de l'obscurité dans laquelle il avoit cherché à s'envelopper. Il suffisoit à ses principes et à son caractère de faire tout le bien qu'il étoit en son pouvoir de faire dans l'emploi dont il étoit chargé. Instruit à l'école de M. Tronson, à ne jamais considérer que la volonté de Dieu dans l'ordre des événemens humains, et à ne se proposer que la gloire de la religion dans toutes ses actions et toutes ses pensées, il savoit que le premier de tous les mérites dans l'ordre de la Providence, est de remplir fidèlement les devoirs qu'elle nous impose partout où elle nous conduit; et que la prééminence des places et des fonctions n'ajoute d'autre prix à nos travaux, que celui de plus grandes difficultés à vaincre et de plus grands dangers à éviter.

D'ailleurs Fénélon jouissoit de toute la satisfaction nécessaire à un cœur comme le sien. Il recueilloit toutes les bénédictions que la tendre reconnoissance de ses nombreux néophytes aimoit

à lui prodiguer, et il avoit déjà pour amis les hommes les plus recommandables par leur rang, leurs vertus et leur génie. Mais ce furent ces amis mêmes qui l'arrachèrent à sa solitude, et à cette vie douce et paisible qui convenoit à la modération de ses vœux et à la modestie de son caractère.

Louis XIV venoit de révoquer l'édit de Nantes (1); et, en éloignant les pasteurs dont la présence devoit naturellement s'opposer au succès de ses desseins pour la réunion de tous ses sujets dans une même religion, il ne pouvoit laisser leurs anciens prosélytes sans instruction religieuse et sans principes de morale. Il résolut d'envoyer des missionnaires dans les provinces de son royaume où l'on comptoit le plus de Protestans, pour confirmer dans la doctrine de l'Eglise catholique ceux qui s'y étoient déjà réunis, et pour y ramener ceux qui se refusoient encore à revenir à la religion de leurs pères.

XXV. Fénélon est chargé des missions du Poitou.

Ce fut dans cette circonstance que Bossuet proposa à Louis XIV d'employer l'abbé de Fénélon dans les missions du Poitou et de la Saintonge. Le nom de Fénélon avoit déjà été souvent prononcé à Louis XIV; il étoit instruit de la sagesse avec laquelle il dirigeoit les Nouvelles-Catholiques, et des succès dont son zèle étoit récompensé.

(1) Au mois d'octobre 1685.

Ce monarque attachoit sa grandeur personnelle à ne confier l'exécution de ses vues qu'à des hommes dignes de faire respecter le caractère qu'il leur imprimoit par son choix.

Les missions du Poitou offroient à Fénélon des travaux assez conformes au ministère qu'il exerçoit depuis plusieurs années. Il pouvoit d'autant moins se refuser à une commission aussi honorable, qu'elle se concilioit avec l'inclination si marquée que nous lui avons vue dans sa première jeunesse pour des missions encore plus laborieuses. Il étoit donc naturel qu'il aperçût dans cette nouvelle destination le caractère de cette même vocation, qui avoit déjà parlé à son cœur. Il parut seulement désirer d'être libre dans le choix des coopérateurs qu'on se proposoit de lui associer, et dont on l'établissoit le chef. On s'empressa avec d'autant plus de plaisir de déférer à son vœu, qu'il choisit précisément ceux qu'on lui auroit demandé d'accepter, s'il ne les eût pas appelés. C'étoient des ecclésiastiques, déjà connus par leurs talens et leurs vertus, que leur mérite éleva dans la suite aux premières dignités de l'Eglise, ou à des places de confiance, et qui ont laissé un long souvenir dans la mémoire de tous les gens de bien. C'étoient l'abbé de Langeron, le plus cher, le plus fidèle des amis de Fénélon;

le célèbre abbé Fleury, dont il suffit de prononcer le nom; l'abbé Bertier, depuis évêque de Blois; l'abbé Milon, alors aumônier du Roi, et depuis évêque de Condom.

Louis XIV attachoit tant d'importance au succès des vues de confiance, de douceur et d'instruction qu'il avoit d'abord adoptées pour ramener les Protestans, qu'il voulut faire connoître lui-même ses intentions à l'abbé de Fénélon. Tout le monde sait que la seule grâce que Fénélon demanda à Louis XIV, au moment où il fut introduit en sa présence, fut d'éloigner les troupes et tout appareil militaire de tous les lieux où il étoit appelé à exercer un ministère de paix et de charité. Ce prince n'hésita pas un moment de déférer à sa demande après quelques observations d'intérêt et de bonté, qui n'avoient pour objet que la sûreté personnelle de l'abbé de Fénélon et de ses collègues.

Rien, peut-être, n'est plus propre à donner une juste idée du caractère de Louis XIV, que cette attention délicate et judicieuse dans le choix des missionnaires, que cet empressement touchant à leur ouvrir son cœur et à déférer à leurs représentations, lors même qu'elles sembloient contrarier les mesures qu'il avoit adoptées pour faire respecter son autorité.

Lorsque dans la suite, des rassemblemens dangereux, des provocations séditieuses, des actes de révolte formelle, et des attentats dignes de toute la sévérité des lois, forcèrent Louis XIV d'employer des mesures de rigueur, il est certain qu'il ne céda qu'à regret aux devoirs du monarque; il ne fit que ce que devoit faire tout souverain obligé d'assurer avec inflexibilité l'ordre public, lorsque sa bonté est méconnue et que son autorité est outragée.

Il est d'ailleurs généralement reconnu que si des injustices et des violences se mêlèrent à l'usage que l'on fit de son nom et de ses ordres, ce fut par le coupable emportement d'un ministre jaloux jusqu'à l'excès de l'autorité de son maître, et qui cessa de voir une affaire de conscience et de religion aussitôt qu'il aperçut des actes de révolte. Mais dans toutes les parties de la France où les Protestans restèrent paisibles et soumis, on se contenta de leur interdire l'exercice public de leur religion, sans chercher à tourmenter leur conscience. Les seules provinces où ils manifestèrent des mouvemens séditieux furent exposées aux lois terribles de la guerre. On sait également que Louis XIV s'empressa de réprimer et de punir, avec sévérité, ceux mêmes de ses officiers qui avoient été au-delà de ce que le soin de leur sû-

reté personnelle et la nécessité d'assurer l'ordre public avoient paru exiger d'eux.

Louis XIV s'étoit d'abord montré si disposé à donner la préférence aux simples moyens de persuasion, d'encouragement et de faveur, que dans le temps même où il révoquoit successivement les priviléges extraordinaires que les Protestans avoient arrachés à main armée à la foiblesse de ses prédécesseurs, et qu'il se préparoit à interdire l'exercice public de leur religion, il écrivoit à tous les intendans de son royaume (1) : *Je vous recommande surtout de ménager avec douceur les esprits de ceux de ladite religion.*

Fénélon, autorisé par Louis XIV lui-même à suivre la méthode qu'il jugeroit la plus convenable pour la conversion des Protestans, sut concilier le zèle d'un missionnaire avec les ménagemens et la douceur qui étoient dans son caractère.

Fénélon arrive dans le Poitou.

Son premier soin, en arrivant au chef-lieu des missions dont il étoit chargé, fut de se présenter à l'évêque de la Rochelle (2), et de lui demander, pour ses coopérateurs et pour lui-même, sa bénédiction, ainsi que les pouvoirs nécessaires pour exercer le saint ministère. Il savoit que si le choix

(1) Lettre du Roi aux commissaires départis, 10 juillet 1682.

(2) Henri de Montmorenti de Laval, de Bois-Dauphin.

et l'appui du Roi pouvoient contribuer à jeter un certain éclat sur ses travaux, et même à en faciliter le succès, il ne pouvoit et ne devoit en attendre de véritables fruits, que par l'intervention de cette puissance divine qui a élevé l'Eglise de Jésus-Christ sur des fondemens inébranlables, et a fixé elle-même l'ordre, le rang et la juridiction de ses ministres.

La réputation des nouveaux missionnaires les avoit déjà précédés dans ces contrées. L'évêque de la Rochelle les accueillit comme des anges envoyés du ciel pour seconder son zèle; et le peuple, déjà instruit de la noble confiance avec laquelle Fénélon s'étoit refusé à l'appui de la force militaire, les reçut comme des ministres de paix.

C'étoit en effet un spectacle assez nouveau pour ces provinces qui avoient été si long-temps le principal boulevard de la république protestante en France, et le théâtre de tant de guerres, de révoltes et de malheurs, de voir des ecclésiastiques distingués par leur naissance, leurs emplois et leurs talens, abandonner les fonctions qu'ils remplissoient à la Cour, et renoncer à tous les agrémens de la capitale pour venir exercer, dans des pays malsains et désolés, le ministère le plus humble et le plus pénible.

Il étoit assez naturel que le contraste de tant

de sacrifices et de confiance, avec l'appareil si différent qu'on avoit eu l'imprudence de déployer dans quelques autres provinces, préparât favorablement l'opinion de ce peuple étonné. Plus les récits exagérés qu'on lui avoit faits de la désolation répandue dans le Languedoc et le Vivarais lui avoient inspiré de terreur, plus il dut éprouver de soulagement et de consolation en trouvant dans ces missionnaires si redoutés, des pères tendres et compatissans qui s'occupoient de pourvoir à tous ses besoins, d'adoucir ses souffrances et ses malheurs, et qui s'attachoient à éloigner de son esprit toute idée de contrainte et de violence.

Il s'étoit figuré que ces missionnaires, envoyés par la Cour, lui retraceroient toutes ces images de faste, de mollesse et d'opulence, dont les ministres protestans avoient si souvent chargé le tableau dans leurs éternelles déclamations contre la *nouvelle Babylone;* et il ne voyoit que des hommes qui venoient partager sa pauvreté, s'associer à tous ses intérêts, goûter sa simplicité, se ployer à ses mœurs, et adoucir son sort par tous les genres de consolation et de bienfaisance.

L'esprit est toujours disposé à écouter avec bienveillance ceux qui ont su trouver le chemin de notre cœur, et on perd bientôt ses préventions contre une religion dont les ministres retracent

la sainteté dans leurs mœurs et leur conduite.

Fénélon pensoit que la méthode la plus facile et la plus sûre, pour ramener les Protestans à l'Eglise, étoit de leur montrer comment leurs pasteurs avoient usurpé une autorité qui ne leur avoit point été déléguée, dont ils ne pouvoient présenter le titre primordial, qui ne leur avoit point été transmise par une succession légitime, et dont le ministère ne pouvoit par conséquent conférer aucun des effets spirituels nécessaires au salut. Ce fut sur ce point important que les missionnaires dirigèrent leurs premières instructions; ils prévoyoient que du moment où les disciples seroient convaincus que leurs anciens pasteurs s'étoient arrogé un titre et une juridiction qui ne leur appartenoient pas, ils se trouveroient naturellement disposés à écouter la voix de ceux qui se présentoient à eux avec les caractères légitimes que la consécration de l'Eglise leur avoit imprimés, et avec tous les droits qu'une succession incontestable leur avoit transmis.

Nous avons vu que Fénélon s'étoit déjà exercé sur cette question importante, dans son *Traité du Ministère des Pasteurs*. Il n'avoit point encore fait imprimer ce petit ouvrage ; mais il en fit l'usage le plus heureux dans ses conférences avec les Protestans du Poitou.

Fénélon

Fénélon s'attachoit ensuite à les désabuser des ridicules préjugés dont leurs pasteurs les avoient nourris contre les pratiques et les cérémonies de l'Eglise romaine. Il leur enseignoit les actes indispensables qu'elle prescrit, et il leur apprenoit à ne pas les confondre avec des usages ou des pratiques édifiantes qu'elle conseille, qu'elle permet ou qu'elle tolère.

Les succès que Fénélon et ses coopérateurs obtinrent dans les missions du Poitou, doivent être attribués en grande partie à cette manière simple et exacte de présenter la religion à une multitude trop peu instruite pour saisir les points difficiles d'une controverse au-dessus de son intelligence.

Cependant, il étoit bien éloigné de se faire illusion sur les trompeuses apparences de tant de conversions précipitées. Il remarque avec peine que la méfiance et des considérations purement humaines inspiroient souvent des abjurations peu sincères : en vain avoit-il obtenu qu'on évitât d'offrir aux regards de cette multitude effrayée, toute apparence de contrainte et de violence ; il la voyoit toujours agitée du sentiment de crainte qui lui étoit communiqué par le récit des violences dont quelques autres provinces ne furent pas exemptes. *Si on vouloit*, écrivoit-il avec douleur à Bossuet, *leur faire abjurer le christianisme et*

suivre l'alcoran, il n'y auroit qu'à leur montrer des dragons.

Bien loin de s'attribuer, à l'exemple de quelques autres missionnaires, la gloire d'avoir converti des provinces entières, Fénélon ne comptoit pour de véritables conversions, que celles qui étoient marquées par un changement réel et durable dans les opinions et dans les mœurs. Il avoit la ferme conviction que les paroles de vérité et de charité qu'il portoit dans ces malheureuses provinces, où l'erreur avoit triomphé si longtemps, ne seroient pas entièrement perdues pour une nouvelle génération, et qu'elles produiroient, avec la bénédiction du ciel, des fruits de salut que le temps développeroit.

Il semble en effet que la Providence ait justifié, d'une manière sensible, les vœux et les espérances de Fénélon; car il est assez remarquable que ces mêmes provinces, qui comptoient alors un si grand nombre de Protestans et qui avoient montré un attachement si opiniâtre à leur secte, soient précisément celles qui, à une époque bien récente (1), ont manifesté le plus de zèle pour la religion catholique, lorsqu'on a voulu renverser les autels relevés par Fénélon.

Il falloit que Fénélon eût laissé dans tous les

(1) Guerre de la Vendée.

cœurs, une impression bien profonde d'amour et de respect, puisque non-seulement les provinces qu'il avoit parcourues, mais celles mêmes où sa réputation s'étoit étendue, s'empressèrent de consigner, dans des actes publics, l'hommage de leur reconnoissance et de leur vénération. Personne n'ignore que, lorsque Fénélon fut nommé précepteur des petits-fils de Louis XIV, l'académie d'Angers sembla indiquer, pour sujet du prix d'éloquence : Le bonheur des peuples qui devoient avoir un jour pour souverain l'élève de Beauvilliers et de Fénélon. L'auteur du discours couronné rappela, en ces termes, les missions du Poitou :

« Les hérétiques eux-mêmes sont de fidèles » témoins de ses vertus (de Fénélon), eux qui » n'ont pas été moins édifiés de sa doctrine que de » son exemple, dans une ville qui a toujours été » considérée comme le rempart de l'erreur, et où » il en a détruit les fondemens, autant par sa » douceur que par la force de la vérité. Son zèle » infatigable n'en est pas demeuré là; ces hommes, qui avoient été ramenés, par ses soins, de » l'égarement, ont été confirmés, par sa charité » toujours agissante, dans la pureté de la foi qu'ils » avoient nouvellement reçue; il s'est attaché particulièrement à protéger ce sexe que sa foiblesse

» expose le plus souvent au péril d'une rechute » malheureuse : j'ose dire, Messieurs, que l'Eglise » est redevable d'une si belle conquête à cet » homme apostolique ».

On aura peine à croire que Fénélon eût à se justifier sur la méthode qu'il avoit suivie pour faciliter la conversion des Protestans. Le marquis de Seignelay, secrétaire d'Etat, chargé du département des provinces du Poitou et du pays d'Aunis, se crut obligé de le prévenir qu'on lui reprochoit un excès de condescendance, en ne soumettant pas les nouveaux convertis à toutes les pratiques de piété et à toutes les formules de dévotion que l'Eglise recommande, mais qu'elle ne prescrit pas (1). On auroit voulu que Fénélon fît en un moment de ces nouveaux convertis, si foibles encore, des hommes consommés dans les maximes et les œuvres de la perfection chrétienne. Le marquis de Seignelay étoit sans doute bien éloigné de partager ce zèle si peu réfléchi, et il savoit que cette

(1) J'ai eu entre les mains, en 1786, les lettres du marquis de Seignelay, ainsi que les originaux des réponses de Fénélon ; elles étoient alors au dépôt du Louvre. Il paroît qu'elles se sont perdues depuis les événemens qui ont amené tant de bouleversemens dans les dépôts publics : au moins on n'a jamais pu les retrouver, malgré les recherches qu'on a eu la bonté de faire à ma prière, aux archives nationales, au dépôt des manuscrits de la bibliothèque du Roi, et à la bibliothèque du conseil d'Etat.

impatience indiscrète auroit plus contribué à rebuter qu'à attirer les Protestans; mais l'intérêt qu'il prenoit à Fénélon ne lui permettoit pas de lui laisser ignorer ces frivoles imputations que l'envie, la malignité et un faux zèle affectoient de répandre. Ce jeune ministre étoit frère des duchesses de Chevreuse, de Beauvilliers et de Mortemart; il connoissoit le mérite de Fénélon; il devoit y être plus sensible qu'un autre, parce qu'il en avoit lui-même. Son esprit, ses talens, son extrême activité promettoient à la France un digne successeur de Colbert, pour soutenir la gloire de la marine française que son père avoit créée: une mort prématurée vint l'arrêter au milieu de sa brillante carrière (1). On ne doit pas être surpris du zèle que le marquis de Seignelay apportoit au succès des missions du Poitou. Malgré la dissipation où l'entraînoit sa jeunesse, son goût pour les plaisirs, et le tourbillon des affaires et des devoirs, il portoit toujours au fond de son cœur des principes et des sentimens de religion, qu'il aimoit à entretenir et à cultiver. Nous avons les preuves d'une correspondance habituelle qu'il avoit avec M. Tronson, à qui il s'étoit adressé pour avoir par écrit des sujets de méditation chrétienne. Avec

(1) J. B. Colbert, marquis de Seignelay, mourut le 3 novembre 1690, à l'âge de trente-neuf ans.

de pareilles dispositions, il ne fut pas difficile à Fénélon de faire comprendre, au marquis de Seignelay, la sagesse et la régularité des principes qui avoient dirigé sa conduite envers les Protestans.

Depuis la première édition de cet ouvrage, nous avons eu entre les mains deux lettres originales de Fénélon, écrites pendant ses missions du Poitou (1). Il n'est pas douteux que ces lettres ne soient adressées au marquis de Seignelay; elles confirment ce que nous avons dit du zèle éclairé que Fénélon apporta dans l'exercice d'un ministère si délicat et si difficile. On y observera l'attention constante et invariable avec laquelle il cherchoit toujours à faire prévaloir les moyens de douceur et d'instruction, ou du moins à les concilier avec les mesures de prudence et de fermeté, que le gouvernement étoit dans la nécessité de prendre pour prévenir les manœuvres des puissances jalouses de la France. On voit en effet par ces lettres que le prince d'Orange et les Hollandais, qui préparoient déjà la révolution qui fit descendre Jacques II du trône d'Angleterre, ne cessoient de prodiguer les promesses et les espérances les plus magnifiques, pour engager les Pro-

(1) Nous en devons la connoissance à la bienveillance obligeante de M. de Sèze, qui a bien voulu nous permettre de prendre copie de ces deux lettres, et d'en faire usage.

testans français à abandonner leur patrie ; il faut convenir qu'une pareille conduite de la part de cette république, étoit d'autant plus odieuse, qu'elle étoit alors en paix avec la France.

Nous nous sommes bornés à extraire de ces deux lettres ce qui nous a paru propre à faire mieux connoître les principes et les formes que le gouvernement suivit dans les missions du Poitou. Tant de relations mensongères, tant d'accusations hasardées ont défiguré la conduite et le caractère de Louis XIV à cette époque de son règne, que l'histoire ne doit négliger aucune occasion de rendre à la mémoire d'un grand roi la justice qui lui est due.

A la Tremblade, le 7 février 1686.

XXVI. Lettre de Fénélon au marquis de Seignelay, 7 février 1686. (Manuscr.)

« Monsieur, je crois devoir me hâter de vous » rendre compte de la mauvaise disposition où » j'ai trouvé les peuples en ce lieu. Les lettres » qu'on leur écrit de Hollande leur assurent qu'on » les y attend pour leur donner des établissemens » avantageux, et qu'ils seront au moins sept ans » en ce pays-là sans payer aucun impôt. En même » temps, quelques petits droits nouveaux, qu'on a » établis coup sur coup dans cette côte, les ont fort » aigris. La plupart disent assez hautement qu'ils » s'en iront, dès que le temps sera plus assuré pour » la navigation... Il me paroît que l'autorité du Roi

» ne doit se relâcher en rien ; car notre arrivée » en ce pays, jointe aux bruits de guerre qui » viennent sans cesse de Hollande, fait croire à » ces peuples qu'on les craint. Ils sont persuadés » qu'on verra bientôt quelque grande révolution, » et que le grand armement des Hollandais est » destiné à venir les délivrer. Mais en même » temps que l'autorité doit être inflexible pour » retenir ces esprits, que la moindre mollesse » rend insolens, je croirois, Monsieur, qu'il se- » roit important de leur faire trouver en France » quelque douceur de vie, qui leur ôtât la fantai- » sie d'en sortir..... Pendant que nous employons » la charité et la douceur des instructions, il est » important, si je ne me trompe, que les gens qui » ont l'autorité, la soutiennent, pour faire mieux » sentir aux peuples le bonheur qu'ils ont d'être » instruits doucement..... Il reste encore à ceux » mêmes des nouveaux convertis qui se montrent » les plus assidus et les plus dociles, des peines » sur la religion. La longue habitude de suivre de » faux préjugés revient toujours. Mais d'ailleurs » ils avouent presque tous que nous leur avons » montré, avec une pleine évidence, qu'il faut, » selon l'Ecriture, se soumettre à l'Eglise, et qu'ils » n'ont aucune objection à faire contre la doc- » trine de l'Eglise catholique, que nous n'ayons

» détruite très-clairement. Quand nous sommes » partis de Marennes, nous avons reconnu de plus » en plus qu'ils sont plus touchés qu'ils n'osent le » témoigner; car alors ils n'ont pu s'empêcher » de montrer beaucoup d'affliction. Cela a été si » fort, que je n'ai pu refuser de leur laisser une » partie de mes coopérateurs, et de leur pro- » mettre que nous retournerions tous chez eux. » Pourvu que ces bons commencemens soient » soutenus *par des prédicateurs doux, et qui* » *joignent au talent d'instruire celui de s'attirer* » *la confiance des peuples, ils seront bientôt vé-* » *ritablement Catholiques.* Je ne vois, Monsieur, » que les pères Jésuites, qui puissent faire cet » ouvrage; car ils sont respectés par leur science » et par leur vertu. Il faudra seulement choisir » parmi eux ceux qui sont les plus propres à se » faire aimer ».

On voit à la fin de cette même lettre que Fénélon avoit autant à se défendre du zèle précipité de quelques Catholiques bien intentionnés, qu'à combattre l'opiniâtreté des Protestans.

« J'ai reçu, dit-il à M. de Seignelay, une lettre » du père de la Chaise, qui me donne des avis » fort honnêtes et fort obligeans sur ce qu'il faut » dès les premiers jours accoutumer les nouveaux » convertis aux pratiques de l'Eglise, pour l'in- Ibid.

» vocation des saints et pour le culte des images.
» Je lui avois écrit dès les commencemens que
» nous avions cru devoir différer de quelques jours
» l'*ave Maria* dans nos sermons, et les autres in-
» vocations des saints dans les prières publiques
» que nous faisions en chaire. Je lui avois rendu
» ce compte par précaution, quoique nous ne
» fissions en cela que ce que font tous les jours les
» curés dans leurs prônes, et les missionnaires dans
» leurs instructions familières. Depuis ce temps-
» là, je lui ai écrit encore pour lui rendre en dé-
» tail le même compte de notre conduite, que j'ai
» déjà eu l'honneur de vous rendre.

» J'espère que cela, joint au témoignage de
» M. l'évêque, de M. l'intendant, et des pères
» Jésuites, nous justifiera pleinement ».

La lettre du 8 mars suivant, également adressée au marquis de Seignelay, montre toujours Fénélon occupé à recommander aux agens de l'autorité d'oublier qu'ils ont le droit de se faire craindre, pour ne se servir que du pouvoir qu'ils ont de se faire aimer. Elle fait voir aussi que ses représentations au gouvernement, pour l'exciter à répandre des bienfaits sur les peuples de ces contrées, avoient été accueillies de la manière la plus favorable. Ces dispositions généreuses étoient en effet bien plus conformes aux principes et au

caractère personnel de Louis XIV, que le système de violence et de persécution, qu'on a affecté de lui supposer.

A la Tremblade, 8 mars 1686.

Lettre de Fénélon au marquis de Seignelay, 8 mars 1686. (Manuscr.)

« Monsieur, l'arrivée de M. Forant a donné de » la joie aux habitans de la Tremblade, et j'espère » qu'il servira beaucoup à les retenir, *pourvu* » *qu'il n'exerce point ici une autorité rigoureuse,* » *qui le rendroit bientôt odieux.* Sa naissance, sa » parenté avec plusieurs d'entr'eux, et la religion » qui lui a été commune avec tous ces gens-là, le » feroient haïr plus qu'un autre, s'il vouloit user » de hauteur et de sévérité pour les réduire à leur » devoir.... Je n'ai pas manqué, Monsieur, de » lire publiquement ici et à Marennes ce que vous » m'avez fait l'honneur de m'écrire des bontés » que le Roi aura pour les habitans de ce pays, » s'ils s'en rendent dignes, et du zèle charitable » avec lequel vous cherchez les moyens de les sou- » lager. Les blés que vous leur avez fait venir à » fort bon marché, leur montrent que c'est une » charité effective, et je ne doute point que la » continuation de ces sortes de grâces ne retienne » la plupart des gens de cette côte. C'est la con- » troverse la plus persuasive pour eux. La nôtre » les étonne; car on leur fait voir clairement le » contraire de ce que les ministres leur avoient

» toujours enseigné comme incontestable et avoué » des Catholiques mêmes. Nous nous servons utilement ici du ministre qui y avoit l'entière confiance des peuples, et qui s'est converti..... Je ne » doute pas qu'on ne voie à Pâques un très-grand » nombre de communians, *peut-être même trop.* » Ces fondemens posés, c'est aux ouvriers fixes » à élever l'édifice, et à cultiver cette disposition » des esprits ».

C'est toujours sur les moyens d'instruction et sur les bons exemples, que Fénélon insiste avec une persévérance qui indique assez l'opinion qu'il avoit lui-même de la sainteté d'une religion qui doit trouver sa racine dans la conviction de la conscience, et qui doit emprunter sa force et son éclat des vertus de ses ministres.

Ibid. « Il ne faut, dit Fénélon, que des prédicateurs » qui expliquent simplement tous les dimanches » le texte de l'Evangile, avec une autorité douce » et insinuante. Les Jésuites commencent bien ; » mais le plus grand besoin est d'avoir des curés » édifians, qui sachent instruire. Les peuples » nourris dans l'hérésie ne se gagnent que par la » parole. Un curé qui saura expliquer l'Evangile » affectueusement, et entrer dans la confiance » des familles, fera tout ce qu'il voudra ; sans cela, » l'autorité pastorale, qui est la plus naturelle et

» la plus efficace, demeurera toujours avilie avec
» scandale. Les peuples nous disent : *Vous n'êtes*
» *ici qu'en passant;* c'est ce qui les empêche de
» s'attacher entièrement à nous. La religion, avec
» le pasteur qui l'enseignera, prendra insensible-
» ment racine dans tous les cœurs..... Il faudroit
» aussi, Monsieur, répandre des *Nouveau Testa-*
» *ment* avec profusion; mais le caractère gros est
» nécessaire, ils ne sauroient lire les petits carac-
» tères; il ne faut pas espérer qu'ils achètent des
» livres catholiques; c'est beaucoup qu'ils lisent
» ceux qui ne leur coûtent rien; le plus grand
» nombre ne peut même en acheter. Si on leur
» ôte leurs livres, sans leur en donner, ils diront
» que les ministres leur avoient bien dit que nous
» ne voulions pas laisser lire la Bible, de peur
» qu'on n'y vît la condamnation de nos superstі-
» tions et de nos idolâtries, et ils seront au déses-
» poir..... Nous avons accoutumé les peuples à
» entendre les vérités qui les condamnent le plus
» fortement, sans être irrités contre nous. Au
» contraire, ils nous aiment, et nous regrettent
» quand nous les quittons. S'ils ne sont pleine-
» ment convertis, du moins ils sont accablés, et
» en défiance de toutes leurs anciennes opinions;
» il faut que le temps et la confiance en ceux qui
» les instruiront de suite, fassent le reste. *Il faut*
» *tendre aussi à faire trouver aux peuples autant*

» *de douceur à rester dans le royaume, que de* » *péril à entreprendre d'en sortir;* c'est, Mon- » sieur, ce que vous avez commencé, et que je » prie Dieu que vous puissiez achever selon toute » l'étendue de votre zèle ».

Fénélon finit sa lettre par rendre compte au marquis de Seignelay des soins qu'il avoit inutilement pris, pour opérer la conversion de M. de Saint-Hermine. Ce ministre apportoit d'autant plus d'intérêt à cette conversion, qu'indépendamment du bon effet qui en seroit résulté sur tous les Protestans du Poitou, par la considération dont cette famille y jouissoit, il y trouvoit aussi le moyen le plus heureux de plaire à madame de Maintenon, en secondant les vœux de son zèle et de sa piété pour une famille à laquelle elle étoit attachée par les liens du sang, de l'amitié et de la reconnoissance. Fénélon eut recours à un moyen assez singulier pour convaincre M. de Saint-Hermine. Ne pouvant trouver de ministre protestant, qui consentît à entrer en dispute avec lui, parce que tous ceux qui en avoient pris l'engagement, ou s'étoient convertis, ou avoient disparu, il se chargea lui-même du rôle de ministre protestant, et s'établit en controverse réglée contre l'abbé de Langeron, en plusieurs conférences qui eurent lieu en présence de M. de Saint-Hermine. On sent bien qu'un pareil rôle exigeoit une

extrême bonne foi, pour éviter jusqu'au soupçon de chercher à affoiblir la cause qu'il s'étoit chargé de défendre ; mais c'étoit Fénélon, et s'il y a eu des nuages sur quelques opinions de Fénélon, on ne peut du moins raisonnablement en élever sur sa bonne foi. On peut seulement présumer que l'abbé de Langeron eut peut-être besoin de faire usage de tous les moyens victorieux qu'offre toujours la défense de la vérité, pour repousser les raisonnemens subtils que dût lui opposer un adversaire aussi ingénieux et aussi séduisant que Fénélon. Il faut entendre Fénélon lui-même. Ibid.

« J'ai eu sept ou huit longues conversations avec » M. de Saint-Hermine, à Rochefort, où j'ai été le » chercher ; il entend bien ce qu'on lui dit ; il n'a » rien à y répondre, mais il ne prend aucun parti. » M. l'abbé de Langeron et moi, nous avons fait » devant lui des conférences assez fortes l'un con- » tre l'autre. Je faisois le Protestant, *et je disois* » *tout ce que les ministres peuvent dire de plus* » *spécieux*. M. de Saint-Hermine sentoit fort bien » la foiblesse de mes raisons, *quelque tour que je* » *leur donnasse*. Celles de M. l'abbé de Langeron » lui paroissoient décisives ; et quelquefois il ré- » pondoit lui-même ce qu'il falloit contre moi. » Après cela, j'attendois qu'il seroit ébranlé ; mais » rien ne s'est remué en lui, du moins au dehors.

» Je ne sais s'il ne tient point à sa religion par » quelque raison secrète de famille. Je serois re- » tourné à Rochefort, pour lui parler encore, » selon vos ordres, si M. l'intendant ne m'avoit » mandé qu'il est allé en Poitou. Dès qu'il en sera » revenu, j'irai à Rochefort, et je vous rendrai » compte, Monsieur, de ce que j'aurai fait ».

Fénélon avoit continué ses relations avec Bossuet pendant ses missions du Poitou. On n'a conservé de cette correspondance qu'une seule lettre qui fait partie de l'édition des Œuvres de Bossuet (1) de dom Déforis. Nous croyons devoir la mettre sous les yeux de nos lecteurs; elle confirme les détails que nous venons de rapporter, et on y voit cette douce habitude de confiance et de familiarité qui les unissoient encore : on y remarquera la manière dont Fénélon s'exprime au sujet des avis que M. de Seignelay lui avoit transmis, et qui ne permet pas de douter que Fénélon n'ait toujours agi de concert avec Bossuet dans le système de conduite qu'il avoit suivi avec les nouveaux convertis.

A la Tremblade, ce 8 mars 1686.

XXVII. Lettre de Fénélon à Bossuet.

« Quoique je n'aie rien de nouveau à vous dire, » Monseigneur, je ne puis m'abstenir de l'hon- » neur de vous écrire; c'est ma consolation en ce

(1) Tom. IX, p. 565.

» pays:

» pays : il faut me permettre de la prendre. Nos » convertis vont un peu mieux ; mais le progrès » est bien lent : ce n'est pas une petite affaire de » changer les sentimens de tout un peuple. Quelle » difficulté devoient trouver les apôtres pour chan- » ger la face de l'univers, pour renverser le sens » humain, vaincre toutes les passions et établir » une doctrine jusqu'alors inouie, puisque nous » ne saurions persuader des ignorans par des pas- » sages clairs et formels qu'ils lisent tous les jours, » en faveur de la religion de leurs ancêtres, et » que l'autorité même du Roi remue toutes les » passions pour nous rendre la persuasion plus » facile ; mais si cette expérience montre combien » l'efficacité des discours des apôtres étoit un grand » miracle, la foiblesse des Huguenots ne fait pas » moins voir combien la force des martyrs étoit » divine.

» Les Huguenots mal convertis sont attachés » à leur religion jusqu'aux plus horribles excès » d'opiniâtreté ; mais dès que la rigueur des pei- » nes paroît, toute leur force les abandonne ; au » lieu que les martyrs étoient humbles, dociles, » intrépides et incapables de dissimulation ; ceux- » ci sont lâches contre la force, opiniâtres contre » la vérité, et prêts à toute sorte d'hypocrisie. » Les restes de cette secte vont tomber peu à peu

» dans une indifférence de religion pour tous les » exercices extérieurs, qui doit faire trembler. » Si l'on vouloit leur faire abjurer le christia- » nisme et suivre l'alcoran, il n'y auroit qu'à » leur montrer des dragons : pourvu qu'ils s'as- » semblent la nuit, et qu'ils résistent à toute ins- » truction, ils croient avoir assez fait. C'est un » terrible levain dans une nation : ils ont tel- » lement violé, par leurs parjures, les choses les » plus saintes, qu'il reste peu de marques aux- » quelles on puisse reconnoître ceux qui sont sin- » cères dans leur conversion ; il n'y a qu'à prier » Dieu pour eux, et qu'à ne se rebuter point de » les instruire.

» Mais *le grand chancelier* (1), quand le ver- » rons-nous, Monseigneur? il seroit bien temps » qu'il vînt charmer nos ennuis dans notre soli- » tude, après avoir confondu dans Paris les cri- » tiques téméraires. Je prie M. Cramoisy de nous » regarder en pitié.

» N'oubliez pas notre retour avec M. de Sei- » gnelay ; mais parlez uniquement de votre chef. » S'il nous tient trop long-temps éloignés de vous, » *nous supprimerons encore l'*ave Maria, *et peut-*

(1) Il s'agit de l'oraison funèbre du chancelier le Tellier, que Bossuet avoit prononcée le 25 janvier précédent, et que Cramoisy étoit alors occupé à imprimer.

» *être irons-nous jusqu'à quelque grosse hérésie,*
» pour obtenir une heureuse disgrâce qui nous
» ramène à Germigny; ce seroit un coup de vent
» qui nous feroit faire un joli naufrage. Honorez
» toujours de vos bontés, Monseigneur, notre
» troupe, et particulièrement celui de vos servi-
» teurs qui vous est dévoué avec l'attachement le
» plus respectueux ».

Cette lettre eut l'effet que Fénélon en attendoit; il reçut la permission de revenir à Paris; il rendit compte, directement à Louis XIV, de l'état où il avoit laissé la religion dans les provinces qu'il venoit de parcourir, n'entretint le Roi que du zèle de ses coopérateurs, du bien qu'ils avoient fait, de celui qui restoit à faire, des moyens qui étoient à la disposition du gouvernement pour l'affermissement de ce grand ouvrage, et garda le plus profond silence sur lui-même.

Fénélon, après avoir rempli envers le Roi un devoir que le respect lui imposoit, rentra paisiblement dans la retraite dont il n'étoit sorti qu'à la voix de Louis XIV et de Bossuet. Il reprit ses modestes fonctions de supérieur des Nouvelles-Catholiques, et fut plus de deux ans sans se montrer à la Cour.

Il étoit si peu occupé de ses intérêts personnels,

qu'il n'apprit que par hasard qu'il avoit été destiné à l'évêché de Poitiers, que sa nomination avoit même été admise par le Roi et immédiatement révoquée avant qu'elle fût devenue publique. On attribua généralement cette espèce de disgrâce à M. de Harlai, archevêque de Paris, qui ne pouvoit pardonner à Fénélon ses liaisons intimes avec Bossuet, et l'indifférence avec laquelle il avoit accueilli ses offres de services et d'amitié.

Il éprouva la même malveillance l'année suivante, dans une circonstance à peu près semblable. L'évêque de la Rochelle avoit été témoin des biens immenses que l'abbé de Fénélon avoit faits dans son diocèse, pendant le cours de ses missions. Il crut rendre le service le plus important à l'Eglise et à ses diocésains, en leur assurant un pasteur qui avoit acquis tant de droits à leur estime et à leur reconnoissance. Il vint à Paris, et sans laisser même soupçonner à Fénélon l'objet de son voyage à la Cour, il présenta au Roi un mémoire pour supplier Sa Majesté de lui accorder l'abbé de Fénélon pour coadjuteur : on fut instruit de cette démarche, et l'on prit une voie détournée, mais infaillible, pour qu'il fût exclu de l'évêché de la Rochelle, comme il l'avoit été de celui de Poitiers. On fit entendre au Roi que

le vœu de l'évêque de la Rochelle, pour Fénélon, étoit inspiré par une certaine conformité d'opinion sur les matières de la grâce. C'est ainsi que Fénélon, que les Jansénistes ont toujours regardé comme un de leurs plus grands adversaires, fut d'abord exclus des dignités ecclésiastiques comme un de leurs partisans : rien n'annonce peut-être mieux la parfaite indifférence de Fénélon pour les places et la fortune; il lui étoit assurément bien facile d'éloigner tous les soupçons de ce genre; ses opinions étoient déjà connues; ses liaisons étoient publiques. M. de Beauvilliers et M. Tronson étoient très-opposés aux nouvelles doctrines, et personne n'auroit osé accuser Bossuet de jansénisme.

Ce fut en 1687 et 1688, au retour de ses missions du Poitou, que Fénélon consentit enfin à laisser imprimer son traité *de l'Education des Filles*, et celui du *Ministère des Pasteurs*, dont nous avons déjà parlé. Il ne les avoit point d'abord destinés au public; mais il fut obligé de céder au vœu unanime de tous ceux qui en avoient eu connoissance.

La réputation que Fénélon s'étoit faite dans ses missions du Poitou, avoit déjà attiré sur lui tous les regards; mais en consentant à publier presqu'en même temps deux ouvrages sur des

sujets intéressans pour la religion et la morale, il sembloit appeler lui-même le public à discuter les titres de cette réputation prématurée, qui s'étendoit avec tant d'éclat et de rapidité. Ses amis devoient attendre ce jugement avec toute l'inquiétude d'un intérêt qui n'est pas toujours exempt de prévention; et les personnes impartiales pouvoient être disposées à se montrer sévères par cette sorte de résistance qu'on oppose toujours aux exagérations de l'amitié. Les uns et les autres durent être également satisfaits; Fénélon n'avoit encore ni ennemis ni envieux.

Telles étoient les occupations de Fénélon; il se regardoit, et tout le monde le regardoit comme destiné à passer le reste de sa vie dans l'exercice des fonctions utiles, mais peu ambitionnées, qui sembloient suffire à ses vœux et à son désintéressement. Personne n'ignoroit l'opposition que M. de Harlai avoit mise à son avancement; et la faveur avec laquelle le public venoit d'accueillir ses traités *de l'Education des Filles* et *du Ministère des Pasteurs*, ne pouvoit pas lutter contre le crédit de ce prélat.

Mais un événement imprévu transporta tout-à-coup Fénélon au milieu de la Cour, et l'éleva à une place à laquelle paroissoient attachés les destinées de la France et le sort de plusieurs générations.

C'est ici que Fénélon va se montrer dans tout l'éclat de ce caractère qui lui a mérité l'estime et l'amour de ses contemporains, et qui a laissé des souvenirs si doux dans la mémoire de la postérité.

XXVIII. Education de M. le duc de Bourgogne.

Louis XIV voyoit approcher l'époque où l'éducation de son petit-fils, le duc de Bourgogne, demandoit les soins d'un gouverneur. Un prince qui avoit toujours mis sa grandeur à s'environner de grands hommes, et qui avoit donné Montausier et Bossuet pour instituteurs à son fils, étoit digne de faire un choix aussi heureux pour son petit-fils.

Le progrès des années et une vie plus sérieuse commençoient à rendre Louis XIV moins esclave de la gloire, et la religion lui avoit fait sentir et goûter le mérite de la vertu. En nommant Bossuet et Montausier, il avoit obéi à la renommée, et consacré un choix annoncé par l'opinion publique. Peut-être dans un pareil choix n'avoit-il cherché que la gloire, et il avoit eu le bonheur de trouver la vertu réunie au génie. Lorsqu'il voulut donner un gouverneur à son petit-fils, il n'eut qu'un seul sentiment, et une seule pensée, celle de le confier à l'homme le plus vertueux de sa Cour; il ne cherchoit alors que la vertu, et il eut encore le bonheur de rencontrer dans un homme vertueux toutes les qualités les plus pro-

pres à former un grand prince : cet homme fut le duc de Beauvilliers.

La part qu'eut le duc de Beauvilliers à l'éducation du duc de Bourgogne, sa tendre et constante amitié pour Fénélon exigent que nous le fassions connoître. Jamais il n'y a eu d'union semblable à celle du duc de Beauvilliers et de l'archevêque de Cambrai : parler de M. de Beauvilliers, c'est parler de Fénélon.

Paul, duc de Beauvilliers, s'étoit trouvé appelé à succéder aux honneurs et aux dignités de son père (1), par les événemens malheureux qui avoient enlevé ses deux frères aînés à la fleur de leur âge. Il conserva à la Cour, et dans l'exercice des emplois dont il fut revêtu, les principes de religion qu'il avoit reçus dans le temps où il étoit destiné à une profession plus grave et plus sainte (2). Il avoit épousé la seconde fille de Colbert, et il eut le rare bonheur de trouver dans madame de Beauvilliers une entière conformité de sentimens et de goût pour toutes les œuvres de la plus haute piété. Par un bonheur plus rare encore, les deux autres sœurs de madame de Beauvilliers furent animées du même esprit, et épousèrent les ducs

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre premier, n.° iv.

(2) Le duc de Beauvilliers avoit d'abord été destiné à l'état ecclésiastique.

de Chevreuse et de Mortemart, déjà unis au duc de Beauvilliers par une estime et une amitié que la vertu avoit fait naître, et que le temps et les liens du sang rendirent inaltérables. Les trois sœurs et les trois beaux-frères montrèrent à la Cour une famille privilégiée, qui n'avoit d'autre ambition que celle de rester fidèle à l'honneur et à la vertu; jamais on ne la vit s'associer à aucune intrigue, ni s'avilir par aucune bassesse.

Pénétrés de respect pour le Roi, attentifs à lui plaire par leur empressement à remplir tous les devoirs qui les attachoient à sa personne, les ducs de Beauvilliers, de Chevreuse et de Mortemart, ne se crurent point obligés à étendre leur complaisance jusqu'à flatter ses passions, et à rendre de honteux hommages aux objets de ses affections. Jamais madame de Montespan, dans les longues années de sa faveur, n'avoit pu les apercevoir dans la foule de ses courtisans; et elle s'étonnoit de n'obtenir du duc de Mortemart, son neveu, et de sa femme, que les égards qu'ils devoient à une personne qui leur appartenoit de si près.

Louis XIV, qui portoit un sentiment naturel de décence et de délicatesse au milieu même des erreurs et des séductions qui l'avoient entraîné, fut frappé du contraste d'une conduite si noble et si pure avec la servitude peu honorable, où

l'intérêt et l'ambition avoient engagé le reste de sa Cour. Il avoit conçu dès-lors, pour le duc de Beauvilliers, une estime et un goût qui en auroient fait une espèce de favori, si un pareil titre pouvoit convenir à un sentiment fondé sur la vertu.

On n'aura pas de peine à concevoir que madame de Maintenon, qui s'attachoit à ramener le Roi à une conduite plus chrétienne et plus régulière, et qui commençoit déjà à obtenir sur l'esprit de ce prince ce singulier ascendant, dont elle fit dans la suite un usage si respectable, dût entretenir et favoriser de tout son pouvoir l'estime et la confiance que Louis XIV montroit à M. de Beauvilliers. Elle ne pouvoit également que savoir gré à toute la famille de M. de Beauvilliers de l'espèce de distance où elle s'étoit toujours tenue de la cour de madame de Montespan. Peut-être même entroit-il dans ses vues de fixer de bonne heure l'opinion publique sur la nature de ses rapports avec le Roi, en se montrant dans une liaison particulière avec une société, qu'aucune considération n'auroit portée à approuver un attachement équivoque.

C'est ce qui lui fit désirer de vivre avec toute la famille de M. de Beauvilliers, dans une espèce d'intimité qui pût attester à toute la Cour qu'elle

ne pouvoit ni ne devoit être confondue avec madame de Montespan. Elle alloit régulièrement dîner un ou deux jours de la semaine à l'hôtel de Beauvilliers. Tous les étrangers, tous les indifférens, les simples connoissances étoient écartés avec soin de ces réunions, qui n'avoient pour objet que le désir de s'entretenir dans l'exercice de la vertu et de la piété.

Comme il n'étoit entré ni singularité, ni calculs d'ambition dans le système de conduite de M. de Beauvilliers envers madame de Montespan; comme il n'étoit ni dans son caractère, ni dans ses principes de contrarier les sentimens du Roi, lorsqu'ils pouvoient être avoués par la religion et l'honneur, il s'empressa, ainsi que sa famille, d'accueillir une femme dont l'honnêteté bien connue et la régularité édifiante étoient un sûr garant des nœuds légitimes qui l'attachoient à Louis XIV. Il avoit été à portée de suivre l'origine et les progrès de la faveur de madame de Maintenon et de reconnoître qu'elle en étoit redevable autant à la sévérité de ses principes qu'à l'agrément de son esprit et à la sagesse de son caractère. Il avoit vu de bonne heure en elle une femme vertueuse, que la Providence avoit appelée auprès du trône par des voies extraordinaires, pour arracher le Roi à des engagemens coupables, et le fixer dans

le goût et la pratique des vertus chrétiennes et morales.

De là s'étoit formée, entre madame de Maintenon et toute la famille de M. de Beauvilliers, une intimité qui convenoit à leurs sentimens et à leurs goûts mutuels. Madame de Maintenon aimoit la solitude et la liberté d'une société sûre et restreinte. M. de Beauvilliers et ses parens, étrangers à toutes les intrigues et à toutes les agitations de la Cour, vivoient à Versailles comme ils auroient pu vivre dans le sein de leur famille.

Madame de Maintenon redoutoit l'empressement de ce peuple de courtisans, toujours attachés à ses pas, pour arriver aux places et aux honneurs. Le désintéressement si connu de M. de Beauvilliers, qui n'avoit jamais rien demandé, et qui n'avoit, pour ainsi dire, rien à demander, ne lui laissoit à craindre ni indiscrétion ni importunité.

Elle en avoit eu une preuve assez récente. En 1685, à la mort du premier maréchal de Villeroi, qui avoit laissé vacante la place du chef du conseil royal des finances, Louis XIV, de son propre mouvement, lui avoit donné le duc de Beauvilliers pour successeur. M. de Beauvilliers n'avoit pas même eu la pensée de demander une place, dont sa jeunesse paroissoit devoir l'exclure. Il

n'avoit encore que trente-sept ans, et il ne pouvoit soupçonner que le Roi eût l'idée de l'honorer d'un titre qui avoit été le prix des longs et anciens services du maréchal de Villeroi, et la décoration de ses vieux jours. Personne ne doutoit que cette place, purement honorifique, ne fût réservée à des courtisans plus actifs que M. de Beauvilliers, et qui avoient le droit de faire valoir en leur faveur le mérite d'avoir vieilli dans la carrière des intrigues et de l'ambition.

Ce nouveau titre avoit servi à rapprocher encore plus M. de Beauvilliers de la personne de Louis XIV, et ce prince avoit observé avec satisfaction que les honneurs et la faveur n'apportoient aucun changement ni à sa modération, ni à la simplicité de ses mœurs et de sa conduite.

Lorsqu'en 1688, Louis XIV confia au Dauphin son fils les honneurs du siége de Philisbourg, il lui donna Vauban, pour lui apprendre l'art de la guerre, et M. de Beauvilliers pour conseil et pour tuteur. C'étoit donner le génie de la guerre et le génie de la vertu pour guides à un jeune prince qui alloit, pour la première fois, être exposé à tous les regards, loin de la Cour, en présence des armées françaises et des armées ennemies (1).

(1) Le dernier écrivain de la vie de Fénélon (le Père Querbeuf) a fait une légère méprise, en supposant que M. de Beau-

[XXIX.] M. de Beauvilliers est nommé gouverneur du duc de Bourgogne, 1689.

Avec de pareilles dispositions, et avec la volonté sincère de donner pour gouverneur à son petit-fils l'homme le plus vertueux de sa Cour, on ne doit pas être surpris que la première pensée de Louis XIV s'arrêtât sur le duc de Beauvilliers. Ce n'étoit pas un titre purement honorifique comme celui de chef du conseil royal des finances; c'étoit le droit et le devoir de préparer à la France un bon roi. M. de Beauvilliers, si simple et si modeste, redoutoit, bien plus qu'il n'ambitionnoit, un emploi dont il connoissoit mieux que personne les difficultés et les obligations. Il étoit même à craindre que son caractère, naturellement doux et circonspect, ne le portât à se les exagérer.

Sans doute madame de Maintenon put contribuer à confirmer Louis XIV dans la bienveillance qu'il avoit depuis long-temps pour un homme qu'elle affectionnoit elle-même. Mais la suite des événemens fera voir que le mérite d'un pareil choix appartient à Louis XIV personnellement, et que jamais ce prince, malgré toutes les préventions qu'on chercha dans la suite à lui inspirer,

villiers étoit déjà ministre d'Etat lorsque Louis XIV le nomma gouverneur de M. le duc de Bourgogne; M. de Beauvilliers n'entra au conseil qu'en 1691, après la mort du marquis de Louvois, et lorsque le Roi y rappela M. de Pompone.

ne put se détacher des sentimens que la vertu de M. de Beauvilliers avoit fait naître en lui.

C'est rendre hommage à la mémoire de Louis XIV, que de faire remarquer que jamais il n'a cessé d'aimer ce qu'il avoit estimé, et qu'il n'a jamais retiré sa confiance qu'à ceux qui avoient surpris son goût bien plus que son estime.

En fixant son choix sur M. de Beauvilliers, Louis XIV voulut ajouter à un témoignage de confiance si éclatant, toutes les formes les plus propres à y donner un nouveau prix. A l'exception d'une seule place de valet de chambre qu'il voulut se réserver, pour récompenser les soins d'un domestique (1) qui avoit veillé avec une intelligence et une probité remarquables sur la première enfance du jeune prince; il laissa au duc de Beauvilliers la libre et entière disposition de toutes les autres places, ainsi que le choix de toutes les personnes qui devoient concourir à l'éducation.

Louis XIV n'avoit pas été indécis un seul moment dans le choix d'un gouverneur pour son petit-fils, M. de Beauvilliers ne fut pas indécis un seul moment dans le choix du précepteur qui devoit partager ses fonctions; on étoit venu le chercher, et il alla chercher Fénélon. Ces exemples de désintéressement sont ensuite devenus si rares

(1) Moreau.

en France, qu'on seroit porté à les regarder comme des ornemens de l'histoire, si des témoignages irrécusables n'en attestoient pas la vérité. Il faut seulement en conclure que cette espèce d'incrédulité pour tout ce qui est noble, simple, généreux et désintéressé, est le plus bel éloge du siècle de Louis XIV.

XXX. Fénélon est nommé précepteur de M. le duc de Bourgogne.

Le duc de Beauvilliers fut nommé gouverneur de M. le duc de Bourgogne, le 16 août 1689, et dès le lendemain 17, il avoit proposé et fait agréer au Roi l'abbé de Fénélon pour précepteur. Fénélon ignoroit encore que son ami eût été nommé gouverneur. Bossuet apprit le 18 (1), cette nouvelle à sa maison de campagne de Germigny, où il se trouvoit alors; et dans le premier transport de sa joie, il écrivit à la marquise de Laval cette lettre si touchante et si honorable pour celui qui l'écrivoit, et pour celui qui en étoit l'objet. Nous la copions sur l'original de la main de Bossuet.

XXXI. Lettre de Bossuet à la

« Hier, madame, je ne fus occupé que du bon» heur de l'Eglise et de l'Etat; aujourd'hui que j'ai

(1) On voit par ces dates que M. de Saint-Simon s'est trompé, lorsqu'il a écrit *que M. de Bauvilliers eut beaucoup de peine à trouver un précepteur,* et qu'il fait entendre que M. de Beauvilliers connoissoit à peine Fénélon dans ce temps-là; on a vu que leur liaison étoit déjà bien ancienne.

» eu

» eu le loisir de réfléchir avec plus d'attention » sur votre joie, elle m'en a donné une très-sen- » sible. M. votre père (1), un ami de si grand » mérite et si cordial, m'est revenu dans l'esprit. » Je me suis représenté comme il seroit à cette » occasion, et à un si grand éclat d'un mérite *qui* » *se cachoit avec tant de soin.* Enfin, Madame, » nous ne perdrons pas M. l'abbé de Fénélon; vous » pourrez en jouir; et moi, quoique provincial, » je m'échapperai quelquefois pour l'aller em- » brasser. Recevez, je vous en conjure, les témoi- » gnages de ma joie, et les assurances du respect » avec lequel je suis, Madame, votre très-hu.ible » et très-obéissant serviteur ».

marquise de Laval, 18 août 1689.

J. Bénigne, évêque de Meaux.

A Germigny, ce 19 août 1689.

Madame de Maintenon a dit plus d'une fois, dans ses Entretiens particuliers, imprimés long-temps après sa mort; « Qu'elle avoit contribué à » faire nommer l'abbé de Fénélon précepteur de » M. le duc de Bourgogne ». Il est en effet assez vraisemblable que, liée comme elle l'étoit alors avec M. de Beauvilliers, le nouveau gouverneur avoit pris la précaution de la prévenir, pour s'as-

(1) Le marquis Antoine de Fénélon.

surer l'agrément du Roi. Il étoit à craindre que Louis XIV n'eût conservé les préventions qu'on avoit cherché à lui donner, et dont on s'étoit servi pour exclure Fénélon de l'évêché de Poitiers et de celui de la Rochelle.

A peine le choix du nouveau gouverneur et du nouveau précepteur fut-il devenu public, que toute la France retentit d'applaudissemens. Cependant ce choix étoit tombé sur deux hommes, dont l'un, obligé par ses emplois d'habiter la Cour, y vivoit dans une profonde retraite; et l'autre n'avoit encore d'autre titre que celui de supérieur d'une communauté de femmes. Mais l'un n'avoit pu échapper à la renommée malgré sa modestie, et l'autre avoit révélé, sans le vouloir, le secret de son ame et de son génie dans deux ouvrages, où il ne s'étoit proposé que d'être utile à l'Eglise et à l'amitié.

Nous avons déjà parlé (p. 99) de l'hommage que l'académie d'Angers rendit à Fénélon dès le moment où il fut nommé précepteur. Le même discours renfermoit un éloge de M. de Beauvilliers, dont il dut être d'autant plus touché, qu'il n'étoit que le simple récit de ses bienfaits. On y parloit sans pompe et sans ostentation des établissemens utiles qu'il avoit formés dans tous les lieux où il possédoit des terres, dans les villes où il comman-

doit, dans les provinces qu'il gouvernoit. On ignoroit à la Cour tous ces détails d'une bienfaisance utile et éclairée ; et il fallut que la voix reconnoissante des provinces les plus éloignées vînt apprendre à Paris et à Versailles les secrets de cette ame si simple et si modeste.

Mais au milieu de ce concert d'applaudissemens, de suffrages honorables, de témoignages flatteurs, au milieu de cet empressement des courtisans, de cette satisfaction peut-être exagérée, qu'une fortune inattendue et une élévation prématurée dictent souvent à l'opinion publique ; au milieu des éloges plus sincères que ce triomphe éclatant de la vertu mettoit dans la bouche de tous les amis de la religion et de la patrie, une voix plus grave, plus austère, une voix que son cœur étoit accoutumé depuis tant d'années à interroger avec docilité, se fit entendre à Fénélon, et vint le prémunir contre l'ivresse dangereuse de ses succès, pour le rappeler à de sérieuses réflexions sur les devoirs et les dangers de sa nouvelle condition. M. Tronson lui écrivit la lettre suivante :

XXXII. Lettre de M. Tronson à Fénélon, août 1689.

« Vous serez peut-être surpris, Monsieur, de » ne m'avoir point trouvé dans la foule de ceux » qui vous ont félicité de la grâce que Sa Majesté » vient de vous faire. Mais je vous prie très-humblement de ne pas condamner ce petit retarde-

» ment; j'ai cru que dans une conjoncture où je » m'intéressois si fort, je ne pouvois rien faire de » mieux que de commencer par adorer les des- » seins de Dieu sur vous, et de lui demander » pour vous la continuation de ses miséricordes. » J'ai tâché de faire l'un et l'autre le moins mal » que j'ai pu; je puis vous assurer après cela que » j'ai eu une vraie joie d'apprendre que vous aviez » été choisi.

» Le Roi a donné dans ce choix une nouvelle » marque de sa piété, et un témoignage sensible » de son discernement; et cela est assurément » fort consolant. L'éducation, dont Sa Majesté a » cru vous devoir confier le soin, a de si grandes » liaisons avec le bonheur de l'Etat et le bien de » l'Eglise, qu'il ne faut être que bon Français pour » être ravi qu'elle soit en si bonnes mains; mais » je vous avoue fort ingénûment que ma joie se » trouve bien mêlée de craintes, en considérant » les périls auxquels vous êtes exposé; car on ne » peut nier que dans le cours ordinaire des cho- » ses, notre élévation ne nous rende notre salut » plus difficile. Elle nous ouvre la porte aux di- » gnités de la terre; mais vous devez craindre » qu'elle ne vous la ferme aux solides grandeurs » du ciel. Il est vrai que vous pouvez faire de » très-grands biens dans la situation où vous êtes;

» mais vous pouvez aussi vous y rendre coupable
» de très-grands maux. Il n'y a rien de médiocre
» dans un tel emploi ; le bon ou le mauvais suc-
» cès y ont presque toujours des suites infinies.
» Vous voilà dans un pays où l'Evangile de Jésus-
» Christ est peu connu, et où ceux mêmes qui
» le connoissent ne se servent ordinairement de
» cette connoissance que pour s'en faire honneur
» auprès des hommes. Vous vivez maintenant
» parmi des personnes dont le langage est tout
» païen, et dont les exemples entraînent pres-
» que toujours vers les choses périlleuses. Vous
» vous verrez environné d'une infinité d'objets qui
» flattent les sens, et qui ne sont propres qu'à
» réveiller les passions les plus assoupies. Il faut
» une grande grâce et une prodigieuse fidélité,
» pour résister à des impressions si vives et si
» violentes en même temps. Les brouillards hor-
» ribles qui règnent à la Cour sont capables d'obs-
» curcir les vérités les plus claires et les plus évi-
» dentes. Il ne faut pas y avoir été bien long-temps
» pour regarder comme outrées et excessives des
» maximes qu'on avoit si souvent goûtées, et
» qu'on avoit jugées si certaines, lorsqu'on les
» méditoit au pied du crucifix. Les obligations les
» mieux établies deviennent insensiblement ou
» douteuses ou impraticables. Il se présentera

» mille occasions où vous croirez même par pru-
» dence et par charité devoir un peu ménager le
» monde; et cependant quel étrange état est-ce
» pour un chrétien, et plus encore pour un prêtre,
» de se voir obligé d'entrer en composition avec
» l'ennemi de son salut! En vérité, Monsieur,
» votre poste est bien dangereux; et avouez de
» bonne foi qu'il est bien difficile de ne pas s'y
» affoiblir, et qu'il faut une vertu bien consom-
» mée pour s'y soutenir. Si jamais l'étude et la
» méditation de l'Ecriture sainte vous ont été né-
» cessaires, c'est bien maintenant qu'elles le sont
» d'une manière indispensable. Il semble que vous
» n'en ayez eu besoin jusqu'ici que pour vous rem-
» plir de bonnes idées, et vous nourrir de la vé-
» rité; mais vous en aurez besoin désormais pour
» vous garantir des mauvaises impressions, et vous
» préserver du mensonge.... Il vous est certaine-
» ment d'une conséquence infinie de ne perdre
» jamais de vue le redoutable moment de votre
» mort, où toute la gloire du monde doit dispa-
» roître comme un songe, et où toute créature, qui
» auroit pu vous servir d'appui, fondra sous vous.

» Vos amis vous consoleront sans doute sur ce
» que vous n'avez pas recherché votre emploi;
» et c'est assurément un juste sujet de consola-
» tion, et une grande miséricorde que Dieu vous

» a faite; mais il ne faut pas trop vous appuyer
» là-dessus. On a souvent plus de part à son élé-
» vation qu'on ne pense; il est très-rare qu'on l'ait
» appréhendée, et qu'on l'ait fuie sincèrement;
» on voit peu de personnes arriver à ce degré
» d'abnégation. On ne recherche pas toujours
» avec l'empressement ordinaire les moyens de
» s'élever; mais on ne manque guère de lever
» adroitement les obstacles; on ne sollicite pas
» fortement les personnes qui peuvent nous ser-
» vir; mais on n'est pas fâché de se montrer à
» elles par les meilleurs endroits; et c'est juste-
» ment à ces petites découvertes humaines, qu'on
» peut attribuer le commencement de son éléva-
» tion; ainsi personne ne sauroit s'assurer entiè-
» rement qu'il ne se soit pas appelé soi-même. Ces
» démarches de manifestation de talens, qu'on
» fait souvent, sans beaucoup de réflexion, ne
» laissent pas d'être fort à craindre, et il est tou-
» jours bon de les effacer par les sentimens d'un
» cœur contrit et humilié.

» Je ne sais pas si vous ne trouverez point cette
» lettre un peu trop libre et un peu trop longue,
» et si elle ne vous paroîtra pas plutôt un sermon
» fait mal-à-propos, qu'un compliment judicieux.
» Je serois certainement et plus court et plus re-
» tenu, si je désirois moins votre salut. Prenez-vous-

» en à mon cœur, qui ne peut être que vivement » touché de vos véritables intérêts. Croyez, s'il » vous plaît, que je ne cesserai de demander *que* » *Dieu vous pénètre du sentiment inviolable de* » *sa charité, afin que nulle tentation ne change,* » *ou n'affoiblisse les pieux sentimens qu'elle vous* » *inspirera.* C'est la prière que fait l'Eglise pour » obtenir la charité pour ses enfans. Je suis avec » respect.... »

Fénélon étoit digne d'entendre un langage dicté par l'intérêt le plus vrai et le sentiment le plus respectable. Il y retrouvoit tous les principes dont il avoit été nourri, et qui avoient servi si utilement à régler sa conduite. Mais cette voix paternelle dut lui rappeler de tristes souvenirs et des regrets trop légitimes. Des trois instituteurs qui avoient guidé son enfance et sa jeunesse, M. Tronson étoit le seul qui lui restât. Son oncle, le marquis A. de Fénélon, étoit mort dès 1683; mais il pleuroit encore la perte plus récente de son oncle l'évêque de Sarlat (1). Sans doute deux parens si tendres et si religieux, qui avoient servi de père à leur neveu, auroient éprouvé la plus douce satisfaction en voyant toute la France applaudir à un choix qui justifioit leurs soins et leurs espérances. Sans doute Fénélon dut regret-

(1) Mort le 1.er mai 1688, âgé de quatre-vingt-trois ans.

ter d'avoir perdu des témoins si chers de la pureté de ses intentions, et des guides si utiles pour le garantir des écueils dont il alloit être environné. La lettre de M. Tronson, ses conseils, cette onction touchante qui lui rappeloit avec tant de sensibilité tous les souvenirs de sa jeunesse, et sembloit réunir dans la bouche d'un seul homme la voix respectée de ses plus chers bienfaiteurs, durent rouvrir son cœur à la douleur, et mêler des larmes et des inquiétudes à la pensée de tout le bien qu'il vouloit et qu'il pouvoit faire.

Le duc de Beauvilliers avoit trop d'estime et de confiance en l'abbé de Fénélon, pour ne pas s'en reposer sur son discernement, du choix de tous les instituteurs qui devoient travailler sous ses ordres et sous sa direction.

XXXIII. Fénélon nomme l'abbé de Langeron, lecteur du jeune prince.

L'abbé de Langeron fut nommé lecteur; il étoit le plus ancien ami de Fénélon; il étoit digne de l'être. Son esprit, ses talens, ses connoissances très-étendues et très-variées, auroient suffi, indépendamment de tout autre titre, pour l'associer à une éducation dirigée par Fénélon.

XXXIV. L'abbé Fleury et l'abbé de Beaumont sont nommés sous-précepteurs.

L'abbé Fleury fut nommé sous-précepteur; on est dispensé de faire l'éloge d'un pareil choix. Tous ses ouvrages portent l'empreinte de son ame et du caractère de son esprit. Ses vertus lui méritèrent la vénération de ses contemporains, et

son nom est encore prononcé avec respect dans un siècle si différent de celui où il a vécu. La vérité, l'exactitude, la profondeur et la variété des recherches, le jugement le plus sain et le plus sûr, une foi vive et sincère caractérisent tous ses écrits. Personne n'a mieux su faire connoître et faire aimer la religion. Son admiration pour les premiers siècles de l'Eglise annonce qu'il en avoit les vertus et les mœurs. Mais cette admiration même a pu contribuer à le rendre trop sévère et quelquefois injuste dans l'histoire des siècles qui ont suivi ces temps de ferveur et de perfection. On conçoit à peine comment toutes les occupations qui ont rempli la vie de l'abbé Fleury, ont pu lui laisser la liberté de se livrer aux travaux immenses que supposent le genre et le nombre de ses ouvrages.

Il connoissoit par expérience la manière d'élever et de bien élever les princes. Avant d'être appelé à l'éducation du duc de Bourgogne, il avoit été chargé de celles des princes de Conti, et du comte de Vermandois. La mort du comte de Vermandois en 1683, avoit rendu l'abbé Fleury à la liberté et à l'étude; mais son premier besoin étoit d'être utile à l'Eglise; lorsqu'en 1685, l'abbé de Fénélon fut chargé des missions du Poitou, il appela l'abbé Fleury, et l'abbé Fleury accourut à sa voix. Plus Fénélon le connut, plus il apprit à

l'aimer et à l'estimer, et il regarda comme un bonheur pour lui, et un avantage inappréciable pour M. le duc de Bourgogne, le concours d'un tel coopérateur à une telle éducation.

L'abbé de Beaumont, fils d'une sœur de Fénélon, fut associé à l'abbé Fleury, en qualité de sous-précepteur. Il fit voir par son zèle et son application qu'il n'avoit point été appelé par la voix de la chair et du sang. Il fut dix ans sous-précepteur du petit-fils de Louis XIV, sans recevoir, sans demander la plus foible grâce. Enveloppé dans la proscription de Fénélon, il eut la gloire de partager ses malheurs, son exil et ses travaux, et il eut le bonheur de n'avoir rien à désirer ni à regretter (1).

Le duc de Beauvilliers avoit également choisi pour faire les fonctions de sous-gouverneur, en qualité de gentilshommes de la manche, deux hommes aussi distingués par leurs principes religieux que par toutes les qualités propres à former un honnête homme et un grand prince, MM. de Léchelle et du Puy. Un seul trait suffit à leur

(1) Ce ne fut qu'après la mort de Fénélon, et au commencement du règne suivant, que l'abbé de Beaumont reçut la récompense de ses services; il fut nommé à l'évêché de Saintes en 1716, et c'est à lui que nous devons en grande partie la conservation des manuscrits de Fénélon.

éloge. Leur attachement à Fénélon leur coûta leurs places et leur fortune, et ils ne lui en restèrent que plus attachés.

Tous ceux qui composoient l'éducation de M. le duc de Bourgogne, entrèrent en fonctions au mois de septembre 1689. Fénélon n'avoit alors que trente-huit ans, et M. de Beauvilliers, quarante-un.

Jamais il n'y a eu, il n'y aura peut-être jamais d'exemple d'une union semblable à celle qui régnoit entre tous les instituteurs du duc de Bourgogne. Ils n'avoient qu'un cœur, un esprit et une ame; cette ame étoit celle de Fénélon.

Tel étoit le charme extraordinaire de Fénélon, et l'ascendant irrésistible qu'il obtenoit sur tous ceux qui l'approchoient, que ni la différence de l'âge, ni la prééminence du rang et des dignités, ni même la supériorité des talens ou des connoissances dans les parties qui lui étoient étrangères, ne dispensoient ses amis de devenir ses disciples, et de l'interroger comme un oracle investi du droit de disposer de toutes leurs pensées et de toutes leurs affections. C'est l'idée qu'en donnent tous ses contemporains; et leur témoignage est d'autant moins suspect, qu'il nous a été transmis par des personnes que la différence des opinions, ou une certaine malignité d'esprit devoit natu-

rellement porter à juger Fénélon avec sévérité.

Le chancelier d'Aguesseau nous a laissé dans les *Mémoires de la vie de son père* (1), un portrait intéressant de Fénélon.

« L'archevêque de Cambrai étoit un de ces » hommes rares (2), destinés à faire époque dans » leur siècle, et qui honorent autant l'humanité » par leurs vertus, qu'ils font honneur aux lettres » par des talens supérieurs; facile, brillant, dont » le caractère étoit une imagination féconde, gra- » cieuse, dominante, sans faire sentir sa domi- » nation. Son éloquence avoit en effet plus d'insi- » nuation que de véhémence, et il régnoit autant » par les charmes de la société que par la supé- » riorité des talens; se mettant au niveau de tous » les esprits, et ne disputant jamais, paroissant » même céder aux autres, dans le temps qu'il » les entraînoit. Les grâces couloient de ses lè- » vres, et il sembloit traiter les grands sujets, » pour ainsi dire, en se jouant; les plus petits » s'ennoblissoient sous sa plume, et il eût fait naî- » tre des fleurs du sein des épines. Une noble sin- » gularité répandue sur toute sa personne, et je » ne sais quoi de sublime dans le simple, ajou-

(1) Œuvres du chancelier d'Aguesseau, tom. XIII.

(2) Voyez la note A, qui précède les *Pièces justificatives* du livre premier.

» toient à son caractère un certain air de pro-
» phète. Le tour nouveau, sans être affecté, qu'il
» donnoit à ses expressions, faisoit croire à bien
» des gens qu'il possédoit toutes les sciences,
» comme par inspiration; on eût dit qu'il les
» avoit inventées, plutôt qu'il ne les avoit ap-
» prises; toujours original, toujours créateur,
» n'imitant personne, et paroissant lui-même
» inimitable. Ses talens, long-temps cachés dans
» l'obscurité des séminaires, et même peu connus
» à la Cour, lors même qu'il se fut attaché à faire
» des missions pour la conversion des religion-
» naires, éclatèrent enfin par le choix que le Roi
» en fit pour l'éducation de son petit-fils, le duc
» de Bourgogne. Un si grand théâtre ne l'étoit
» pas trop pour un si grand acteur, et si le goût
» qu'il conçut pour le mystique n'avoit trahi le
» secret de son cœur, et le foible de son esprit, il
» n'y eût point eu de place que le public ne lui
» eût destinée, et qui n'eût paru encore au-des-
» sous de son mérite ».

Un homme bien plus sévère que le chancelier d'Aguesseau, un homme que son caractère misanthrope et son esprit satyrique portoient naturellement à la censure, bien plus qu'à la louange, le duc de Saint-Simon, le plus observateur des courtisans, et le plus amer des historiens,

nous représente Fénélon sous les mêmes traits.

Il le peint « doué d'une éloquence naturelle, » douce, fleurie, d'une politesse insinuante, » mais noble et proportionnée, d'une élocution » facile, nette, agréable, embellie de cette clarté » nécessaire pour se faire entendre dans les ma- » tières les plus embarrassées et les plus abstraites; » avec cela, un homme qui ne vouloit jamais avoir » plus d'esprit que ceux à qui il parloit; qui se » mettoit à la portée de chacun, sans se faire ja- » mais sentir; qui les mettoit à l'aise, et qui sem- » bloit enchanter; de façon qu'on ne pouvoit le » quitter, ni s'en défendre, ni ne pas chercher à » le retrouver. C'est ce talent si rare et qu'il avoit » au dernier degré, qui lui tint ses amis si étroi- » tement attachés toute sa vie malgré sa chute, » et qui, dans leur dispersion, les réunissoit pour » se parler de lui, pour le désirer, pour se tenir » de plus en plus à lui ». XXXV. Portrait de Fénélon par M. de Saint-Simon, Mémoires, t. II, p. 327.

Le nom que portoit Fénélon le fit jouir à la Cour des distinctions auxquelles sa naissance lui donnoit droit de prétendre, et qui n'appartenoient pas immédiatement à ses fonctions de précepteur. Louis XIV lui accorda la permission de manger à la table de M. le duc de Bourgogne et de monter dans son carrosse (1). Cet honneur n'a-

(1) Manuscrits.

joutoit sans doute rien au mérite de Fénélon. On doit bien croire qu'il ne s'en fit pas un titre pour se croire supérieur à Bossuet qui n'en avoit pas joui ; on doit également être bien convaincu que Bossuet ne s'en estimoit pas moins, et qu'il ne lui vint seulement pas dans l'idée d'envier à l'abbé de Fénélon, des honneurs accordés au hasard de la naissance. Nous ne faisons mention d'une circonstance aussi indifférente, que pour faire remarquer jusqu'à quel point Louis XIV, qui posséda si éminemment l'art de régner, apportoit d'attention à maintenir ces distinctions honorifiques, qui ne pouvoient humilier aucun esprit raisonnable et qui acquittoient la reconnoissance du souverain sans coûter aucun sacrifice au peuple. C'étoit avec cette monnoie d'opinion qu'un roi de France payoit le sang et les services de ces anciennes familles *qui, ne pouvant acquérir des richesses, espéroient des honneurs, et qui se consoloient de ne les avoir pas obtenus, en pensant qu'elles avoient acquis de l'honneur* (1).

Une ame, telle que celle de Fénélon, dut sans doute s'enflammer des plus nobles sentimens, au premier moment où il aperçut la carrière qui s'ouvroit à ses regards et à sa pensée. L'idée d'élever un roi, le roi d'une monarchie parvenue au

(1) Montesquieu, *Esprit des Lois.*

plus

plus haut degré de splendeur, le maître presqu'absolu de vingt millions d'hommes, dont le bonheur ou le malheur étoit attaché aux vertus ou aux vices, à la force ou à la foiblesse, aux talens ou à l'incapacité du souverain, dut, en exaltant son imagination, communiquer à son ame un effroi involontaire. Son âge, celui du Roi, celui du jeune prince, durent aussi l'avertir qu'il étoit peut-être destiné à recueillir la reconnoissance ou les reproches de plusieurs générations.

Quelque confiance qu'il pût avoir en la pureté de ses intentions, en ses talens, en son caractère, et dans le concours heureux de tous les moyens et de tous les secours qu'il voyoit réunis autour de lui, ne devoit-il pas redouter d'avoir peut-être à vaincre une nature rebelle à tous ses efforts, à donner une ame, un esprit, un caractère à une statue inanimée; à extirper le germe des vices que tant de passions et d'intérêts chercheroient à développer; à commander à l'imagination d'un enfant que tout avertissoit de sa grandeur actuelle et de la puissance que l'avenir lui réservoit?

Fénélon avoit sous les yeux le père même de son élève, prince bon et doux, mais dont le caractère, exempt de vertus et de vices, indifférent au bien et au mal, peu sensible à la gloire, aux sciences et aux arts, n'annonçoit à la France qu'un

règne obscur et des destinées incertaines; et cependant ce prince étoit le fils de Louis XIV, et l'élève de Bossuet et de Montausier.

Mais au moins Bossuet et Montausier n'avoient point eu à combattre des défauts effrayans, un caractère indomptable, un orgueil révoltant, des penchans irascibles, et toutes ces passions violentes que beaucoup d'esprit naturel, et une extrême aptitude à acquérir tous les talens et toutes les connoissances, pouvoient rendre encore plus fatales au repos et au bonheur des hommes.

Car tel est le portrait que tous les historiens nous ont laissé, du caractère que le duc de Bourgogne avoit apporté en naissant; tel étoit le prince que Fénélon étoit chargé d'élever : sans doute un enfant de sept ans ne pouvoit pas encore s'être montré sous des formes aussi redoutables; mais il falloit bien qu'il eût laissé entrevoir dès son premier âge et pendant les premières années de son éducation, tout ce que l'on avoit à craindre de lui, puisque ceux qui ont vanté avec la plus juste admiration ce qu'il étoit devenu, rappeloient encore avec une espèce d'effroi ce qu'il avoit été.

XXXVI. Caractères de M. le duc de Bourgogne.

« M. le duc de Bourgogne, dit M. de Saint-» Simon (1), naquit terrible, et dans sa première » jeunesse fit trembler. Dur, colère jusqu'aux

(1) Voyez ses Mémoires.

» derniers emportemens contre les choses inani-
» mées, impétueux avec fureur, incapable de
» souffrir la moindre résistance, même des heures
» et des élémens, sans entrer dans des fougues à
» faire craindre que tout ne se rompît dans son
» corps, *c'est ce dont j'ai été souvent témoin;* opi-
» niâtre à l'excès, passionné pour tous les plaisirs;
» la bonne chère, la chasse avec fureur, la mu-
» sique avec une sorte de ravissement, et le jeu
» encore où il ne pouvoit supporter d'être vaincu,
» et où le danger avec lui étoit extrême; enfin,
» livré à toutes les passions et transporté de tous
» les plaisirs; souvent farouche, naturellement
» porté à la cruauté, barbare en raillerie, sai-
» sissant les ridicules avec une justesse qui assom-
» moit; de la hauteur des cieux, il ne regardoit
» les hommes que comme des atômes avec qui il
» n'avoit aucune ressemblance, quels qu'ils fus-
» sent. A peine les princes ses frères lui parois-
» soient intermédiaires entre lui et le genre hu-
» main, *quoiqu'[illegible]eût toujours affecté de les*
» *élever tous trois dans une égalité parfaite :*
» l'esprit, la pénétration brilloient en lui de toutes
» parts, jusque dans ses emportemens; ses repar-
» ties étonnoient; ses réponses tendoient toujours
» au juste et au profond, même dans ses fureurs;
» il se jouoit des connoissances les plus abstraites;

» l'étendue et la vivacité de son esprit étoient
» prodigieuses, et l'empêchoient de s'appliquer à
» une seule chose à la fois, jusqu'à l'en rendre
» incapable ».

Tel étoit le prince qui fut confié à Fénélon : tout étoit à craindre d'un pareil caractère, tout étoit à espérer d'une ame qui annonçoit tant d'énergie. Ecoutons encore le duc de Saint-Simon.

« Tant d'esprit et une telle force d'esprit, joint
» à une telle sensibilité, à de telles passions, et
» toutes si ardentes, n'étoient pas d'une éducation
» facile. Le duc de Beauvilliers, qui en sentoit
» exactement les difficultés et les conséquences,
» s'y surpassa lui-même par son application,
» sa patience, la variété des remèdes. Fénélon,
» Fleury, quelques gentilshommes de la manche,
» Moreau, premier valet de chambre, fort au-
» dessus de son état, quelques rares valets de l'in-
» térieur, le duc de Chevreuse, seul du dehors,
» tous furent mis en œuvre, et tous du même
» esprit, travaillèrent chacun sous la direction du
» gouverneur, dont l'art déployé dans un récit
» seroit un ouvrage également curieux et instruc-
» tif. Le prodige est qu'en très-peu de temps la
» dévotion et la grâce en firent un autre homme,
» et changèrent tant et de si redoutables défauts
» en vertus parfaitement contraires. De cet abîme

» sortit un prince affable, doux, humain, mo-
» déré, patient, modeste, humble et austère pour
» soi, tout appliqué à ses obligations, et les com-
» prenant immenses; il ne pensa plus qu'à allier
» les devoirs de fils et de sujet à ceux auxquels il
» se voyoit destiné ».

Mais que de soins, d'attention, de patience, que d'art, d'habileté, quel esprit d'observation; que de délicatesse et de variété dans le choix des moyens ne fallut-il pas pour opérer une révolution aussi extraordinaire dans le caractère d'un enfant, d'un prince, d'un héritier du trône? Je dirai plus; si ses instituteurs n'avoient pas été les plus vertueux des hommes; si leur élève, dont la pénétration étoit si redoutable, avoit surpris en eux la plus légère apparence de foiblesse ou d'inconséquence, tout leur art, tous leurs soins, toute leur application étoient perdus. Ils durent bien moins le succès inespéré de cette éducation à leur génie et à leurs talens, qu'à leurs vertus et à leurs qualités.

XXXVII. Education morale de M. le duc de Bourgogne.

Fénélon reconnut bientôt que la partie de l'éducation qui excite ordinairement le plus le zèle des instituteurs et l'amour-propre des parens, la partie de l'instruction seroit celle qui lui donneroit le moins de peine. Il pressentit qu'avec l'esprit et les dispositions singulières que son élève

avoit reçus de la nature, il feroit des progrès rapides dans tous les genres de connoissances qui distinguent les esprits supérieurs, et qui n'appartiennent pas toujours aux enfans des rois; mais le plus difficile étoit de dompter d'abord cette ame si violemment constituée, d'en conserver toutes les qualités nobles et généreuses, d'en séparer toutes les passions trop fortes, et de former de cette nouvelle création morale, un prince tel que le génie de Fénélon l'avoit conçu pour le bonheur de l'humanité: en un mot, il voulut réaliser le *beau idéal* de la vertu sur le trône, comme les artistes de l'antiquité cherchoient à imprimer à leurs ouvrages ce *beau idéal*, qui donnoit aux formes humaines une expression surnaturelle et céleste.

L'enfant confié aux soins de Fénélon étoit appelé à régner, et Fénélon voyoit, dans cet enfant, la France entière qui attendoit son bonheur ou son malheur du succès de ses soins; ainsi il n'eut qu'une seule méthode, celle de n'en avoir aucune, ou plutôt il ne se prescrivit qu'une seule règle, celle d'observer à chaque moment le caractère du jeune prince, de suivre avec une attention calme et patiente, toutes les variations et tous les écarts de ce tempérament fougueux, et de faire toujours ressortir la leçon de la faute même.

Une pareille éducation devoit être en action bien plus qu'en instruction : l'élève ne pouvoit jamais prévoir la leçon qui l'attendoit, parce qu'il ne pouvoit prévoir lui-même les torts dont il se rendoit coupable par l'emportement de son humeur. Ainsi, les avis et les reproches étoient toujours le résultat nécessaire et naturel des excès auxquels il s'étoit abandonné.

XXXVIII. Fables de Fénélon.

Si on veut connoître la méthode de Fénélon et suivre l'éducation de son élève, on n'a qu'à lire les *Fables* et les *Dialogues* qu'il écrivit pour le jeune prince. Chacune de ces fables, chacun de ces dialogues fut composé dans le moment même où l'instituteur le jugeoit utile ou nécessaire, pour rappeler à l'élève la faute qu'il venoit de commettre, et lui inculquer, d'une manière plus sensible et plus précise, la leçon qui devoit l'instruire.

On a imprimé ces fables et ces dialogues sans y observer un ordre et une suite, dont un pareil recueil n'avoit en effet aucun besoin. Fénélon ne les composoit, comme on l'a déjà dit, que pour la circonstance et pour le moment ; mais il seroit facile d'en suivre, pour ainsi dire, la chronologie, en les comparant au progrès que l'âge et l'instruction devoient amener dans l'éducation du duc de Bourgogne. On observera que ces fables

et ces dialogues ne conviennent qu'à un prince, et à un prince destiné à régner. Tout se rapporte à cet objet presque exclusif; tout se rallie à ce grand intérêt auquel tant d'autres intérêts venoient se réunir. On voit par la simplicité, la précision et la clarté de quelques-unes de ces fables, qui furent probablement écrites les premières, qu'elles s'adressent à un enfant dont il falloit éviter de fatiguer l'intelligence, et à l'esprit duquel on ne devoit présenter que ce qu'il pouvoit saisir et conserver.

Ces fables prennent ensuite un caractère un peu plus élevé; elles renferment quelques allusions à l'histoire et à la mythologie, à mesure que les progrès de l'instruction mettoient le jeune prince à portée de les saisir et de s'en faire l'application : c'est ainsi que Fénélon le familiarisoit peu à peu avec cette ingénieuse féerie, que les poètes de l'antiquité avoient créée pour embellir des couleurs brillantes de leur imagination les premiers événemens du monde, et pour suppléer aux faits que la révélation ne leur avoit point appris sur la véritable origine des choses.

Le style de ces *Fables* a toujours une élégance naturelle qui flatte agréablement l'oreille d'un enfant né avec du goût, et qui contribue à lui donner de bonne heure le sentiment de la conve-

nance, de la propriété et du choix des mots. Elles ont toujours un but moral, mais non pas ce moral vague et indéfini, dont il est difficile qu'un enfant puisse sentir le mérite et l'utilité; puisque rien encore ne l'a placé dans les circonstances où il puisse se reconnoître et se retrouver.

Les *Fables* que Fénélon écrivoit pour le duc de Bourgogne se rapportoient presque toujours à un fait qui venoit de se passer, et dont l'impression encore récente ne lui permettoit pas d'éluder l'application : c'étoit un miroir dans lequel il étoit forcé de se reconnoître, et qui lui offroit souvent des traits peu flatteurs pour son jeune amour-propre. Les vœux les plus tendres, les espérances les plus douces venoient ensuite embellir ces humiliantes images, dans la crainte que l'enfant ne conçût une aversion trop naturelle pour un genre d'instruction qui ne lui auroit jamais rappelé que des souvenirs affligeans ou des reproches sévères. C'étoit avec cette variété de tons, avec ces ménagemens délicats, avec ces nuances imperceptibles, toujours nécessaires pour ne pas irriter l'amour-propre des enfans, presqu'aussi susceptible que celui des hommes, que Fénélon parvenoit à faire goûter au duc de Bourgogne les premiers conseils de la raison et les premières leçons de la vertu.

Fable d'un jeune prince.

S'il veut lui inspirer plus d'aménité dans les manières et plus de douceur dans le caractère, il suppose « que le soleil veut respecter le som-» meil d'un jeune prince pour que son sang puisse » se rafraîchir, sa bile s'appaiser; pour qu'il puisse » obtenir la force et la santé dont il aura besoin, » *et je ne sais quelle douceur tendre qui pourroit* » *lui manquer.* Pourvu qu'il dorme, qu'il rie, » qu'il adoucisse son tempérament, qu'il aime les » jeux de la société, qu'il prenne plaisir à aimer » les hommes et à se faire aimer d'eux, toutes les » grâces de l'esprit et du corps viendront en foule » pour l'orner ».

S'il veut exciter à mettre plus d'attention à ses études et à apporter plus d'exactitude à ses compositions, il le peint à lui-même sous la figure du jeune Bacchus, peu fidèle aux leçons de Silène, et dont un faune moqueur relève toutes les fautes en riant. Le jeune Bacchus ne pouvant souffrir les railleries du faune, toujours prêt à se moquer de ses expressions, si elles ne sont pures et élégantes, lui dit, d'un ton fier et impatient : « Comment oses-tu te moquer du fils de » Jupiter? Le faune répond sans s'émouvoir : Et » comment le fils de Jupiter ose-t-il faire quel-» que faute » ?

Le jeune Bacchus et le Faune.

Fénélon veut retracer au duc de Bourgogne,

dans une seule fable, tous les défauts de son caractère, et il compose la fable du *Fantasque*. Le duc de Bourgogne est obligé d'y lire la fidèle histoire de toutes ses inégalités et de tous ses emportemens.

Fable du Fantasque.

« Qu'est-il donc arrivé de funeste à Mélanthe? » Rien au dehors, tout au dedans; il se coucha » hier les délices du genre humain; ce matin, on » est honteux pour lui, il faut le cacher. En se » levant, le pli d'un chausson lui a déplu; toute » la journée sera orageuse, et tout le monde en » souffrira: il fait peur, il fait pitié; il pleure » comme un enfant, il rugit comme un lion. Une » vapeur maligne et farouche trouble et noircit » son imagination comme l'encre de son écritoire » barbouille ses doigts. N'allez pas lui parler des » choses qu'il aimoit le mieux il n'y a qu'un mo- » ment; par la raison qu'il les a aimées, il ne les » sauroit plus souffrir. Les parties de divertisse- » mens qu'il a tant désirées lui deviennent en- » nuyeuses, il faut les rompre; il cherche à con- » tredire, à se plaindre, à piquer les autres; il » s'irrite de voir qu'ils ne veulent point se fâcher. » Quand il manque de prétexte pour attaquer les » autres, il se tourne contre lui-même, il se blâ- » me, il ne se trouve bon à rien, il se décourage; » il trouve fort mauvais qu'on veuille le consoler;

» il veut être seul, et il ne peut supporter la so-
» litude; il revient à la société et s'aigrit contre
» elle : on se tait, ce silence affecté le choque; on
» parle tout bas, il s'imagine que c'est contre lui;
» on parle tout haut, il trouve qu'on parle trop
» et qu'on est trop gai pendant qu'il est triste; on
» est triste, cette tristesse lui paroît un reproche
» de ses fautes; on rit, il soupçonne qu'on se
» moque de lui. Que faire? être aussi ferme et
» aussi patient qu'il est insupportable, et attendre
» en paix qu'il revienne demain aussi sage qu'il
» l'étoit hier. Cette humeur étrange s'en va comme
» elle vient; quand elle le prend, on diroit que
» c'est un ressort de machine qui se démonte tout-
» à-coup. Il est comme on dépeint les possédés;
» sa raison est comme à l'envers, c'est la déraison
» elle-même en personne; poussez-le, vous lui
» ferez dire en plein jour qu'il est nuit, car il n'y
» a plus ni jour ni nuit pour une tête démontée
» par son caprice; quelquefois il ne peut s'em-
» pêcher d'être étonné de ses excès et de ses fou-
» gues. Malgré son chagrin, il sourit des paroles
» extravagantes qui lui ont échappé; mais quel
» moyen de prévoir ces orages et de conjurer la
» tempête? il n'y en a aucun; point de bons alma-
» nachs pour prédire ce mauvais temps. Gardez-
» vous bien de dire : Demain nous irons nous

» divertir dans un tel jardin; l'homme d'aujour-
» d'hui ne sera pas celui de demain; celui qui
» vous promet maintenant disparoîtra tantôt,
» vous ne saurez plus où le prendre pour le faire
» souvenir de sa parole; en sa place, vous trou-
» verez un je ne sais quoi, qui n'a ni forme ni
» nom, qui n'en peut avoir, et que vous ne sau-
» riez définir deux instans de suite de la même
» manière. Etudiez-le bien, puis dites-en tout ce
» qu'il vous plaira, il ne sera plus vrai le moment
» d'après que vous l'aurez dit. Ce je ne sais quoi
» veut et ne veut pas; il menace, il tremble; il
» mêle des hauteurs ridicules avec des bassesses
» indignes; il pleure, il rit; il badine, il est fu-
» rieux. Dans sa fureur la plus bizarre et la plus
» insensée, il est plaisant, éloquent, subtil, plein
» de tours nouveaux, quoiqu'il ne lui reste pas
» seulement une ombre de raison. Prenez bien
» garde de ne lui rien dire qui ne soit juste, précis
» et exactement raisonnable, il sauroit bien en
» prendre avantage et vous donner adroitement
» le change; il passeroit d'abord de son tort au
» vôtre, et deviendroit raisonnable pour le seul
» plaisir de vous convaincre que vous ne l'êtes pas.
» C'est un rien qui l'a fait monter jusqu'aux nues;
» qu'est-il devenu? il s'est perdu dans la mêlée,
» il n'en est plus question; il ne sait plus ce qui

» l'a fâché, il sait seulement qu'il se fâche et qu'il » veut se fâcher, encore même ne le sait-il pas » toujours ; il s'imagine souvent que tous ceux qui » lui parlent sont emportés et que c'est lui seul » qui se modère; mais peut-être qu'il épargnera » certaines personnes auxquelles il doit plus » qu'aux autres, ou qu'il paroît aimer davan- » tage; non, sa bizarrerie ne connoît personne, » elle se prend sans choix à tout ce qu'elle trouve; » le premier venu lui est bon pour essuyer ses » emportemens; tout lui est égal pourvu qu'il se » fâche; il diroit des injures à tout le monde, il » n'aime plus les gens, il n'en est point aimé; on » le persécute, on le trahit; il ne doit rien à qui » que ce soit; mais attendez un moment, voici » une autre scène : il a besoin de tout le monde; » il aime, on l'aime aussi; il flatte, il s'insinue, » il ensorcelle tous ceux qui ne pouvoient plus le » souffrir; il avoue son tort, il rit de ses bizarre- » ries; il se contrefait, et vous croiriez que c'est » lui-même dans ces accès d'emportement, tant » il se contrefait bien. Après cette comédie jouée » à ses propres dépens, vous croyez bien qu'au » moins il ne fera plus le démoniaque. Hélas! vous » vous trompez, il le fera encore ce soir, pour » s'en moquer demain sans se corriger ».

Ne retrouve-t-on pas dans cette charmante

composition, toute la finesse d'observation que La Bruyère a mise dans ses *Caractères*. Ne reconnoît-on pas dans ce portrait, le prince dont M. de Saint-Simon nous a peint les premiers emportemens avec des couleurs si effrayantes. Mais La Bruyère recueilloit, dans l'observation des hommes réunis en société, tous les traits dont il composoit ses tableaux après une étude réfléchie et un travail difficile; et Fénélon peignoit son *fantasque* avec l'aisance, le naturel et l'à-propos d'un instituteur qui avertit son élève de ses torts et de ses défauts, au moment même où il le surprend dans ses écarts. M. de Saint-Simon écrivoit ses *Mémoires* dans le silence de la retraite et dans le secret de son cabinet, après la mort du prince dont il racontoit les foiblesses et les vertus; et c'étoit au jeune prince lui-même que Fénélon adressoit le fidèle récit de ses travers et de ses extravagances; c'étoit en le forçant de fixer ses regards sur sa propre image, qu'il le faisoit rougir de ses emportemens; c'étoit en présence de ceux mêmes qui en avoient été témoins, et dont il ne pouvoit démentir l'attachement et la fidélité, qu'il lui apprenoit l'art difficile de se vaincre lui-même.

Fénélon imagina un jour de lire une lettre qu'il supposoit écrite par Bayle, au sujet d'une pré-

tendue médaille récemment découverte en Hollande, et qui exerçoit toute la sagacité des savans.

Fable de la Médaille.

« Cette médaille représentoit un enfant d'une » figure très-belle et très-noble. On voit Pallas » qui le couvre de son égide; les trois Grâces sè- » ment des fleurs sur ses pas; Apollon, suivi des » Muses, lui offre sa lyre; Vénus paroît en l'air » dans son char attelé de colombes, qui laisse » tomber sur lui sa ceinture. La victoire lui mon- » tre d'une main un char de triomphe, et de » l'autre, lui présente une couronne. Les paroles » sont prises d'Horace : *Non sine dis animosus* » *infans*. Le revers est bien différent : il est ma- » nifeste que c'est le même enfant; car on recon- » noît d'abord le même air de tête; mais il n'a » autour de lui que des masques grotesques et » hideux, des reptiles venimeux, des vipères, des » serpens, des insectes, des satyres moqueurs, » qui rient et qui montrent du doigt la queue d'un » poisson monstrueux, par où finit le corps de ce » bel enfant. Au bas, on lit ces paroles égale- » ment empruntées d'Horace : *Turpiter atrum* » *desinit in piscem*. Les savans, disoit la préten- » due lettre de Bayle, se trouvoient partagés sur » l'explication de cette médaille. Les uns croyoient » y reconnoître Caligula, qui, étant fils de Ger- » manicus, avoit donné, dès son enfance, de » hautes

» hautes espérances pour le bonheur de l'empire, » mais qui dans la suite devint un monstre. D'au- » tres vouloient que ce fût Néron, dont les com- » mencemens furent si heureux et la fin si hor- » rible. Les uns et les autres convenoient qu'il » s'agissoit d'un jeune prince éblouissant, qui » promettoit beaucoup, et dont toutes les espé- » rances ont été trompeuses. D'autres enfin, plus » méfians, ne croyoient pas que cette médaille » fût antique. Ils s'imaginoient y voir l'emblême » de grandes espérances changées en de grands » malheurs, et affectoient de faire entrevoir quel- » que jeune prince dont on tâchoit de rabaisser » les bonnes qualités par les défauts qu'on lui » imputoit ».

A ces utiles leçons, si ingénieusement amenées, succédoient les accens de la plus tendre sensibilité, et Fénélon empruntoit la voix du *rossignol* et de la *fauvette*, dont il transportoit la douce mélodie dans son style, pour exprimer l'intérêt que le ciel, la terre, toute la nature animée prenoit aux destinées d'un prince appelé par les dieux à faire régner parmi les hommes la justice, la paix et le bonheur.

Fable du Rossignol et de la Fauvette.

« Quel est donc ce berger, ou ce dieu inconnu, » qui vient orner notre bocage ? Il est sensible à » nos chansons ; il aime la poésie ; elle adoucira

» son cœur, et le rendra aussi aimable qu'il est » fier.

» Que ce jeune héros croisse en vertu, comme » une fleur que le printemps fait éclore ! qu'il » aime les doux jeux de l'esprit ! que les Grâces » soient sur ses lèvres ! que la sagesse de Minerve » règne dans son cœur !

» Qu'il égale Orphée par les charmes de sa » voix, et Hercule par ses hauts faits ! qu'il porte » dans son cœur l'audace d'Achille, sans en avoir » la férocité ! qu'il soit bon, qu'il soit sage, bien- » faisant, tendre pour les hommes et aimé d'eux ! » que les Muses fassent naître en lui toutes les » vertus !

» Il aime nos douces chansons; elles entrent » dans son cœur, comme la rosée tombe sur nos » gazons brûlés par le soleil. Que les dieux le mo- » dèrent et le rendent toujours fortuné ! qu'il » tienne en sa main la corne d'abondance ! que » l'âge d'or revienne par lui ! que la sagesse se » répande de son cœur sur tous les mortels, et » que les fleurs naissent sur ses pas » !

Quelle heureuse influence devoient avoir sur un jeune prince plein d'ame et d'esprit, des leçons présentées avec tant de charme par un instituteur qui mêloit à ses instructions tout ce que la vertu peut offrir de plus aimable et de plus enchanteur.

Mais il n'étoit pas au pouvoir de Fénélon de maîtriser tout-à-coup un caractère impérieux, qui se révoltoit souvent contre la main paternelle attentive à mettre un frein à ses fureurs.

Lorsque le jeune prince se livroit à ces accès de colère et d'impatience, auxquels son naturel irascible ne le rendoit que trop sujet, alors le gouverneur, le précepteur, les instituteurs, tous les officiers et tous les domestiques de sa maison, se concertoient sans affectation pour observer avec lui le plus profond silence. On évitoit de répondre à ses questions; on le servoit en détournant les regards, ou en ne les portant sur lui qu'avec une espèce d'effroi, comme si on eût craint de se mettre en société avec un être qui s'étoit dégradé lui-même par des fureurs incompatibles avec la raison. On paroissoit ne s'occuper de lui que par cette espèce de compassion humiliante que l'on accorde aux malheureux dont la raison est aliénée. On se bornoit à lui offrir les soins et les secours nécessaires à la conservation de sa misérable existence. On lui retiroit tous ses livres, tous ses moyens d'instruction, comme devenus désormais inutiles à l'état déplorable où il se trouvoit réduit; on l'abandonnoit ainsi à lui-même, à ses réflexions, à ses regrets et à ses remords. Frappé de cet abandon universel, de cette solitude ef-

frayante, le malheureux jeune homme, trop convaincu de ses torts et de son ingratitude, aimoit à se confier encore en l'indulgence et la bonté si souvent éprouvées de son précepteur, venoit se jeter à ses pieds, lui faire l'aveu de ses fautes, déposer dans son cœur la ferme résolution de prendre plus d'empire sur lui-même, et arroser de ses larmes les mains de Fénélon, qui le pressoit contre son sein avec la tendre affection d'un père compatissant, toujours accessible au repentir.

Dans ces combats si violens d'un caractère impétueux, avec une raison prématurée, le jeune prince sembloit se méfier de lui-même, et il appeloit *l'honneur* en garantie de ses promesses. On a encore les originaux de deux *engagemens d'honneur*, qu'il déposa entre les mains de Fénélon.

Je promets, foi de prince, à M. l'abbé de Fénélon, de faire sur-le-champ ce qu'il m'ordonnera, et de lui obéir dans le moment qu'il me défendra quelque chose; et si j'y manque, je me soumets à toutes sortes de punitions et de déshonneur. Fait à Versailles, le 29 novembre 1689.

Signé LOUIS.

Louis, qui promets de nouveau de mieux tenir ma promesse. Ce 20 septembre. Je prie M. de Fénélon de le garder encore.

Le prince qui souscrivoit *ces engagemens d'honneur*, n'avoit encore que huit ans, et déjà il sentoit la force de ces mots magiques, *foi de prince et d'honneur.*

Dans ces momens propices, si favorables pour graver dans un cœur sensible et honnête une impression profonde et durable, Fénélon se voyoit heureusement dispensé de rappeler avec sévérité des torts que le jeune homme se reprochoit lui-même avec amertume. Il ne s'occupoit qu'à relever son ame abattue, à lui inspirer une utile confiance en ses propres forces, et à adoucir par les consolations les plus affectueuses, la honte de s'être avili par ses excès.

Fénélon lui-même ne fut pas à l'abri des vivacités de son élève. On nous a conservé (1) le récit de la manière dont Fénélon se conduisit dans une circonstance délicate. Le parti qu'il sut en tirer, fut une leçon qui ne s'effaça jamais de l'esprit et du cœur de M. le duc de Bourgogne. Cette conduite de Fénélon peut servir de modèle à tous ceux qui sont appelés à exercer des fonctions du même genre auprès des enfans des princes et des grands.

Fénélon s'étoit vu forcé de parler à son élève

(1) Vie de M. le Dauphin, père de Louis XV, par M. l'abbé Proyart.

avec une autorité et même une sévérité qu'exigeoit la nature de la faute dont il s'étoit rendu coupable; le jeune prince se permit de lui répondre : *Non, non, Monsieur; je sais qui je suis et qui vous êtes.* Fénélon, fidèle aux maximes qu'il avoit enseignées lui-même dans son traité *De l'Education*, ne répondit pas un seul mot; il sentit que le moment n'étoit pas venu, et que dans la disposition où se trouvoit son élève, il n'étoit pas en état de l'entendre. Il parut se recueillir en silence, et se contenta de marquer par l'impression sérieuse et triste qu'il donna à son maintien, qu'il étoit profondément blessé. Il affecta de ne plus lui parler de la journée, voulant préparer par cette espèce de séparation anticipée, l'effet de la scène qu'il méditoit, et qu'il vouloit rendre assez imposante pour que le jeune prince n'en perdît jamais le souvenir.

Le lendemain, à peine M. le duc de Bourgogne fut éveillé, que Fénélon entra chez lui; il n'avoit pas voulu attendre l'heure ordinaire de son travail, afin que tout ce qu'il avoit à lui dire parût plus marqué, et frappât plus fortement l'imagination du jeune prince. Fénélon lui adressant aussitôt la parole avec une gravité froide et respectueuse, bien différente de sa manière habituelle, lui dit : « Je ne sais, Monsieur, si vous vous rap-

» pelez ce que vous m'avez dit hier : *que vous*
» *saviez ce que vous êtes, et ce que je suis;* il est
» de mon devoir de vous apprendre que vous
» ignorez l'un et l'autre. Vous vous imaginez donc,
» Monsieur, être plus que moi; quelques valets,
» sans doute, vous l'auront dit; et moi, je ne crains
» pas de vous dire, puisque vous m'y forcez, *que*
» *je suis plus que vous.* Vous comprenez assez
» qu'il n'est pas ici question de la naissance. Vous
» regarderiez comme un insensé celui qui préten-
» droit se faire un mérite de ce que la pluie du
» ciel a fertilisé sa moisson, sans arroser celle de
» son voisin. Vous ne seriez pas plus sage, si vous
» vouliez tirer vanité de votre naissance, qui n'a-
» joute rien à votre mérite personnel. Vous ne
» sauriez douter que je suis au-dessus de vous par
» les lumières et les connoissances. Vous ne savez
» que ce que je vous ai appris; et ce que je vous
» ai appris n'est rien, comparé à ce qu'il me res-
» teroit à vous apprendre. Quant à l'autorité,
» vous n'en avez aucune sur moi, et je l'ai moi-
» même, au contraire, pleine et entière sur vous.
» Le Roi, et *Monseigneur,* vous l'ont dit assez
» souvent. Vous croyez peut-être que je m'estime
» fort heureux d'être pourvu de l'emploi que
» j'exerce auprès de vous; désabusez-vous en-
» core, Monsieur; je ne m'en suis chargé que

» pour obéir au Roi, et faire plaisir à *Monsei-*
» *gneur*, et nullement pour le pénible avantage
» d'être votre précepteur; et afin que vous n'en
» doutiez pas, je vais vous conduire chez Sa Ma-
» jesté, pour la supplier de vous en nommer un
» autre, dont je souhaite que les soins soient plus
» heureux que les miens ».

Le duc de Bourgogne, que la conduite sèche et froide de son précepteur, depuis la scène de la veille, et les réflexions d'une nuit entière passée dans les regrets et l'anxiété, avoient accablé de douleur, fut atteré par cette déclaration. Il chérissoit Fénélon avec toute la tendresse d'un fils; et d'ailleurs son amour-propre et un sentiment délicat sur l'opinion publique lui faisoient déjà pressentir tout ce que l'on penseroit de lui, si un instituteur du mérite de Fénélon se voyoit forcé de renoncer à son éducation. Les larmes, les soupirs, la crainte, la honte lui permirent à peine de prononcer ces paroles entrecoupées à chaque instant par ses sanglots: *Ah! Monsieur, je suis désespéré de ce qui s'est passé hier; si vous parlez au Roi, vous me ferez perdre son amitié.....; si vous m'abandonnez, que pensera-t-on de moi? Je vous promets..... je vous promets que vous serez content de moi.... mais promettez-moi....*

Fénélon ne voulut rien promettre; il le laissa un jour entier dans l'inquiétude et l'incertitude.

Ce ne fut que lorsqu'il eut lieu d'être bien convaincu de la sincérité de son repentir, qu'il parut céder à ses nouvelles supplications, et aux instances de madame de Maintenon, qu'on avoit fait intervenir dans cette scène pour lui donner plus d'effet et d'appareil.

Ce fut par tous ces moyens heureusement combinés, et par cette suite continuelle d'observations, de patience et de soins, que Fénélon parvint à rompre peu à peu le caractère violent de son élève, et à calmer ses passions impétueuses. C'étoit surtout vers cet objet si essentiel, que M. de Beauvilliers et lui avoient dirigé tous leurs soins et tous leurs efforts; l'un et l'autre en reçurent la récompense. La suite de cette histoire fera voir que celui de tous les princes qui a été le moins flatté par ses instituteurs, le prince à qui l'on a dit les vérités les plus fortes et les plus sévères dans son enfance et dans sa jeunesse, a été celui qui a conservé la plus tendre reconnoissance pour les hommes vertueux qui avoient présidé à son éducation.

XXXIX Educati littéraire M. le duc Bourgogn

Fénélon avoit bien prévu que la partie de l'instruction seroit celle qui lui donneroit le moins de peine avec un élève brillant d'esprit et d'ima-

gination, et qui avoit autant d'avidité que d'aptitude à apprendre.

En parcourant le recueil des papiers qui nous ont été confiés, nous n'avons pu jeter les yeux sans attendrissement sur tous les fragmens (1) écrits de la main de Fénélon et de M. le duc de Bourgogne, et qui forment les premiers essais de son éducation littéraire.

A l'exception de quelques ouvrages élémentaires de Port-Royal, dont le mérite supérieur avoit si heureusement contribué à fixer les règles de la grammaire, à établir les véritables principes de la logique, et à inspirer ce goût général de bonne littérature et d'instruction solide, qui eut tant d'influence sur le siècle de Louis XIV, on ne connoissoit aucun de ces livres classiques, qui sont devenus si communs depuis quelques années; et ce n'étoit peut-être pas un malheur. Les maîtres étoient alors obligés de rédiger eux-mêmes tous les matériaux nécessaires à l'instruction de leurs disciples; et ce travail forcé leur donnoit une connoissance plus approfondie des langues qu'ils enseignoient, des auteurs qu'ils expliquoient, des difficultés qu'ils avoient à vaincre, et des beautés qu'ils avoient eu le bonheur de découvrir. Les

(1) Ces fragmens ont été recueillis par l'abbé de Beaumont, alors sous-précepteur, et depuis évêque de Saintes.

disciples profitoient du travail du maître qui les dirigeoit et qui les associoit au secret de leur méthode. Ils apprenoient l'art de s'en servir, pour se guider eux-mêmes dans leurs études, et se pénétrer plus vivement du goût et de l'esprit de l'antiquité. C'est ainsi qu'on les familiarisoit avec cette sévérité et cette pureté d'expressions qui caractérisoit l'*atticisme* des Grecs, et avec cette élégante facilité, cette délicatesse d'idées, ces images gracieuses, dont l'*urbanité* romaine aimoit à s'embellir.

C'étoit à l'école de ces maîtres, qui étudioient en même temps qu'ils enseignoient à étudier, que s'étoient formés tous les auteurs qui avoient fait revivre le goût des langues grecque et latine dans le seizième siècle, et tous les écrivains célèbres du siècle de Louis XIV, qui ont fait parler la langue française à toute l'Europe, en lui appropriant le génie et les beautés des langues anciennes.

Fénélon ne croyoit pas déroger à l'élévation de son génie et de sa place de précepteur des enfans de France, en composant lui-même les thèmes et les versions de son élève; il rédigea même une espèce de dictionnaire de la langue latine, pour lui faire mieux sentir la valeur de chaque mot, les acceptions différentes qu'il peut recevoir, le

plus ou le moins d'exactitude avec laquelle il correspond au mot français qu'on veut traduire; et c'étoit toujours dans les meilleurs auteurs latins et français que Fénélon puisoit ses exemples et ses autorités. Mais cette espèce de dictionnaire, il le composoit sous les yeux de son élève, au moment même de la leçon. Ce travail, dont le maître s'occupoit en même temps que le disciple, servoit à mieux fixer son attention. Souvent le précepteur paroissoit chercher un mot qu'il savoit bien n'être pas encore effacé de la mémoire de l'enfant, parce qu'il l'avoit déjà employé, et l'enfant triomphoit, en se croyant déjà capable de suggérer à son maître une expression plus juste ou plus heureuse.

Mais Fénélon ne perdoit jamais de vue que cet enfant étoit appelé à régner; aussi avoit-il l'attention d'emprunter presque toujours les sujets de ses thèmes et de ses versions, ou de la mythologie, qu'il jugeoit propre à orner agréablement la mémoire et l'imagination d'un jeune homme, ou de quelques traits de l'histoire ancienne et moderne, qu'il avoit l'art de faire tourner à son instruction morale. Il s'attachoit surtout à y mêler les faits les plus remarquables de l'histoire sainte. Il s'en servoit pour graver profondément dans l'ame du jeune prince ces grandes leçons de

la religion, qui peuvent seules réprimer l'orgueil des rois, et mettre un frein à l'abus du pouvoir absolu. C'est ainsi qu'en paroissant ne lui apprendre que les lettres humaines, il l'initioit sans peine et sans effort à toutes les connoissances qui se rallient à la religion et à la morale publique.

Après avoir donné à son élève les modèles de la composition, il l'excitoit à créer des sujets du même genre avec le seul secours de son imagination, et avec les seuls matériaux qu'il avoit pu acquérir par le progrès naturel de l'âge et de l'instruction.

Nous avons en ce moment sous les yeux un grand nombre de ces sujets de thèmes, de versions et de fables écrites de la main de M. le duc de Bourgogne. Si le caractère de l'écriture annonce qu'il commençoit à peine à sortir de la première enfance, la suite des idées, et l'instruction que supposent ces premiers essais, font connoître que son éducation étoit déjà beaucoup plus avancée que son âge ne paroissoit le comporter.

Des thèmes et des versions ne peuvent pas être, sans doute, un titre de gloire littéraire pour Fénélon; mais nous les avons lus avec une espèce de respect, parce qu'ils attestent l'attention religieuse qu'un génie aussi supérieur apportoit aux détails les plus minutieux de ses fonctions. On

aime à voir l'auteur de *Télémaque* écrire des thêmes et des versions pour un enfant de neuf ans, avec la même plume qui lui traça quelques années après le modèle du gouvernement le plus favorable au bonheur des peuples. On peut y observer que Fénélon s'exprimoit en latin avec la même élégance, la même grâce et la même facilité qu'en français. Toutes les langues recevoient naturellement l'empreinte de la sensibilité de son ame, ainsi que de la fraîcheur et de l'éclat de son imagination. On sera certainement touché du sentiment si vrai avec lequel Fénélon déplore la mort récente de La Fontaine (1). Donner un pareil sujet de version à son élève, c'étoit lui rappeler un souvenir aimable pour son cœur, et le mérite d'une action noble et généreuse. Tout le monde sait que M. le duc de Bourgogne, encore enfant, avoit désiré avec empressement de voir et de connoître La Fontaine, et qu'instruit de la médiocrité de sa fortune, il lui avoit fait parvenir des secours, en se retranchant une partie de sa pension. Le goût que le jeune prince montroit pour les fables de cet auteur inimitable, avoit charmé La Fontaine, autant que ses bienfaits avoient excité en lui de reconnoissance; et La Fontaine a

(1) *Voyez* le texte de cette version, note B, qui précède les *pièces justificatives* du livre premier.

consacré ces deux sentimens en plusieurs endroits de ses ouvrages.

Il ne faut pas croire qu'un vain amour-propre portât les instituteurs de M. le duc de Bourgogne à lui demander un travail au-dessus de son âge et de ses forces, ni à signaler son éducation par des succès prématurés, pour faire valoir le mérite de leurs soins et de leurs talens. Fénélon rapporte lui-même (et c'étoit après la mort du jeune prince), « qu'il avoit soin de lui faire abandon- » ner l'étude toutes les fois qu'il vouloit commen- » cer une conversation, où il pût acquérir des » connoissances utiles; c'est ce qui arrivoit assez » souvent; l'étude se retrouvoit assez dans la » suite, car il en avoit le goût; mais son précep- » teur vouloit aussi lui donner le goût d'une con- » versation solide, pour le rendre sociable, et » l'accoutumer à connoître les hommes dans la » société. Dans ces conversations, son esprit fai- » soit un sensible progrès sur les matières de » littérature, de politique, et même de méta- » physique. On y faisoit également entrer sans » affectation toutes les preuves de la religion. Son » humeur s'adoucissoit dans de tels entretiens; il » devenoit tranquille, complaisant, gai, aimable; » on en étoit charmé; il n'avoit alors aucune » hauteur, et il s'y divertissoit mieux que dans

Lettre de Fénélon au père Martineau, 1712.

» ses jeux d'enfant, où il se fâchoit souvent mal-
» à-propos ».

C'étoit dans la douce liberté de ces conversations qu'il lui arrivoit quelquefois de dire : « *Je*
Ibid. » *laisse derrière la porte le duc de Bourgogne, et*
» *je ne suis plus avec vous que le petit Louis* »; paroles assez remarquables, en ce qu'elles montrent jusqu'à quel point cet enfant de neuf ans avoit le sentiment de ce qu'il étoit né, au moment même où il vouloit le faire oublier.

Ibid. « Il nous a dit souvent, ajoute Fénélon, qu'il
» se souviendroit toute sa vie de la douceur qu'il
» goûtoit, en étudiant sans contrainte. Nous l'a-
» vons vu demander qu'on lui fît des lectures
» pendant ses repas et à son lever, tant il aimoit
» toutes les choses qu'il avoit besoin d'apprendre.
» Aussi n'ai-je jamais vu aucun enfant entendre
» de si bonne heure, et avec tant de délicatesse,
» les choses les plus fines de la poésie et de l'élo-
» quence. Il concevoit sans peine les principes les
» plus abstraits; dès qu'il me voyoit faire quelque
» travail pour lui, il entreprenoit d'en faire au-
» tant, et travailloit de son côté, sans qu'on lui
» en parlât ».

Ce jeune prince se passionnoit tellement pour les sujets et les personnages, dont ses lectures lui retraçoient le tableau et le caractère, que Fénélon

Fénélon se plaisoit encore à rappeler, après sa mort, les premières émotions de cette ame jeune et sensible. « J'ai vu, écrit Fénélon dans sa lettre » à l'académie française, j'ai vu un jeune prince » à huit ans, saisi de douleur à la vue du péril du » petit Joas; je l'ai vu impatient sur ce que le » grand-prêtre cachoit à Joas son nom et sa nais- » sance; je l'ai vu pleurer amèrement, en écou- » tant ces vers:

» Ah! miseram Eurydicen anima fugiente vocabat:
» Eurydicen toto referebant flumine ripæ ».

En parcourant les essais informes de ces premiers temps de l'éducation de M. le duc de Bourgogne, nous n'avons pu nous empêcher de sourire au récit de quelques scènes de son enfance, écrites avec un ton de finesse, de naturel et de gaîté, qu'un homme beaucoup plus avancé en âge se seroit trouvé heureux de saisir et de rendre avec autant d'agrément. Le hasard a arrêté nos regards et notre attention sur un de ces papiers écrits de sa main, qui nous avoit d'abord paru inintelligible. On y voit que l'abbé de Langeron se laissa un jour surprendre par le sommeil, en faisant la lecture au jeune prince, et que tout en lisant, il mêloit au texte du livre les disparates d'un homme qui rêve; ce qui amenoit des méprises singulières et des contrastes bizarres. Le duc

de Bourgogne, sans avoir l'air de s'en apercevoir, prit aussitôt la plume, comme s'il se fût occupé de toute autre chose, et il écrivit rapidement une scène dialoguée, où il représente l'abbé de Langeron à moitié endormi, et débitant tout haut ses rêves, *où il mêle saint Augustin et l'archevêque d'Upsal, l'empereur Othon et Artaxerxès, le passage des Thermopyles et la chasse aux perdrix.* L'étonnement des auditeurs se marque par chacune des exclamations qui leur échappoient, et que le prince transcrivoit littéralement comme dans une scène de comédie. A la fin de la séance, l'enfant livra son badinage à ses instituteurs surpris de reconnoître le naturel et la vérité avec laquelle il avoit peint toutes les nuances de cette bizarre conversation, et saisi leur ton, leur langage et leur physionomie.

On comprend comment un jeune homme, dont l'esprit savoit se prêter avec tant de bonheur et de facilité à tous les genres d'occupation, aux études les plus sérieuses, comme aux amusemens les plus ingénieux, étoit parvenu, dès l'âge de dix ans (1), à écrire élégamment en latin, à traduire les auteurs les plus difficiles avec une exactitude, une finesse de style qui étonnoit toujours les personnes les plus instruites; à expliquer Horace,

(1) Vie de Fénélon, par le père Querbeuf.

Virgile, les Métamorphoses d'Ovide; à sentir toutes les beautés des harangues de Cicéron. A onze ans, il avoit lu Tite-Live tout entier; il avoit traduit les Commentaires de César, et commencé une traduction de Tacite, qu'il acheva dans la suite, et qu'on n'a pu retrouver.

On auroit peine à ajouter foi à des succès aussi prématurés, si l'abbé Fleury, dont la candeur et la simplicité sont assez connues, et qui avoit concouru, en qualité de sous-précepteur, aux miracles de cette éducation, n'eût lui-même attesté (1) « qu'il n'avoit jamais vu à personne une » pénétration aussi facile, une mémoire aussi » vaste et aussi sûre, un jugement plus juste et » plus suivi, une imagination plus vive et plus » féconde. C'étoit, ajoute-t-il, un esprit du pre- » mier ordre; il ne se contentoit pas de connois- » sances superficielles; il vouloit tout approfon- » dir; sa curiosité étoit immense; et dans les » commencemens, où son extrême vivacité l'em- » pêchoit de s'assujettir aux règles, il emportoit » tout par la pénétration et la force de son gé- » nie ».

On a trouvé parmi les papiers de l'abbé Fleury, dont nous venons de rapporter le témoignage, deux mémoires écrits en partie de la main de

(1) Opuscules de Fleury.

Fénélon, et qui font voir avec quelle attention ce prélat surveilloit de Cambrai même tous les détails de l'éducation de M. le duc de Bourgogne, tant qu'il conserva le titre et les fonctions de précepteur des enfans de France. Ce sont des instructions qu'il adressoit à l'abbé Fleury lui-même, pour régler les études et les occupations du jeune prince en son absence.

Projet d'études pour M. le duc de Bourgogne jusque vers la fin de l'année 1695.

« Je crois qu'il faut, le reste de cette année, » laisser M. le duc de Bourgogne continuer ses » thêmes et ses versions, comme il les fait actuel- » lement.

» Ses thêmes sont tirés des *Métamorphoses* » *d'Ovide;* le sujet est fort varié; il lui apprend » beaucoup de mots et de tours latins; il le diver- » tit; et comme les thêmes sont ce qu'il y a de » plus épineux, il faut y mettre le plus d'amuse- » ment qu'il est possible.

» Les versions sont alternativement d'une co- » médie de Térence, et d'un livre des Odes d'Ho- » race : il s'y plaît beaucoup; rien ne peut être » meilleur ni pour le latin, ni pour former le » goût. Il traduit quelquefois les Fastes, l'His- » toire de Sulpice-Sévère, qui lui rappelle les

» faits en gros dans l'ordre des temps. Je m'en » tiendrois là jusqu'au retour de Fontainebleau.

Pour les lectures.

» Il sera très-utile de lire les jours de fêtes les » livres historiques de l'Ecriture.

» On peut aussi lire le matin, ces jours-là, » l'Histoire monastique d'Orient et d'Occident » de M. Bulteau, en choisissant ce qui est le plus » convenable, de même des vies de quelques » saints particuliers; mais s'il s'en ennuyoit, il » faudroit varier.

» On peut aussi le matin lui lire, en les lui » expliquant, des endroits choisis des auteurs *De* » *re rusticâ*, comme le vieux Caton et Columelle, » sans l'assujettir à en faire une version pénible. » On peut faire de même *des Jours* et des *OEuvres* » d'Hésiode, de l'*Economique* de Xénophon. Il a » lu les *Géorgiques*, il n'y a pas long-temps, et » les a traduites. Il faut lui montrer légèrement » quelques morceaux de la *Maison rustique* et de » la Quintinie, mais sobrement; car il ne saura » que trop de tout cela; son naturel le porte ar- » demment à tout le détail le plus vétilleux sur » les arts et l'agriculture même.

» Je ne crois pas qu'il ait l'esprit encore assez » mûr et assez appliqué aux choses de raisonne-

» ment pour lire ni avec fruit, ni avec plaisir,
» des plaidoyers. Je suis persuadé qu'il faut re-
» mettre ces lectures à l'année prochaine.

» Pour l'histoire, on pourroit lire les après-
» midi ce qu'il n'a point achevé de lire de l'his-
» toire de Cordemoi; ou, pour mieux faire, le
» porter doucement à continuer jusqu'à la fin du
» deuxième volume de cette histoire l'extrait qu'il
» a fait lui-même jusqu'au temps de Charlemagne;
» ensuite, on peut lui montrer quelque chose
» des auteurs de notre histoire jusqu'au temps de
» saint Louis, dont il a lu la vie écrite par M. de la
» Chaise. Ces auteurs sont assez ridicules pour le
» divertir; le lecteur sachant choisir et remarquer
» ce qui est plaisant et utile. J'ai même fait faire
» un extrait de ces auteurs, qu'on peut lire tou-
» tes les fois qu'il voudra travailler à son extrait.
» Il faut lui accourcir un peu le temps de l'étude,
» et lui ménager quelque petite récompense.

» On peut diversifier ce travail par un autre
» qu'il a commencé, qui est un abrégé de l'his-
» toire romaine avec les dates des principaux
» faits à la marge; cela l'accoutumera à ran-
» ger les faits et à se faire une idée de la chro-
» nologie.

» On peut aussi travailler avec lui, comme par
» divertissement, à faire diverses tables chrono-

» logiques, comme nous nous sommes divertis à » faire des cartes particulières.

» Je crois qu'on pourroit, au retour de Fon- » tainebleau, commencer la lecture de l'histoire » d'Angleterre par le mémoire de M. l'abbé Fleu- » ry; puis on lui liroit l'histoire de Duchesne ».

Plan d'études pour 1696.

A Cambrai, ce 19 mars 1696.

« Je suis d'avis, Monsieur, que nous suivions, » autant qu'il sera possible, pendant cette an- » née, votre projet d'études.

» Pour la religion, je commencerois par les » livres *Sapientiaux;* mais je ne croirois pas qu'on » dût se borner à la vulgate pour la *Sagesse* et pour » l'*Ecclésiastique*. Je crois qu'on peut se servir » de quelque traduction moins imparfaite. Pour » les livres poétiques, on peut en faire un essai; » mais comme les autres livres tiendront quelque » temps, parce qu'il est bon de les expliquer à me- » sure qu'on les lira, je regarde la lecture des livres » poétiques comme étant encore un peu éloignée.

» J'approuve fort la lecture des lettres choisies » de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint » Cyprien et de saint Ambroise. Les Confessions » de saint Augustin ont un grand charme, en ce » qu'elles sont pleines de peintures variées et de

» sentimens tendres. On pourroit en passer les en-
» droits subtils et abstraits, ou s'en servir pour faire
» de temps en temps quelque petit essai de méta-
» physique. Mais vous savez mieux que moi qu'il
» ne faut rien presser là-dessus, de peur de rebu-
» ter des opérations purement intellectuelles, un
» esprit impatient, et en qui l'imagination prévaut
» encore beaucoup. Quelques endroits choisis de
» Prudence et de saint Paulin seront excellens.
» L'*Histoire des Variations* sera bonne; mais il
» me semble qu'elle auroit besoin d'être précédée
» par quelque histoire de l'origine et du progrès
» des hérésies dans le dernier siècle. Si Varillas
» étoit moins romancier, il seroit notre homme.
» Il a traité les événemens qui regardent l'héré-
» sie dans toutes les parties de l'Europe depuis
» le temps de Wiclef. Vous trouverez peut-être
» quelque autre auteur plus convenable. Je ne
» sais si Sleidan est traduit en français : il n'y a
» pas moyen de le faire lire en latin.

» Pour les sciences, je ne donnerois aucun
» temps à la grammaire, ou du moins je lui en
» donnerois fort peu. Je me bornerois à expli-
» quer ce que c'est qu'un *nom*, un *pronom*, un
» *substantif*, un *adjectif* et un *relatif*, un *verbe*
» *substantif*, *neutre*, *passif*, *actif* et *déponent*.
» Nous avons un extrême besoin d'être sobres,

» et en garde sur tout ce qui s'appelle curiosité.

» Pour la rhétorique, je n'en donnerois point » de préceptes; il suffit de donner de bons mo- » dèles, et d'introduire par-là dans la pratique; » à mesure qu'on fera des discours pour s'exer- » cer, on pourra remarquer l'usage des princi- » pales figures, et le pouvoir qu'elles ont quand » elles sont dans leur place.

» Pour la logique, je la différerois encore de » quelques mois.

» Je ferois plutôt un essai de la jurisprudence; » mais je ne voudrois la traiter d'abord que d'une » manière positive et historique.

» Je ne dirois rien présentement sur la phy- » sique, qui est écueil.

» Pour l'histoire, celle d'Allemagne faite par » Heiss. Je laisserois le reste au mémoire que » M. le Blanc (1) nous promet; il comprendra les » extraits nécessaires de Wicquefort, et ce qu'il » y a de bon dans les petites républiques.

» Au reste, après y avoir pensé plus que je n'a- » vois fait, je crois qu'il n'est pas à propos de com- » mencer la lecture d'aucun mémoire de M. le » Blanc, que quand on les aura presque tous; » c'est une matière qu'il est important de traiter

(1) Attaché à l'éducation des princes, et auteur d'un Traité très-rare et très-précieux sur les monnaies de France.

» de suite; il ne faut pas perdre de vue ce qu'on » vient de lire d'un pays, pour être en état de » bien juger de ce que l'on va lire d'un pays voi- » sin; c'est cet assemblage et ce coup-d'œil gé- » néral, qui fait la comparaison de toutes les » parties, et qui donne une juste idée du gros de » l'Europe.

» Pour l'histoire des Pays-Bas, Strada est déjà » lu, ce me semble. On pourroit parcourir Ben- » tivoglio. Grotius ne se laisse pas lire; on pour- » roit néanmoins le parcourir aussi, et lire les » plus importans morceaux. On pourra s'épargner » une partie de cette peine, si M. le Blanc traite » les Pays-Bas, en nous donnant les extraits qui » méritent d'être rapportés.

» Vous voyez, Monsieur, que je suis plus libre » à Cambrai qu'à Versailles, et que je fais mieux » mon devoir de loin que de près. Ne prenez, de » tout ce que je vous propose, que ce que vous » jugerez convenable, et ne vous gênez point. Il » sera bon que vous preniez la peine de commu- » niquer ma lettre à M. l'abbé de Langeron, par » rapport aux heures où il travaille auprès de » M. le duc de Bourgogne.

» J'ai fait ici l'ouverture du jubilé, et j'ai déjà » prêché deux fois; il me paroît que cela fait plu- » sieurs biens. Je tâche de donner aux peuples

» les vraies idées de la religion, qu'ils n'ont pas » assez : j'acquiers de l'autorité ; je les accoutume » à des maximes qui autorisent les bons confes- » seurs ; enfin, je donne aux prédicateurs l'exem- » ple de ne chercher ni arrangement, ni subti- » lité, et de parler précisément d'affaires. Priez » Dieu, mon cher Monsieur, afin que je ne sois » pas *une cymbale qui retentit en vain.* Aimez- » moi toujours comme je vous aime et vous ré- » vère ».

On voit par la multitude et la variété des lectures et des compositions, qui devoient remplir les jours et les heures de M. le duc de Bourgogne, pendant l'intervalle d'une seule année, combien son éducation avoit été fortement nourrie et soigneusement développée dans toutes ses parties.

On voit également par quel motif Fénélon recommandoit de ne pas offrir à l'imagination trop curieuse du jeune prince des objets d'instruction vers lesquels il auroit été trop vivement entraîné, et qui auroient pu le distraire d'études plus sérieuses et plus nécessaires.

On peut observer qu'il existoit à cette époque bien peu d'ouvrages satisfaisans sur l'histoire de France. M. de Thou étoit trop diffus ; il s'étend et divague trop sur des objets absolument étrangers à la France. Son histoire n'embrasse d'ail-

leurs qu'une période assez courte ; mais quoiqu'elle ne soit pas tout-à-fait exempte de partialité, elle auroit pu offrir la matière d'excellens extraits. Le père Daniel n'avoit point encore écrit son histoire. L'érudition de Duchesne étoit plus faite pour rebuter, que pour attirer un enfant. Cordemoi et les auteurs de quelques vies particulières, étoient les seuls que l'on pût proposer (1). Le style des écrivains plus anciens étoit devenu inintelligible. Fénélon étoit donc obligé de faire lui-même ou de confier à ses coopérateurs le soin de faire des extraits de ces différentes histoires, pour en rendre la lecture supportable et utile à son élève.

Il en étoit de même pour l'histoire de quelques autres parties de l'Europe. L'Angleterre ne comptoit pas encore un seul historien. L'Allemagne

(1) Il est étonnant que Fénélon ne parle point, dans son plan d'études pour l'histoire de France, de celle de Mézerai, connue déjà depuis assez long-temps, et estimable à bien des égards. Mais on sait que la liberté avec laquelle Mézerai s'y exprime sur plusieurs sujets délicats, et les principes républicains qu'il y a répandus, avoient choqué le ministère, et avoient même servi de motif à la suppression de sa pension. Fénélon pouvoit craindre avec raison de déplaire à Louis XIV, en donnant pour sujet d'études à son petit-fils, sur un point aussi important que l'histoire de son pays, l'ouvrage d'un écrivain qui avoit encouru sa disgrâce, et qui professoit des principes contraires à ses maximes de gouvernement.

n'étoit guère plus heureuse. Il est surprenant que Fénélon n'ait pas proposé de faire connoître l'histoire d'Espagne à M. le duc de Bourgogne, par des extraits du jésuite Mariana, qui a fort bien écrit sur cette partie. Mais l'Espagne étoit alors tombée dans un tel état de foiblesse et de décadence, qu'elle n'attiroit ni les regards, ni l'attention; et Fénélon ne prévoyoit pas que peu d'années après, l'un de ses élèves seroit élevé sur le trône de cette monarchie.

On aura été peut-être étonné que Fénélon n'ait jugé ni bien utile, ni bien nécessaire de consumer un temps précieux à faire connoître à son élève tous les principes métaphysiques de la grammaire et la nomenclature beaucoup trop chargée de toutes les figures de rhétorique. Il avoit eu lieu d'observer que ces recherches subtiles, dans lesquelles il entre nécessairement beaucoup de vague et d'arbitraire, contribuent à dessécher l'imagination des jeunes gens, et à les empêcher souvent d'être aussi sensibles qu'ils l'auroient été aux beautés réelles et à l'éloquence du style.

Il paroît que Fénélon a toujours eu la même opinion sur l'importance, peut-être trop minutieuse, qu'on met à inculquer des règles de grammaire, souvent contredites par de nombreuses exceptions, et dont on n'aperçoit pas toujours

l'exacte conformité avec les principes généraux de la grammaire. Dans sa lettre à l'académie française, qui précéda sa mort de très-peu de temps, il écrivoit : « Ne donnez d'abord que les règles » les plus générales de la grammaire; les excep- » tions viendront peu à peu. Le grand point est » de mettre une personne, le plutôt qu'on peut, » dans l'application sensible des règles par un » fréquent usage. Ensuite cette personne prend » plaisir à remarquer le détail des règles qu'elle » a suivies d'abord sans y prendre garde ».

Voilà ce que pensoit sur cette science élémentaire, qu'on est parvenu de nos jours à rendre presqu'inintelligible par des abstractions métaphysiques, un écrivain si remarquable par la pureté, l'élégance, la clarté et la propriété des expressions.

C'est probablement cette opinion de Fénélon, qu'un écrivain plus récent a voulu développer dans des réflexions critiques sur la grammaire.

« On doit le dire, ce qu'on appelle *routine* » est absolument nécessaire pour bien parler et » bien écrire un idiôme quelconque; sans elle, » il n'y a ni naturel, ni variété, ni énergie dans le » style. Que deviendroient la chaleur qui anime » un écrivain éloquent, l'inspiration qui fait cou- » rir sa plume, s'il étoit obligé de se demander

» à chaque phrase quelles règles de la grammaire » il doit observer; c'est par la crainte continuelle » de les violer dans leurs moindres détails, que » les grammairiens de profession sont toujours » de froids écrivains; que leurs phrases, exac- » tement concertées, se traînent toujours de la » même manière; que souvent même elles de- » viennent entortillées et confuses; chez eux la » pensée n'est que l'accessoire; le principal est » de bien aligner les mots dans l'ordre que pres- » crit le bon usage et les règles qu'ils ont établies » eux-mêmes. Ce n'est pas ainsi que procèdent » les grands écrivains; ils se sont tellement pé- » nétrés du génie de la langue, qu'ils le devinent, » pour ainsi dire, jusque dans ses caprices. Celui » à qui un instinct prompt et infaillible ne ré- » vèle pas pourquoi telle expression est préfé- » rable à telle autre, pourquoi tel mot doit être » placé ici plutôt que là, quand même il en » ignoreroit la raison métaphysique ou gramma- » ticale; celui-là, dis-je, ne saura jamais écrire. » On ne doit pas conclure de tout ceci qu'il » faille négliger la grammaire, mais seulement » qu'il ne suffit pas d'en posséder toutes les règles; » et qu'il est encore plus essentiel de former le » goût d'un élève, que de lui bien apprendre la » syntaxe ».

On aura pu remarquer que parmi les livres dont Fénélon prescrivoit la lecture à M. le duc de Bourgogne, il en est quelques-uns du genre le plus sérieux et le plus grave. Il est vraisemblable que quelques instituteurs du dix-huitième siècle auroient souri de pitié, si on leur eût proposé de faire lire à un jeune prince les *Lettres choisies de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Cyprien, de saint Ambroise* (1). Cependant, celui qui recommandoit cette lecture étoit Fénélon, que l'on n'accusera pas d'avoir été étranger aux agrémens de la littérature profane, ni d'avoir négligé de les faire connoître à son élève; et cet élève a été le duc de Bourgogne, celui de tous nos princes qui, dès sa jeunesse, a réuni au plus haut degré toutes les connoissances nécessaires

(1) Dans le siècle où vivoit Fénélon, c'est-à-dire, dans un siècle si fécond en esprits supérieurs de tous les genres, les lettres de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Cyprien, de saint Ambroise..... étoient la lecture ordinaire, non-seulement des ecclésiastiques et des magistrats habitués aux études sérieuses, mais des hommes même du monde et des femmes les plus distinguées de la société. On doit en être d'autant moins étonné, qu'il est difficile de lire des lettres qui supposent et qui montrent plus d'esprit que celles de saint Augustin, qui offrent un modèle d'élégance aussi remarquable que celles de saint Cyprien et de saint Ambroise, où l'on trouve plus de véritable éloquence que dans celles de saint Jérôme.

pour

pour gouverner avec éclat et sagesse un grand empire.

Mais Fénélon savoit que la religion étant le seul frein des rois, il convenoit à l'intérêt des peuples, comme à celui des rois, de leur faire connoître la religion dans les écrits mêmes de ces grands hommes qui l'ont honorée par leurs lumières autant que par leurs vertus.

XL. Education religieuse de M. le duc de Bourgogne.

Aussi, ce fut vers cet objet important que Fénélon dirigea avec le plus d'ardeur tout son zèle et tous ses soins. Il fut secondé, dans ce noble dessein, par celui de tous les hommes qui étoit le plus digne et le plus capable d'en assurer l'exécution. La religion ne pouvoit pas emprunter un organe plus pur, ni un interprète plus éclairé que l'abbé Fleury.

Nous avons déjà observé, au sujet du traité *de l'Education des Filles*, que Fénélon pensoit qu'on devoit initier les hommes à la connoissance de la religion, bien plus par la narration des faits que par des raisonnemens abstraits. L'abbé Fleury étoit de la même opinion (1) : « Entre plusieurs » ouvrages des Pères, nous avons, dit l'abbé » Fleury, un grand nombre d'instructions pour » ceux qui vouloient se faire Chrétiens. Elles sont, » pour la plupart, fondées sur les faits; et le corps

(1) Discours sur l'Histoire ecclésiastique.

» du discours est d'ordinaire une narration de » tout ce que Dieu a fait pour le genre humain. » Rien n'est plus clair que ce que saint Augustin » en a écrit dans le livre *De la vraie religion*, et » dans celui qu'il a composé exprès De la manière » dont il faut catéchiser les ignorans. Il parle » toujours de narration; il suppose toujours que » l'instruction doit se faire en racontant les faits, » et les étendant plus ou moins selon l'importance » et la capacité du disciple. Le modèle de caté- » chisme qu'il donne lui-même à la fin de ce traité, » est un abrégé de toute l'histoire de la religion, » mêlé de diverses réflexions. Cette manière d'ins- » truire est non-seulement la plus sûre et la plus » proportionnée à toute sorte d'esprits, c'est en- » core la plus facile et la plus agréable : tout le » monde peut entendre et suivre une histoire; » les enfans surtout en sont très-avides ».

Bossuet avoit exécuté le même plan pour l'éducation du père de M. le duc de Bourgogne, et c'est à cette grande conception que nous devons son chef-d'œuvre, son *Discours sur l'Histoire universelle.*

Fénélon vouloit que M. le duc de Bourgogne fût assez instruit, et qu'il eût une religion assez éclairée pour n'avoir rien à redouter des sophismes de l'impiété ni des illusions d'une crédulité super-

stitieuse : il vouloit former un prince profondément pénétré de sa dépendance d'un être plus puissant que les rois les plus puissans. Il vouloit que ce prince eût toujours présent à la pensée, le compte redoutable qu'il auroit à rendre de l'usage de son autorité, dans ce jour solennel où ses propres sujets seroient admis comme témoins, accusateurs et victimes de ses injustices.

C'étoit dans cette vertueuse intention que Fénélon s'attachoit à nourrir dans l'ame du duc de Bourgogne des sentimens vraiment religieux, et les saintes habitudes des pratiques et des devoirs que la religion prescrit. L'expérience fait assez voir que, sans l'exercice habituel de ces pratiques, la pensée même de Dieu s'évanouit au milieu du tourbillon des passions et des plaisirs, et se réduit à une vaine théorie qui ne dit rien au cœur, n'a aucune influence sur la morale, et n'offre pas un frein assez fort contre les abus de la puissance.

Lorsque Fénélon se fut convaincu que la raison et l'instruction du duc de Bourgogne étoient assez avancées pour qu'il pût s'approcher des sacremens, avec la foi et la piété que demande l'Eglise, il lui fit faire sa première communion. Nous avons trouvé parmi ses manuscrits la minute originale du discours qu'il lui adressa dans une circonstance qui laisse souvent un long et profond souvenir

dans un jeune cœur, nourri du goût et des maximes d'une piété pure et affectueuse. Au moment où M. le duc de Bourgogne se présenta à l'autel, Fénélon lui adressa le discours suivant :

« (1) Le voilà enfin arrivé, Monseigneur, ce » jour que vous avez tant désiré et attendu, ce » jour qui doit apparemment décider de tous les » autres de votre vie jusqu'à celui de votre mort. » Votre Sauveur vient à vous sous les apparences » de l'aliment le plus familier, afin de nourrir » votre ame comme le pain nourrit tous les jours » votre corps : il ne vous paroîtra qu'une parcelle » d'un pain commun ; mais la vertu de Dieu y est » cachée, et votre foi saura bien l'y trouver. » Dites-lui, comme Isaïe le disoit : *Verè tu es* » *Deus absconditus*. C'est un Dieu caché par » amour ; il nous voile sa gloire de peur que nos » yeux n'en soient éblouis, et afin que nous puis- » sions en approcher plus familièrement ; c'est là » que vous trouverez la manne cachée avec les » divers goûts de toutes les vertus célestes. Vous » mangerez le pain qui est au-dessus de toute » substance ; il ne se changera pas en vous, » homme vil et mortel, mais vous serez changé » en lui, pour être un membre vivant du Sauveur. » Que la foi et l'amour vous fassent goûter le don

(1) Manuscrits.

» de Dieu; *gustate, et videte quoniam suavis est* » *Dominus* ».

Cette cérémonie fut l'objet de l'édification de toute la Cour : M. le duc de Bourgogne en recueillit l'impression d'une piété sincère et profonde. Il chercha pendant tout le reste de sa vie, dans la fréquentation des sacremens, les forces et les consolations dont les princes ont encore plus souvent besoin que les particuliers, pour supporter les peines et les malheurs qui se cachent sous la fausse prospérité dont ils offrent l'image. Les mémoires du temps (1) rapportent « qu'il commu- » nioit au moins tous les quinze jours, avec un » recueillement et un abaissement qui frappoient » tous ceux qui en étoient témoins, et toujours en » collier et en habit de l'ordre du Saint-Esprit », comme pour rendre un hommage plus solennel à la grandeur du Dieu qu'il venoit adorer.

Mais ces témoignages extérieurs de piété auroient perdu leur mérite réel, s'ils n'eussent attesté l'heureuse révolution que la religion étoit parvenue à opérer dans toutes les parties de son caractère. Cette révolution fut si sensible, qu'elle frappa toute la Cour; et madame de Maintenon disoit elle-même (2) : « Depuis la première com-

(1) Mémoires de Saint-Simon.

(2) Entretiens de madame de Maintenon.

» munion de M. le duc de Bourgogne, nous » avons vu disparoître peu à peu tous les défauts » qui, dans son enfance, nous donnoient de » grandes inquiétudes pour l'avenir. Ses progrès » dans la vertu étoient sensibles d'une année à » l'autre : d'abord, raillé de toute la Cour, il » étoit devenu l'admiration des plus libertins; il » continue à se faire violence pour détruire en- » tièrement ses défauts. Sa piété l'a tellement » métamorphosé, que d'emporté qu'il étoit, il est » devenu modéré, doux, complaisant; on diroit » que c'est là son caractère, et que la vertu lui » est naturelle ».

C'est ainsi que la religion opéroit chaque jour dans le caractère de ce jeune prince, des miracles qui étonnoient tous ceux qui l'avoient vu dans ses premières années. On ne pouvoit plus reconnoître ce prince si redoutable par ses fureurs et ses emportemens, sous ces formes douces et attachantes que la vertu donnoit à toutes ses actions et à tous ses discours.

Fénélon avoit tellement adouci l'humeur impérieuse et violente du duc de Bourgogne, en gravant dans son ame les sublimes idées du respect dû à Dieu, que toutes ses fureurs et ses dépits venoient fléchir à ce seul nom. Il rapporte dans une lettre dont nous avons déjà cité quelques

fragmens, « qu'un jour que le jeune prince étoit » en très-mauvaise humeur, et qu'il vouloit cacher, dans sa passion, ce qu'il avoit fait en » désobéissant, il le pressa de lui dire la vérité » *devant Dieu;* alors il se mit en grande colère, » et il s'écria : *Pourquoi me le demandez-vous* » *devant Dieu? eh bien! puisque vous me le de-* » *mandez ainsi, je ne puis pas vous désavouer* » *que j'ai fait telle chose.* Il étoit comme hors de » lui par l'excès de la colère; et cependant la religion le dominoit tellement, qu'elle lui arrachoit un aveu si pénible ». Lettre de Fénélon au père Martineau.

Fénélon observe encore que ce sentiment habituel de religion le dominoit au point, « qu'il » ne l'avoit jamais vu, excepté dans les momens » d'humeur, penser que selon la plus droite raison et conformément aux plus pures maximes » de l'évangile. Par une suite de ces mêmes sentimens religieux, il avoit des complaisances et » des égards pour certaines personnes profanes » qui en méritoient; mais il n'ouvroit son cœur » et ne se confioit entièrement qu'aux personnes » qu'il croyoit sincèrement pieuses ». Ibid.

Enfin, la religion avoit tellement brisé ce caractère si dur, si hautain, si plein de lui-même, « qu'on ne lui disoit rien de ses défauts, qu'il ne » connût, qu'il ne sentît et qu'il n'écoutât avec Ibid.

» reconnoissance. Je n'ai jamais vu personne, » ajoute Fénélon, à qui j'eusse moins craint de » déplaire, en lui disant contre lui-même les plus » dures vérités : j'en ai fait des expériences éton- » nantes ».

On se tromperoit fort, si l'on pouvoit croire que les principes de religion et les sentimens de piété, que les instituteurs du duc de Bourgogne s'attachoient à lui inculquer, apportassent la plus légère diversion à ses études littéraires. Fénélon vouloit faire de son élève un prince aussi religieux qu'éclairé ; il vouloit qu'il montât sur le trône avec toutes les vertus du christianisme, et toutes les connoissances nécessaires au gouvernement d'un grand empire.

C'étoit dans cette pensée, que Fénélon s'étoit attaché à donner à M. le duc de Bourgogne une connoissance de l'histoire ancienne et moderne, aussi approfondie que son âge pouvoit le comporter. Il paroît qu'il en avoit fait lui-même une étude particulière, et qu'il y étoit autant attiré par un goût naturel que par la considération des grands avantages qu'on peut en recueillir, lorsqu'on sait étudier l'histoire comme elle mérite d'être étudiée. Nous trouvons dans une de ses lettres à M. de Beauvilliers, qu'avant même d'être chargé de l'éducation de M. le duc de Bourgogne, Fé-

nélon avoit composé un abrégé de la vie de Charlemagne; et ce qu'il dit des principes qu'il s'étoit faits et du plan qu'il avoit suivi dans la composition de ce morceau d'histoire, laisse regretter que cet ouvrage ne se soit pas retrouvé parmi ses manuscrits. On voit par sa lettre à M. de Beauvilliers que Fénélon avoit été engagé à écrire cette vie de Charlemagne par des motifs ou des considérations, dont le secret n'est pas venu jusqu'à nous, mais qui étoient connus de M. de Beauvilliers. « Je suis très-persuadé, lui écrivoit Fénélon, » que la vie de Charlemagne pourra beaucoup » nous servir pour donner à monseigneur le duc » de Bourgogne les sentimens et les maximes qu'il » doit avoir. Vous savez que je ne songeois pas » néanmoins à me mêler de son instruction, » quand je fis cet abrégé de la vie de Charlema- » gne; *et personne ne peut mieux dire que vous* » *comment j'ai été engagé à l'écrire. Mes vues* » *ont été simples et droites. On ne sauroit me* » *lire sans voir que je vais droit, et peut-être* » *trop* ».

Vie de Charlemagne par Fénélon.

Lettre de Fénélon à M. de Beauvilliers.

Fénélon croyoit qu'il n'avoit peut-être jamais existé de prince « dont l'histoire fût plus digne » d'être étudiée, ni d'une autorité plus grande » pour donner des leçons à ceux qui doivent ré- » gner.

Ibid.

» Les beautés de cette histoire, ajoutoit Fénélon, consistent dans la grandeur des événemens » et dans le merveilleux caractère du prince. On » n'en sauroit trouver un ni plus aimable, ni plus » propre à servir de modèle dans tous les siècles. » *On prend même plaisir à voir quelques imperfections mêlées parmi tant de vertus et de talens. On connoît bien par-là que ce n'est point un héros peint à plaisir, comme les héros de romans, qui, à force d'être parfaits, deviennent chimériques* ».

Fénélon présente ensuite une réflexion très-juste, et à laquelle souvent on ne fait pas assez d'attention, lorsqu'on lit l'histoire de ces personnages fameux qui ont vécu dans des temps reculés ou dans des siècles barbares. On attribue au caractère personnel de ces grands hommes, des défauts qui n'appartiennent le plus souvent qu'à l'ignorance et à la grossièreté de mœurs qui régnoient autour d'eux; « peut-être, dit Fénélon, trouvera-» t-on dans Charlemagne plusieurs choses qui ne » plairont pas; *mais peut-être que ce ne sera pas » sa faute*, et que ce dégoût viendra de l'extrême » différence des mœurs de son temps et du nôtre. » *L'avantage qu'il a eu d'être chrétien le met au-» dessus de tous les héros du paganisme, et celui » d'avoir toujours été heureux dans ses entreprises*

Lettre de Fénélon à M. de Beauvilliers.

» *le rend un modèle bien plus agréable que saint* » *Louis* ».

Au reste, on voit qu'en écrivant cette vie de Charlemagne, Fénélon avoit fait l'expérience de toutes les difficultés qui arrêtent sans cesse l'historien qui se propose de réunir sous un point de vue utile, instructif et agréable cette partie de l'histoire, qui n'appartient ni à l'histoire ancienne ni à l'histoire moderne. La disette ou la rareté de monumens authentiques, la barbarie ou le mauvais goût des écrivains qui en ont conservé quelques foibles vestiges, l'absence totale de cet esprit observateur qui saisit les mœurs, les coutumes, la législation d'un peuple à travers tant d'institutions sauvages aussi éloignées de l'état de civilisation que de l'état de nature; cet état continuel de guerre où les chefs et les nations n'ont les armes à la main que pour la fureur de détruire, et non pour la gloire de commander et de gouverner; tant de confusion au milieu de cette uniformité de récits de guerres qui ne finissent par une bataille sanglante, que pour renaître par une bataille plus sanglante encore, rendent l'histoire du moyen âge encore plus pénible pour l'historien, que rebutante pour le lecteur. C'est ce que Fénélon paroissoit avoir éprouvé en écrivant cette vie de Charlemagne. « Pour les défauts de cette histoire, Lettre de

Fénélon à M. de Beauvilliers.

» ils sont grands, sans parler de ceux que j'y ai » mis. Les historiens originaux de cette vie ne » savent ni raconter, ni choisir les faits, ni les lier » ensemble, ni montrer l'enchaînement des affai- » res; de façon qu'ils ne nous ont laissé que des » faits vagues dépouillés de toutes les circons- » tances qui peuvent frapper et intéresser le » lecteur; enfin entrecoupés et pleins d'une en- » nuyeuse uniformité. C'est toujours la même » chose; toujours une campagne contre les Saxons, » qui sont vaincus comme ils l'avoient été les au- » tres années; puis des fêtes solennisées, avec un » parlement tenu. Ce qu'on seroit le plus curieux » de savoir, c'est ce que les historiens ne manquent » jamais de taire. Point de fil d'histoire; presque » jamais d'affaires qui s'engagent les unes dans les » autres, et qui se fassent lire par l'envie de voir » le dénouement. A cela quel remède? On ne peut » point suppléer ce qui manque, *et il vaut mieux* » *laisser une histoire dans toute sa sécheresse,* » *que de l'égayer aux dépens de la vérité* ».

On voit par cette dernière réflexion et par quelques autres jetées avec négligence dans cette lettre, jusqu'à quel point Fénélon étoit pénétré du premier devoir imposé à tout historien, celui de dire exactement la vérité, sans chercher à altérer les faits, ni à dissimuler les fautes ou les

foiblesses, dont il doit le récit fidèle. C'est en effet du mélange même des imperfections, des vertus ou des talens, que résultent les seules leçons utiles qu'on peut puiser dans l'étude de l'histoire; c'est de ce mélange, si conforme à la nature de l'homme, que résulte cet intérêt si attachant pour le lecteur, parce qu'il lui inspire une entière confiance en la véracité de l'historien; telle devroit être l'ambition de tous les historiens; et telle seroit leur gloire, s'ils ne paroissoient pas y renoncer volontairement, en s'obstinant à peindre de grands personnages, « *comme des héros* » *de romans, qui, à force d'être parfaits, de-* » *viennent chimériques* ».

Nous devons donc sincèrement regretter qu'un tableau, où nous aurions trouvé Charlemagne peint par Fénélon, manque à la collection des monumens de son goût et de son génie. Tout porte à croire que cet ouvrage étoit digne du héros et de l'historien. Il est vraisemblable qu'il aura péri avec beaucoup d'autres écrits de Fénélon, dans l'incendie qui consuma la plus grande partie de son palais au mois de février 1697.

XLI. Dialogue des Morts, de Fénélon.

Lorsque Fénélon crut remarquer que le duc de Bourgogne avoit fait des progrès assez rapides dans l'étude de l'histoire ancienne et moderne, il conçut le projet de lui faire passer successive-

ment en revue les principaux personnages qui ont marqué sur la scène du monde. Non-seulement il y trouvoit l'avantage de lui retracer la mémoire des événemens auxquels ces personnages avoient pris part, mais il se proposoit surtout de fixer l'opinion du jeune prince sur leur mérite réel. Il vouloit empêcher que son jugement se laissât trop facilement surprendre par cette espèce d'éclat, qu'une grande célébrité répand sur la mémoire des hommes fameux. Cette illusion est assez commune à la jeunesse; elle est naturellement portée à admirer sans mesure tous ceux que la fortune a favorisés par de grands succès, ou dont les noms ont retenti d'âge en âge, et laissé un long souvenir dans la mémoire des hommes. Il avoit déjà essayé avec succès cette méthode dans les *fables* qu'il avoit composées, pour corriger les défauts de caractère de son élève, et pour nourrir sa jeune imagination de toutes les riantes fictions de la mythologie.

Mais il embrassa dans ses *Dialogues des Morts* un projet plus vaste et d'un plus grand intérêt pour un prince. Il voulut apprendre au duc de Bourgogne à juger et à réduire à leur juste valeur tant de réputations usurpées. C'est à l'histoire que Fénélon demande tous les interlocuteurs dont il a besoin pour faire entendre d'utiles vérités.

Il choisit presque toujours ses personnages parmi les hommes qui, par leur rang, leurs places ou leurs actions, ont influé sur la destinée des peuples, ou ont laissé un nom célèbre par de grands talens et des ouvrages immortels.

Fénélon composoit ces *Dialogues* à mesure que M. le duc de Bourgogne avançoit dans la connoissance des auteurs et des faits historiques. Il y passe en revue presque tous les personnages connus de l'histoire ancienne et moderne. Il les met en présence les uns des autres; il les suppose dégagés de tous les préjugés et de tous les intérêts qui les avoient séduits ou égarés pendant leur vie; il les fait parler, sans déroger à la vérité de leur caractère, avec une franchise et une liberté qui n'appartiennent qu'à l'histoire et à la postérité. Il fait ressortir par leurs propres aveux, ou par le combat de leur amour-propre, tous les défauts de leur caractère, tous les torts de leur conduite, tous les crimes de leur ambition; et il annonce ainsi au jeune prince comment il sera jugé à son tour par l'histoire et la postérité. On trouve dans ces *Dialogues* le même naturel et la même facilité qui caractérisent tous les écrits de Fénélon. On y voit jusqu'à quel point il s'étoit rendu maître de tout ce qui appartient à l'histoire, à la politique, à la littérature et à la philosophie. On est

surtout frappé de la justesse de ses jugemens et de ses réflexions. Le lecteur se les approprie sur-le-champ, comme si Fénélon n'eût fait que le prévenir; Fénélon montre dans ses jugemens et dans ses opinions une sincérité qui prouve jusqu'à quel point il étoit supérieur à ces admirations exagérées ou à ces traditions peu réfléchies, qui ont consacré tant de réputations. On peut y observer aussi que les maximes qu'il développa peu de temps après dans son *Télémaque*, n'étoient que l'expression du sentiment habituel qu'il portoit au fond de son cœur, et qui lui inspira des vœux si constans pour le soulagement des peuples et le bien de l'humanité.

On admire la singulière variété des sujets que Fénélon a choisis pour ses *Dialogues des Morts*. On seroit d'abord porté à croire qu'il ne faisoit qu'obéir à son imagination, selon qu'elle l'inspiroit, ou selon qu'un sujet paroissoit lui offrir un contraste plus ou moins piquant. Cependant il est facile d'observer qu'il n'avoit qu'une seule pensée, celle de tout ramener à l'éducation de son élève. Cette pensée unique et constante se retrouve jusque dans ceux de ces *Dialogues*, qui paroissent avoir le moins de rapport avec les devoirs d'un prince destiné à régner, tels que les deux dialogues de *Parrhasius* et du *Poussin*, de *Léonard*

de

de Vinci et du *Poussin*. Fénélon savoit qu'un roi, et surtout un roi de France, ne doit se montrer ni étranger, ni indifférent aux progrès des beaux-arts. Ils supposent dans ceux qui les protègent une certaine élévation dans le caractère ou dans l'esprit, et annoncent souvent l'inspiration du génie. Ils contribuent toujours à l'éclat, et quelquefois à la prospérité d'un grand empire. Indépendamment de l'estime et de la protection qu'un prince éclairé doit accorder à tout ce qui porte l'empreinte du génie et de la grandeur, les princes ont eux-mêmes un intérêt personnel à entretenir une noble émulation entre ces hommes supérieurs, à qui il est réservé d'attacher au siècle qui les a vus naître, le nom du monarque qui les a protégés.

Peut-être sans l'historien du célèbre Mignard, que sa qualité de premier peintre de Louis XIV fixoit presqu'habituellement à Versailles, on ignoreroit que « (1) Fénélon alloit quelquefois le surprendre dans les heures de son travail, pour » parler peinture avec lui, et qu'il le prévint par » toute sorte de marques d'estime et de considération ».

On ne soupçonnera certainement pas Fénélon d'avoir voulu étudier la peinture, ni d'avoir voulu

(1) Vie de Mignard, par l'abbé de Monville, 1730.

faire un artiste de M. le duc de Bourgogne ; mais il aimoit les arts par ce même goût naturel qui a répandu tant de grâce et de douceur sur son style. Selon l'heureuse expression d'un écrivain (1), Fénélon *avoit le beau dans l'esprit et le bon dans le cœur, et ne montroit jamais l'un que pour faire aimer l'autre.* La facilité singulière dont il étoit doué, lui fit acquérir dans ces courts et rapides entretiens avec Mignard (2), « non-seulement la » connoissance des termes et du fond même de » l'art, mais le mit à portée de saisir le caractère » des maîtres anciens et modernes ». C'est ce qu'il est aisé d'observer en lisant son dialogue de *Parrhasius* et du *Poussin ;* on y trouve une description intéressante du fameux tableau des *funérailles de Phocion par le Poussin ;* et on s'étonne avec raison de l'art, du goût et de la propriété d'expressions avec lesquels Fénélon a su rendre les beautés de ce tableau, et révéler toutes les pensées et toutes les intentions du peintre (3).

(1) Lettres sur les Anglais et les Français.

(2) Vie de Mignard.

(3) On publia en 1712, peu de temps après la mort de M. le duc de Bourgogne, une partie des *Dialogues* et des *Fables de Fénélon* sans le nom de l'auteur, et sans son aveu. En 1718, en 1721 et en 1727, on en publia de nouvelles éditions, plus correctes et plus étendues ; mais on ne trouvoit dans aucune de ces éditions les deux dialogues de *Parrhasius* et du *Poussin*,

On conçoit à peine comment les occupations et les études religieuses qui avoient rempli jusqu'alors toute la vie de Fénélon, avoient pu lui laisser le temps et la liberté de se livrer à des études si différentes et si variées.

Si l'on est étonné du génie du précepteur, on a le droit de s'étonner encore plus à quelques égards de celui d'un élève de treize à quatorze ans, déjà assez instruit pour être en état de saisir et d'embrasser tous les objets d'une éducation si avancée.

Les *Dialogues* seuls que Fénélon composoit pour son instruction, supposoient nécessairement une connoissance détaillée des événemens de l'histoire, ainsi que du caractère et des écrits des personnages qu'on mettoit en scène devant lui. Car

et de *Léonard de Vinci* et du *Poussin*. Fénélon avoit attaché si peu d'importance à ces faciles productions qu'il ne composoit que selon la circonstance et l'intérêt du moment, qu'il n'en avoit pas même gardé de copie. Il est vraisemblable qu'après avoir fait lire ces deux dialogues à M. le duc de Bourgogne, il en avoit remis le manuscrit à Mignard, dont il avoit placé adroitement l'éloge dans la bouche du Poussin. Mignard les avoit conservés soigneusement, comme un monument de l'estime dont Fénélon l'avoit honoré. Ce ne fut donc qu'en 1730, lorsqu'à la prière de la comtesse de Feuquières, sa fille, l'abbé de Monville publia la vie de ce célèbre peintre, qu'il y inséra ces deux dialogues, que l'on avoit trouvés parmi les papiers de Mignard.

on n'imaginera pas, sans doute, que Fénélon eût eu la maladresse de les faire parler, de les faire, pour ainsi dire, agir en présence de son élève, si le jeune prince ne les eût pas déjà assez connus pour les reconnoître, et les retrouver tels qu'il les avoit vus dans leurs ouvrages, ou dans les récits de l'histoire.

Cette espèce de phénomène paroîtra cependant moins étonnant, si on se rappelle ce que nous avons déjà dit au sujet de tous les auteurs anciens, que M. le duc de Bourgogne étoit parvenu à entendre, à expliquer, et à traduire dès l'âge de dix ans.

Et quelle idée doit-on se former des instituteurs qui avoient réussi à placer dans l'esprit d'un enfant de quatorze ans, tout ce que la religion, considérée sous le double rapport de sa doctrine et de son histoire, peut renfermer de plus instructif et de plus merveilleux; tout ce que la mythologie, qui a donné naissance aux chefs-d'œuvre de la littérature et des arts, peut offrir de plus enchanteur; tout ce que le magnifique spectacle de l'histoire ancienne et moderne peut présenter de grandes leçons politiques et morales.

On doit ajouter qu'on lui avoit donné une connoissance assez exacte de quelques autres sciences, pour lui laisser la faculté de les approfondir, si

son attrait lui en inspiroit le désir, ou si les circonstances lui en faisoient sentir l'utilité. L'abbé Fleury, dont nous aimons toujours à réclamer le témoignage, parce que jamais ni l'intérêt, ni la flatterie n'ont altéré la vérité dans sa bouche ni dans ses écrits, disoit de M. le duc de Bourgogne, « qu'il eût été difficile de trouver dans le royaume, » non pas un gentilhomme, mais quelque homme » que ce fût, de son âge, plus instruit que lui ».

Ce prince eut même dès sa première jeunesse un talent qu'ont très-rarement les jeunes gens les mieux élevés et les plus instruits, parce qu'il semble exiger une grande habitude et un grand usage du monde. Il n'avoit que dix-huit ans, et ses lettres étoient déjà citées pour le naturel et le bon goût qui s'y faisoient remarquer. C'est le témoignage que lui rend madame de Maintenon (1), la femme de son siècle qui écrivoit avec le plus de goût, comme madame de Sévigné écrivoit avec le plus de grâce.

Nous nous sommes attachés à retracer avec une attention particulière le tableau de l'éducation de M. le duc de Bourgogne; elle fut le chef-d'œuvre

(1) « M. le duc de Bourgogne écrit avec goût, le roi d'Espagne » de fort bon sens, M. le duc de Berry fort mal. Il est ici grand » bruit des belles, bonnes et tendres lettres de M. le duc de » Bourgogne » (*Lettre de madame de Maintenon au duc de Noailles*, 11 et 19 décembre 1700).

de la vertu et du génie ; sa mémoire est encore chère à tous ceux qui ramènent leurs pensées sur ces temps déjà si loin de nous. Fénélon avoit placé sur ce jeune prince tous les vœux et toutes les espérances de la patrie.

Mais ce seroit bien méconnoître le caractère et les vertus de Fénélon, que de supposer qu'il n'ait pas apporté des soins aussi assidus à l'éducation des deux jeunes princes, frères de M. le duc de Bourgogne.

On doit seulement observer que Fénélon fut éloigné de la Cour très-peu de temps après que M. le duc de Berry fut confié à ses soins ; ce court intervalle fut même rempli par de fréquens voyages à Cambrai.

XLII. Education du duc d'Anjou.

Quant à M. le duc d'Anjou (depuis Philippe V), il est facile de reconnoître un élève de Fénélon dans les parties les plus estimables de son caractère. La nature lui avoit sans doute refusé cette imagination heureuse, cette conception prompte et pénétrante, cette ardeur démesurée pour tout apprendre et tout savoir, qui se montroient avec tant d'éclat dans M. le duc de Bourgogne. Mais elle lui avoit donné une ame honnête et vertueuse, une grande rectitude dans le jugement, et une grande fermeté dans le caractère.

Fénélon sut profiter de ces précieux avantages

pour lui donner toutes les qualités dont son caractère le rendoit susceptible. Philippe V aima, respecta et protégea la religion; une piété sincère et invariable fut la sauve-garde de la pureté de ses mœurs. Il étonna les généraux et les soldats par une valeur calme, intrépide et portée au plus haut degré. Sa délicatesse sur l'honneur fut digne de sa naissance et de son rang; sa parole fut toujours sacrée; et au milieu des plus grands revers, il ne se crut jamais permis de manquer à ses engagemens. Il renonça à l'expectative de la couronne de France, pour vivre et mourir avec ses fidèles Espagnols qui s'étoient sacrifiés pour lui; il fut sur le trône d'Espagne, aussi respectueux, aussi soumis à son auguste aïeul, qu'il l'eût été à Versailles; il chérissoit avec tendresse son frère, et il fut inconsolable de sa mort. Il aima sa première patrie jusqu'au dernier soupir, et il n'eut d'autre système politique que celui qui pouvoit se concilier avec la prospérité de la France et de l'Espagne.

Nous aurons occasion de rapporter quelques lettres de Fénélon, qui montrent la sagacité avec laquelle il avoit saisi dans le jeune duc d'Anjou ce mélange de foiblesse et de qualités estimables que Philippe V porta depuis sur le trône d'Espagne. Mais sa foiblesse même venoit de ses bonnes qualités; elle tenoit à une extrême mo-

destie, et à une trop grande méfiance de lui-même.

Le respect et l'attachement que Philippe V conserva toujours pour la mémoire de Fénélon, attestent la reconnoissance du duc d'Anjou, pour l'éducation qu'il en avoit reçue. Après la mort de l'archevêque de Cambrai, il donna à l'abbé de Beaumont, son neveu, des témoignages éclatans de sa protection. Lorsque le marquis de Fénélon publia en 1734, sa magnifique édition de *Télémaque*, ce fut à Philippe V qu'il se proposa de la dédier, et ce prince, quoique sa santé fût déjà très-altérée, parut sortir de l'état de langueur où il étoit tombé, pour applaudir avec toute l'Europe à ce beau monument élevé à la gloire de son ancien instituteur.

Nos lecteurs doivent sans doute supposer que des soins si assidus et des succès si brillans avoient déjà assuré à l'instituteur de l'héritier du trône, des honneurs et des récompenses proportionnés à l'utilité de ses services et à l'éclat de ses fonctions. Mais en parcourant les lettres particulières de Fénélon, nous avons observé avec surprise un contraste bien remarquable entre la magnificence dont il étoit environné, et les embarras trop réels de sa situation personnelle.

Nous craignons d'autant moins de faire con-

noître ces détails de la vie intérieure de Fénélon, qu'ils font ressortir avec plus d'éclat son désintéressement, celui de ses vertueux amis, et des hommes estimables qui partageoient ses travaux.

Fénélon, en entrant à la Cour, s'étoit imposé deux lois, auxquelles il ne s'est jamais permis de déroger : la première, de ne demander aucune grâce pour lui ; la seconde, bien plus pénible pour son cœur, de n'en jamais demander pour ses parens, ni pour ses amis.

XLIII. Désintéressement et modération de Fénélon.

Il est assez curieux d'apprendre jusqu'à quel point la situation de Fénélon fut long-temps gênée et embarrassée dans une place si brillante et si enviée. Madame de Maintenon ne s'est peut-être jamais montrée plus grande et plus noble que dans les leçons d'économie qu'elle donnoit à sa belle-sœur. Il n'est pas moins intéressant d'entendre Fénélon parler des détails de son ménage. Il écrivoit le 6 octobre 1689 (sept semaines après avoir été nommé précepteur des petits-fils de Louis XIV), à madame de Montmorenci-Laval, sa cousine germaine (1) : « J'at-» tends toujours les comptes qui m'apprendront » l'état de mes affaires. De ce côté-ci, elles ne » sont pas trop bonnes ; car nous voici en un » temps où l'on ne peut éviter de faire des pro-

(1) Manuscrits.

» visions. *J'ai été obligé de donner pour cela près* » *de cinq cents francs; après quoi il ne me reste* » *plus d'argent que vingt pistoles pour le courant* » *de toute ma dépense;* et je ne sais si je pour- » rai avoir de l'argent de la Cour au retour de » Fontainebleau. Cependant il a fallu que j'aie » encore depuis peu donné dix louis d'or aux va- » lets de pied du roi, pour l'entrée dans les car- » rosses. *Pour mes comptes de maître d'hôtel,* » *je suis exactement l'ordre que vous m'avez* » *donné, et j'espère devenir assez économe* ».

On voit par une autre lettre de Fénélon, qu'il resta cinq années dans cet état de gêne et de malaise, sans qu'il lui échappât un seul mot qui pût révéler à madame de Maintenon ou à M. de Beauvilliers le secret de ses embarras domestiques. Il écrivoit à madame de Laval, le 31 mars 1691 (et il y avoit déjà dix-huit mois qu'il étoit précepteur de M. le duc de Bourgogne):

« Vous pouvez juger que je fais d'assez grands » efforts pour m'acquitter (1), puisque j'ai déjà » payé, depuis un an et demi, plus de huit mille » francs, sans avoir reçu un sou de grâce au-delà » de mes appointemens, et ne touchant presque » plus rien de mon prieuré de Carenac, qui est » ruiné sans ressource. *Aussi ai-je fait dans ma*

(1) Manuscrits.

» *dépense des retranchemens bien nouveaux pour* » *ma place; mais la justice est la première de* » *toutes les bienséances.* Je dois encore une grosse » somme à mon libraire; il faut que j'achète un » peu de vaisselle d'argent, et que je vous paie » les choses que vous m'avez prêtées, et qui » s'usent ».

Mais la lettre suivante fera mieux voir encore jusqu'où Fénélon portoit le scrupule de la délicatesse dans ces détails domestiques, que trop de personnes affectent de dédaigner comme le partage des esprits minutieux et des ames étroites. On oublie trop souvent qu'on ne peut être véritablement noble que par l'ordre et une inviolable fidélité à tous ses engagemens. « Je vous renvoie, » ma chère cousine, la vaisselle que vous avez eu » la bonté de me prêter si long-temps. Je ne saurois vous renvoyer de même les autres choses » que j'ai usées depuis trois ans. Comme vous en » avez le mémoire, je vous conjure avec la dernière instance d'en régler le prix, et de vouloir » bien le joindre au compte de ce que je vous » devois. D'ailleurs, ne croyez point que ce soit » un défaut de confiance; il n'y a personne à qui » je voulusse devoir comme à vous. Je vous dois » trop, pour avoir là-dessus aucune mauvaise délicatesse. Mais un coup final est absolument » nécessaire pour voir clair dans ma petite éco-

Lettre de Fénélon à madame de Laval, 10 juillet 1692. (Manuscr.)

» nomie, et pour prendre mes mesures justes. Ne » vous mettez point en peine de faire ce compte » exactement, ni de me le montrer en détail; » pourvu que la somme soit fixée, il ne m'impor- » tera de combien elle sera. Jusqu'à ce qu'elle » soit arrêtée précisément, je serai dans une vraie » inquiétude, dont vous pouvez me soulager par » un demi-quart d'heure d'attention à finir ce » compte. Faites-moi donc cette grâce au plutôt. » Je vous la demande aussi fortement qu'on peut » demander quelque chose, et vous me mettriez » dans une peine très-sensible si vous me la re- » fusiez ».

Si quelqu'un jugeoit ces détails indignes de l'histoire, je me bornerois à faire observer que celui qui apportoit une attention si délicate et si scrupuleuse dans tous les devoirs de la vie, étoit Fénélon, étoit le précepteur des petits-fils de Louis XIV; que Fénélon jouissoit à cette époque de la plus grande faveur à la Cour, et qu'il avoit alors toute la confiance de madame de Maintenon; qu'un seul mot de sa bouche sur la gêne de sa situation, auroit pu le dispenser de la nécessité de compter sans cesse avec lui-même, pour ne pas excéder ses moyens; mais ce seul mot auroit plus coûté à la délicatesse de Fénélon, qu'une noble et sage économie.

Si *la justice étoit pour Fénélon la première de*

toutes les bienséances, la charité étoit aussi pour lui le premier de tous les devoirs. Qu'on nous permette de rapporter un dernier fragment de ses lettres, bien plus propres, peut-être, à faire connoître l'ame d'un grand homme, que ses ouvrages les plus sublimes. Voici ce que Fénélon écrivoit encore à madame de Laval, le 15 janvier 1693, dans un temps où, après quatre ans de séjour à la Cour, dans la place la plus honorable et la plus brillante, tout son revenu ecclésiastique consistoit dans le petit prieuré de Carenac (1). « Quoique mes besoins n'aient jamais été » aussi pressans qu'ils le sont, je vous demande » instamment, ainsi qu'à ma sœur, comme une » marque de vraie amitié, que vous preniez sur » Carenac tout ce qui pourra vous manquer à » l'une et à l'autre. Ce n'est pas que ma bourse » ne soit aux abois par les retardemens de mon » paiement, et par l'extrême cherté de toutes » choses cette année. *Je suis sur le point de con-* » *gédier presque tous mes domestiques*, si je ne » reçois promptement quelques secours. Je ne » veux point que vous fassiez, de votre chef, » aucun effort pour moi; je vous renverrois ce que » vous me prêteriez; j'aime mieux souffrir. Faites » en sorte qu'on m'envoie tout l'argent qu'on

(1) Manuscrits.

» pourra de Carenac, *après avoir pourvu néan-*
» *moins aux aumônes pressées; car j'aimerois*
» *mieux, à la lettre, vivre de pain sec, que d'en*
» *laisser manquer jusqu'à l'extrémité les pauvres*
» *de mon bénéfice* ».

Je ne sais si on pensera, ou si on sentira comme nous; mais il nous semble que *Télémaque* n'offre rien d'aussi beau, ni d'aussi touchant que ces dernières lignes.

En lisant ces lettres, on a peine à croire qu'elles soient écrites de Versailles, du milieu de cette Cour si célèbre par son faste et sa magnificence. Telle étoit déjà l'influence de la modestie et de la modération de madame de Maintenon. Tous les hommes vertueux, dont elle cherchoit à environner Louis XIV, ne se bornoient pas à gémir avec elle des profusions qui avoient jeté un éclat si trompeur sur les premières années de son règne. C'étoit par leur conduite et leur désintéressement personnel qu'ils accoutumoient Louis XIV à des idées d'ordre et d'économie, que le malheur des circonstances rendoit chaque jour plus nécessaires. A toutes ces brillantes illusions avoit succédé la triste certitude de l'épuisement des peuples, de l'anéantissement du commerce, du découragement des cultivateurs, de la dépopulation des campagnes.

Madame de Maintenon étoit modérée par caractère, et modeste par le souvenir toujours présent à son esprit de la situation malheureuse où elle avoit été si long-temps réduite. La modestie et la modération de Fénélon tenoient à des sentimens en quelque sorte plus élevés; son ame étoit naturellement généreuse et bienfaisante; mais un amour inflexible de l'ordre et de la justice lui donnoit la force de résister à son penchant; il s'arrêtoit toujours au point fixe et invariable, où l'excès de la générosité devient un principe de désordre et d'injustice.

Il en coûtoit peu à Fénélon d'être désintéressé pour lui-même; la modération de son caractère lui donnoit peu de désirs et de besoins; et la sévérité de ses principes religieux sur les biens et les dignités ecclésiastiques, le rendoit inaccessible à tous les calculs de l'ambition.

Mais son véritable chagrin fut d'avoir quelquefois à résister aux vues de sa famille. Les gens du monde, les plus honnêtes et les plus délicats sur tout ce qui appartient à l'*honneur*, ont souvent de la peine à se familiariser avec ces maximes rigides, que l'Eglise prescrit aux ministres de la religion; ils ne sont que trop disposés à traduire l'application de ces maximes comme une exagération de la morale évangélique. C'est en com-

parant la mollesse et la complaisance avec laquelle, ce qu'on appelle l'*honneur* dans le monde, se prête à tous les calculs de l'intérêt et de l'ambition, que l'on reconnoît facilement combien il a besoin du supplément de la religion, pour rester toujours fidèle à la justice et à la vertu.

Personne n'ignoroit le crédit de Fénélon à la Cour dans les premiers temps de sa liaison avec madame de Maintenon; et on doit bien croire que les parens ne sont jamais les derniers à entendre retentir ces bruits flatteurs d'une faveur naissante, dont les progrès déjà si rapides et si sensibles, étoient également marqués par une approbation éclatante et par des murmures concentrés. Il est assez naturel dans ces occasions que des parens se livrent à l'espérance et à l'impatience de voir rejaillir sur eux l'influence d'un crédit qu'ils sont disposés à regarder comme une portion de leur patrimoine. Mais Fénélon s'expliqua de bonne heure avec tant de franchise et de fermeté envers ses parens les plus chers, qu'il n'eut plus à redouter de leur part aucune sollicitation indiscrète.

On a vu jusqu'à quel point il étoit tendrement attaché à la marquise de Laval (1); il avoit été élevé avec elle; elle étoit la fille unique du mar-

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre premier, n.° V.

quis

quis Antoine de Fénélon, qui avoit servi de père à Fénélon. La marquise de Laval parut se flatter que le crédit du précepteur des enfans de France pourroit faire obtenir à son fils, âgé seulement de quatre ans, la lieutenance de roi de la Marche, qui étoit depuis long-temps dans sa famille. Mais Fénélon lui exposa avec candeur les motifs qui ne lui permettoient pas d'intervenir dans une sollicitation de cette nature. Il lui écrivit : « M. de » Lostanges, à qui le Roi avoit donné la lieute- » nance de roi de la Marche, a été tué au siége de » Mons; ainsi voilà cette charge vacante comme » auparavant, et par conséquent madame de La- » val dans les mêmes termes où elle étoit. *Elle* » *sait bien que je ne dois, ni ne puis, en l'état où* » *je suis, demander des grâces au Roi. Si j'en* » *avois quelqu'une à demander, ce ne seroit pas* » *pour moi; ce seroit pour elle et pour M. son* » *fils. Mais je ne puis me relâcher d'une règle* » *étroite, que la bienséance de mon état, et ce* » *que le Roi attend de moi m'engagent à suivre.* » J'avertis donc madame de Laval, afin qu'elle » puisse agir suivant qu'elle croira qu'il lui con- » vient de le faire pour M. son fils. Je la supplie » même de ne compter pour rien mes sentimens. » Il est vrai que je crois que les démarches qu'on » fera, ou qu'on feroit faire, seroient inutiles. Le

Lettre de Fénélon à madame de Laval, 17 avril 1690. (Manuscr.)

» Roi ne donne point des charges à des enfans, » surtout quand les pères n'ont pas été tués au » service, et que ce ne sont point des charges de » sa maison ; car pour les anciens domestiques, il » les traite d'une manière bien différente du reste » des gens ; c'est suivant cette règle, que le Roi » a toujours rejeté tout ce qu'on lui a dit en fa- » veur du fils de madame de Laval pour cette » lieutenance de roi. Voilà une espèce de mé- » moire que j'avois fait d'abord ; je vous l'envoie » tel que je l'ai fait. En vérité, je voudrois de tout » mon cœur pouvoir agir en faveur de M. votre » fils ; *mais quand il s'agiroit de ma vie, je ne* » *demanderois rien au Roi ;* si je pouvois vous » entretenir, vous conviendriez que je ferois une » extrême faute de faire autrement. D'ailleurs je » suis persuadé que ma demande n'auroit aucun » succès ».

Ce n'étoit pas seulement sur les demandes à former et des grâces à obtenir, que Fénélon avoit à combattre les espérances de sa famille et sa tendresse pour elle. Il se voyoit souvent obligé de résister aux empressemens de ses amis, qui gémissoient d'être privés de la douceur habituelle de sa société.

La marquise de Laval, devenue depuis peu sa belle-sœur, par son mariage avec le comte de

Fénélon, portoit quelquefois dans l'amitié cette inquiétude, cette exigeance, cette jalousie délicate, qui lui faisoit trouver que Fénélon ne l'aimoit pas encore assez au gré de son cœur; elle ne vouloit pas comprendre que Fénélon, attaché à l'éducation de l'héritier du trône, avoit des devoirs à remplir, dont il devoit un compte rigoureux à Dieu et au Roi; que dans sa place, il appartenoit encore plus à l'Etat qu'à sa famille; que ses jours et ses momens n'étoient plus à lui; et qu'en acceptant la servitude honorable à laquelle il s'étoit voué, s'il n'avoit pas renoncé à l'amitié, il avoit perdu la liberté d'en jouir avec cette douce assiduité qui en fait le bonheur et le charme. Il cherchoit au moins à consoler sa belle sœur par ces tendres expressions, où toute la bonté de son cœur se peint avec la simplicité la plus aimable. « Je ne suis point content, ma chère » sœur, de la manière dont nous nous sommes » vus. Quand je vais vous voir, j'y apporte tou- » jours, ce me semble, la meilleure disposition » du monde pour vous témoigner une vraie ami- » tié, et pour vous parler à cœur ouvert; mais la » brièveté du temps, et votre prévention que je » ne vous aime pas assez, me tiennent dans une » certaine réserve, dont je ne suis point content. » Je vous conjure de croire que je vous aime, que » je vous estime, que je vous honore ».

Lettre de Fénélon à madame de Laval, 14 septembre 1695. (Manuscr.)

Et comment Fénélon auroit-il pu faire du duc de Bourgogne, ce qu'il en avoit fait, si cet objet, presqu'exclusif de ses devoirs, de ses sentimens et de ses vœux, n'eût pas occupé son ame toute entière, et rempli tous ses jours et tous ses momens. Le succès le plus heureux avoit justifié ses soins et ses espérances; et la Cour étonnée ne pouvoit comprendre comment le court espace de quelques années avoit suffi pour vaincre ce caractère indomptable, et changer en vertus les qualités les plus effrayantes.

XLIV. Jugement de B[illegible] sur l'[illegible]tion de M. le duc de Bourgogne.

Tout ce que l'on racontoit de l'esprit, de l'instruction et des talens de M. le duc de Bourgogne, [illegible]ut étonner Bossuet lui-même, qui se méfioit [illegible] général de tous ces prodiges prématurés. Il ne voulut s'en rapporter qu'à son propre jugement. Il demanda, et on lui ménagea une entrevue particulière avec le jeune prince. Ce prélat, après l'avoir entretenu long-temps sur différentes matières relatives à son éducation, ne put s'empêcher de marquer tout à la fois sa surprise et son admiration. Il prédit qu'il n'en seroit pas de la réputation de M. le duc de Bourgogne comme de celles que la flatterie fait quelquefois aux enfans des rois, et qui s'évanouit dès qu'ils paroissent sur le théâtre du monde.

Le suffrage de Bossuet étoit fait pour toucher et pour encourager Fénélon. Ces deux grands

hommes étoient encore dans des rapports de confiance et d'intimité, qui tournoient toujours à l'avantage de la religion. Bossuet avoit établi chez lui, à Versailles, lorsqu'il y exerçoit les fonctions de précepteur du premier Dauphin, des conférences sur l'Ecriture sainte. Il suffit de nommer les personnes qui assistoient à ces conférences, pour donner une idée du mérite de leur travail : c'étoient l'abbé Fleury, l'abbé de Langeron, l'abbé Renaudot, l'abbé de Longuerue, M. Pélisson, M. Cordemoi, M. de la Broue, depuis évêque de Mirepoix, et Fénélon.

Conférences de Bossuet et de Fénélon sur l'Ecriture sainte.

On retrouve toujours les mêmes sentimens de confiance et d'amitié dans leurs lettres. Il n'est pas étonnant qu'à portée de se voir fréquemment à Versailles, il ne nous en soit pas resté un plus grand nombre ; mais ce que nous en avons, suffit pour attester la sincère estime dont ils étoient pénétrés l'un pour l'autre.

On aime à suivre jusqu'aux dernières traces des sentimens qui ont uni si long-temps Bossuet et Fénélon, comme on aime à retrouver les vestiges des monumens consacrés par la présence des grands hommes qui les ont habités. Hélas ! le moment n'est pas éloigné, où nous aurons à rendre compte des affligeantes controverses qui divisèrent deux évêques que la postérité se plaît à réunir

dans les mêmes sentimens de respect et d'admiration.

Les heureux résultats de l'éducation de M. le duc de Bourgogne donnèrent à Fénélon autant d'admirateurs à Paris qu'à Versailles. On peut même dire que l'opinion de Paris et du reste de la France étoit plus désintéressée que celle de la Cour. Les courtisans ne considèrent souvent dans les dispositions ou les qualités qu'annonce l'héritier du trône, que l'influence qu'elles peuvent avoir sur leur existence personnelle. Ses bonnes ou ses mauvaises qualités sont également l'objet de leurs spéculations. Il est même plus ordinaire d'arriver à la faveur et aux grâces, en profitant des foiblesses ou des vices du souverain, que de se confier à ses vertus, pour en attendre des honneurs et des récompenses.

Mais tout ce qui est étranger à la Cour, est nécessairement étranger à tous ces petits calculs d'intérêt et d'amour-propre; les habitans des villes et des campagnes, tout ce qui compose une nation, a tout à craindre et rien à espérer des mauvaises qualités d'un prince.

C'est ce sentiment naturel qui excite l'inquiète sollicitude du peuple sur le caractère des maîtres que la Providence lui réserve. C'est cet intérêt si puissant, qui fait hasarder tant de conjectures

puériles, si souvent démenties par l'événement, tant de pronostics sinistres, tant d'illusions flatteuses. C'est ce sentiment qui attacha tant d'espérance aux vertus du duc de Bourgogne, et qui a laissé tant de gloire à Fénélon.

On voit par le discours que lui adressa le directeur de l'académie française, que l'opinion publique étoit déjà fixée sur toutes les parties brillantes de son génie et de son caractère. La mort de Pélisson (1) avoit fait vaquer une place à l'académie, et elle s'étoit empressée de lui donner l'abbé de Fénélon pour successeur. Un usage constant a appelé à l'académie française tous les précepteurs des princes de la famille royale. On est dispensé d'observer que Fénélon n'avoit pas besoin de ce titre pour y être admis (2). On peut seulement remarquer dans le compliment que lui adressa le directeur de l'académie (3), le jour de sa réception (4), que Fénélon étoit déjà jugé par

XLV. Fénélon est reçu à l'académie française.

(1) En 1693.

(2) *Pourrions-nous le croire, si les registres de l'académie française ne l'attestoient, que le jour où Fénélon fut élu par cette compagnie, deux académiciens ne rougirent pas de lui donner chacun une boule d'exclusion? Heureusement pour eux, et surtout pour nous qui devons être leur historien, ils seront à jamais inconnus.* (Hist. des Membres de l'Académie française, tom. 1.er, pag. 306.)

(3) M. Bergeret.

(4) Le 31 mars 1693.

ses contemporains, comme il l'a été par la postérité.

Cependant il n'avoit encore donné au public que son traité *de l'Education des Filles*, et celui *du Ministère des Pasteurs*. Mais l'éducation de M. le duc de Bourgogne étoit un ouvrage d'un tout autre genre et d'une tout autre importance. Cet ouvrage étoit déjà, pour ainsi dire, jugé par le public, et le directeur de l'académie n'étoit que l'organe de la France entière, lorsqu'en pensant à tout ce qu'avoit dû coûter cette éducation, et à tout ce qu'elle avoit produit (1), « il admiroit dans Fénélon la vaste étendue de ses connoissances en tout genre d'érudition, sans confusion et sans embarras; son juste discernement pour en faire l'application; cet agrément et cette facilité d'expression qui venoit de la clarté et de la netteté des idées; cette mémoire prodigieuse dans laquelle, comme dans une bibliothèque qui le suivoit partout, il trouvoit à propos les exemples et les faits historiques dont il avoit besoin; enfin, cette imagination, de la beauté de celle qui fait les plus grands hommes dans tous les arts; cette douceur qui lui étoit propre, et par laquelle il avoit su rendre le

(1) Réponse de M. Bergeret à l'abbé de Fénélon, le jour de sa réception.

» travail aimable aux jeunes princes, et leur faire » trouver du plaisir dans l'étude ».

Ce jugement porté sur Fénélon, dès l'entrée de sa carrière, et avant qu'il eût écrit tous les ouvrages qui l'ont placé au premier rang des auteurs du siècle de Louis XIV, annonce qu'il s'étoit déjà montré tel qu'il a toujours été. Si on veut peindre aujourd'hui Fénélon, on est obligé d'emprunter les mêmes traits et les mêmes expressions.

Fénélon prononça, selon l'usage, le jour de sa réception, un discours qui est trop connu (1) pour qu'il soit besoin de le rapporter en entier. Il suffira de rappeler ce qu'il dit du cardinal de Richelieu, qu'il représente « constant dans ses maximes, » et inviolable dans ses promesses, faisant sentir » ce que peuvent la réputation du gouvernement » et la confiance des alliés. Le temps, qui efface » les autres noms, fait croître le sien; et à me- » sure qu'il s'éloigne de nous, il est mieux dans » son point de vue ».

(1) Les auteurs de la *Bibliothèque britannique*, en parlant de ce discours de Fénélon, disent : « qu'il brille dans le recueil » des harangues académiques, *velut inter ignes luna minores;* » qu'on y voit son goût pour Homère, pour la poésie naïve et » touchante, pour ces traits d'une noble simplicité des Raphaël » et des Carraches, qu'il a si bien imités à sa manière ». (1742, avril, mai, juin, 19.e vol., pag. 54.)

Fénélon, en faisant l'éloge de Pélisson, qu'il remplaçoit à l'académie, rappelle ses disgrâces, ses longs malheurs, son noble courage, sa généreuse fidélité à l'amitié. Fénélon, destiné à éprouver à son tour la disgrâce de son souverain, écrivoit sans le savoir sa propre histoire, et se peignoit lui-même tel qu'il devoit être un jour, lorsqu'il dit de Pélisson : « Pour montrer toute sa vertu, » il ne lui manquoit que d'être malheureux, il » le fut ».

Il fait connoître le véritable mérite des grands écrivains d'un siècle auquel il devoit lui-même ajouter tant de gloire, en montrant comment ils avoient su éviter cette recherche d'expressions, cette affectation d'esprit qu'on avoit justement reprochées à l'hôtel de Rambouillet. « On n'abuse » plus, comme on le faisoit autrefois, de l'esprit » et de la parole ; on ne s'attache plus aux paroles » que pour exprimer toute la force des pensées, » et on n'admet que les pensées vraies, solides et » concluantes pour le sujet où l'on se renferme. » L'érudition autrefois si fastueuse, ne se montre » plus que pour le besoin : l'esprit même se cache, » parce que toute la perfection de l'art consiste » à imiter si naïvement la simple nature, qu'on » la prenne pour elle. *Ainsi, on ne donne plus le* » *nom d'esprit à une imagination éblouissante ;*

» *on le réserve pour un génie réglé et correct qui* » *tourne tout en sentiment, qui suit pas à pas la* » *nature toujours simple et gracieuse, qui ramène* » *toutes les pensées aux principes de la raison,* » *et qui ne trouve beau que ce qui est véritable.* » Le vrai sublime dédaigne tous les ornemens » empruntés, et ne se trouve que dans le sim- » ple..... La passion est l'ame de la parole ».

C'est dans ce même discours que Fénélon donne la notion la plus simple et la plus exacte de l'esprit et du goût qui doivent régner dans tous les genres de composition. « On a reconnu, dit » Fénélon, que les beautés du discours ressem- » blent à celles de l'architecture : les ouvrages les » plus hardis ne sont pas les meilleurs. Il ne faut » admettre dans un édifice aucune partie destinée » au seul ornement ; mais, visant toujours aux » belles proportions, on doit tourner en orne- » mens toutes les parties nécessaires à soutenir » un édifice ».

Seroit-il permis d'observer, au sujet de la réception de Fénélon à l'académie française, que madame de Maintenon le plaisantoit quelquefois sur sa qualité d'*académicien*. Elle écrivoit aussi à madame de Dangeau, dont le mari étoit de l'académie, « on m'a toujours reproché que je » ne regardois point l'académie *comme un corps*

» *sérieux* ». Nous ne rapportons point cette opinion de madame de Maintenon comme un jugement, mais seulement comme un trait de caractère qui montre combien cette femme, qui avoit tant d'esprit, étoit peu portée à ce goût de *bel esprit* que Louis XIV lui avoit supposé, et qui lui avoit d'abord inspiré tant d'éloignement pour elle. Ce fut probablement cette plaisanterie de madame de Maintenon, qui inspira dans la suite à Fénélon l'idée de donner, aux travaux de l'académie française, une direction vraiment utile et *sérieuse*.

Ce seroit bien mal connoître l'esprit des Cours, que de supposer qu'aucun sentiment d'envie n'ait tenté de corrompre la satisfaction si pure dont jouissoit Fénélon. Peut-être on lui auroit pardonné de faire de M. le duc de Bourgogne un grand prince; ce prince étoit encore bien éloigné du trône, et l'avenir est rarement ce qui occupe le plus les courtisans. Mais Fénélon étoit devenu l'ami, le confident et le conseil de madame de Maintenon; le crédit d'un homme dont le caractère et les maximes étoient déjà connus, commençoit à donner de l'ombrage à tous ceux qui croyoient avoir à redouter l'ascendant de ses vertus et de ses principes.

On avoit cherché à refroidir Bossuet pour Fé-

nélon par des éloges exagérés de l'éducation de M. le duc de Bourgogne, ou en affectant de douter des merveilles de cette éducation. Peut-être s'étoit-on flatté d'exciter dans le cœur du précepteur du père un sentiment secret de jalousie contre le précepteur du fils. Mais la grande ame de Bossuet avoit trompé ces viles espérances. Bossuet, accoutumé à ne se confier qu'en son propre témoignage, avoit voulu juger lui-même cette éducation si vantée, et il avoit reconnu qu'elle étoit encore au-dessus des éloges qu'on lui en avoit faits. Il semble qu'une déclaration aussi imposante auroit dû condamner à un éternel silence tous ces coupables détracteurs ; mais lorsque la malheureuse affaire du quiétisme eut laissé un essor plus libre à la malveillance encore sourde et cachée des envieux de Fénélon, on parut craindre qu'il ne se fût plus occupé à entretenir M. le duc de Bourgogne dans le goût d'une dévotion mystique et dans des pratiques minutieuses, qui rétrécissoient son esprit et remplissoient tous ses momens, qu'à lui donner les connoissances convenables à son rang, et nécessaires à l'héritier d'un grand empire.

Louis XIV, déjà prévenu contre Fénélon, parut prêter l'oreille à ces rumeurs, et ne put s'empêcher d'en montrer une espèce d'inquiétude et

de mécontentement à M. de Beauvilliers. M. de Beauvilliers lui répondit avec modestie et fermeté (1) : « Sire, je ne connois qu'un évangile, » et je crois devoir à mon Dieu et à mon Roi de » ne rien négliger pour préparer à la France un » roi vertueux. On peut savoir de M. le duc de » Bourgogne lui-même en quoi consistent ses » exercices de piété. Je suis prêt à leur substi» tuer le chapelet, si on le juge convenable. Mais » pour fermer la bouche à tous mes accusateurs, » j'ose les défier de produire l'exemple d'un seul » prince, qui, à l'âge de M. le duc de Bour» gogne, soit aussi instruit dans toutes les sciences » humaines ».

Nous ne prétendons certainement pas établir entre Bossuet et Fénélon, entre Mautausier et Beauvilliers, un parallèle injurieux. La gloire, les talens et les vertus de ces hommes supérieurs à tous les éloges, sont consacrés depuis longtemps par le suffrage unanime de leurs contemporains, et par la vénération de la postérité. Oser dépouiller un seul d'entre eux d'une partie des titres de sa gloire, pour en orner celui que l'on croiroit honorer par une injuste prééminence, ce seroit montrer un enthousiasme puéril et maladroit. On offenseroit également la mémoire

(1) Vie de Fénélon, par le père Querbeuf.

de celui que l'on prétendroit élever, et de celui qu'on auroit la témérité de rabaisser. Il est des noms tellement environnés d'éclat et de faveur, qu'il faut se borner à les prononcer avec un égal respect, et s'interdire de fixer leur rang.

Nous éviterons aussi d'établir aucun rapprochement entre les résultats de l'éducation du fils de Louis XIV, et de celle de son petit-fils. Ces résultats dépendent souvent des dispositions plus ou moins heureuses qu'un élève apporte aux soins de son instituteur; et il faut convenir que la nature avoit favorisé M. le duc de Bourgogne par une pénétration d'esprit si remarquable, et une telle avidité pour s'instruire, que Fénélon eut sous ce rapport un avantage qui manqua à Bossuet.

Nous hasarderons seulement une réflexion sur le caractère et le génie particulier des hommes célèbres qui présidèrent à ces deux éducations. Seroit-il permis de penser que l'austère vertu et l'inexorable rigidité de M. de Montausier, pouvoit intimider, ou, si l'on veut, devoit moins attirer un enfant, qui a toujours besoin d'être encouragé, que les vertus douces, égales et modestes de M. de Beauvilliers, aussi indulgent pour les autres, que sévère pour lui-même; qui portoit dans toutes ses manières, comme dans toute sa

conduite, l'expression tranquille et touchante du calme et de l'innocence de son ame; qui ne montra, qui n'éprouva jamais d'autre passion que celle de la vertu; qui se seroit même reproché l'amour de la gloire.

Puisque j'ai osé laisser entrevoir ma pensée, me sera-t-il permis de la montrer tout entière? Me pardonnera-t-on de croire que le vaste génie de Bossuet, qui embrassoit toujours dans ses sublimes conceptions tout ce que la religion, l'histoire, la philosophie et la politique ont de plus élevé; qui avoit conquis toutes les sciences, plutôt qu'il ne les avoit apprises; que cet homme étonnant, qui paroissoit toujours parler au nom du ciel, dont il avoit emprunté la magnificence, l'éclat et la foudre, avoit plus de peine à descendre de tant de hauteur, pour s'abaisser jusqu'à la foible intelligence d'un enfant, que Fénélon, doué d'une imagination plus douce et plus riante, d'une ame plus sensible, d'un caractère plus patient et plus flexible; qui n'avoit qu'un seul intérêt, qu'une seule pensée, une seule étude, celle de donner à la France un bon roi; qui oublioit sa propre gloire, en apprenant à son élève à mépriser la gloire, et qui avoit placé toute son ambition dans le bonheur d'une génération qu'il ne devoit pas voir.

Ne

Ne peut-on pas dire que le contraste de leur caractère et de leur génie se fait remarquer jusque dans les deux ouvrages qu'ils écrivirent pour l'instruction de leurs élèves, et qui ont le plus contribué à immortaliser leurs auteurs. Est-il possible de supposer qu'un prince de quinze ans, à qui la nature avoit refusé cette étendue et cette pénétration d'esprit, qu'elle accorda depuis à son fils; qu'un prince, que son extrême timidité empêchoit de s'ouvrir avec toute la liberté nécessaire au développement de ses idées, et dont on avoit voulu peut-être charger l'intelligence et la mémoire de plus de richesses qu'elles ne pouvoient en recevoir (1), fût capable de suivre la marche

(1) « Feu Monseigneur savoit à cinq ou six ans mille mots latins, et pas un seul quand il fut maître de lui ». (*Lettre de madame de Maintenon à madame de Ventadour*, 16 juin 1715.)

« Si on considère, raconte madame de Caylus, le mérite et » la vertu de M. de Montausier, l'esprit et le savoir de M. de » Meaux, quelle haute idée n'aura-t-on pas, et du Roi qui a fait » élever si dignement son fils, et du Dauphin qu'on croira savant » et habile, parce qu'il le devoit être. On ignorera les détails » qui nous ont fait connoître l'humeur de M. de Montausier, et » qui l'ont fait voir plus propre à rebuter un enfant tel que Mon- » seigneur, né doux, paresseux et opiniâtre, qu'à lui inspirer » les sentimens qu'il devoit avoir. La manière rude avec laquelle » on le forçoit d'étudier, lui donna un si grand dégoût pour les » livres, qu'il prit la résolution de n'en jamais ouvrir quand il » seroit son maître : il a tenu parole ».

(*Souvenirs de madame de Caylus.*)

rapide, ou plutôt le vol audacieux de Bossuet, dans sa magnifique pensée du *Discours sur l'Histoire universelle*, et pût saisir toutes les parties de ce vaste tableau, dont chaque trait est l'expression du génie, et suppose des connoissances et une habitude de réfléchir qui appartiennent à très-peu d'hommes.

Télémaque, au contraire, n'étoit-il pas admirablement approprié à la position, aux idées, aux sentimens naturels de tout prince du même âge. Fénélon n'a-t-il pas su répandre dans le plan, le style et la composition du *Télémaque*, un charme tellement ineffaçable, qu'il est encore, depuis plus d'un siècle, le premier livre que l'on donne à l'enfance et à la jeunesse, celui que l'on aime encore à relire dans un âge plus avancé, et dans les diverses situations de la vie : singulière destinée d'un livre qui n'avoit été composé que pour l'instruction d'un héritier du trône, et qui fait depuis si long-temps le charme de tous les âges et de toutes les conditions!

On ne nous soupçonnera pas, sans doute, de vouloir comparer deux ouvrages d'un genre si différent; nous avons seulement voulu indiquer que l'un étoit plus propre que l'autre à remplir l'objet qu'on paroissoit s'être proposé.

Mais il vaut mieux convenir de bonne foi que

Bossuet a moins voulu parler à son élève qu'à tous les hommes éclairés de tous les temps et de tous les pays ; s'il a décoré le frontispice de son ouvrage du nom du fils de Louis XIV, cet hommage, rendu à la grandeur et à la reconnoissance, n'a trompé ni ses contemporains, ni la postérité ; et le *Discours sur l'histoire universelle* est resté à jamais pour l'instruction de tous les siècles à venir, et comme la plus belle conception du génie.

Des circonstances extraordinaires contribuent aussi quelquefois à varier l'impression que l'ame reçoit à la lecture de ces deux chefs-d'œuvre de deux grands hommes.

Dans les premières années de la jeunesse, dans un cours de choses paisible et régulier, dans ces jours de candeur et d'innocence, où l'heureuse inexpérience de la perversité des hommes ouvre le cœur et l'imagination à toutes les douces illusions de la vertu et de la félicité publique, on aime à s'égarer avec Fénélon dans ces lieux enchantés, où la sagesse et la bienfaisance assises sur le trône, ne donnent à des peuples soumis et tranquilles que des lois paternelles, et où les sujets, heureux des vertus du prince, se jouent avec les chaînes de fleurs qui les attachent à son autorité tutélaire.

Mais lorsque les années commencent à refroidir

l'imagination, et à attrister les pensées; lorsque, désabusés de tous les prestiges qui avoient ébloui notre ame encore jeune et sans expérience, nous voyons les hommes tels qu'ils sont; lorsque les espérances qui avoient rempli notre vie, se sont évanouies avec tous les objets de notre ambition; lorsque, par une déplorable fatalité, nous sommes appelés à assister à ces grandes catastrophes qui changent la face des empires et le sort des nations, alors, nous avons besoin de la main ferme et puissante de Bossuet, pour nous soutenir au milieu des débris et des ruines que laissent ces terribles tempêtes des passions humaines. C'est alors qu'à la clarté sombre et majestueuse du flambeau qu'il offre à notre esprit, on ose marcher à sa suite avec un effroi religieux dans les profondeurs de cette Providence, dont les coups de tonnerre (1) *font mourir les royaumes même et tomber les trônes les uns sur les autres avec un fracas effroyable, pour nous faire sentir qu'il n'y a rien de solide parmi les hommes, et que l'inconstance et l'agitation sont le propre partage des choses humaines.*

(1) Discours sur l'Histoire universelle.

FIN DU LIVRE PREMIER.

HISTOIRE
DE FÉNÉLON.

LIVRE DEUXIÈME.

Controverse de Bossuet et de Fénélon sur le Quiétisme.

HISTOIRE
DE FÉNÉLON.

LIVRE DEUXIÈME.

Controverse de Bossuet et de Fénélon sur le Quiétisme.

Les premières années de l'éducation de M. le duc de Bourgogne furent peut-être l'époque la plus heureuse de la vie de Fénélon. Il avoit obtenu sur ce jeune prince un utile ascendant; il avoit dompté son caractère; il avoit ouvert son cœur à tous les sentimens vertueux; il avoit dirigé son esprit vers les sciences utiles et agréables, avec une rapidité dont l'éducation d'aucun autre prince ne pouvoit offrir d'exemple. La Cour admiroit avec surprise un changement qui surpassoit tout ce que la flatterie auroit pu supposer. Fénélon se livroit aux plus douces espérances; il voyoit déjà se réaliser dans l'avenir ces systêmes de justice, de paix et de bonheur, que son imagination se plaisoit à créer, et qui devoient suc-

céder au fracas des conquêtes et aux illusions de la gloire.

I. Situation de Fénélon à la Cour.

Avec cette brillante perspective devant les yeux, Fénélon jouissoit de tout le bonheur qu'il avoit su réunir autour de lui. Presque tous ses momens étoient remplis par les devoirs de sa place. La société de quelques amis vertueux lui offroit la seule distraction dont son cœur avoit besoin. Une entière conformité de principes et de sentimens religieux l'unissoit intimement à M. de Beauvilliers. Son esprit, ses talens, le charme de sa conversation et l'heureuse séduction de ses manières lui avoient concilié tous les suffrages.

La Cour de Louis XIV, devenue plus sérieuse, conservoit toujours ce bon goût, cette noblesse et cette décence si bien assortis au caractère de l'abbé de Fénélon. L'exemple du monarque, qui se montroit de jour en jour plus religieux et plus régulier dans ses mœurs, donnoit une nouvelle direction à l'opinion publique. La considération et la faveur alloient chercher la vertu ; et si elles se trompèrent quelquefois, en se reposant sur ceux qui n'en avoient que l'apparence, elles parurent se fixer avec l'approbation générale sur Fénélon.

Le charme de son caractère avoit entraîné

madame de Maintenon ; elle lui montroit une confiance qu'elle n'avoit éprouvée pour personne au même degré. Fénélon avoit été à portée de la voir souvent chez M. de Beauvilliers. Madame de Maintenon, qui avoit autant de tact que d'esprit, ne put être indifférente au mérite d'un homme dont l'imagination brillante et la conversation toujours animée ne s'écartoient jamais de ce bon goût et de cette parfaite raison, dont elle avoit le sentiment et le besoin. On remarque dans quelques-unes de ses lettres les premières traces de l'impression qu'il produisit sur elle ; elle écrivoit à madame de Saint-Géran : *Votre abbé de Fénélon est fort bien venu ici. Tout le monde ne lui rend pourtant pas justice, et il voudroit être aimé avec ce qu'il faut pour l'être.*

II. Faveur de Fénélon auprès de M.me de Maintenon.

M. de Saint-Simon, qui ne voit jamais les personnages dont il parle, que sous leurs rapports avec le monde, ou avec des intérêts politiques, nous dit que Fénélon possédoit plus que personne le don de plaire ; « qu'il avoit pour cela » des talens faits exprès ; une douceur, une insi- » nuation, des grâces naturelles qui couloient » de source ; un esprit facile, ingénieux, fleuri, » dont il faisoit toujours un usage convenable à » chaque chose et à chaque personne ; un abord » facile à tous, une conversation aisée, légère, et

» toujours décente; un commerce enchanteur;
» une aisance qui en donnoit aux autres; cet air,
» ce bon goût, qu'on ne tient que de l'usage de la
» meilleure compagnie et du grand monde, qui
» se trouvoit répandu de soi-même dans toutes
» ses conversations ».

Mais madame de Maintenon observoit l'abbé de Fénélon sous des rapports plus sérieux et non moins attachans. Lorsque sa liaison avec lui commençoit à s'établir d'une manière plus suivie, elle écrivoit à madame de Saint-Géran : « J'ai vu en-
» core aujourd'hui l'abbé de Fénélon. Il a bien
» de l'esprit; il a encore plus de piété; c'est juste-
» ment ce qu'il me faut ».

Ce fut donc la piété de Fénélon, encore plus que son esprit, qui inspira à madame de Maintenon le désir de le voir et de l'entretenir plus habituellement. Elle étoit alors occupée à donner à la maison de Saint-Cyr des réglemens conformes à l'esprit de religion et aux vues de sagesse qu'elle s'étoit proposées dans cet établissement.

Madame de Maintenon avoit autant de modestie que de lumières; elle ne se crut pas capable, avec le seul secours de son excellent esprit et de sa droite raison, de donner à Saint-Cyr l'ordre et la régularité qui devoient garantir ce magnifique établissement de toutes les variations, dont

les institutions nouvelles sont encore plus souvent menacées, que celles que le temps et l'expérience ont affermies. Elle réclama les conseils et les instructions de tout ce que l'Eglise de Paris offroit alors de plus vertueux et de plus éclairé. C'étoient des hommes aussi célèbres par leurs connoissances que par leur piété; c'étoient le père Bourdaloue, MM. Tiberge et Brisacier, supérieurs des missions étrangères; M. Joly, supérieur général de Saint-Lazare; l'abbé Godet-des-Marais, depuis évêque de Chartres. Fénélon fut associé à ces hommes respectables.

On reconnut bientôt que, par la flexibilité de son esprit, il étoit propre à tous les genres d'instruction, et que tout ce qui pouvoit être utile à la religion et au bien public avoit un droit égal à l'activité de son zèle et à l'emploi de ses talens. Par un contraste singulier, on vit le même homme qui élevoit le petit-fils de Louis XIV et préparoit à la France un grand roi, enseigner à des religieuses les vertus humbles et cachées du cloître, et à de jeunes pensionnaires les premiers élémens du christianisme. Il étonnoit par son habileté et son expérience dans la conduite des ames ces hommes vénérables qui avoient blanchi dans l'exercice de ces pénibles et difficiles fonctions. Ses écrits et ses instructions passoient par les

mains de madame de Maintenon, qui y trouvoit chaque jour de nouveaux motifs pour goûter le caractère et les principes de l'abbé de Fénélon. Il réunissoit tout ce qui pouvoit convenir à sa piété et plaire à son goût. Elle voulut peut-être éprouver sa sincérité, en exigeant de lui un service, toujours délicat à demander, toujours difficile à rendre. Elle le pria de lui exposer par écrit les *défauts* qu'il avoit pu observer en elle, et Fénélon donna à madame de Maintenon le tableau des *défauts* de madame de Maintenon. L'idée étoit singulière (1) : l'exécution en est remarquable. Si madame de Maintenon s'étoit méfiée de sa sincérité, elle dut être rassurée ; et la franchise de Fénélon dut ajouter à son estime et à sa confiance pour lui. Nous n'en rapporterons que les traits les plus saillans; ils suffiront pour montrer que madame de Maintenon étoit aussi digne d'entendre la vérité, que Fénélon de la lui dire.

III. Madame de Maintenon

« Je ne puis, Madame, vous parler sur vos » *défauts* qu'au hasard. Vous n'avez jamais agi de

(1) Madame de Maintenon avoit copié de sa main ces avis de l'abbé de Fénélon; on les trouva après sa mort parmi ses papiers. Madame de Glapion, supérieure de Saint-Cyr, confia cet écrit au maréchal de Villeroi, qui lui répondit : « Je vous » renvoie le petit livret que vous m'avez confié. Avouez qu'il » y a un petit mouvement de vanité à faire parler de ses dé» fauts ».

» suite avec moi, et je compte pour peu ce que » les autres m'ont dit de vous; mais n'importe, » je vous dirai ce que je pense.

consulte Fénélon sur ses défauts.

» Vous êtes bonne à l'égard de ceux pour qui » vous avez du goût et de l'estime; mais vous êtes » froide dès que ce goût vous manque; quand » vous êtes sèche, votre sécheresse va assez loin; » ce qui vous blesse, vous blesse vivement.

» Vous tenez par un sentiment de mauvaise » gloire au plaisir de soutenir votre prospérité » avec modération, et de paroître, par votre » cœur, au-dessus de votre place.

» Vous êtes naturellement disposée à la con- » fiance pour les gens de bien, dont vous n'avez » pas assez éprouvé la prudence; mais quand vous » commencez à vous défier, votre cœur s'éloigne » d'eux trop brusquement. Il y a cependant un » milieu entre l'excessive confiance qui se livre, » et la défiance qui ne sait plus à quoi s'en tenir, » lorsqu'elle sent que ce qu'elle croyoit tenir lui » échappe.

» On dit, et selon toute apparence avec vérité, » que vous êtes sévère; qu'il n'est pas permis » d'avoir des défauts avec vous, et qu'étant dure » à vous-même, vous l'êtes aussi aux autres; que » quand vous commencez à trouver quelque » foible dans les gens que vous avez espéré de

» trouver parfaits, vous vous en dégoûtez trop » vite, et que vous poussez trop loin le dé- » goût.

» On dit que vous vous mêlez trop peu des af- » faires. Ceux qui vous parlent ainsi, sont ins- » pirés par l'inquiétude, par l'envie de se mêler » du gouvernement, et par le dépit contre ceux » qui distribuent les grâces, ou par l'espoir » d'en obtenir par vous. Le zèle du salut du Roi » ne doit point vous faire aller au-delà des bornes » que la Providence semble vous avoir mar- » quées.

» Ce n'est pas la fausseté que vous avez à » craindre, tant que vous la craindrez. Les gens » faux ne croient pas l'être ; les vrais tremblent » toujours de n'être pas assez vrais.

» Le vrai moyen d'attirer la grâce sur le Roi et » sur l'Etat, n'est pas de crier, ou bien de fati- » guer le Roi ; c'est de l'édifier, et d'ouvrir peu à » peu le cœur de ce prince par une conduite in- » génue, cordiale et patiente.

» Votre esprit est plus capable d'affaires que » vous ne pensez. Vous vous défiez peut-être un » peu trop de vous-même ; ou bien vous craignez » trop d'entrer dans des discussions contraires au » goût que vous avez pour une vie tranquille et » recueillie.

» Chacun, plein de son intérêt, veut vous y » entraîner, et vous trouve insensible à la gloire » de Dieu, si vous n'êtes aussi échauffée que lui. » Chacun veut même que votre avis soit conforme » au sien, et sa raison à la vôtre ».

Mais le fragment suivant est bien remarquable par le courage avec lequel Fénélon parle des défauts de Louis XIV à la femme de Louis XIV.

« Comme le Roi se conduit bien moins par des » maximes suivies, que par l'impression des gens » qui l'environnent, et auxquels il confie son au- » torité, l'essentiel est de ne perdre aucune occa- » sion pour l'obséder par des gens vertueux, qui » agissent de concert avec vous, pour lui faire » accomplir dans leur vraie étendue ses devoirs, » dont il n'a aucune idée.... Le grand point est » de l'assiéger, puisqu'il veut l'être, de le gouver- » ner, puisqu'il veut être gouverné. Son salut » consiste à être assiégé par des gens droits et » sans intérêt. Vous devez donc mettre toute votre » application à lui donner des vues de paix, et » surtout de soulagement des peuples, de modé- » ration, d'équité, de défiance à l'égard des con- » seils durs et violens, d'horreur pour les actes » d'autorité arbitraire, enfin, d'amour pour l'É- » glise, et d'application à lui chercher de saints » pasteurs ».

Tous les conseils que Fénélon donne à madame de Maintenon dans cet écrit, respirent la même sagesse, la même élévation de sentimens.

« Vous avez à la Cour des personnes qui paroissent bien intentionnées; elles méritent que » vous les traitiez bien, et que vous les encouragiez; mais il faut beaucoup de précaution; car » mille gens se feroient dévots pour vous plaire. » Pour votre famille, rendez-lui les soins qui » dépendront de vous, selon les règles de modération que vous avez dans le cœur; mais éviter » également deux choses : l'une, de refuser de » parler pour vos parens, quand il est raisonnable de le faire; l'autre, de vous fâcher quand » votre recommandation ne suffit pas. Il me paroît que vous aimez comme il faut vos parens, » sans ignorer leurs défauts, et sans perdre de vue » leurs bonnes qualités ».

La femme célèbre à qui ces conseils s'adressoient, a prouvé qu'elle étoit capable d'en faire la règle de sa conduite. Jamais aucune femme n'a su s'élever par elle-même, et par les seuls moyens que la vertu et la délicatesse puissent avouer, à une plus haute fortune; jamais aucune femme n'a montré plus de modération dans une si étonnante prospérité; personne n'a jamais mieux senti, ni mieux exprimé le vide affreux que laissent souvent

vent la puissance et la grandeur. C'étoit elle qui écrivoit à sa nièce :

« (1) On rachète bien les plaisirs et l'enivrement » de la jeunesse. Je trouve, en repassant ma vie, » que depuis l'âge de trente-deux ans, qui fut le » commencement de ma fortune, je n'ai pas été » un moment sans peine, et qu'elles ont toujours » augmenté ».

C'étoit encore elle qui écrivoit à madame de la Maisonfort : « Que ne puis-je vous donner » mon expérience? que ne puis-je vous faire voir » l'ennui qui dévore les grands et la peine qu'ils » ont à remplir leurs journées? Ne voyez-vous » pas que je meurs de tristesse dans une fortune » qu'on auroit eu peine à imaginer. J'ai été jeune » et jolie, j'ai goûté des plaisirs; j'ai été aimée » partout; dans un âge plus avancé, j'ai passé des » années dans le commerce de l'esprit; je suis » venue à la fortune, et je vous proteste que tous » les états laissent un vide affreux ».

Plus madame de Maintenon voyoit l'abbé de Fénélon, plus elle s'attachoit à lui; elle eut même la pensée de le choisir pour son directeur (2). Elle venoit de perdre l'abbé Gobelin, qui avoit eu sa

(1) Lettre de madame de Maintenon à madame de Villette.

(2) Voyez les *Pièces justificatives* du livre deuxième, n.° I.er, sur une lettre à Louis XIV, attribuée à Fénélon.

confiance dès sa première jeunesse (1), « et qui » l'avoit long-temps dirigée avec fermeté, mais » qui lui étoit devenu presque inutile; elle avoit » conservé pour lui la même confiance, la même » docilité, le même goût; mais il avoit pris une » si grande crainte d'elle, il la traitoit avec tant » de respect, il l'embarrassoit si fort par la con- » trainte que son élévation lui donnoit malgré lui » et malgré elle, que de continuelles infirmités » se joignant à toutes ces raisons, elle s'adressa » pendant quelque temps au P. Bourdaloue. Mais » ce saint et savant prédicateur lui déclara qu'il » ne pourroit la voir que tous les six mois à cause » de ses sermons. Elle comprit que tout habile, » tout vertueux, tout expérimenté, tout zélé » qu'il étoit, elle ne pourroit pas en tirer le se- » cours presque continuel dont elle avoit besoin. » En se privant du P. Bourdaloue, elle redoubla » d'estime pour lui; car, ajoute-t-elle avec assez » de naïveté, la direction de ma conscience n'é- » toit point à dédaigner; elle hésita quelque » temps entre l'abbé de Fénélon et l'abbé Godet- » des-Marais, depuis évêque de Chartres. Elle » connoissoit ce dernier par l'abbé Gobelin, qui » logeoit au séminaire des Trente-trois dont l'abbé » Godet-des-Marais étoit supérieur. Son exté-

(1) Entretiens de madame de Maintenon.

» rieur, bien loin d'avoir rien qui attirât, étoit » tout-à-fait propre à éloigner. Il avoit un air » froid, sec et austère; mais tout ce qu'elle vit » en lui, dans ses rapports avec Saint-Cyr, parut » à madame de Maintenon si saint, si vertueux, » si sage, si modéré, si prudent, qu'elle se décida » à lui donner sa confiance; elle fit part de son » projet à l'abbé Brisacier, qui, avec une droiture » merveilleuse, et sans profiter de l'ouverture » pour la porter à le choisir lui-même, ou l'abbé » Tiberge, son intime ami, pour qui elle avoit » une égale estime, dit à madame de Maintenon : » Vous ne sauriez mieux faire, Madame, que de » prendre M. l'abbé Des-Marais pour votre di- » recteur; il a tout ce qui vous convient et qui » vous est nécessaire : elle pria l'abbé Brisacier de » lui en faire la proposition. L'abbé Des-Marais » le refusa d'abord, regardant cette charge comme » formidable, ainsi qu'il lui écrivit à elle-même » quelque temps après. Il fallut employer l'auto- » rité de M. Tronson, supérieur général de Saint- » Sulpice, pour qui l'abbé Des-Marais avoit une » entière déférence, et qui le décida à se charger » de la conscience de madame de Maintenon ».

C'est de madame de Maintenon elle-même que nous empruntons ces détails; et elle ajoutoit : « J'ai souvent pensé depuis, pourquoi je ne pris

» pas l'abbé de Fénélon, dont toutes les manières me plaisoient, dont l'esprit et la vertu m'avoient si fort prévenue en sa faveur. Comment, » au milieu de tout ce qui devoit me déterminer » d'un côté, me jetois-je de l'autre »? Elle s'exprimoit ainsi long-temps après l'affaire du quiétisme et la disgrâce de Fénélon; elle attribuoit cette détermination à une bonté de la Providence, qui avoit voulu la préserver des erreurs de M. de Cambrai (1).

Mais à l'époque où elle parut indécise entre l'abbé de Fénélon et l'abbé Des-Marais, pour la direction de sa conscience, elle étoit bien éloi-

(1) On lit dans les notes placées à la suite de l'*Eloge de Fénélon*, par M. l'abbé Maury, aujourd'hui cardinal, édit. de 1804: « Madame de Maintenon *prit Fénélon pour son directeur* à la » mort de l'abbé Gobelin; et cette direction, qui pouvoit donner la plus grande influence sur le gouvernement, effraya ses » ennemis, qui dès-lors conjurèrent sa perte: il y avoit alors » contre lui plusieurs cabales à la Cour. L'affaire du quiétisme » décida enfin madame de Maintenon à le quitter, et à choisir » pour confesseur M. Godet-des-Marais, évêque de Chartres, » *ennemi très-passionné* de l'archevêque de Cambrai ».

On vient de voir par le témoignage de madame de Maintenon elle-même, que *Fénélon n'a jamais été son directeur*, et qu'elle avoit donné sa confiance spirituelle à l'abbé *Des-Marais, long-temps avant l'affaire du quiétisme*. On verra dans la suite que l'abbé Des-Marais, depuis évêque de Chartres, fut opposé à la doctrine de Fénélon, mais qu'il ne fut jamais son *ennemi très-passionné*.

gnée de lui supposer des erreurs. On voit par tous les détails de confiance qu'elle conserva avec lui, lors même que l'affaire du quiétisme eût commencé à faire un certain éclat, combien elle goûtoit ses maximes, vénéroit sa vertu, et admiroit son désintéressement.

IV. Désintéressement de Fénélon.

Cette dernière qualité devoit surtout frapper madame de Maintenon; elle en offroit elle-même le modèle le plus admirable dans une place qui, mettant tout à sa disposition, mettoit à ses pieds toute la Cour et tous les ambitieux. On aura peine à croire que Fénélon fut cinq ans précepteur des enfans de France sans recevoir la plus foible grâce. Le seul revenu ecclésiastique dont il ait joui jusqu'à l'âge de quarante-trois ans, consistoit dans le petit prieuré de Carennac, que l'évêque de Sarlat, son oncle, lui avoit résigné, pour l'aider à subsister à Paris, pendant qu'il y exerçoit les fonctions du saint ministère. Ce fut cependant l'époque où il jouit du plus grand crédit auprès de madame de Maintenon; mais madame de Maintenon et M. de Beauvilliers, aussi désintéressés que Fénélon, pensoient pour lui comme ils pensoient pour eux-mêmes.

V. Il est nommé à l'abbaye de St.-Valery.

Il fallut que Louis XIV s'occupât des intérêts de Fénélon, puisque personne ne s'en occupoit pour lui. Il parut même honteux de s'en être res-

souvenu si tard: Il le nomma, en 1694, à l'abbaye de Saint-Valery; il voulut le lui annoncer lui-même, et lui fit, pour ainsi dire, des excuses d'un témoignage si tardif de sa reconnoissance et de sa bonté.

C'est au moment où ce que l'on appelle la fortune commençoit à sourire à Fénélon, que s'élevèrent les premiers nuages qui devoient troubler une vie jusqu'alors si heureuse et si tranquille.

Nous allons parler de l'affaire du quiétisme. Des circonstances particulières ont mis à notre disposition un très-grand nombre de manuscrits de Fénélon, qui n'ont jamais été publiés. Nous ne nous en servirons que pour exposer les faits avec la plus grande exactitude. Nous oublierons que nous écrivons l'histoire de Fénélon; ou du moins nous nous rappellerons que nous avons aussi à parler de Bossuet. Tous les intérêts et toutes les passions, qui donnèrent des partisans et des adversaires à ces deux grands hommes, n'existent plus. Ce seroit bien mal servir la religion et la vérité, que d'avoir la pensée de perpétuer des divisions et des rivalités, auxquelles ils eurent eux-mêmes la gloire de mettre un terme. Le grand intérêt que peut inspirer le récit de cette controverse, est d'en observer le résultat, et ce résultat

fut tout entier en faveur de la religion et de la vérité. Bossuet eut le mérite de faire condamner des erreurs qui n'étoient pas sans danger. Fénélon eut le mérite encore plus rare de se soumettre au jugement qui l'avoit condamné.

On nous a reproché de n'avoir point placé à la tête du récit des controverses de Bossuet et de Fénélon, l'exposé de la question de doctrine qui excita des débats si animés entre ces deux grands hommes. Nous sommes obligés de convenir que ce reproche peut paroître fondé de la part de cette classe de lecteurs que leur profession et leurs études ont familiarisés avec ces questions subtiles et délicates. Peut-être en effet avions-nous cédé trop facilement à la difficulté de reproduire avec toute l'exactitude et toute la précision nécessaires, un système de doctrine qui a produit tant d'écrits et de discussions. Peut-être aussi avons-nous trop obéi à la crainte d'excéder les bornes de l'histoire, en entrant dans des détails devenus plus indifférens par l'édifiante soumission de Fénélon.

Cependant, pour satisfaire, autant qu'il est en nous, à l'obligation que l'on semble nous imposer, nous réduirons aux termes les plus simples et les plus précis le système de mysticité que l'on est convenu d'appeler le *quiétisme*.

Il y a eu dans tous les temps et dans toutes

les religions des hommes singuliers, qui ont cru ne pouvoir arriver à la perfection que par des voies bizarres et extraordinaires (1).

VI. Quiétisme de Molinos.

Tel fut à la fin du 17.e siècle, *Michel Molinos*, prêtre espagnol, qu'on peut regarder comme le patriarche des *Quiétistes modernes*.

La doctrine de *Molinos* peut se réduire à ces trois maximes :

1.° La *contemplation parfaite* est un état, où l'ame ne raisonne point, ne réfléchit ni sur Dieu, ni sur elle-même, mais reçoit *passivement* l'impression de la lumière céleste, sans exercer aucun acte d'amour, d'adoration, ou tout autre acte quelconque de la piété chrétienne. C'est cet état d'inaction et d'inattention absolue que *Molinos* appelle *quiétude*.

2.° Dans cet état de *contemplation parfaite*, l'ame ne désire rien, pas même son salut; elle ne craint rien, pas même l'enfer : elle n'éprouve plus d'autre sentiment que celui d'un entier abandon au bon plaisir de Dieu.

3.° Une ame arrivée à cet état de *contemplation parfaite*, est dispensée de l'usage des sacremens et de la pratique des bonnes œuvres. Tous les actes, tous les exercices de la piété chrétienne

(1) Tels furent au onzième siècle les *Hésycastes* dans l'Eglise grecque, et les *Béguards* au quatorzième, dans l'Eglise latine.

lui deviennent indifférens. Les représentations et les imaginations les plus criminelles peuvent affecter la partie sensitive de l'ame, sans la souiller, et elles restent étrangères à la partie supérieure, où résident l'intelligence et la volonté.

De ces principes si pernicieux, *Molinos* en déduisoit la conséquence abominable, qu'une ame parvenue à cet état de *contemplation parfaite*, cessoit d'être coupable envers Dieu, en s'abandonnant aux actions les plus criminelles; que son corps n'étoit plus alors que l'instrument du démon, sans que l'ame, intimement unie à Dieu, éprouvât la plus légère altération du désordre qui agite les sens (1).

On ne peut assez s'étonner qu'une doctrine, dont les conséquences révoltantes n'étoient pas même dissimulées, et s'énonçoient sous des expressions si formelles, ait pu trouver à Rome des partisans parmi des personnes éminentes en piété, et que la dignité de leur caractère, ainsi que la pureté bien connue de leurs mœurs, auroient dû préserver d'un genre de séduction qui offensoit la simple honnêteté naturelle.

Les écrits de *Molinos* furent proscrits en 1687 par une bulle du pape Innocent XI; et leur auteur, condamné à une prison perpétuelle, y finit,

(1) Voyez aux *Pièces justificatives* la lettre du cardinal Caraccioli au pape Innocent XI, en date de 1682, n.° II.

dit-on, ses jours dans des sentimens de repentir et de piété.

Ce fut peu de temps après la condamnation de *Molinos*, que le *quiétisme* s'introduisit en France sous une forme moins grossière, et dégagée des extravagances impies et criminelles que le Saint-Siége avoit si justement frappées d'anathême.

C'est Bossuet lui-même qui nous servira d'interprète dans l'exposition de ce *quiétisme* mitigé, tel qu'il l'avoit puisé dans l'analyse des écrits de madame Guyon.

VII. Quiétisme de madame Guyon.

« L'abrégé des erreurs de ce *quiétisme*, dit » Bossuet, est de mettre la sublimité et la per- » fection dans des choses qui ne sont pas, ou du » moins qui ne sont pas de cette vie; ce qui les » oblige à supprimer dans certains états, et dans » ceux qu'on nomme *parfaits contemplatifs*, » beaucoup d'actes essentiels à la piété, et ex- » pressément commandés de Dieu; par exemple, » les actes de foi explicite, contenus dans le Sym- » bole des apôtres; toutes les demandes, et même » celles de l'Oraison dominicale, les réflexions, les » actions de grâces, et les autres actes de cette » nature, qu'on trouve commandés et pratiqués » dans toutes les pages de l'Ecriture et dans tous » les ouvrages des saints (1) ».

Bossuet expose ensuite et discute le principe

(1) Voyez l'*Instruction* de Bossuet *sur les Etats d'oraison.*

fondamental de cette nouvelle doctrine, savoir : que la perfection consiste, même dès cette vie, *dans un acte continuel et invariable de contemplation et d'amour;* d'où il suit que, lorsqu'on s'est une fois donné à Dieu, l'acte en subsiste toujours, s'il n'est révoqué, et qu'il n'est nécessaire ni de le réitérer, ni de le renouveler.

Il est constant, ainsi que l'observe Bossuet, que ce principe, pris dans son sens naturel, conduit aux plus étranges conséquences.

1.° C'est une suite nécessaire de ce principe, qu'il ne faut point se recueillir dans l'oraison, quelque distrait que l'on ait été, puisque, selon ces nouveaux mystiques, les actes une fois parfaits ne périssent point.

2.° Ce même principe tend à relâcher dans les *parfaits* le soin de renouveler les actes les plus essentiels à la piété, tels que les actes explicites de foi, d'espérance et de demande. Car pour ces prétendus *parfaits*, il n'y a plus qu'un seul acte perpétuel et universel, dans lequel tout est renfermé pour eux, et dans lequel ils prétendent que tous les autres actes de religion se trouvent compris éminemment.

Aussi madame Guyon, dans son *Explication du Cantique des cantiques*, paroît-elle enseigner formellement que le désir et la demande du salut

sont entièrement supprimées dans son état prétendu de perfection, et que dans ce même état, l'ame doit renoncer à tous les actes distincts et explicites quelconques.

VIII. Quiétisme de Fénélon.

Il existe une différence très-importante entre le *quiétisme* de Fénélon et celui de madame Guyon.

Madame Guyon supposoit et avoit même entrepris de tracer une méthode, par laquelle on pouvoit conduire les ames les plus communes à cet état de perfection, où un acte continuel et immuable de contemplation et d'amour les dispensoit pour toujours de tous les autres actes de religion, ainsi que des pratiques de piété les plus indispensables selon la doctrine de l'Eglise catholique.

Mais Fénélon, dans les égaremens même de son imagination, n'alla pas à beaucoup près si loin.

On verra dans la suite que les propositions de son livre *des Maximes des Saints*, prises à la rigueur, expriment seulement *la possibilité d'un état habituel de pur amour*, d'où étoient exclus comme autant d'imperfections tous les actes explicites des autres vertus, même le désir du salut et la crainte de l'enfer.

Aussi on a observé que toute la doctrine de Fénélon, condamnée par le bref d'Innocent XII, pouvoit se réduire à ces deux points :

1.° Il est dans cette vie un état de perfection

dans lequel le désir de la récompense, et la crainte des peines n'ont plus lieu.

2.° Il est des ames tellement embrasées de l'amour de Dieu, et tellement résignées à la volonté de Dieu, que si dans un état de tentation, elles venoient à croire que Dieu les a condamnées à la peine éternelle, elles feroient à Dieu le sacrifice absolu de leur salut.

Nous croyons que cet exposé peut suffire pour faire connoître la nature des questions qui furent agitées entre Bossuet et Fénélon, nous devons actuellement rapporter à quelle occasion elles s'élevèrent, et par quel concours malheureux de circonstances les prélats les plus recommandables de l'Eglise de France, et les personnages les plus vertueux de la Cour de Louis XIV, se trouvèrent mêlés à ces affligeantes discussions.

IX. Histoire de madame de Guyon.

Jeanne-Marie Bouvières de la Mothe, connue sous le nom de madame Guyon, étoit née à Montargis, le 13 avril 1648, d'une famille considérée dans cette ville. Elle fut mariée à seize ans au fils du célèbre Guyon, qui devoit sa noblesse et sa fortune à la belle entreprise du canal de Briare. Elle n'avoit que vingt-huit ans lorsqu'elle perdit son mari (1), qui lui laissa trois enfans en bas âge. Elle avoit montré de bonne

(1) Il mourut le 21 juillet 1676.

heure un penchant décidé pour toutes les œuvres de charité, et un goût extrême pour une dévotion tendre et affectueuse. Un voyage qu'elle fit à Paris, en 1680, la mit à portée de voir M. d'Arenthon, évêque de Genève, que les affaires de son diocèse y avoient conduit. Ce prélat, qui jouissoit de la plus haute réputation de vertu, fut touché de la piété et du détachement du monde, qui se faisoient remarquer dans la conduite et dans tous les sentimens de madame Guyon. Il lui proposa de se retirer dans son diocèse avec de nouvelles catholiques, qui alloient établir une communauté à Gex, pour la conversion des filles protestantes. Une résolution aussi extraordinaire dans une mère de famille, dont les enfans étoient encore si jeunes, auroit eu besoin d'être justifiée par une vie entière consacrée à la retraite et aux bonnes œuvres. Le caractère de madame Guyon ne lui permit pas de jouir de cette heureuse obscurité, qui eût été plus favorable à sa tranquillité, et peut-être à sa réputation.

Du père Lacombe.

Elle arriva à Gex en 1681. Ce fut dans cette ville qu'elle revit le père Lacombe, barnabite. Elle avoit déjà eu occasion de le voir à Paris, dans un voyage qu'elle y avoit fait dix ans auparavant; elle s'étoit sentie dès-lors attirée vers lui, et elle avoit cru reconnoître dans cette disposition une

vue particulière de la Providence ; c'étoit même ce qui l'avoit portée à le consulter par lettres dans deux ou trois circonstances. A son arrivée à Gex, ce religieux lui fut présenté et recommandé par l'évêque de Genève lui-même, qui l'établit supérieur de cette nouvelle communauté.

C'est à cette époque que remontent les rapports plus suivis de madame Guyon avec le père Lacombe. L'imagination trop vive et trop exaltée de madame Guyon auroit eu besoin d'être tempérée par un esprit plus calme et plus réglé que celui du père Lacombe ; et malheureusement le caractère de ce religieux le rendoit peu propre à exercer un ministère si utile. Il étoit lui-même disposé aux illusions d'une imagination désordonnée, et cette conformité d'inclination et de goût entretint madame Guyon dans l'idée qu'elle étoit appelée à exercer dans l'Eglise un ministère extraordinaire. Toute la suite de sa vie a laissé apercevoir qu'elle étoit tourmentée de la manie de fonder une espèce d'association mystique.

Les parens de madame Guyon virent avec peine qu'elle avoit adopté un genre de vie qui ne lui permettoit plus de remplir ses devoirs de mère de famille. Mais en blâmant sa résolution, ils rendirent justice à son désintéressement ; elle leur abandonna la garde noble de ses enfans,

qui la faisoit jouir de plus de 40,000 livres de rente, et ne se réserva qu'un revenu assez modique.

Il paroît que l'évêque de Genève conçut quelque méfiance de l'attrait qu'elle marquoit, ainsi que le père Lacombe, pour un genre de dévotion qui pouvoit conduire à des illusions dangereuses; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il retira sa confiance et ses pouvoirs à ce religieux.

Il paroît aussi que la communauté de Gex auroit désiré que madame Guyon disposât en faveur de cet établissement du peu de fortune qui lui restoit; qu'elle s'y refusa, et qu'il en résulta un mécontentement mutuel, qui détermina madame Guyon à s'en séparer.

Une séparation aussi brusque commença à lui faire des ennemis. La meilleure manière d'expliquer ou de justifier sa conduite, eût été sans doute de choisir un autre asile, où elle auroit pu suivre, selon les règles communes, et sous l'autorité des supérieurs ecclésiastiques, son attrait pour les bonnes œuvres et pour une vie chrétienne et retirée.

Le parti qu'elle prit étoit plus propre à entretenir qu'à dissiper les préventions qui s'élevoient déjà contre elle. Elle suivit le père Lacombe à Thonon, dans le Chablais; elle se logea à la vérité

rité dans un couvent d'ursulines ; mais elle y voyoit habituellement ce religieux, qui étoit devenu son disciple, bien plus que son directeur ; elle fut ensuite à Grenoble, où elle tint des conférences publiques ; s'y fit des ennemis et des partisans, et parut même troubler un moment, par ses nouvelles maximes, la paix et le silence des déserts de la grande Chartreuse.

Elle alla rejoindre le père Lacombe à Verceil, où ce religieux étoit venu prêcher. Mais on doit dire en même temps qu'elle avoit cédé aux vives instances de l'évêque de cette ville, prélat d'une grande vertu, dont elle emporta l'estime, lorsque sa mauvaise santé l'obligea de quitter Verceil.

Madame Guyon avoit déjà demeuré à Turin, où elle avoit laissé une réputation honorable par ses liaisons avec les personnes les plus respectables, et surtout avec la sœur du premier ministre du duc de Savoie, chez laquelle elle logeoit.

En revenant d'Italie, elle repassa par Grenoble, où elle se flattoit d'avoir laissé des disciples zélés. Mais le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble, étoit déjà un peu prévenu contre elle ; il étoit blessé de quelques singularités qu'il avoit remarquées dans sa doctrine, et il l'obligea honnêtement de partir de Grenoble.

Elle revint donc à Paris en 1687, après six ans

d'absence, de voyages, de courses, de conférences et de prédications, qui ont donné à ses ennemis lieu de hasarder les reproches les plus graves contre ses opinions et même contre ses mœurs, et à ses amis beaucoup de peines et de soins pour justifier une conduite aussi extraordinaire pendant ces premières années.

Ce fut pendant ces voyages qu'elle composa deux ouvrages qui ont fourni des motifs plus légitimes de censure. L'un est intitulé : *Moyen court et très-facile pour l'oraison;* et l'autre, *L'explication mystique du Cantique des cantiques.* Ses amis lui rendirent le funeste service de faire imprimer le premier à Grenoble en 1685, et le second à Lyon. Ils parurent à la vérité munis de quelques approbations respectables; mais ces sortes d'approbations ne forment jamais une autorité suffisante contre un examen plus sévère, lorsque des maximes ou des expressions indiscrètes peuvent conduire à des interprétations ou à des conséquences dangereuses.

A peine madame Guyon fut-elle de retour à Paris, qu'on écrivit contre elle et contre le père Lacombe des lettres de presque tous les lieux qu'elle avoit parcourus.

M. de Harlay gouvernoit alors le diocèse de Paris. Quels que soient les reproches qu'on ait pu

faire à ce prélat, il avoit au moins la sagesse et le mérite d'apporter un soin extrême à combattre toutes les nouveautés qui pouvoient troubler la paix de l'Eglise et l'ordre public.

La condamnation récente que le pape Innocent XI venoit de prononcer contre les ouvrages et contre la personne du prêtre Molinos, l'abus criminel que ce prétendu mystique avoit fait d'une fausse spiritualité, justifioient le zèle de l'archevêque de Paris. On n'ignoroit pas que cette doctrine avoit trouvé des partisans secrets en France même, et on ne pouvoit apporter trop de vigilance pour en arrêter ou pour en prévenir les progrès.

Les dénonciations qu'on porta à M. de Harlay contre madame Guyon et le père Lacombe, lui parurent exiger de sa part des mesures de précaution et de sévérité; il crut trouver quelque conformité entre leur doctrine et celle de Molinos. Il demanda et obtint un ordre du Roi pour s'assurer de leurs personnes.

X. Le P. Lacombe est arrêté. 1687.

Le père Lacombe fut arrêté au mois d'octobre 1687, détenu d'abord à la maison des Pères de la doctrine chrétienne, et enfermé ensuite à la Bastille. L'official de Paris lui fit subir plusieurs interrogatoires; et comme il continuoit à marquer un attachement opiniâtre à la doctrine de son

livre, de l'*Analyse de l'oraison mentale*, on le transféra dans l'île d'Oléron, ensuite au château de Lourdes dans les Pyrénées, où nous le retrouverons encore en 1698.

XI. Madame Guyon est arrêtée. 1688.

Madame Guyon fut arrêtée au mois de janvier 1688, et conduite aux religieuses de Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine. Elle y subit aussi plusieurs interrogatoires en présence de l'official et de son vice-gérent. Les pièces de cette procédure n'ont jamais été connues. Mais il est bien évident que cette instruction juridique n'avoit fourni aucune preuve des accusations si graves qu'on avoit intentées contre ses mœurs. Il eût été bien facile à M. de Harlay de fermer la bouche aux amis de madame Guyon et aux personnes vertueuses qui agirent dans la suite en sa faveur, si la procédure avoit laissé le plus léger nuage sur des accusations d'une nature aussi délicate. Le seul doute auroit suffi pour rendre madame de Maintenon inaccessible à tout intérêt pour une femme qui auroit cherché à couvrir ses désordres du masque de la religion.

On doit encore observer que partout où madame Guyon arrivoit, chargée de préventions qui auroient dû éloigner d'elle, et d'humiliations qui sembloient supposer la conviction d'un grand délit, elle parvenoit bientôt à dissiper tous les nuages

par la simplicité de ses mœurs, à toucher tous les cœurs par le spectacle de l'innocence opprimée, et à inspirer aux personnes les plus sévères un intérêt et un zèle qui les transformoient en ses disciples.

Pendant la détention de madame Guyon aux filles de Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine, madame de Miramion eut occasion d'entendre parler d'elle aux religieuses de ce monastère; elles ne cessoient de lui vanter sa piété, sa douceur, sa résignation, l'onction de ses discours, et l'attrait qu'elle leur inspiroit pour les choses spirituelles. Madame de Miramion voulut la connoître, et elle fut aussi édifiée de ce qu'elle vit et de ce qu'elle entendit, que de tout ce qu'elle avoit entendu dire. Blessée d'une injustice qui lui paroissoit un scandale pour la religion, elle réclama le crédit de madame de Maintenon, protectrice généreuse de tous les malheureux, et toujours disposée à accueillir les personnes de son sexe, qui annonçoient le goût de la vertu. Madame de Miramion jouissoit d'une considération qui étoit la récompense d'une vie pleine de bonnes œuvres aux yeux de Dieu et des hommes. Un témoignage comme le sien étoit fait pour inspirer une juste confiance à madame de Maintenon. Elle avoit déjà entendu parler avec éloge de madame Guyon

à deux autres personnes, dont le suffrage, réuni à celui de madame de Miramion, ne pouvoit manquer de faire impression sur elle.

XII. Madame de la Maisonfort.

Madame Guyon avoit à Saint-Cyr une parente que madame de Maintenon affectionnoit singulièrement, et qu'elle désiroit d'attacher à cette maison. Madame de la Maisonfort, née d'une famille ancienne et pauvre du Berry, et chanoinesse de Poussay en Lorraine, avoit été attirée à Saint-Cyr dans le temps où l'on n'y étoit point assujettie à des vœux absolus. Elle avoit beaucoup d'esprit, de vertu. Une imagination aimable et brillante n'excluoit point en elle les qualités nécessaires pour le gouvernement. Madame de Maintenon se plaisoit à voir en madame de la Maisonfort, celle qui devoit un jour la remplacer pour entretenir à Saint-Cyr l'esprit et l'ordre qu'elle vouloit y établir. Ce fut peut-être, de toutes les dames de Saint-Cyr, celle qui inspira d'abord l'attrait le plus vif à madame de Maintenon. On voit par les lettres qui nous restent, et qui remontent à cette époque de leur liaison, avec quel abandon elle aimoit à répandre tous ses sentimens dans un cœur capable de les recevoir et de les partager. Ses lettres à madame de la Maisonfort respirent une délicatesse, un goût et une confiance, qui ne se retrouvent jamais qu'avec un

mélange de contrainte dans ses autres correspondances. Il étoit naturel que madame de la Maisonfort s'intéressât pour sa parente souffrante et persécutée.

Madame de Béthune.

La duchesse de Béthune, née Fouquet, l'amie la plus zélée de madame Guyon, et la cause indirecte de tous les malheurs de Fénélon, voyoit souvent madame de Maintenon à l'hôtel de Beauvilliers; car la piété avoit formé la liaison la plus intime entre les filles de Colbert et la fille de Fouquet. Elles n'avoient point hérité de la haine et des longues inimitiés de leurs pères; et la Cour étonnée admiroit ce miracle de la religion et de la vertu. La duchesse de Béthune étoit liée depuis long-temps avec madame Guyon. Enveloppée dans la disgrâce du surintendant Fouquet, son père, elle avoit connu bien jeune le malheur, et suivi dans l'exil sa respectable aïeule (1). L'une et l'autre avoient ensuite obtenu la permission de se rapprocher de Paris; elles s'étoient fixées à Montargis. La duchesse de Béthune avoit logé long-temps chez le père de madame Guyon; c'est là qu'elle avoit contracté pour elle une amitié et une estime, que les contradictions et les événemens ne firent que fortifier. Aussitôt qu'elle apprit que son amie étoit enfermée au monastère de la Visitation, elle chercha à adoucir et à abréger

(1) Marie de Meaupou, mère du surintendant Fouquet.

sa captivité. Sa propre expérience lui avoit appris qu'on peut être persécutée et innocente. Elle en parloit souvent chez madame de Beauvilliers à madame de Maintenon. Malgré son penchant naturel à obliger, madame de Maintenon se faisoit une peine d'intervenir dans une affaire, où elle supposoit que des raisons indispensables avoient pu seules forcer le supérieur ecclésiastique à faire agir l'autorité; mais les témoignages uniformes de trois personnes aussi recommandables que madame de Miramion, la duchesse de Béthune et madame de la Maisonfort, triomphèrent de ses scrupules. On voit, par une de ses lettres, qu'elle éprouva d'abord quelques difficultés de la part du Roi.

M. de Harlay n'avoit rien aperçu dans la procédure de son official, qui pût inculper les mœurs de madame Guyon; et comme elle protestoit (1) toujours qu'elle n'étoit point attachée à ce qu'elle avoit écrit; qu'au moment qu'on lui déclaroit qu'elle étoit dans l'erreur, elle y renonçoit, et qu'elle étoit même prête à brûler ses écrits, ce prélat se flatta qu'une captivité de huit mois la rendroit désormais plus circonspecte. Mais il exigea d'elle une soumission conforme à ses déclarations, et elle recouvra sa liberté.

A cette époque, Fénélon ne connoissoit point

(1) Manuscrits de Pirot.

encore madame Guyon. A la vérité, il en avoit souvent entendu parler à la duchesse de Béthune, qu'il rencontroit habituellement chez madame de Beauvilliers. Mais le genre de vie si singulier de madame Guyon, le parti qu'elle avoit pris de s'éloigner de ses enfans pour aller exercer une espèce d'apostolat dans des provinces éloignées, sa juste méfiance des dons extraordinaires que madame de Béthune lui supposoit, l'avoient plutôt indisposé contre elle, que prévenu en sa faveur. Cependant, à son retour des missions du Poitou, passant par Montargis, il voulut prendre lui-même des informations parmi les personnes qui avoient été témoins de sa conduite pendant les premières années de sa jeunesse et de son mariage. Il fut touché des témoignages unanimes qu'il entendit rendre à sa piété et à sa charité. Une opinion si peu suspecte et si contraire à celle qu'il s'étoit formée, changea ses premières impressions en une diposition beaucoup plus favorable.

Aussitôt que madame Guyon fut rendue à la liberté, la reconnoissance la conduisit aux pieds de madame de Maintenon ; elle lui fut présentée par la duchesse de Béthune, qui l'introduisit en même temps dans la société de madame de Beauvilliers. C'est là que Fénélon la vit fréquemment,

lorsqu'il fut devenu précepteur de M. le duc de Bourgogne; et c'est là que madame Guyon obtint cet ascendant si extraordinaire sur des personnes d'un esprit et d'un mérite si supérieur.

On ne peut en effet contester que tous les amis qu'elle se fit dans cette société ne fussent des hommes très-distingués : il suffiroit de nommer Fénélon. L'esprit de parti a pu refuser à M. de Beauvilliers un génie très-élevé, parce que son extrême modestie et sa réserve naturelle lui commandoient une circonspection habituelle. Mais M. de Saint-Simon, qu'on n'accusera jamais de prodiguer la louange, et qui avoit vécu intimement avec M. de Beauvilliers, lui accorde *de l'esprit et beaucoup d'esprit.*

Le duc de Chevreuse, qui devint l'ami le plus actif et le plus zélé de madame Guyon, réunissoit, de l'aveu général, beaucoup d'esprit à des connoissances très-variées et très-étendues. Le nom de M. de Chevreuse reviendra souvent dans la suite de la vie de Fénélon, et leur correspondance nous fournira beaucoup de faits intéressans.

Si l'on résistoit au préjugé que doivent former en faveur de madame Guyon l'estime et la confiance que lui marquèrent des hommes tels que Fénélon, M. de Beauvilliers et M. de Chevreuse, si on les suppose aveuglés par une malheureuse

illusion, on ne peut pas accuser de la même prévention madame de Maintenon, qui lui fut dans la suite aussi opposée qu'elle lui avoit d'abord été favorable. Une imagination naturellement froide et une raison sévère la préservoient de tout engouement. Il falloit au moins que madame Guyon eût dans son langage, dans son commerce et dans ses manières quelque chose d'assez attachant, et même d'assez entraînant, pour surprendre l'estime et l'intérêt d'une personne, qui avoit autant de pénétration que madame de Maintenon. On doit ajouter que son caractère la portoit à la méfiance, et que l'expérience de la flatterie et de la fausseté, dont elle étoit sans cesse environnée, la tenoit toujours en garde contre ses propres penchans.

Cependant madame de Maintenon désira elle-même de voir et de connoître une femme dont elle entendoit vanter le mérite à toutes les personnes qu'elle aimoit et qu'elle estimoit. Lorsqu'elle l'eut vue et entendue, elle désira de la voir encore plus souvent. Une pareille disposition indique assez que les bruits injurieux qu'on avoit répandus contre madame Guyon, n'avoient laissé aucune impression dans l'esprit de madame de Maintenon.

La duchesse de Béthune attiroit souvent ma-

dame Guyon dans sa maison de Beynes, près de Versailles, et c'est de Beynes qu'elle venoit souvent à la Cour pour y voir M. et M.me de Beauvilliers. Les premiers entretiens se changèrent bientôt en des conférences pieuses, où madame Guyon exposoit sa doctrine sous les formes les plus séduisantes et sous les couleurs les plus propres à la faire goûter par des ames pures et religieuses. Fénélon, qui avoit fait dans sa jeunesse une étude particulière des auteurs mystiques, fut enchanté de retrouver leurs maximes, leur langage, leurs sentimens et leurs expressions affectueuses dans la bouche d'une femme qui avoit fait de grands sacrifices pour se vouer au même genre de perfection. Familiarisé depuis long-temps avec un langage qui ne pouvoit être bien entendu que des ames pieuses, il croyoit que l'on ne devoit pas soumettre aux règles d'une critique vulgaire, ou aux caprices d'un goût profane, des expressions exagérées, des comparaisons singulières, des vœux trop passionnés. Il se justifioit à lui-même son estime pour madame Guyon, par les explications particulières qu'il lui avoit demandées sur ce que sa doctrine pouvoit offrir d'obscur ou d'excessif, et il avoit cru reconnoître dans ses réponses toute la candeur d'une ame vivement éprise de l'amour de la perfection, et toute la

simplicité d'un esprit sincèrement soumis à l'autorité des supérieurs.

XIII. Madame de Maintenon attire madame de Guyon à Saint-Cyr.

Madame de Maintenon assista à quelques-unes de ces conférences, et elle en fut édifiée. Alors elle forma le dessein de faire jouir Saint-Cyr des instructions d'une femme qui avoit le don d'inspirer le désir de la perfection à tous ceux qui l'entendoient. Elle fut entretenue dans cette pensée, non-seulement par Fénélon, mais encore par les vives instances de madame de Brinon, alors supérieure de Saint-Cyr. Madame de la Maisonfort, dont nous avons déjà parlé, réunit ses sollicitations à celles de madame de Brinon. Un goût extrême de spiritualité (1) avoit rendu madame de la Maisonfort la disciple la plus affectionnée de Fénélon; et cette conformité d'opinions, jointe aux liens de parenté qui l'unissoient à madame Guyon, lui faisoit souhaiter passionnément d'entendre de sa bouche ces maximes si pures de charité, de perfection, d'abnégation de soi-même, pour lesquelles elle se sentoit tant d'attrait.

C'est ainsi que madame Guyon arriva à Saint-Cyr, précédée de toute la célébrité et de toute la considération qu'elle avoit obtenues à Versailles.

(1) C'étoit d'elle que madame de Maintenon écrivoit : *La chanoinesse est plus dévote, plus abstraite, plus aimable et plus étourdie que jamais.*

Madame de Maintenon lui permit même d'y faire de temps en temps de courts séjours. Pour mieux établir sa doctrine, madame Guyon confia à madame de la Maisonfort et à celles des autres religieuses qui marquoient le même goût, quelques-uns de ses écrits, où elle avoit développé toutes les parties de son système.

L'appui de madame de Maintenon, la confiance des hommes les plus vertueux de la Cour, l'enthousiasme qu'elle avoit inspiré à Saint-Cyr, persuadèrent sans doute à madame Guyon qu'elle étoit appelée à une mission extraordinaire; mais si elle se laissa séduire par une pareille illusion, elle eut tout lieu de s'en repentir.

Madame de Maintenon avoit été touchée du goût de vertu et de piété qu'elle avoit observé en madame Guyon; mais son excellent esprit l'avoit défendue de cette espèce d'enthousiasme qui avoit gagné toute la société de Beauvilliers; la faveur qu'elle lui avoit accordée étoit plutôt l'effet de sa confiance et de son estime pour Fénélon, et pour les autres amis de madame Guyon, qu'un goût bien décidé pour sa personne et sa doctrine. Elle n'apercevoit pas sans doute dans ses opinions toutes les erreurs qu'elle y découvrit dans la suite; mais on voit par quelques-unes de ses lettres, avant même qu'elle se fût déclarée contre

madame Guyon, et dans un temps où elle lui accordoit encore de l'intérêt et de l'estime, qu'elle ressentoit déjà une méfiance intérieure sur la singularité de ses maximes, dont la nouveauté l'étonnoit avec raison. Elle écrivoit à madame de Saint-Géran : « J'ai eu pendant deux mois » une *Explication du Cantique des cantiques.* Il » y a des endroits obscurs ; il y en a d'édifians ; » il y en a que je n'approuve en aucune manière. » L'abbé de Fénélon m'avoit dit que le *Moyen* » *court* contenoit les mystères de la plus sublime » dévotion, à quelques petites expressions près, » qui se trouvent dans les écrits des mystiques. » J'en lus un morceau au Roi, qui me dit que » c'étoient des rêveries ; il n'est pas encore assez » avancé dans la piété pour goûter cette per- » fection ».

L'abbé Godet-des-Marais, directeur de madame de Maintenon, étoit devenu évêque de Chartres après la mort de M. de Villeroy. Il l'avoit prémunie de bonne heure contre les dangers de cette nouvelle spiritualité, qu'on prétendoit introduire avec des caractères et des circonstances extraordinaires. Ce prélat eut tant d'influence dans l'affaire du quiétisme, qu'il est intéressant de le faire connoître. M. de Saint-Simon, qui considère toujours les personnages dont il parle, sous les vues

d'intrigues et d'ambition qu'il leur suppose, nous en a laissé un portrait ressemblant à beaucoup d'égards, et peu exact sous d'autres. Il sera facile de rectifier ce qu'il peut offrir de défectueux, si l'on sépare ce que la disposition habituelle de l'auteur, et les pensées toujours un peu profanes d'un homme du monde, ont pu prêter au caractère d'un évêque entièrement étranger au monde et à l'ambition.

XIV. Caractère de M. Godet-des-Marais, évêque de Chartres.

« Ce prélat, dit M. de Saint-Simon (1), étoit » fort savant, et surtout profond théologien. Il y » joignoit beaucoup d'esprit, de la fermeté, même » des grâces; et ce qui étoit le plus surprenant » dans un homme qui avoit été concentré dans » son métier, il étoit tel pour la Cour et pour le » monde, que les plus fins courtisans auroient eu » de la peine à le suivre, et auroient eu à profiter » de ses leçons. Mais c'étoit en lui un talent enfoui » pour les autres, parce qu'il ne s'en servoit jamais » sans un vrai besoin. Son désintéressement, sa » piété, sa rare probité étoient son seul lustre, et » madame de Maintenon, au point où il en étoit, » suppléoit à tout. Il tenoit à elle par les liens les » plus intimes; il étoit évêque de Saint-Cyr en » sa qualité d'évêque de Chartres; il en étoit le » directeur unique; il étoit de plus celui de ma-

(1) Mémoires de Saint-Simon, tom. II, pag. 310.

» dame

» dame de Maintenon. Ses mœurs, sa doctrine, » ses devoirs épiscopaux, tout étoit irréprocha- » ble. Il ne faisoit à Paris que des voyages courts » et rares, logeoit au séminaire Saint-Sulpice, se » montroit encore plus rarement à la Cour, et » voyoit madame de Maintenon long-temps et » souvent à Saint-Cyr, et faisoit d'ailleurs par » lettre tout ce qu'il vouloit ».

Si, à l'idée que M. de Saint-Simon vient de nous donner de l'évêque de Chartres, on ajoute les témoignages que nous avons trouvés dans les écrits de ses contemporains, on prendra une juste opinion de l'un des évêques les plus vertueux qui aient honoré l'Eglise de France. Dès l'âge de quatorze ans, l'abbé Godet-des-Marais avoit été pourvu de l'abbaye d'Igny dans le diocèse de Reims; et le seul emploi qu'il se permettoit de son revenu, étoit de le distribuer aux pauvres. Il fut attiré au séminaire de Saint-Sulpice par la réputation de M. Tronson; il fut l'ami, le disciple, l'admirateur de ce vénérable ecclésiastique. Il y trouva l'abbé de Fénélon, qui, selon la réflexion d'un écrivain (1), « étudioit les mysti- » ques qui l'égarèrent, tandis que l'abbé Godet- » des-Marais étudioit l'Ecriture sainte qui n'égare » jamais »; il devint son ami, combattit ensuite

(1) L'abbé Berthier.

ses opinions, et ne cessa jamais de l'aimer et de l'estimer. Il parut en Sorbonne, il y fut admiré, et ne le sut pas. Devenu supérieur du séminaire des Trente-trois, il y connut l'abbé Gobelin, qui le fit connoître à madame de Maintenon. Il hésita long-temps à se charger de sa direction, et ne céda qu'aux avis et même à la décision de M. Tronson. Celui qui lui apporta la nouvelle de sa nomination à l'évêché de Chartres, le trouva à genoux devant un crucifix, dans une petite chambre qui n'avoit pour tous meubles qu'une chaise et une table, et pour toute tapisserie qu'une carte de la terre sainte. L'abbé Godet-des-Marais fondit en pleurs, repoussa le fardeau qu'on lui imposoit, et n'accepta que par déférence pour M. Tronson. En 1693, il abandonna tous les revenus de son évêché aux pauvres de son diocèse, qui souffroient beaucoup de la disette des grains. Toute sa vaisselle d'argent consistoit en une cuiller et une fourchette, et il les vendit. Louis XIV voulut lui donner une place de conseiller d'Etat, et le chapeau de cardinal; il refusa l'un et l'autre; il prêchoit souvent, ne plaisoit pas : il convertissoit. Ennemi de toutes les nouveautés, invariablement attaché à la saine doctrine, il combattit tour à tour ses deux collègues les plus chers à son cœur, Fénélon et le cardinal de Noailles, sans cesser

un moment de rendre justice à leurs vertus. Ses lettres à Louis XIV, aux princes, au pape, au roi d'Espagne, étoient dignes des premiers siècles de l'Église. On a imprimé long-temps après sa mort ses lettres de direction à madame de Maintenon; et on admire la sagesse, la mesure, l'habileté, la profonde science du monde, avec laquelle ce prélat, qui n'avoit jamais vu le monde, et qui n'étoit jamais sorti de l'obscurité d'un séminaire ou de la solitude de sa maison épiscopale, conduit madame de Maintenon dans tous les détails de sa singulière position.

Tel étoit l'évêque de Chartres. On doit bien croire que madame de Maintenon consulta son directeur sur l'opinion qu'elle devoit prendre des maximes de madame Guyon. L'évêque de Chartres fut d'abord étonné de voir une femme s'immiscer, pour ainsi dire, dans le ministère ecclésiastique, et s'asseoir dans la chaire pour enseigner un système de spiritualité, dont elle s'attribuoit l'invention. Mais, aussi sage que modeste, il fut arrêté quelque temps par l'estimable scrupule de condamner avec trop de précipitation une personne dont la piété étoit honorée par tout ce qu'il y avoit alors de plus vertueux à la Cour, et qui avoit le suffrage de Fénélon, dont il estimoit la droiture et les talens. D'ailleurs, ses

opinions personnelles, comme nous aurons lieu de l'observer, se rapprochoient à quelques égards de celles qu'on lui exposoit. Avant de fixer son jugement, il voulut prendre une connoissance plus approfondie des maximes qu'on introduisoit à Saint-Cyr, et de l'usage qu'on en faisoit. Il se borna, dans le premier moment, à recommander de ne lire qu'avec précaution les ouvrages et les écrits de madame Guyon, à lui interdire l'accès habituel qu'elle avoit obtenu à Saint-Cyr, et à réprimer dans les religieuses de cette maison le penchant extrême qu'elles montroient pour toutes ces nouveautés.

On voit par plusieurs lettres de madame de Maintenon qu'elle suivit fidèlement un si sage conseil, et qu'elle conserva encore pendant quelque temps, non pas du goût, mais de l'estime pour madame Guyon.

Elle s'attacha surtout à fixer madame de la Maisonfort dans des maximes plus simples, plus sûres et plus convenables aux personnes de son état. Elle aimoit extrêmement son esprit et sa candeur; « *elle la destinoit à être une pierre fon-* » *damentale de Saint-Cyr* »; mais elle redoutoit son imagination trop active, trop délicate et trop communicative. Elle lui mandoit : « Rendez-vous » simple à l'abbé de Fénélon et à M. de Chartres.

» Je serai moi-même toujours soumise à l'opinion » *de ces deux saints.* Accoutumez-vous à vivre » avec eux; mais ne répandez point les maximes » de l'abbé devant des gens qui ne les goûtent » point. Vous parlez sans cesse *de l'état le plus* » *parfait*, et vous êtes encore remplie d'imper- » fections. Quant à madame Guyon, vous l'avez » trop prônée. *Il faut nous contenter de la garder* » *pour nous.* Il ne lui convient pas, non plus qu'à » moi, qu'elle dirige nos dames; ce seroit lui at- » tirer une nouvelle persécution. Elle a été sus- » pecte; c'en est assez pour qu'on ne la laisse » jamais en repos. Elle m'a paru d'une discrétion » admirable; elle ne veut de commerce qu'avec » vous; tout ce que j'ai vu d'elle m'a édifiée, et » je la verrai toujours avec plaisir; mais il faut » conduire notre maison par les règles ordinai- » res, et tout simplement. Ce sera une perfection » en vous de n'aspirer point à être parfaite ».

Elle ajoute dans une autre lettre : « Mon peu » d'expérience en ces matières me révoltoit con- » tre M. l'abbé de Fénélon, quand il ne vouloit » pas que ces écrits fussent montrés. Cependant » il avoit raison. Tout le monde n'a pas l'es- » prit droit et solide. On prêche la liberté des » enfans de Dieu à des personnes qui ne sont pas » encore ses enfans, et qui se servent de cette

» liberté pour ne s'assujettir à rien : il faut com-
» mencer par s'assujettir..... Ou je me trompe fort,
» ou vous prenez la piété d'une manière trop spé-
» culative. Vous faites tout consister en mouve-
» mens subits, en abandons, en mouvemens..... »

Cependant l'évêque de Chartres, après s'être instruit avec toute l'attention dont il étoit capable, des maximes de madame Guyon, fut justement alarmé d'une doctrine « qui invitoit à ne se » gêner en rien, à s'oublier entièrement, à n'a-» voir jamais de retour sur soi-même, et à cette » liberté des enfans de Dieu, dont on ne se ser-» voit que pour ne s'assujettir à rien ». Il voulut prévenir les mauvais effets qui pourroient en résulter pour un établissement aussi précieux. Il eut à lutter contre le sentiment de la véritable amitié qui l'attachoit à Fénélon. Il s'expliqua avec franchise et fermeté à madame de Maintenon, en observant pour son ami tous les égards que lui prescrivoit la haute opinion qu'il avoit de sa vertu; mais, en sa qualité d'évêque de Saint-Cyr, il l'invita à prendre les mesures les plus promptes et les plus efficaces pour préserver cette maison du danger qui la menaçoit, et lui dénonça les ouvrages de madame Guyon comme remplis de nouveautés suspectes et d'erreurs dangereuses.

Il faut rendre justice à madame de Maintenon:

XV. Madame de Maintenon se refroidit pour madame Guyon.

elle sentit que dans une matière aussi délicate et aussi étrangère au genre d'instruction et de connoissances qui appartiennent à son sexe, ses lumières naturelles ou acquises ne pouvoient pas suffire pour fixer avec confiance son opinion. Il étoit bien difficile que son goût pour Fénélon ne fût pas combattu par sa juste déférence aux avis de l'évêque de Chartres, son directeur. Elle connoissoit sa vertu et même son amitié pour Fénélon; mais elle ne crut pas devoir s'en tenir exclusivement à son opinion. Elle consulta de vive voix Bossuet qui étoit déjà instruit en détail de la doctrine de madame Guyon, par une circonstance particulière dont nous aurons bientôt à rendre compte; et Bossuet fut du même avis que l'évêque de Chartres : elle s'adressa également à M. de Noailles, alors évêque de Châlons-sur-Marne, qu'elle commençoit déjà à distinguer; et M. de Noailles se déclara encore plus fortement contre les maximes de madame Guyon.

Le témoignage de trois prélats aussi recommandables suffit à peine pour triompher du sentiment qui l'attachoit toujours à Fénélon; elle crut devoir s'environner de toutes les lumières qui pouvoient répandre quelque clarté sur des questions aussi obscures; elle consulta des hommes entièrement étrangers à toutes les passions et à tous

les intérêts de la Cour; elle ne pouvoit faire un choix plus judicieux que celui auquel elle s'arrêta pour fixer toutes ses incertitudes. Elle interrogea secrètement le père Bourdaloue, M. Joly, supérieur général de Saint-Lazare, MM. Tiberge et Brisacier, supérieurs des missions étrangères, et M. Tronson. Ce choix n'auroit pu être suspect à Fénélon s'il en eût été instruit. Bourdaloue appartenoit à une société qui faisoit profession de lui être attachée; MM. Tiberge et Brisacier étoient en relation de confiance avec lui; M. Joly étoit généralement estimé, et ne connoissoit que la religion et la vérité; M. Tronson avoit dirigé les premiers pas de Fénélon, le chérissoit avec la tendresse d'un père, et se plaisoit à le considérer comme appelé à la Cour, pour y établir le règne de la piété et des bonnes mœurs.

Leurs réponses furent uniformes, et ne permirent plus à madame de Maintenon de rester indécise.

En lisant la lettre de Bourdaloue à madame de Maintenon, il n'est personne qui ne soit frappé de la simplicité, de l'onction et de la clarté qu'il a su répandre sur la question soumise à son examen. Il sépare avec la plus exacte précision le point où doit s'arrêter l'ame la plus exaltée, lors même qu'elle tend avec effort à s'élever à

la plus haute perfection, de celui où commencent des illusions dangereuses pour la morale. On reconnoît bien dans son langage cet homme vraiment apostolique, dont la vie étoit encore plus éloquente que ses sermons mêmes. On voit dans cette lettre combien l'expérience lui avoit donné de lumières pour la direction des ames, en lui révélant les dangers dont ce ministère peut n'être pas exempt avec les intentions même les plus pures. « Ce qui seroit à souhaiter dans le siècle » où nous sommes, écrivoit Bourdaloue, ce seroit » qu'on parlât peu de ces matières, et que les » ames mêmes qui pourroient être véritablement » dans l'oraison de contemplation, ne s'en expli- » quassent jamais entre elles, et même rarement » avec leurs pères spirituels (1) ».

M. Tronson se bornoit (2) à conseiller à madame de Maintenon « de regarder les écrits de » madame Guyon comme suspects, en attendant » que des personnes habiles et revêtues d'une au- » torité suffisante, en eussent examiné les maxi- » mes, et condamné ce qu'elles pouvoient ren- » fermer de pernicieux ». Le plan que proposoit M. Tronson fut suivi peu de temps après.

Madame de Maintenon, entièrement affermie

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre deuxième, n.° III.

(2) Manuscrits.

par des témoignages aussi décisifs, n'hésita plus sur l'opinion qu'elle devoit avoir de la doctrine de madame Guyon. Nous verrons dans la suite si elle sut toujours renfermer son zèle contre Fénélon dans les bornes que le souvenir d'une ancienne amitié auroit pu lui indiquer.

Fénélon voyoit sans s'en étonner, et presque sans s'en apercevoir, un orage se former contre lui. Sincèrement convaincu de la pureté des sentimens de madame Guyon, parce qu'il les jugeoit conformes aux idées pures et sublimes qu'il s'étoit faites de l'amour de Dieu; non moins convaincu de sa vertu, il ne chercha point à éluder les contradictions imprévues qu'il rencontroit, en feignant d'abandonner l'opinion qu'il avoit de son innocence. Mais en même temps il entra de bonne foi dans les vues de madame de Maintenon pour éloigner de Saint-Cyr ce goût de nouveautés dont elle étoit alarmée; il fut le premier à lui conseiller de retirer des mains des dames de Saint-Cyr, non-seulement les ouvrages de madame Guyon, mais même ses propres écrits.

Madame de Maintenon ne lui avoit point dissimulé que l'évêque de Chartres pensoit d'une manière différente de la sienne, et l'évêque de Chartres le lui avoit déclaré à lui-même. Fénélon crut alors que l'autorité de Bossuet pourroit

être utilement employée à éclaircir une question qui commençoit à s'obscurcir par la manière dont elle étoit présentée ou entendue.

XVI. Conduite estimable de Bossuet envers madame Guyon.

Il venoit d'avoir une preuve bien récente de la discrétion et de la modération de Bossuet au sujet de madame Guyon elle-même ; car on ne peut guère douter que ce ne fût Fénélon qui eût inspiré quelques mois auparavant à madame Guyon, l'idée de s'adresser à Bossuet pour lui exposer tous ses sentimens, lui confier tous ses écrits les plus secrets, et se soumettre à sa décision.

Ainsi, il est bien évident que lorsque Bossuet commença à être saisi de cette affaire sur la demande de madame Guyon elle-même et de ses amis, il n'apportoit aucune prévention personnelle.

Rien ne peut être comparé à la bonté et à l'indulgence que Bossuet eut pour madame Guyon dans ces premiers temps. Il faut dire aussi qu'elle parut agir avec lui de très-bonne foi. Non-seulement elle lui donna ses ouvrages imprimés et les écrits qu'elle avoit composés pour les justifier ; mais elle lui livra sans réserve tous les papiers où elle avoit déposé ses pensées les plus secrètes, et entr'autres sa vie *manuscrite*.

Cette vie *manuscrite* offroit des particularités si extraordinaires, qu'elles auroient pu l'exposer

à de très-grands dangers dans un siècle moins éclairé; mais elles parurent à Bossuet encore plus extravagantes que répréhensibles. On s'en servit dans la suite pour répandre sur sa personne et sur ses maximes un vernis de ridicule, qui la fit probablement repentir de l'excès d'ingénuité avec laquelle elle en avoit offert elle-même le prétexte. Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que madame Guyon montra en cette occasion plus de confiance à Bossuet qu'à Fénélon, à qui elle n'avoit jamais communiqué cette *vie manuscrite*.

Bossuet, avant de prendre connoissance des écrits de madame Guyon, qu'il se proposoit d'examiner avec attention pendant son séjour à Meaux, l'exhorta à se retirer à la campagne, à y vivre dans le silence et la retraite, et à s'abstenir de tout commerce de spiritualité. Madame Guyon donna encore ce témoignage de déférence à Bossuet.

Bossuet, après avoir employé plusieurs mois à l'examen des écrits de madame Guyon, eut avec elle un long entretien (1) chez les religieuses du Saint-Sacrement de la rue Cassette. Après y avoir célébré la messe, il la communia de sa propre main. Cette circonstance, qu'on chercha peut-être à trop faire valoir dans la suite en faveur de madame Guyon, indique au moins qu'il

(1) 30 janvier 1694.

la jugeoit alors plus digne de pitié que de censure. Il lui donna dans cette conférence les avis les plus convenables pour rectifier tout ce qu'il y avoit d'excessif dans ses maximes, et d'irrégulier dans l'opinion qu'elle avoit prise d'elle-même et de sa mission (1).

(1) L'abbé Fleury rapporte, dans des *notes manuscrites*, que madame Guyon, *aidée par le duc de Chevreuse, parvint à satisfaire Bossuet sur tous les points, à l'exception du* PUR AMOUR, *M. de Meaux ne voulant point admettre l'amour de Dieu pour lui-même, sans aucun rapport à notre béatitude, mais seulement qu'une ame pouvoit être assez parfaite pour trouver son bonheur dans la considération du bonheur de Dieu.*

Bossuet, en effet, en réprimant avec la plus juste sévérité les erreurs du *quiétisme*, parut pendant quelque temps pencher vers l'excès opposé, en blâmant comme une erreur la doctrine du *pur amour*, sans aucun rapport à notre béatitude. C'est ce que l'on voit dans cette *note* de l'abbé Fleury, et dans une lettre de Fénélon à Bossuet, du 28 juillet 1694.

Quelques personnes ont confondu l'erreur du *quiétisme* avec la doctrine du *pur amour*. Mais, loin que la doctrine du *pur amour* soit une erreur, elle forme la doctrine commune des théologiens, même depuis la condamnation du livre *Des Maximes des saints*. En effet, ils professent presque tous, sans aucune distinction d'école, que tout fidèle est obligé de produire plusieurs fois pendant la vie des *actes d'amour pur et désintéressé*. L'erreur en cette matière consisteroit à croire qu'il peut y avoir en cette vie un *état habituel de pur amour*, tel qu'il excluroit comme des imperfections tous les actes explicites des autres vertus chrétiennes; mais l'Eglise n'a jamais condamné la doctrine qui soutient la possibilité et même la nécessité *de l'acte de pur amour* en cette vie. Bossuet lui-même revint à cette doc-

Après avoir vu madame Guyon, qu'il se flattoit d'avoir désabusée, sur les points les plus essentiels, Bossuet chercha de bonne foi à désabuser également Fénélon, qu'il aimoit autant qu'il l'estimoit. Il lui communiqua les extraits des écrits de madame Guyon, les plus propres à le convaincre de ses illusions. Fénélon, toujours favorable à la doctrine du pur amour, ne voyoit que le principe, en écartoit les conséquences odieuses, et se montroit facile à excuser dans la bouche d'une femme des expressions peu exactes, et souvent conformes au langage des auteurs les plus approuvés en cette matière. Il citoit des exemples imposans pour justifier les magnifiques éloges que madame Guyon se donnoit à elle-même. Pour ce qui étoit de ses révélations et de ses prophéties, il se bornoit à dire avec saint Paul, *qu'il falloit éprouver les esprits*, et ne pas les condamner avec précipitation.

Cette conduite de Fénélon, celle de madame Guyon qui paroissoit vouloir revenir contre ses engagemens, commença à indisposer Bossuet. On

trine dans les conférences d'Issy, comme on le voit clairement par le 33.e article de ces conférences, par la lettre qu'il écrivit sur cet article le 24 mai 1695, à l'évêque de Mirepoix, qui lui en avoit témoigné son étonnement, et par plusieurs passages de sa *Préface sur l'Instruction pastorale de l'archevêque de Cambrai.*

doit cependant remarquer tous les ménagemens qu'il continua à observer, et dont on retrouve les traces dans une longue lettre qu'il écrivit à madame Guyon (1).

Bossuet, dans cette lettre, lui rappeloit les étranges assertions qu'il avoit extraites de ses propres écrits. On ne sait de quoi l'on doit s'étonner davantage, des excès où une imagination déréglée peut quelquefois conduire une ame réellement vertueuse, ou de la touchante bonté avec laquelle un évêque, tel que Bossuet, daigne compatir à sa foiblesse, de la modération avec laquelle il réprime ses écarts, et de la raison saine et calme qu'il oppose à toutes ses illusions. On doit également observer la réserve obligeante avec laquelle il s'exprime sur Fénélon et sur les autres amis de madame Guyon.

Il paroît que cette lettre fit d'abord sur elle une utile impression; elle cherchoit, à la vérité, à excuser ou à interpréter quelques-unes de ses expressions, mais uniquement pour justifier ses intentions.

On devoit espérer qu'avec des dispositions aussi édifiantes, elle resteroit tranquille et heureuse dans la retraite qu'elle s'étoit choisie; mais la so-

(1) Tom. XIII des Œuvres de Bossuet, lettre du..., mars 1694. (*Edit. de D. Déforis.*)

litude ne lui fut pas favorable; son imagination s'aigrit par des rapports infidèles, qui lui firent croire que sa réputation étoit attaquée et ses mœurs soupçonnées. Tout-à-coup elle écrivit à madame de Maintenon « pour lui demander des com-

XVII. Madame Guyon demande des commissaires.

» missaires moitié ecclésiastiques, moitié laïques, » pour juger sa doctrine et ses mœurs. Elle offroit » de se rendre dans telle prison qu'il plairoit au » Roi de lui indiquer ».

Madame de Maintenon fit passer sa réponse par le duc de Chevreuse, et le ton de sa lettre laissoit apercevoir combien elle étoit déjà prévenue contre madame Guyon. « Vous pouvez dire à ma- » dame Guyon que j'ai encore parlé au Roi, et » qu'il a fort approuvé un nouvel examen de ses » écrits. On emploira pour cela des personnes » d'une grande vertu et d'un grand savoir : c'est » de quoi vous pouvez l'assurer. Je souhaite bien » sincèrement qu'elle ne soit pas dans l'erreur ».

Madame Guyon insistoit toujours pour qu'on lui nommât des commissaires moitié ecclésiastiques et moitié laïques; elle fondoit sa demande sur ce qu'étant accusée dans ses mœurs, et des commissaires ecclésiastiques se faisant toujours une peine de prononcer sur des délits de cette nature, elle avoit besoin pour son entière justification, d'un jugement prononcé par des juges laïques.

Cette

Cette demande fut écartée, et madame de Maintenon en expose la raison dans une lettre au duc de Beauvilliers : « Je n'ai jamais rien cru des bruits » que l'on faisoit courir sur les mœurs de madame » Guyon ; je les crois très-bonnes et très-pures ; » mais c'est sa doctrine qui est mauvaise, du moins » par les suites. En justifiant ses mœurs, il seroit » à craindre qu'on ne donnât cours à ses senti- » mens, et que les personnes déjà séduites ne » crussent que c'est les autoriser. Il vaut mieux » approfondir une bonne fois ce qui a rapport à » la doctrine, après quoi tout le reste tombera de » lui-même. Je m'y emploierai fortement. Quant à » M. de Châlons et à M. le supérieur de Saint- » Sulpice qu'elle veut associer à M. de Meaux, » je ne crois pas que cette demande lui soit re- » fusée ».

Dès que l'on avoit pris le parti de soumettre la doctrine de madame Guyon à un examen régulier, Bossuet avoit dû nécessairement être placé à la tête des commissaires. Ce grand homme étoit devenu en France, si l'on peut s'exprimer ainsi, le juge naturel de toutes les questions de doctrine. Il étoit déjà instruit, comme on l'a vu, de tout ce qui intéressoit madame Guyon, et elle ne pouvoit récuser un juge dont elle avoit invoqué elle-même les lumières et l'autorité.

Mais Bossuet s'étoit si franchement expliqué avec madame Guyon elle-même sur tous ses systêmes de spiritualité et ses prétentions à des dons extraordinaires, qu'elle prévoyoit bien que si ce prélat étoit seul chargé d'un nouvel examen, ou qu'on lui adjoignît des commissaires aussi sévères, elle n'auroit rien de favorable à en attendre. C'est ce qui la porta à demander pour commissaires avec l'évêque de Meaux, M. de Noailles, évêque de Châlons, et M. Tronson. Elle comptoit parmi ses prosélytes les plus zélés la comtesse de Guiche, nièce de l'évêque de Châlons, et elle le jugeoit assez mal, pour croire qu'une pareille considération pourroit influer sur son opinion. Quant à M. Tronson, elle savoit combien il étoit affectionné à Fénélon; mais elle ignoroit apparemment que M. Tronson étoit incapable de sacrifier la vérité à l'amitié.

XVIII. On nomme pour commissaires Bossuet, M. de Châlons et M. Tronson.

Au milieu de toutes ces discussions, qui prenoient chaque jour un caractère plus marqué, telle étoit l'estime générale que les personnes les plus prévenues contre madame Guyon, conservoient à Fénélon, qu'elles s'occupoient toujours à le détacher de cette cause presque désespérée. Madame de Maintenon ne pouvoit renoncer à l'intérêt qu'il lui avoit inspiré, et on en retrouve encore les expressions les plus touchantes dans

une lettre de confiance qu'elle écrit à madame de Saint-Géran. « Encore une lettre de madame » Guyon! cette femme est bien importune; il » est vrai qu'elle est bien malheureuse; elle me » prie aujourd'hui de faire associer à l'évêque de » Meaux, l'évêque de Châlons et le supérieur de » Saint-Sulpice, pour juger définitivement des » points sur lesquels on accuse sa foi : elle me » promet une obéissance aveugle. Je ne sais si le » Roi voudra donner encore cette nouvelle mor- » tification à M. de Paris; car enfin cette hérésie » est née dans son diocèse, et c'est à lui à en dé- » cider le premier. Comptez qu'il ne laissera pas » perdre ses droits. M. l'abbé de Fénélon a trop » de piété pour ne pas croire qu'on peut aimer » Dieu uniquement pour lui-même, et trop d'es- » prit pour croire qu'on peut l'aimer au milieu » des vices les plus honteux. Il m'a protesté qu'il » ne se mêloit de cette affaire que pour empêcher » qu'on ne condamnât par inattention les senti- » mens des vrais dévots. Il n'est point l'avocat de » madame Guyon, quoiqu'il en soit l'ami. Il est » le défenseur de la piété et de la perfection » chrétienne; je me repose sur sa parole, *parce* » *que j'ai connu peu d'hommes aussi francs que* » *lui, et vous pouvez le dire* ».

Les trois commissaires (1) nommés pour l'exa-

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre deuxième, n.° IV.

men de la doctrine de madame Guyon, dédaignèrent avec raison de discuter les imputations calomnieuses qu'on avoit cherché à répandre contre ses mœurs. Ils s'attachèrent uniquement à s'assurer de ses dispositions, et à la faire expliquer sur quelques maximes et quelques expressions de ses écrits, qui offroient un sens répréhensible. Ses réponses (1) parurent annoncer l'intention de n'avoir jamais voulu s'écarter de la doctrine de l'Eglise, et des regrets sincères d'avoir pu donner des soupçons sur la pureté de sa foi. Elle montra une entière déférence aux avis des commissaires, qui conçurent une opinion d'autant plus favorable de ses sentimens, que ce fut alors qu'elle demanda elle-même à Bossuet de vouloir bien la recevoir au couvent de la Visitation de Meaux. Elle prit avec lui l'engagement d'y vivre dans une entière retraite, de se mettre sous la direction du confesseur qu'il jugeroit à propos de lui donner, et de n'entretenir au dehors aucune correspondance. Bossuet fut touché d'un abandon aussi absolu; il se rendit à ses instances, et elle partit en effet pour Meaux dans les premiers jours de janvier 1695.

XIX. Madame Guyon se retire au couvent de la Visitation de Meaux.

Après avoir ainsi écarté tous les faits personnels qui étoient étrangers à l'objet de leur commission,

(1) Manuscrits des demandes et des réponses de madame Guyon.

après avoir obtenu sur la doctrine, ou plutôt sur les intentions de madame Guyon, des éclaircissemens qu'ils jugèrent suffisans, les trois commissaires fixèrent toute leur attention sur les points de doctrine. Ils conçurent le dessein d'exposer les véritables sentimens de l'Eglise sur les points controversés par quelques maximes doctrinales, qui serviroient désormais de règle pour l'enseignement et la pratique dans les matières de spiritualité, et préviendroient tous les abus qu'on seroit tenté de faire, des expressions trop figurées qui sont répandues dans un grand nombre d'auteurs mystiques.

XX. Conférences d'Issy.

Tel fut le véritable objet des conférences d'Issy : c'étoit la maison de campagne du séminaire de Saint-Sulpice. L'évêque de Meaux et l'évêque de Châlons étoient convenus de s'y rendre par égard pour M. Tronson, dont les infirmités et la santé languissante exigeoient le repos et le séjour de la campagne. Cette retraite convenoit également à la détermination que l'on avoit prise de dérober le secret de ces conférences à M. de Harlay, archevêque de Paris, dont on craignoit les préventions contre madame Guyon. Ce prélat pouvoit d'ailleurs se trouver blessé de voir des évêques étrangers statuer sur une question de doctrine ou sur une hérésie née dans son diocèse.

Ces conférences durèrent plus de six mois. Les fréquens voyages que Bossuet étoit obligé de faire à Meaux, et M. de Noailles à Châlons, pour les devoirs de leur ministère, amenoient nécessairement d'assez longs intervalles entre chaque conférence. Mais ces intervalles n'étoient point perdus pour leur travail; les commissaires les employoient à une étude approfondie des questions soumises à leur examen, des auteurs mystiques qui s'en étoient occupés et des nouvelles opinions qui cherchoient à s'introduire à l'ombre de ces noms respectés (1). « Ces conférences com-» mençoient par la prière et finissoient par elle; » on n'y portoit aucune passion; on n'y cherchoit » que la vérité; on travailloit séparément; on » conféroit sans précipitation et sans préjugé ».

Fénélon prenoit un vif intérêt à ces conférences; il n'y étoit point encore admis; mais ses anciennes et habituelles relations avec Bossuet, M. de Noailles et M. Tronson, son zèle pour la doctrine du pur amour, son amitié, ou même si l'on veut, sa prévention pour madame Guyon, l'étude approfondie qu'il avoit faite de tous les auteurs mystiques, lui donnoient en cette matière des connoissances et des avantages, que les commissaires eux-mêmes ne crurent pas devoir

(1) Entretiens de madame de Maintenon.

négliger. Fénélon a écrit depuis (1), et Bossuet ne l'a point contesté : « que ce prélat convint au » commencement des conférences, qu'il n'avoit » jamais lu ni saint François de Sales, ni le bien- » heureux Jean de la Croix, ni la plupart des » auteurs mystiques, et qu'il voulut que Fénélon » lui en donnât des recueils; il fit en conséquence » des extraits de saint Clément d'Alexandrie, de » saint Grégoire de Nazianze, de Cassien, et du » *Trésor ascétique*, pour montrer que les an- » ciens n'avoient pas moins exagéré que les mys- » tiques des derniers siècles; qu'il ne falloit pren- » dre en rigueur ni les uns ni les autres; qu'on » en rabattît tout ce qu'on voudroit, et qu'il en » resteroit encore plus qu'il n'en falloit pour » contenter les vrais mystiques ennemis de l'il- » lusion ».

Bossuet, accoutumé au langage exact et rigoureux de l'Ecole, et peu familiarisé avec cette doctrine assez nouvelle pour lui, laissa sans doute percer son étonnement de toutes *ces suppositions impossibles*, de tous ces transports exagérés qu'il traita dans la suite de *pieux excès et d'amoureuses extravagances* (2); il parut alors craindre que Fénélon ne partageât véritablement des illu-

(1) Réponse à la Relation sur le quiétisme.

(2) Voyez son Instruction sur les Etats d'oraison.

sions dangereuses; et c'est ici que l'on commence à remarquer en lui une méfiance naissante.

Fénélon, en envoyant ses extraits à Bossuet, lui écrivoit (1) : « Ne soyez point en peine de moi; » je suis dans vos mains comme un petit enfant; » je puis vous assurer que ma doctrine n'est pas » ma doctrine; elle passe par moi sans être à moi, » et sans rien y laisser; je ne tiens à rien, et tout » cela m'est étranger..... J'aime autant croire » d'une façon que d'une autre; dès que vous aurez » parlé, tout sera effacé chez moi. Comptez, » Monseigneur, qu'il ne s'agit que de la chose en » elle-même, et nullement de moi; vous avez la » charité de me dire que vous souhaitez que nous » soyons d'accord; et moi, je dois vous dire da- » vantage; nous sommes par avance d'accord de » quelque manière que vous décidiez; ce ne sera » point une soumission extérieure, ce sera une » sincère conviction. Quand même ce que je crois » avoir lu me paroîtroit plus clair que deux et » deux font quatre, je le croirois encore moins » clair, que mon obligation de me défier de mes » lumières, et de leur préférer celles d'un évêque » tel que vous..... Je tiens trop à la tradition, » pour en arracher celui qui en doit être la prin- » cipale colonne en nos jours..... Quoique mon

(1) Lettre du 28 juillet 1694.

» opinion sur l'amour pur et sans intérêt propre, » ne soit pas conforme à votre opinion particu- » lière, vous ne laissez pas de permettre un sen- » timent qui est devenu le plus commun dans » toutes les écoles, et qui est manifestement celui » des auteurs que je cite ».

Malgré toutes les précautions qu'on avoit cru devoir prendre pour ne pas laisser pénétrer l'objet des conférences d'Issy, M. de Harlay parvint à en être instruit ; il fut blessé de ce mystère ; il en porta ses plaintes au Roi ; il voulut prévenir les opérations des commissaires, et, en qualité de juge nécessaire d'une question de doctrine élevée et agitée dans son diocèse, il rendit le 16 octobre 1694 une ordonnance qui condamnoit, avec les qualifications les plus sévères, l'*Analyse de l'Oraison mentale du père Lacombe*, ainsi que le *Moyen court* et *l'Explication mystique du Cantique des cantiques, de madame Guyon.*

XXI. M. de Harlay condamne les ouvrages du père Lacombe et ceux de madame Guyon

M. de Harlay crut que ce coup d'éclat alloit dissoudre les conférences d'Issy, qui paroissoient désormais devenir inutiles. Mais Bossuet fit observer que l'ordonnance de l'archevêque de Paris ne changeoit rien au plan arrêté par les commissaires ; qu'elle ne faisoit que justifier la sage réserve avec laquelle ils s'étoient abstenus de prononcer sur la personne et les écrits de madame

Guyon; qu'il ne s'agissoit pas de prononcer un jugement canonique sur une question de doctrine, mais de fixer seulement quelques principes exacts et précis, qui n'emprunteroient leur autorité que de la confiance et de la considération qu'on croiroit pouvoir accorder aux vertus et aux lumières des commissaires.

Cet avis fut accueilli avec empressement par madame de Maintenon, dans l'espérance où elle étoit que l'opinion des commissaires contribueroit à désabuser Fénélon et M. de Beauvilliers des illusions de madame Guyon.

D'ailleurs madame de Maintenon, encore fidèle à son amitié pour Fénélon, et uniquement occupée de la pensée de rendre ses talens utiles à l'Eglise dans une grande place, avoit le projet de le faire nommer à l'archevêché de Cambrai, qui étoit alors vacant. L'évêque de Chartres, également animé par les intentions les plus pures, avoit applaudi aux vues de madame de Maintenon, et il espéroit comme elle que les conférences d'Issy concilieroient tous les sentimens, et achèveroient de dissiper les nuages qui s'étoient élevés entre lui et Fénélon.

Cependant Fénélon continuoit à correspondre avec Bossuet sur les extraits des auteurs mystiques qu'il lui avoit demandés. Fénélon y trou-

voit les autorités les plus puissantes et les plus décisives pour se confirmer dans son opinion sur la charité désintéressée, et Bossuet ne pouvoit goûter des maximes qui lui paroissoient blesser toutes les idées qu'il s'étoit faites de la doctrine de l'Eglise sur l'objet et les motifs de la charité. Quelque respect qu'il eût pour les auteurs dont Fénélon invoquoit le témoignage, il ne pensoit pas qu'ils pussent faire autorité sur un point de doctrine. Fénélon ne voyoit que le principe, et il étoit séduit par tout ce qu'il offroit de pur et de sublime. Bossuet voyoit les conséquences et il en étoit effrayé.

Malgré cette diversité de sentimens, Fénélon annonçoit dans toutes ses lettres qu'il étoit prêt à soumettre toutes ses idées à celles de Bossuet. Il se bornoit à lui demander de n'apporter aucune prévention dans l'examen d'une doctrine qui, de son propre aveu, n'avoit pas été jusqu'alors l'objet particulier de ses études. Toutes les lettres de Fénélon à Bossuet (1), expriment un abandon, une confiance et une bonne foi qui attestent la candeur de l'ame la plus pure; il va jusqu'à lui dire: « Quand vous le voudrez, Monseigneur, je vous » dirai comme à un confesseur tout ce qui peut

(1) Tome XIII des OEuvres de Bossuet. (*Edition de don Déforis.*)

» être compris dans une confession générale de » toute ma vie, et tout ce qui regarde mon in- » térieur ».

On a voulu faire usage de ces lettres pour mettre Fénélon en contradiction avec lui-même, et montrer combien il s'étoit écarté dans la suite de cette disposition si humble et si soumise; mais ce ne seroit que par un défaut d'attention qu'on accuseroit Fénélon de contradiction. L'un des principaux points de la controverse étoit de savoir si l'opinion de la charité pure et désintéressée, sans aucun rapport avec la béatitude éternelle *pour notre propre intérêt*, étoit *une erreur*, ou ne l'étoit pas. Bossuet pensoit que la béatitude devoit entrer comme motif spécifique et secondaire dans la charité; mais arrêté alors par toutes les autorités imposantes qui parloient en faveur de l'opinion de Fénélon, dans une question qu'il n'avoit pas encore lui-même assez approfondie à cette époque, il sentoit qu'il ne pouvoit pas qualifier d'*erreur* le sentiment de Fénélon; il auroit voulu le ramener *par confiance* à l'opinion contraire. Fénélon répondoit qu'il étoit prêt à renoncer à la sienne, si Bossuet prononçoit qu'elle étoit une *véritable erreur;* et c'est ce que Bossuet ne voulut point encore prononcer. « Vous n'avez » qu'à, Monseigneur, lui écrivoit Fénélon, me

» donner ma leçon par écrit, *pourvu que vous* » *m'écriviez précisément ce qui est la doctrine de* » *l'Eglise, et les articles dans lesquels je m'en* » *suis écarté; je me tiendrai inviolablement à* » *cette règle* ». Bossuet ne répondit à aucune de ces lettres ; mais elles prouvent au moins qu'il ne tint pas à Fénélon d'avoir une décision nette et précise de Bossuet sur sa doctrine de la charité désintéressée ; qu'il provoqua cette décision par les moyens les plus pressans, et que Bossuet ne voulut point alors s'expliquer, ni prononcer contre la charité désintéressée.

Ce fut en partie vers ce point que furent dirigées les conférences d'Issy ; mais les commissaires crurent devoir s'attacher surtout à prévenir les abus qu'une fausse spiritualité prétendoit faire de la doctrine de l'amour pur et désintéressé.

L'objet secret que s'étoit proposé madame de Maintenon dans les conférences d'Issy, étoit de s'assurer par le témoignage de Bossuet et de l'évêque de Châlons des véritables sentimens de Fénélon. Elle lui étoit encore sincèrement affectionnée ; elle désiroit son élévation à l'archevêché de Cambrai ; mais elle auroit employé tout son crédit à l'en écarter, s'il fût resté le plus foible nuage sur la pureté de sa doctrine. Il

faut en conclure que ni Bossuet, ni l'évêque de Chartres, ni l'évêque de Châlons, ne regardoient encore les opinions de Fénélon comme des *erreurs*, ni même comme des sentimens assez inquiétans, pour s'opposer aux vues que l'on avoit en sa faveur. Il est en effet assez remarquable que ce fut très-peu de jours après que Fénélon se fut expliqué à Bossuet avec tant de franchise, qu'il fut nommé à l'archevêché de Cambrai (1).

XXII. Fénélon est nommé à l'archevêché de Cambrai.

Quand Louis XIV annonça à Fénélon qu'il le nommoit à l'archevêché de Cambrai, Fénélon lui répondit avec une respectueuse reconnoissance, qu'il ne pouvoit regarder comme un bienfait, une dignité qui l'arrachoit à des fonctions qui lui étoient chères; *mais je prétends*, lui dit Louis XIV, *que vous restiez en même temps précepteur de mes petits-fils*. Le nouvel archevêque de Cambrai lui représenta que les lois ecclésiastiques s'opposoient aux désirs de Sa Majesté. — *Non, non, les canons ne vous obligent qu'à neuf mois de résidence : vous ne donnerez à mes petits-fils que trois mois, et vous surveillerez de Cambrai leur éducation pendant le reste de l'année, comme si vous étiez à Versailles.*

Le jour même où Fénélon fut nommé à l'ar-

(1) Le 4 février 1695.

chevêché de Cambrai, il donna un grand exemple de désintéressement; il remit au Roi la démission de son abbaye de Saint-Valery. Louis XIV refusa d'abord de la recevoir. Fénélon insista, et, pour éviter de donner une leçon de régularité et de modération à ceux de ses confrères qui auroient pu s'offenser d'une délicatesse si scrupuleuse, il se borna à faire observer au Roi que les revenus de l'archevêché de Cambrai le plaçoient dans une position où les canons proscrivent impérieusement la pluralité des bénéfices. Il ne voulut pas même prononcer au Roi le nom de l'abbé de Beaumont, son neveu, ni celui de l'abbé Langeron, son ami, que leurs fonctions auprès des jeunes princes rendoient susceptibles d'une grâce justement méritée.

XXIII. Il se démet de son abbaye.

Il paroît que cette action de Fénélon fit beaucoup d'éclat dans le temps, parce que les exemples d'une si grande modération étoient sans doute bien rares (1). « M. l'abbé de Fénélon, écri» voit madame de Coulanges à madame de Sévi» gné, a paru surpris du présent que le Roi lui » a fait. En le remerciant, il lui a rendu son » unique abbaye. M. de Reims a dit que M. de » Fénélon, pensant comme il faisoit, prenoit » le bon parti, et que lui, pensant comme il

(1) Lettre du 22 février 1695.

» fait, il fait bien aussi de garder les siennes ».

XXIV. Fénélon est associé aux conférences d'Issy.

La nomination de Fénélon à l'archevêché de Cambrai fit naître à l'évêque de Chartres et à madame de Maintenon l'idée de l'associer aux conférences d'Issy. Cette pensée étoit aussi raisonnable qu'utile ; elle avoit pour objet d'amener Fénélon à modifier lui-même ce qu'il pouvoit y avoir d'excessif dans son système de la charité parfaite. Il est vraisemblable que ce dessein, qui eut d'abord tout le succès qu'on en avoit attendu, auroit suffi pour tout concilier, si les malheureux incidens qui survinrent, n'avoient fait évanouir toutes les espérances qu'on avoit conçues des conférences d'Issy.

Lorsque Fénélon fut adjoint aux trois commissaires, Bossuet avoit déjà presqu'entièrement fixé ses idées sur les objets soumis à leur examen. Il avoit profité des extraits de Fénélon sur les auteurs mystiques, et des judicieuses observations de ses deux collègues, pour réunir, dans un certain nombre d'articles, un corps de doctrine sur les voies intérieures. Il se flattoit de l'avoir appuyé sur des principes assez solides et sur des autorités assez décisives pour tenir en respect les critiques ignorans des voies de Dieu, et pour redresser les mystiques visionnaires et indiscrets.

On doit rappeler ici que dans le temps même où

où il avoit invité Fénélon à lui fournir des extraits, il n'étoit jamais entré avec lui dans aucune explication de vive voix, ni par écrit, sur l'objet de ce travail. Fénélon avoit souvent cherché à l'entretenir, ou à correspondre avec lui sur toutes ces questions naturellement obscures et subtiles, et où il est si facile de s'égarer, faute de s'entendre. Mais Bossuet le laissoit parler et écrire sans répondre un seul mot. Il disoit seulement qu'il se réservoit à juger de tout à la fin. Il comptoit sur la soumission entière et absolue que Fénélon lui avoit si souvent promise par ses lettres, et il avoit raison d'y compter; mais il faut convenir aussi que Fénélon avoit droit à un peu plus de confiance de sa part. Cette réserve pouvoit être rigoureusement fondée en principe, tant que Fénélon ne fut que simple ecclésiastique; mais elle devoit paroître extraordinaire, dès qu'on s'étoit proposé de le ramener par la persuasion. Il semble même qu'elle devoit cesser entièrement au moment où Fénélon étoit devenu le collègue de Bossuet dans sa double qualité d'évêque et de juge. Cependant, lorsqu'il fut question de prononcer définitivement, il se contenta d'envoyer à Fénélon un projet de trente articles tout rédigés, comme il l'envoya à l'évêque de Châlons et à M. Tronson. Quant aux deux derniers, rien

n'étoit plus simple, ni plus régulier, puisque ces trente articles n'étoient que le résultat des fréquentes conférences qu'ils avoient déjà eues ensemble; mais il n'en étoit pas de même de Fénélon, puisqu'il n'avoit pas été admis à ces conférences. Le nouveau caractère dont Fénélon alloit être revêtu, et la qualité de commissaire qui l'autorisoit à signer lui-même comme juge, changeoit nécessairement sa position.

Il seroit bien injuste de représenter un pareil changement comme une variation. On sent assez qu'il étoit bien différent pour Fénélon, simple prêtre, de se soumettre à la décision de ses supérieurs dans l'ordre ecclésiastique, ou de souscrire lui-même, comme juge, à des règles de croyance qu'il regardoit comme insuffisantes. On voit par deux lettres de Fénélon à Bossuet, des 6 et 8 mars 1695, qu'il lui soumet à lui-même cette observation avec autant de candeur que de fermeté, au sujet du vingt-neuvième article. Bossuet y supposoit *que les auteurs mystiques n'avoient jamais parlé de certains états où les ames se trouvent quelquefois...* Fénélon lui rapporte un passage formel de saint François de Sales sur ces sortes d'états, « et le supplie humblement » de considérer qu'il ne pouvoit, *dans sa situa-* » *tion présente*, souscrire par *persuasion* à cette

» assertion ». Bossuet parut sentir lui-même la justesse de cette réflexion, et changea la rédaction de cet article.

Mais ce changement, qui ne tenoit qu'à une plus grande exactitude d'expression, ne suffisoit pas pour satisfaire Fénélon sur une doctrine qui lui étoit chère. Cependant après avoir lu les trente articles, il déclara, par une lettre à Bossuet et à l'évêque de Châlons, « qu'il les signeroit *par déférence contre sa persuasion*, mais que si on vouloit y ajouter certaines choses, *il étoit prêt à les signer de son sang* ».

On a voulu dans la suite (1) tourner contre Fénélon l'offre qu'il avoit faite de signer *par déférence contre sa persuasion;* mais il paroît qu'il a expliqué ces expressions d'une manière à ne rien laisser à désirer (2). « S'il eût cru ces articles faux, » il auroit mieux aimé mourir que de les signer; » mais il les croyoit très-véritables; il les trouvoit » seulement insuffisans pour lever certaines équivoques et pour finir toutes les questions ». Il demanda donc qu'on établît plus clairement l'*amour désintéressé*, et qu'on n'autorisât point l'*oraison passive* sans la définir. Au bout de deux jours, on lui communiqua l'addition de *quatre*

(1) Relation sur le quiétisme.

(2) Réponse à la Relation sur le quiétisme.

articles, qu'on intercala avec les *trente* déjà proposés, et il déclara que dès ce moment il étoit prêt à les signer de son sang. Ainsi les quatre commissaires, entièrement réunis de sentimens sur les principes et sur les expressions, signèrent à Issy les trente-quatre articles, le 10 mars 1695 (1).

XXV. Fénélon signe les 34 articles d'Issy.

Fénélon continuoit à correspondre avec Bossuet sur le ton de leur ancienne amitié; il lui écrivoit le 27 mars 1695, dix-sept jours après la signature des articles d'Issy : « Il n'y a rien de » nouveau en ce pays-ci, sinon que vous n'y êtes » plus, et que ce changement se fait sentir aux » philosophes. Je m'imagine qu'après les fêtes, s'il » vient de beaux jours, vous irez revoir Germigny » paré de toutes les grâces du printemps; dites-» lui, je vous supplie, que je ne saurois l'oublier, » et que j'espère me retrouver dans ses bocages, » avant que d'aller chez nos Belges, *qui sunt ex-» tremi hominum* ».

XXVI. Bossuet et M. de Noailles condamnent les ouvrages de madame Guyon.

Bossuet et l'évêque de Châlons étoient convenus de publier, aussitôt qu'ils seroient de retour dans leurs diocèses, les articles d'Issy dans une ordonnance qui porteroit en même temps condamnation des ouvrages de madame Guyon. On ne voit pas qu'on ait rien demandé de semblable à Féné-

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre second, n.° V.

lon, soit parce qu'il n'étoit point encore sacré archevêque de Cambrai, soit parce que les erreurs des nouveaux mystiques n'avoient point encore pénétré dans son diocèse; soit enfin parce qu'on sentit qu'il devoit cette espèce d'égard à l'estime et à l'amitié qu'il avoit accordées et qu'il continuoit à accorder à madame Guyon. Bossuet fit paroître son ordonnance le 16 avril 1695. Il y condamnoit *la Guide spirituelle de Molinos*, *la Pratique facile de Malava*, *l'Analyse de l'oraison mentale du père Lacombe*, et trois autres ouvrages imprimés de madame Guyon, son *Moyen court*, son *Explication du Cantique des cantiques*, et *la Règle des associés à l'enfance de Jésus*. Il eut l'attention de ne pas la nommer; l'évêque de Châlons eut les mêmes ménagemens pour elle dans son ordonnance du 25 avril 1695.

Ce fut après avoir publié ces ordonnances dans leurs diocèces, que Bossuet et l'évêque de Châlons revinrent à Paris pour assister au sacre de Fénélon. Une circonstance, aussi peu importante, devint dans la suite le sujet d'une discussion assez vive entre Bossuet et Fénélon. En répondant à la *Relation sur le quiétisme*, Fénélon faisoit observer assez adroitement qu'il falloit bien que Bossuet ne le jugeât pas alors aussi suspect, ni aussi corrompu dans sa doctrine, qu'il l'avoit

ensuite prétendu, puisqu'il avoit vivement désiré d'être son consécrateur. Bossuet se défendit d'avoir montré aucun empressement à ce sujet. Cependant les lettres de madame de Maintenon (1) et celles du cardinal de Noailles, ne permettent pas de douter que Bossuet n'eût véritablement désiré de présider à cette cérémonie; qu'il eut même à écarter des difficultés de forme qui paroissoient s'y opposer, et que par égard pour cet empressement si flatteur de la part de Bossuet, Fénélon fut obligé d'entrer dans une espèce de négociation (2).

On peut être surpris sans doute que Bossuet ait cherché dans la suite à désavouer un fait aussi simple, et qui sembloit si étranger à toutes leurs controverses; mais les choses avoient changé de face, Bossuet avoit écrit dans sa *Relation sur le quiétisme*, qu'il regardoit depuis long-temps Fénélon comme infecté de cette erreur, et comme

(1) Lettre du 25 mai 1695.

(2) La difficulté venoit de ce que Fénélon devoit être sacré à Saint-Cyr, que Bossuet vouloit être le consécrateur, et l'évêque de Châlons et l'évêque de Chartres assistans. Saint-Cyr étant du diocèse de Chartres, les évêques qui se trouvoient à Paris, et Louis XIV lui-même trouvoient peu convenable et peu régulier que l'évêque de Chartres cédât la première place dans son diocèse à l'évêque de Meaux, quoique Bossuet fût plus ancien évêque que M. de Chartres.

le *Montan d'une nouvelle Priscille.* Fénélon avoit alors le droit de lui demander pourquoi il avoit montré tant d'empressement à sacrer de ses propres mains ce *nouveau Montan*, sans exiger préalablement de lui aucune rétractation de ses erreurs.

XXVII. Fénélon est sacré à Saint-Cyr.

Quoi qu'il en soit, la difficulté survenue à l'occasion du sacre, fut écartée. Bossuet fut consécrateur, l'évêque de Châlons premier assistant, et on substitua pour second assistant l'évêque d'Amiens à l'évêque de Chartres. Cette cérémonie fut célébrée dans la chapelle de Saint-Cyr, le 10 juin 1695, en présence de madame de Maintenon et des petits-fils de Louis XIV, qui eurent la satisfaction de voir leur précepteur élevé à une dignité qui étoit la juste et honorable récompense des soins donnés à leur éducation. Personne ne prévoyoit encore que ce jour de gloire et d'édification, dont tout l'appareil extérieur annonçoit l'éclat de la faveur et le triomphe de la vertu, seroit bientôt suivi d'une longue disgrâce et des plus amères contradictions.

Immédiatement après le sacre de Fénélon, Bossuet se pressa de retourner à Meaux, pour terminer l'affaire de madame Guyon, qui s'y étoit retirée depuis six mois au monastère de la Visitation. Il avoit pris, dans ce long intervalle, les

informations les plus exactes sur les bruits peu avantageux, et même sur les inculpations très-graves qu'on avoit répandus contre elle. Il ne les avoit point trouvés assez fondés pour balancer les témoignages favorables qu'il recevoit de sa conduite, depuis qu'elle étoit, pour ainsi dire, sous ses yeux.

L'équité naturelle de Bossuet ne lui permettoit pas de sacrifier à des rumeurs vagues la réputation d'une femme qui s'étoit abandonnée volontairement à ses conseils avec toutes les apparences de la candeur et de la bonne foi. Les religieuses de Meaux se réunissoient pour vanter sa piété, sa douceur, sa résignation; elle s'étoit exactement conformée à toutes les lois que Bossuet lui avoit imposées; elle n'avoit entretenu aucune correspondance au dehors, elle avoit accepté le confesseur que ce prélat lui avoit donné, et ce confesseur manifestoit une satisfaction entière de ses sentimens et de ses dispositions. Bossuet ne crut donc pas devoir hésiter de lui accorder le certificat le plus avantageux sur sa conduite, ses intentions et ses dispositions.

XXVIII. Bossuet donne un certificat avantageux à madame Guyon, le 1.er juillet 1695.

Ce certificat faisoit mention de deux actes souscrits par madame Guyon, d'une *soumission* et d'une *déclaration*. Par le premier, elle se soumettoit à l'ordonnance du prélat, du 16 avril

1695, qui avoit condamné ses ouvrages, et qui renfermoit les trente-quatre articles d'Issy. Cet acte de *soumission* étoit suivi de la déclaration suivante : « Je déclare néanmoins, avec tout res-» pect et sans préjudice de la présente *soumission* » et *déclaration* que je n'ai jamais eu *intention* de » rien avancer qui fût contraire à l'esprit de l'E-» glise catholique, apostolique et romaine, à la-» quelle j'ai toujours été et serai toujours sou-» mise, Dieu aidant, jusqu'au dernier soupir de » ma vie; ce que je ne dis pas pour me chercher » une excuse, mais dans l'obligation où je crois » être de *déclarer avec simplicité mes inten-» tions* (1) ».

Et au bas de la souscription à l'ordonnance où Bossuet avoit censuré les livres de madame Guyon, ce prélat lui fit ajouter : « Je n'ai eu aucune des » *erreurs* expliquées dans ladite lettre pastorale, » ayant toujours eu *intention* d'écrire dans un » sens très-catholique, ne comprenant pas alors » qu'on en pût donner un autre ».

Il faut observer, au sujet de cette *déclaration* et de cette *soumission*, que Fénélon se crut autorisé dans la suite à s'en servir, pour montrer qu'il avoit droit de justifier les *intentions* de madame Guyon, puisque Bossuet les avoit justifiées lui-

(1) Manuscrits.

même dans deux actes dont il avoit dicté les expressions.

Le certificat que la supérieure et les religieuses du monastère de la Visitation de Meaux donnèrent à madame Guyon, étoit encore plus honorable (1); elles y joignirent, deux jours après, une lettre qui renfermoit les expressions les plus fortes de leur estime et de leurs regrets.

Il paroît, par ces deux dernières pièces, que madame Guyon partit de Meaux le 9 juillet 1695; elle mit dans ce départ une espèce de mystère et de précipitation qui dut choquer Bossuet. On a vu que ce prélat n'avoit eu pour elle que les procédés les plus honnêtes, et lui avoit même rendu des services essentiels; il est vrai qu'il lui avoit laissé la liberté de sortir du couvent quand elle le jugeroit à propos. Il avoit seulement exigé d'elle qu'elle ne s'arrêtât point à Paris; qu'elle n'y vît point les personnes de la Cour qui passoient pour s'être mises sous sa direction, et qu'elle se rendît immédiatement aux eaux de Bourbon, comme elle en avoit annoncé le projet.

XXIX. Madame Guyon sort mystérieusement de Meaux.

La première chose qu'elle fit, fut de manquer à toutes ses promesses; elle voulut d'abord voiler une conduite aussi peu convenable sous des formes de politesse et de reconnoissance; elle écrivit à

(1) Manuscrits.

Bossuet, peu de jours après son départ de Meaux, une lettre honnête et respectueuse, et elle le supplioit d'accepter un tableau de dévotion. Bossuet étoit peu accessible à ce genre de séduction et de flatterie; il auroit préféré une conduite plus simple et plus sincère; elle ne faisoit point connoître dans sa lettre le lieu de sa retraite, et ne donnoit qu'une adresse détournée. Cependant Bossuet daigna lui répondre avec bonté (1); il mêloit à ses avis quelques réflexions sur les circonstances singulières de son départ, et un sentiment de charité le porta à lui donner encore quelques conseils, dont il eût été à désirer pour elle et pour ses amis qu'elle eût fait un meilleur usage.

Bossuet dut être étonné de recevoir en réponse à des conseils si sages et si modérés, une lettre de madame Guyon, où elle sembloit lui faire des reproches de ce qu'il s'étoit plaint de sa fuite de Meaux, et de la manière dont elle étoit revenue à Paris avec la duchesse de Mortemar et madame de Morstein, sa fille. Elle se justifie assez mal sur les circonstances de son départ. Indépendamment du ton très-peu mesuré de cette lettre, ce qu'elle renferme de plus répréhensible, c'est que madame

(1) Manuscrits. Nous avons cette lettre écrite de la main de Bossuet.

Guyon y cherche à tromper Bossuet sur le lieu de sa retraite; elle y fait entendre qu'elle n'étoit plus à Paris, qu'elle étoit à la campagne, prête à partir pour les eaux de Bourbon; cependant on découvrit dans la suite qu'elle étoit restée à Paris, et qu'elle s'y tint d'abord cachée dans une maison du faubourg Saint-Germain. Elle fit plus: fière d'avoir obtenu un certificat de Bossuet, elle en répandit des copies, et ses disciples eurent l'imprudence de publier cet acte comme un témoignage de la pureté de sa doctrine, tandis qu'on n'y trouvoit que l'excuse *de ses intentions*. Une pareille conduite faisoit juger avec assez de vraisemblance qu'elle s'étoit bien moins proposée de suivre les avis de ce grand évêque, que de surprendre sa bonne foi.

Des personnes vertueuses et éclairées, et entre autres M. Tronson (1), se crurent obligées de marquer à Bossuet leur étonnement de ce qu'il avoit accordé si facilement un acte, dont on cherchoit à abuser, en l'isolant des actes accessoires qui en faisoient partie. Il paroît que Bossuet eut alors l'intention de retirer son certificat des mains de madame Guyon (2); mais elle ne voulut jamais le lui rendre.

(1) Manuscrits.

(2) *Idem.*

Il est facile de concevoir que Bossuet dut être vivement affecté des procédés peu sincères de madame Guyon, et de l'abus peu réfléchi que quelques-uns de ses partisans se permettoient de faire de sa modération et de sa bonté. Depuis cette époque, on n'aperçoit plus entre Bossuet et Fénélon cette correspondance habituelle et cette confiance intime qui les avoit unis si long-temps.

Avant de rapporter les événemens affligeans qui en résultèrent, nous devons rendre compte d'un changement assez important, qui arriva dans l'Eglise de France, et dont les suites ont laissé des traces bien plus profondes que l'affaire du quiétisme.

XXX. Mort de M. de Harlay, archevêque de Paris.

François de Harlay, archevêque de Paris, mourut le 6 août 1695, frappé d'une attaque d'apoplexie. Ce prélat, qui avoit dans l'esprit des parties brillantes, et dans le caractère un grand art et une grande sagesse, avoit été long-temps en faveur auprès de Louis XIV. Ses manières nobles et agréables convenoient au goût de ce prince, et son habileté dans le gouvernement des assemblées du clergé, avoit long-temps assuré son crédit. Il avoit su, par un heureux mélange de douceur et de fermeté, contenir tous les partis qui divisoient l'Eglise de France. Les politiques et les indifférens affectèrent dans la suite de re-

gretter la sagesse profane de M. de Harlay, pour déprimer les vertus pieuses et modestes du cardinal de Noailles. M. de Harlay avoit vu depuis quelques années déchoir sa faveur et sa considération à la Cour. Il n'appartient pas à l'histoire que nous écrivons, d'en rappeler les causes politiques ou secrètes. Cette mort faisoit vaquer le premier siége de l'Église de France dans un temps où la piété du Roi et l'esprit du gouvernement attachoient un grand intérêt aux affaires de la religion.

Les amis de Fénélon regrettèrent peut-être alors son élévation si récente à l'archevêché de Cambrai. Peut-être se flattèrent-ils qu'on auroit eu la pensée de le nommer à celui de Paris, où il auroit pu remplir avec tant d'éclat et de succès leurs vœux pour le bien de la religion et le triomphe de la piété. Mais il nous paroît peu vraisemblable que leurs espérances se fussent réalisées. Louis XIV avoit plus d'estime que de goût pour Fénélon. On a même prétendu que son esprit trop brillant et ses théories politiques avoient plutôt éloigné qu'attiré un prince, qu'une imagination calme et un jugement sain et juste portoient à se méfier de tout ce qui ressembloit à l'esprit de système. Quoique madame de Maintenon ne fût pas encore entièrement opposée à Fénélon, elle étoit

déjà refroidie pour lui ; elle étoit rassurée sur le fond de sa doctrine par son adhésion aux articles d'Issy ; mais elle voyoit avec peine son entraînement et celui de ses amis pour madame Guyon. A mesure que ses anciens sentimens pour Fénélon s'affoiblissoient, elle prenoit un goût plus marqué pour l'évêque de Châlons. Ce goût n'étoit peut-être pas aussi vif que celui qu'elle avoit eu si long-temps pour Fénélon ; mais elle se reposoit avec plus de sécurité et sans aucun mélange d'inquiétude sur la douceur, la modestie et la piété de M. de Noailles ; ce prélat réunissoit à toutes les vertus ecclésiastiques le degré d'esprit et d'instruction indispensable dans une grande place. Il ne craignoit pas d'appeler des conseils au secours de ses lumières naturelles ; et cette disposition, qui tenoit à trop de méfiance de lui-même, le rendit peut-être dans la suite trop dépendant de l'opinion des autres ; mais c'étoit un titre de plus en sa faveur auprès de madame de Maintenon, qui craignoit également de trop gouverner, et d'être trop gouvernée.

« (1) Comme dans le choix des successeurs, on » cherche toujours à éviter l'inconvénient dont » on a été le plus frappé dans la conduite de leurs » prédécesseurs, le Roi, dont la religion avoit été

(1) Mémoires du chancelier d'Aguesseau, tom. XIII, p. 162.

» souvent alarmée par le compte qu'on lui avoit » rendu de la conduite personnelle du dernier » archevêque de Paris, voulut se mettre l'esprit » en repos par le choix d'un sujet, dont les mœurs » pussent devenir le modèle de l'Eglise gallicane. » La bonté dont il honoroit toute la maison de » Noailles, le goût personnel qu'il avoit pour la » candeur, la simplicité et la modestie de l'évêque » de Châlons, qui relevoient en lui l'éclat de ses » vertus, enfin des conseils (ceux de madame de » Maintenon), auxquels le Roi étoit dans l'habi- » tude de se prêter aisément, achevèrent de le » déterminer en faveur de ce prélat, dont la ver- » tueuse résistance augmenta l'estime que Sa Ma- » jesté avoit déjà pour lui ».

M. de Noailles étoit à Châlons, lorsque M. de Harlay mourut. On connoissoit si bien son désintéressement et sa modestie, que madame de Maintenon fut obligée de s'assurer d'avance de son consentement; elle lui écrivit le 13 août 1695, sept jours après la mort de M. de Harlay. « Si » l'on vous offre la place vacante, la refuserez- » vous, sans consulter les gens de bien ? en » trouverez-vous qui ne vous disent pas qu'il » faut souffrir les maux déjà faits, et sans vous, » dans la vue de tout changer à l'avenir ? y » eût-il jamais une cause de translation plus » forte

» forte que le bien de l'Eglise et le salut du Roi? » est-il permis de préférer le repos au tra- » vail, et de refuser une place que la Providence » vous donne, sans que vous y ayez contribué? » Gardez-moi le secret de ce billet, et sans » aucune exception, que pour madame votre » mère ».

Le cardinal de Noailles (1) sembla prévoir toutes les peines et toutes les contradictions qui l'attendoient dans cette nouvelle carrière: on put à peine arracher de lui un demi-consentement. Madame de Maintenon triompha de ses scrupules et de ses incertitudes; elle lui écrivit encore le 18 août: « Je comprends en partie la pesanteur » et l'importance du joug qu'on veut vous im- » poser; mais il faut travailler; vous avez de la » jeunesse et de la santé; ce n'est pas à moi à vous » exhorter à la sacrifier à la gloire de Dieu, au » bien de l'Eglise et au salut du Roi. Voyez une » lettre d'un de vos amis (2), qui sait ce qui se » passe; vous nous garderez le secret à tous; il » faut quelquefois tromper le Roi pour le servir, » et j'espère que Dieu nous fera la grâce de le

(1) Quoique M. de Noailles ne devint cardinal que quelques années après (en 1700), nous lui donnons déjà le titre sous lequel il a été le plus connu.

(2) L'évêque de Chartres.

» tromper encore en pareille intention, et de » concert avec vous »; et sans attendre un consentement plus prononcé, madame de Maintenon fit nommer M. de Noailles à l'archevêché de Paris, dès le lendemain 19 août 1695.

XXXI. M. de Noailles, évêque de Châlons, lui succède.

Quelques personnes furent surprises que Louis XIV n'eût point placé Bossuet sur le premier siége de cette Eglise gallicane, dont il étoit l'oracle et le plus digne interprète. On doit bien croire que cette pensée se présenta à l'esprit du Roi et de la personne en qui il avoit le plus de confiance. Il paroît même que madame de Maintenon crut devoir consulter le curé de Versailles (1); soit qu'elle voulût fixer ses propres irrésolutions, soit qu'elle voulût simplement connoître l'opinion publique sur les trois hommes du clergé de France, qui jouissoient de la plus grande réputation. Elle dut être contente de la réponse qu'elle reçut, et qui étoit conforme au vœu de son cœur. « Plusieurs pensent, répondit » le curé de Versailles, que si M. de Fénélon (2) » n'avoit pas été placé depuis peu, le choix tom-

(1) François Hébert, curé de Versailles, depuis évêque d'Agen; son opinion influoit quelquefois sur madame de Maintenon pour le choix des évêques.

(2) Fénélon venoit de partir pour Cambrai peu de jours auparavant.

» beroit sur lui, et on le désire si fort, que l'on » voudroit que cette première grâce du Roi ne » fût que l'avant-goût d'une plus grande. Mais » vous savez, interrompit madame de Mainte- » non, ce qui nous empêche de le proposer; » mais M. de Meaux et M. de Châlons nous res- » tent; auquel des deux vous arrêteriez-vous? » A celui qui refuseroit, répondit le curé, et cer- » tainement M. de Châlons n'acceptera pas ».

Quelques amis de Bossuet, séduits par ces fausses idées de gloire et d'amour-propre, qui surnagent quelquefois dans les ames les plus pieuses, auroient désiré qu'on eût proposé l'archevêché de Paris à Bossuet, et qu'il l'eût refusé. « Il y a » toute apparence, leur répondit Bossuet (1), » et même toute certitude, que Dieu par sa mi- » séricorde, autant que par sa justice, me lais- » sera dans ma place. Quand vous souhaitez qu'on » m'offre et que je refuse, vous voulez contenter » la vanité, il vaut mieux contenter l'humilité; » il n'y a plus à douter, malgré tant de vains » discours des hommes, que, selon tous mes dé- » sirs, je ne sois enterré aux pieds de mes saints » prédécesseurs, en travaillant au salut du trou- » peau qui m'est confié ».

(1) Lettre de Bossuet à madame de Luynes, religieuse à Jouarre.

La conduite inexcusable de madame Guyon envers Bossuet, et le mystère avec lequel elle étoit venue se cacher à Paris, avoient singulièrement indisposé contre elle madame de Maintenon et Bossuet. C'est depuis cette époque que nous les voyons l'un et l'autre aussi aigris contre elle, qu'ils avoient paru portés jusqu'alors à accueillir favorablement ses explications.

Les suites fâcheuses de cette disposition retomboient nécessairement sur Fénélon. La prévention qu'il conservoit pour elle ne lui permettoit ni de la condamner, ni de l'abandonner entièrement. La délicatesse même de sa conscience l'invitoit à se montrer le défenseur, ou du moins l'interprète favorable des sentimens d'une femme dont il connoissoit toute la piété, et qu'il croyoit douée d'une grâce particulière pour conduire les ames religieuses dans les voies de la perfection chrétienne.

Lorsque Fénélon avoit pris congé de madame de Maintenon pour aller à Cambrai, peu de jours avant la mort de M. de Harlay, elle avoit paru désirer d'entretenir avec lui une correspondance sur le ton de leur ancienne amitié. On retrouve en effet, dans une lettre qu'il lui écrivit à cette époque (1), cette confiance et cette liberté qui

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre deuxième, n.° VI.

laissent croire que leurs sentimens mutuels n'avoient encore éprouvé aucune altération sensible; cette lettre peint avec une aimable gaîté les mœurs singulières de quelques maisons religieuses de Flandre. Telle étoit encore l'opinion favorable que madame de Maintenon conservoit de Fénélon, qu'elle crut devoir envoyer cette lettre aux dames de Saint-Cyr, en y ajoutant ces mots: « Ce n'est pas assez de faire des exhortations » à nos filles; il leur faut donner des exemples » de perfection. En voici un *que j'ai trouvé dans* » *un auteur, qui ne leur est ni suspect, ni désa-* » *gréable* ».

A son retour à Versailles, Fénélon continua à voir madame de Maintenon avec la même liberté, si ce n'étoit avec la même confiance; toujours fidèle à son caractère de franchise et de simplicité, il ne se croyoit pas obligé de lui faire un mystère de l'estime et même de la vénération qu'il ne cessoit d'avoir pour madame Guyon. Il ne paroît pas que madame de Maintenon en fût encore aussi blessée qu'elle le parut depuis. Elle écrivit au cardinal de Noailles(1): « J'ai vu hier » M. de Beauvilliers; je crois cet homme-là fort » droit. Je vis aussi M. l'archevêque de Cambrai, » qui m'assura fort du désir qu'il a d'être bien

(1) Le 15 novembre 1695.

» avec vous. Nous parlâmes de madame Guyon: » il ne change point là-dessus; je crois qu'il » souffriroit le martyre plutôt que de convenir » qu'il a tort ».

Fénélon retourna une seconde fois à Cambrai vers le milieu de décembre 1695, et ce fut très-peu de jours après qu'arriva le fâcheux éclat, dont les suites furent beaucoup plus malheureuses qu'on ne l'avoit prévu. Bossuet avoit vivement sollicité qu'on s'assurât de la personne de madame Guyon; on étoit depuis long-temps à sa recherche, et on n'avoit pu encore découvrir sa retraite; elle fut enfin arrêtée dans une petite maison du faubourg Saint-Antoine, vers le 24 décembre 1695, et conduite à Vincennes. Madame de Maintenon s'empressa d'en donner avis au cardinal de Noailles par le billet suivant: « Le » Roi m'ordonne, Monseigneur, de vous mander » que madame Guyon est arrêtée; que voulez-» vous qu'on fasse de cette femme, de ses amis, » de ses papiers? le Roi sera encore ici tout le » matin; écrivez-lui directement ».

XXXII. Madame Guyon est arrêtée.

Le parti le plus simple et le plus raisonnable auroit été de la placer dans une maison religieuse de quelque province éloignée, où il auroit été facile de surveiller ses correspondances, en supposant qu'elles offrissent quelque danger; elle

y auroit vécu, et seroit morte presqu'ignorée.

Ses ennemis, ou plutôt les ennemis de ses amis, s'étoient flattés que sa détention leur procureroit des moyens ou des prétextes pour remonter à des personnages un peu plus importans; mais l'examen le plus sévère ne produisit aucune découverte qui pût justifier la rigueur des traitemens qu'elle eut à essuyer. On voit par les lettres de madame de Maintenon au cardinal de Noailles (1), que si son vœu et celui de ce prélat eussent été suivis, cette malheureuse affaire auroit commencé et fini par les moyens les plus simples et les plus réguliers; mais Bossuet étoit justement blessé des procédés de madame Guyon. Il écrivit à madame de Maintenon (2), aussitôt qu'il apprit qu'elle étoit arrêtée, « qu'il en étoit ravi, et » que ce mystère cachoit bien des maux à l'E» glise ».

Il faut convenir que madame Guyon offrit de son côté de justes motifs pour qu'on se crût obligé de ne pas lui rendre une liberté dont elle n'auroit pas manqué d'abuser. Sa passion dominante étoit alors de chercher à propager sa doctrine et ses maximes au moins très-singulières. Au lieu de montrer dans les interrogatoires qu'elle subit à

(1) Des 5 et 9 janvier 1696.

(2) 2 janvier 1696.

Vincennes, le même esprit de repentir et de soumission qu'elle avoit paru montrer au couvent de la Visitation de Meaux (1); « elle déclara » qu'elle avoit continué d'avoir commerce avec » le père Lacombe, parce qu'on ne le lui avoit » jamais défendu, et qu'elle le regardoit comme » un saint homme; elle soutint toujours qu'à son » égard elle n'avoit jamais été dans l'erreur; » qu'elle avoit pu pécher en quelques expres- » sions, n'étant pas assez instruite des termes, » mais qu'elle n'avoit jamais eu de mauvaise doc- » trine; qu'on avoit pu condamner ses livres » pour les expressions, mais que le dogme en étoit » sans atteinte; qu'ainsi elle n'avoit jamais eu » besoin de *rétractation*, et qu'à la faveur d'une » simple déclaration, M. de Meaux lui avoit » donné une déclaration authentique qu'il étoit » content d'elle; que c'étoit une approbation de » sa conduite et de sa doctrine ».

Ce singulier entêtement fit sentir au cardinal de Noailles qu'il étoit convenable et nécessaire d'exiger de madame Guyon une rétractation plus formelle et plus précise que celle qu'elle avoit signée à Meaux: elle s'y refusa pendant plusieurs mois.

Ce fut à Cambrai, où Fénélon venoit à peine

(1) Manuscrit de Pirot.

d'arriver, qu'il apprit que madame Guyon étoit arrêtée et détenue à Vincennes. Ce coup d'autorité ne lui permit pas de douter qu'elle avoit des ennemis puissans, qui s'étoient proposés de faire ce premier essai de leur force et de leur crédit, pour attaquer avec plus d'avantage ses amis et ses protecteurs.

XXXIII. Ordonnance de l'évêque de Chartres contre les écrits de madame Guyon.

Avant que madame Guyon eût été arrêtée, l'évêque de Chartres avoit fait paroître son ordonnance contre ses écrits et ceux du père Lacombe; cette ordonnance, datée du 21 novembre 1695, rapportoit un très-grand nombre de propositions extraites de leurs ouvrages, et particulièrement du traité des *Torrens* de madame Guyon, qui n'étoit encore que manuscrit. Il est certain qu'en lisant ces propositions, on ne peut assez s'étonner du délire de l'imagination humaine, lorsqu'elle veut s'écarter de cette sage réserve que l'auteur de la nature lui a prescrite. La plupart de ces propositions sont inintelligibles, si elles n'ont point le sens déterminé par l'acception commune, ou conduisent à des conséquences révoltantes, si elles doivent être prises dans le sens qu'elles offrent naturellement à l'esprit des lecteurs. L'ordonnance de l'évêque de Chartres, quoique très-opposée à la doctrine de madame Guyon, étoit si exacte et si régulière, si pleine

d'égards et de mesure pour la personne des auteurs condamnés, que Fénélon lui-même, si nous en croyons M. Tronson (1), « la trouvoit très-bien » composée, et en approuvoit fort le style ».

Depuis la détention de madame Guyon, Fénélon s'imposa la loi de ne se permettre aucune démarche qui pût le faire regarder comme partisan d'une doctrine devenue si odieuse; il est vraisemblable que si l'on n'eût pas dans la suite exigé de sa part des actes au moins indirects, pour le faire expliquer sur la personne de madame Guyon d'une manière contraire à l'opinion qu'il en avoit, toutes ces malheureuses contestations auroient fini sans éclat, sans contradiction et sans scandale. Il ignoroit encore jusqu'à quel point on étoit parvenu à aigrir l'esprit de madame de Maintenon, et combien son existence à la Cour, et celle de ses amis les plus chers, étoit devenue précaire et incertaine. M. de Beauvilliers étoit mieux instruit; mais son extrême délicatesse ne lui avoit pas permis de faire connoître à son ami le danger qui les menaçoit également. Il ne vouloit pas qu'aucune considération d'amitié pût inviter Fénélon à fléchir sur des points où l'honneur et la vérité pouvoient être intéressés. C'est dans une lettre de la propre main de M. de Beauvilliers à

(1) Manuscrits.

M. Tronson, que nous trouvons ces détails; ce respectable ecclésiastique étoit non-seulement son directeur, mais son conseil et sa consolation dans tous les momens de sa vie; la sincérité avec laquelle il s'ouvre à lui sur les vues de madame de Maintenon, et sur les orages intérieurs de ce cabinet, où s'agitoient les plus grands intérêts de la Cour, inspirera peut-être plus de confiance aux lecteurs que les récits moins fidèles que l'on trouve si souvent dans l'histoire ou dans les mémoires du temps.

XXXIV. Lettre de M. de Beauvilliers à M. Tronson, 29 février 1696. (Manuscr.)

« Je vous dirai, Monsieur, avec la sincérité que » vous me connoissez, qu'il me paroît clairement » qu'il y a une cabale très-forte et très-animée » contre M. l'archevêque de Cambrai. M. de » Chartres est trop homme de bien pour en être; » mais il est prévenu et échauffé sous main. Pour » madame de Maintenon, elle suit totalement » ce qu'on lui inspire, et croit rendre gloire à » Dieu, en étant toujours prête à passer aux der- » nières extrémités contre M. de Cambrai. Je le » vois donc à la veille peut-être de se voir ôté » d'auprès des princes, comme étant capable de » leur nuire par sa mauvaise doctrine. Si on » l'entreprend, et qu'on y réussisse, je pourrai » avoir mon tour; mais, au scandale près, je vous » dirai ingénument que j'en serois, ce me semble,

» bientôt consolé; si même (après une aventure » pareille à celle de M. de Cambrai) vous esti- » miez qu'il fût d'ordre de Dieu que je n'atten- » disse point à être chassé, et que je quittasse » de mon pur mouvement, je ne me sentirois pas » de répugnance à le faire; vous me croirez aisé- » ment, si vous vous souvenez de ce qui s'est passé » entre nous.

» Pour revenir à M. de Cambrai, je ne lui con- » seillerois pas, quand il le voudroit, de faire » une condamnation formelle des livres de ma- » dame Guyon. Il donneroit aux libertins de la » Cour un trop beau champ, et ce seroit confir- » mer tout ce qui se débite au préjudice de la » piété. Quoi! dans un temps où M. de la Rey- » nie (1) vient, pendant six semaines entières, » d'interroger madame Guyon sur nous tous, » quand on la laisse prisonnière, et que ses ré- » ponses sont cachées avec soin, M. de Cambrai, » un an après MM. de Paris et de Meaux, s'avi- » seroit tout d'un coup de faire une censure de » livres inconnus dans son diocèse! Ne seroit-ce » pas donner lieu de croire qu'il est complice de » tout ce qu'on impute à cette pauvre femme, » et que par politique et crainte d'être renvoyé » chez lui, il s'est pressé d'abjurer.

(1) Lieutenant de police.

» Vous savez, Monsieur, tout ce que je vous ai » dit de ma conduite sur madame Guyon ; j'ai » laissé passer toutes choses ; encore aujourd'hui » je garde un profond silence, et je continuerai, » je crois, parce que je suis persuadé que Dieu » le veut ainsi. Mais pour M. de Cambrai, je me » croirois obligé à dire ouvertement ce qui pour- » roit le justifier ; et quand il seroit hors d'auprès » des princes, je le dirois encore plus hautement, » parce que j'aurois encore plus d'espérance de » persuader, puisqu'il n'y auroit plus d'intérêt » pour moi, et qu'on verroit que la justice et la » vérité seules m'obligeroient à faire ce que je » ferois. Je vous supplie que ceci soit pour vous » seul, Monsieur ; à la réserve de l'article qui » contient mes réflexions sur les interrogatoires » de M. de la Reynie, par rapport à ce qu'on veut » exiger de M. de Cambrai, je vous proteste que » c'est la seule chose que je lui ai dit que je vous » manderois, et que je lui ai caché le reste. Vous » me connoissez très-éloigné, par la miséricorde » de Dieu, de vouloir vous mentir. Le temps » presse de parler à M. de Chartres ; au moins, » je crois le voir ainsi. Faites-moi savoir des nou- » velles de votre santé par un billet que M. Bour- » bon (1) m'écrira, s'il lui plaît. Priez Dieu pour

(1) Directeur au séminaire de Saint-Sulpice, recommandable par sa haute piété, et qui servoit de secrétaire à M. Tronson.

» moi, j'en ai en vérité plus de besoin que je ne » peux vous le dire. J'avois proposé à M. l'évêque » de Chartres que M. de Cambrai s'exprimât bien » nettement sur les propositions mauvaises, et » qu'il s'expliquât sur les douteuses ; cela ne lui » a pas paru suffisant, et on lui persuade que le » bien de l'Eglise veut une condamnation précise » des livres de madame Guyon.

» Madame de Beauvilliers, qui sait que je vous » écris, me prie de vous faire un compliment de » sa part ; elle vous auroit été voir, si elle n'eût » été très-incommodée depuis trois mois. Au reste, » comme je l'ai dit à M. de Chartres, on n'a nulle » inquiétude à avoir sur le chapitre des princes ; au- » cun d'eux ne sait qu'il y ait au monde une femme » qui s'appelle madame Guyon, ni un livre intitulé » le *Moyen court*. Si nous avons eu une conduite » de cette réserve envers M. le duc de Bourgogne, » qui est sensible à la piété, et d'un esprit très- » avancé, dans un temps où rien ne paroissoit à » craindre, nous aviserions-nous à présent de » chercher à lui donner des impressions, qui ne » conviendroient pas, quand nous sommes si » éloignés nous-mêmes d'avoir des sentimens con- » damnables, et que d'ailleurs le père de Valois, » son confesseur, est aussi sûr qu'il l'est sur le fait » du quiétisme ».

On voit par la suite des événemens que

M. Tronson réussit d'abord à dissiper, ou du moins à calmer les préventions de l'évêque de Chartres; mais ce prélat n'en persévéra pas moins dans le systême de conduite qu'il avoit adopté pour déraciner dans son diocèse et à Saint-Cyr les maximes de cette nouvelle spiritualité qui lui étoit si suspecte.

Le premier résultat de son ordonnance du 21 novembre 1695, fut une espèce de réforme dans la direction spirituelle de la maison de Saint-Cyr, dont il étoit supérieur.

A sa prière, M.me de Maintenon engagea Bossuet à faire à Saint-Cyr des conférences publiques sur les caractères de la véritable et de la fausse spiritualité, et elle y assista elle-même; ces conférences eurent lieu le 5 février et le 7 mars 1696. Madame de Maintenon s'étoit surtout proposée de se servir de ces conférences pour ramener celles des religieuses de Saint-Cyr qu'elle soupçonnoit de pencher vers les opinions de madame Guyon par confiance pour Fénélon. Parmi elles, étoit madame de la Maisonfort, qu'elle affectionnoit d'une manière si particulière; elle l'autorisa même à entrer dans une espèce de controverse par écrit avec Bossuet. Nous avons sous les yeux le mémoire des questions de madame de la Maisonfort, et des réponses de Bossuet. On est étonné, en

lisant les unes et les autres, de voir d'un côté la finesse, l'esprit, la subtilité, la délicatesse d'expressions avec lesquelles une simple religieuse analyse des matières si abstraites; et de l'autre, la clarté, la simplicité et la force de raisonnement qu'un homme d'un rang et d'un génie aussi élevé que Bossuet daigne employer dans une circonstance où tout autre que lui se seroit peut-être borné à parler le langage de l'autorité. Cette condescendance paternelle ennoblit bien plus Bossuet, que n'auroit pu le faire un ton plus décisif et plus tranchant.

Si une délicatesse excessive en amitié, ou plutôt la conviction intime de sa conscience sur la vertu de madame Guyon, n'eût pas rendu Fénélon un peu trop inflexible, s'il eût bien voulu déférer à la droiture et aux conseils de l'évêque de Chartres et aux vues de conciliation de M. Tronson, qui ne pouvoit lui être suspect, il auroit été encore à temps de prévenir l'orage qui le menaçoit. C'est ce qu'il est facile de reconnoître par les lettres manuscrites de M. Tronson (1).

Madame Guyon étoit enfermée depuis près de huit mois dans le donjon de Vincennes; elle persistoit toujours à penser et à dire que sa doctrine étoit irréprochable, et qu'elle avoit pu

(1) Du 1.er et du 10 mars 1696.

seulement

seulement se tromper, en employant des expressions peu exactes. L'abus qu'elle avoit fait du certificat que Bossuet lui avoit donné à Meaux, exigeoit qu'on prît des précautions plus sévères pour s'assurer de ses véritables sentimens, et se garantir de nouvelles variations de sa part. Elle se refusoit avec opiniâtreté à donner cette satisfaction à l'official du cardinal de Noailles. Elle se flatta que M. Tronson, ami de Fénélon, se montreroit peut-être plus facile, et elle écrivit tout-à-coup qu'elle étoit prête à souscrire à tout ce que M. Tronson croiroit juste et convenable. Le cardinal de Noailles connoissoit l'affection du supérieur de Saint-Sulpice pour Fénélon, mais il connoissoit aussi sa droiture et l'exactitude de ses principes; il s'en remit à lui avec une entière confiance pour la rédaction de la formule de soumission de madame Guyon.

Fénélon, toujours convaincu de la pureté des intentions de cette femme, et peut-être toujours un peu trop favorable à sa doctrine, rédigea lui-même un projet de soumission que nous avons encore de sa main, et le proposa au cardinal de Noailles et à M. Tronson. M. Tronson le jugea insuffisant (1); il en adopta seulement une partie,

(1) Lettre de M. Tronson au duc de Chevreuse, 27 août 1696. (Manuscrits.)

en rectifia plusieurs expressions qui ne lui parurent pas renfermer une soumission pleine et entière, et y ajouta un engagement formel de la part de madame Guyon, de conformer désormais sa conduite et ses sentimens aux règles et aux instructions qui lui seroient prescrites par l'archevêque de Paris, son supérieur.

XXXV. Madame Guyon signe une déclaration de soumission, le 28 août 1696. Elle est transférée à Vaugirard.

Madame Guyon fut fidèle à l'engagement qu'elle avoit pris, et signa le 28 août 1696, la déclaration rédigée par M. Tronson. Elle fut transférée au mois d'octobre suivant à Vaugirard, dans une petite maison, où elle resta presque aussi sévèrement gardée qu'à Vincennes, avec deux femmes destinées à la servir, et qui avoient été arrêtées en même temps qu'elle. On lui interdit toutes visites et toutes correspondances extérieures; on la remit pour sa direction spirituelle entre les mains de M. de la Chétardie, curé de Saint-Sulpice.

On seroit tenté de croire, par une lettre de madame de Maintenon au cardinal de Noailles, que Bossuet avoit vu avec peine ce foible adoucissement accordé à madame Guyon (1). « En en» voyant à M. de Meaux, il y a deux jours, un » paquet d'une dame de Saint-Louis, je lui » mandai qu'on pensoit à mettre madame Guyon

(1) Du 25 septembre 1696.

» auprès de M. le curé de Saint-Sulpice; nous » n'aurons pas là-dessus son approbation; mais » pour moi, je crois qu'il est de mon devoir de » dégoûter des actes violens le plus qu'il m'est » possible ».

Madame de Maintenon s'étoit totalement éloignée de Fénélon, depuis qu'on étoit parvenu à la faire consentir aux mesures de rigueur qu'on exerçoit contre madame Guyon. Nous rapporterons quelques fragmens d'une longue lettre manuscrite de Fénélon à M. Tronson; elle donnera l'idée de toutes les difficultés et de tous les embarras de sa position. « Je vous supplie, Mon- » sieur, de tout mon cœur, par toute l'amitié que » vous me témoignez depuis tant d'années, d'exa- » miner soigneusement, et le plutôt que vous » pourrez, les cahiers que je vous envoie (1)..... » Si quelque chose vous paroît un peu équivo- » que, marquez l'endroit, je l'expliquerai dans » les termes les plus forts et les plus précis; si » vous trouvez que je me trompe pour le fond des » choses, vous n'aurez qu'à me corriger, et qu'à » mettre à l'épreuve ma docilité : voilà ce qui » regarde la doctrine.

XXXVI. Lettre de Fénélon à M. Tronson, 26 février 1696. (Manuscr.)

» Pour la personne (madame Guyon), on veut » que je la condamne avec ses écrits. Quand l'E-

(1) Fénélon y exposoit ses véritables sentimens sur la charité.

» glise fera là-dessus un formulaire, je serai le » premier à le signer de mon sang et à le faire » signer. Hors de là, je ne puis, ni ne dois le faire. » J'ai vu de près des faits certains qui m'ont infi- » niment édifié; pourquoi veut-on que je la con- » damne sur d'autres faits que je n'ai point vus, » qui ne concluent rien par eux-mêmes, et sans » l'entendre pour savoir ce qu'elle y répondroit.

» Pour les écrits (de madame Guyon), je dé- » clare hautement que je me suis abstenu de les » examiner, afin d'être hors de portée d'en parler » ni en bien ni en mal, à ceux qui voudroient » malignement me faire parler. Je les suppose » encore plus pernicieux qu'on ne le prétend; ne » sont-ils pas assez condamnés par tant d'ordon- » nances, qui n'ont été contredites de personne, » et auxquelles les amis de la personne et la per- » sonne même se sont soumis paisiblement? Que » veut-on de plus? je ne suis point obligé de cen- » surer tous les mauvais livres, et surtout ceux » qui sont absolument inconnus dans mon dio- » cèse.... Me convient-il d'aller accabler une » pauvre personne, que tant d'autres ont déjà » foudroyée, et dont j'ai été ami. Il ne me con- » vient pas même d'aller me déclarer d'une ma- » nière affectée contre ses écrits; car le public » ne manqueroit pas de croire que c'est une

» espèce d'abjuration qu'on m'a extorquée.....
» Quant à M. de Meaux, je serai ravi d'approuver
» son livre, comme il le souhaite; *mais je ne le*
» *puis honnêtement, ni en conscience, s'il atta-*
» *que une personne qui me paroît innocente, ou*
» *des écrits que je dois laisser condamner aux*
» *autres, sans y ajouter inutilement ma censure.*
» Je reviens à M. l'évêque de Chartres; c'est un
» saint prélat, c'est un ami tendre et solide; mais
» il veut, par un excès de zèle pour l'Eglise et
» d'amitié pour moi, me mener au-delà des
» bornes. Je crois que madame de Maintenon a
» la même pente; il n'y a que lui qui puisse la
» calmer, et il n'y a que vous, Monsieur, qui
» puissiez persuader M. de Chartres de mes rai-
» sons, si vous en êtes persuadé vous-même. On
» veut me mener pied à pied, et insensiblement
» par une espèce de concert secret; c'est M. de
» Meaux qui est comme le premier mobile; M. de
» Chartres agit par zèle et par bonne amitié;
» madame de Maintenon s'afflige et s'irrite contre
» nous à chaque nouvelle impression qu'on lui
» donne. Mille gens de la Cour, par malignité, lui
» font revenir par des voies détournées des dis-
» cours empoisonnés contre nous, parce qu'on
» croit qu'elle est mal disposée. M. l'évêque de
» Chartres et elle sont persuadés qu'il n'y a rien

» de fait, si je ne condamne la personne et les » écrits; c'est ce que l'inquisition ne me demande pas; c'est ce que je ne ferai jamais que » pour obéir à l'Eglise, quand elle jugera à propos de dresser un formulaire comme contre les » jansénistes; qu'importe que je ne croie madame » Guyon ni méchante, ni folle, si d'ailleurs je » l'abandonne par un profond silence, et si je la » laisse mourir en prison, sans me mêler jamais » ni directement, ni indirectement de tout ce qui » a rapport à elle?... Tout se réduit donc de ma » part à ne vouloir point parler contre ma conscience, *et à ne vouloir point insulter inutilement à une personne que j'ai révérée comme* » *une sainte, sur tout ce que j'en ai vu par moi-même. En vérité, peut-on douter de ma bonne* » *foi? ai-je agi en homme politique et dissimulé?* » *serois-je dans l'embarras où je suis, si j'avois* » *eu le moindre respect humain?* Pourquoi donc » me demander ce qu'on exigeroit à peine d'un » homme suspect d'imposture? Je vous conjure, » Monsieur, de lire tout ceci attentivement, et » même de le faire lire à M. l'évêque de Chartres, » si vous le jugez à propos.... Après cela je n'ai » plus rien à faire que de laisser décider la Providence ».

M. Tronson communiqua cette lettre à l'évê-

que de Chartres, et parvint à lui faire sentir la justice des considérations qu'elle renfermoit. Ce prélat parut d'abord convaincu que la position personnelle de Fénélon ne lui permettoit ni de condamner madame Guyon, ni de censurer ses livres, *ni même d'approuver l'ouvrage que Bossuet se préparoit à publier.* Il se borna à désirer (1) que dans toutes les circonstances, qui s'offriroient naturellement, Fénélon *témoignât qu'on avoit eu raison de les censurer.* Fénélon en prit l'engagement, et il y fut fidèle.

Madame de Maintenon, qui se regardoit comme la cause involontaire du désordre que la contagion des maximes de madame Guyon avoit introduit à Saint-Cyr, faisoit usage de toute son autorité pour n'y laisser subsister aucune trace de ses écrits; elle étendit cette espèce de proscription jusqu'à ceux de Fénélon. Le prix extrême que madame de la Maisonfort attachoit à conserver tout ce qui lui venoit de la main d'un directeur respecté, fut l'une des causes qui commencèrent à refroidir madame de Maintenon pour cette jeune religieuse, qui lui avoit fait éprouver un goût et une tendresse qu'elle se plaisoit à avouer aux autres, et à s'avouer à elle-même. Ce fut à cette occasion qu'elle lui écrivit une lettre, où l'esprit

(1) Manuscrits.

et la grâce se mêlent à l'expression de l'intérêt le plus doux et de la raison la plus aimable.

« Quant aux écrits de M. de Cambrai, lui écri-
» voit-elle, pourquoi faut-il que vous les gardiez;
» et croyez-vous soutenir cette singularité? Vous
» savez que nous les avons montrés malgré lui,
» et ce que votre imprudence et la mienne ont fait
» là-dessus. Il nous a dit, il nous a écrit plusieurs
» fois que ces écrits n'étoient point propres à toute
» sorte de personnes, et qu'ils pouvoient même
» être très-dangereux; qu'il les avoit faits pour
» chaque particulière à qui il répondoit, et sans
» aucune précaution. Vous êtes souvent convenue
» qu'ils ont fait du mal, parce qu'on ne les
» entendoit pas, ou qu'on les prenoit par par-
» ties, sans examiner l'ensemble; ou qu'on les
» appliquoit mal, en les détournant du sens de
» l'auteur. Je suis assurée qu'il voudroit de tout
» son cœur qu'ils ne fussent pas chez nous. Pour-
» quoi donc, ma fille, voulez-vous les y retenir »?

Elle paroissoit reprocher à madame de la Maisonfort de chercher plus à satisfaire son goût et la délicatesse de ses sentimens, en se nourrissant des écrits de Fénélon, que le goût de la véritable piété.

« Pourquoi Dieu vous a-t-il donné tant d'esprit
» et de raison? Croyez-vous que ce soit pour dis-

» courir, pour lire des choses agréables, pour » juger des ouvrages de prose et de vers, pour » comparer les gens de mérite et les auteurs? Ces » desseins ne peuvent être de lui. Il vous les a » donnés pour servir à un grand ouvrage établi » pour sa gloire. Tournez vos idées de ce côté- » là, elles sont aussi solides que les autres sont » frivoles.... Vous auriez eu plus de plaisir dans » le monde, et, selon les apparences, vous vous » seriez perdue. Ou Racine, en vous parlant du » jansénisme, vous y eût entraînée, ou M. de » Cambrai auroit contenté, ou même renchéri » sur votre délicatesse, et vous seriez quiétiste. » Il faut que votre esprit devienne aussi simple » que votre cœur. Que voudriez-vous apprendre, » ma chère fille? Je vous réponds, sur beaucoup » d'expérience, qu'après avoir beaucoup lu, » vous verriez que vous ne sauriez rien. Votre » religion doit être tout votre savoir.... Il faut » vous humilier. Vous avez un reste d'orgueil » que vous vous déguisez à vous-même sous le » goût de l'esprit : vous n'en devez plus avoir, » mais vous devez encore moins chercher à le » satisfaire avec un confesseur. Le plus simple est » meilleur pour vous. Vous devez vous y sou- » mettre comme un enfant. Comment surmon- » terez-vous les peines que Dieu vous enverra

» dans le cours de votre vie, si un accent nor-
» mand ou picard vous arrête; ou si vous vous
» dégoûtez d'un homme, parce qu'il n'est pas
» aussi sublime que Racine. Ne nous occupons
» point de ce qu'il faudra tôt ou tard abjurer.
» Vous n'avez encore guère vécu, et vous avez
» pourtant à renoncer à la tendresse de votre
» cœur et à la délicatesse de votre esprit.... Je
» voudrois bien vous mener à Dieu; je contri-
» buerois à sa gloire. Je ferois le bonheur d'une
» personne que j'ai toujours aimée particulière-
» ment, et je rendrois un grand service à un
» institut qui ne m'est pas indifférent ».

Madame de Maintenon étoit bien éloignée de vouloir détacher absolument madame de la Maisonfort de Fénélon; elle lui avoit été elle-même trop sincèrement attachée, pour ne pas s'ouvrir à lui sur la peine que lui faisoit éprouver ce qu'elle appeloit son aveuglement pour madame Guyon : elle prit le parti de lui écrire; nous n'avons point sa lettre, mais nous avons trouvé dans nos manuscrits la réponse de Fénélon; elle annonce tant de candeur et de bonne foi, elle peint si parfaitement les dispositions de toutes les personnes qui influoient alors sur les affaires du quiétisme, que nous croyons devoir la rapporter en entier. C'est d'ailleurs la première occasion où

nous observons que Fénélon ait indiqué Bossuet à madame de Maintenon, comme le principal auteur des inculpations qu'on cherchoit à répandre contre lui.

XXXVII. Lettre de Fénélon à madame de Maintenon, 6 mars 1696. (Manuscr.)

« Votre dernière lettre, qui devoit m'affliger » sensiblement, Madame, me remplit de conso- » lation; elle me montre un fond de bonté, qui » est la seule chose dont j'étois en peine. Si j'étois » capable d'approuver une personne qui enseigne » un nouvel Evangile, j'aurois horreur de moi- » même; il faudroit me déposer et me brûler, » bien loin de me supporter comme vous faites. » Mais je puis fort innocemment me tromper sur » une personne *que je crois sainte*, parce que je » crois qu'elle n'a jamais eu intention d'enseigner » ou de croire rien de contraire à la doctrine de » l'Eglise catholique. Si je me trompe dans ce fait, » mon erreur est très-innocente; et comme je ne » veux jamais ni parler, ni écrire pour autoriser, » ou excuser cette personne, mon erreur est aussi » indifférente à l'Eglise, qu'innocente pour moi.

» Je dois savoir les vrais sentimens de madame » Guyon, mieux que tous ceux qui l'ont exami- » née pour la condamner; car elle m'a parlé avec » plus de confiance qu'à eux. Je l'ai examinée en » toute rigueur, et peut-être que je suis allé trop » loin pour la contredire. *Je n'ai jamais eu au- » cun goût naturel pour elle ni pour ses écrits.*

» *Je n'ai jamais éprouvé rien d'extraordinaire*
» *en elle, qui ait pu me prévenir en sa faveur.*
» Dans l'état le plus libre et le plus naturel, elle
» m'a expliqué toutes ses expériences et ses sen-
» timens. Il n'est pas question des termes que je
» ne défends point, et qui importent peu dans
» une femme, pourvu que le sens soit catholique.
» Il m'a paru qu'elle étoit naturellement exagé-
» rante, et peu précautionnée dans ses expé-
» riences; elle a même un excès de confiance
» pour les gens qui la questionnent. *La preuve en*
» *est bien claire, puisque M. de Meaux vous a*
» *redit comme des impiétés les choses qu'elle lui*
» *avoit confiées avec un cœur soumis et en secret*
» *de confession.* Je ne compte pour rien ni ses
» prétendues prophéties, ni ses prétendues révé-
» lations; je ferois peu de cas d'elle, si elle les
» comptoit pour quelque chose. Une personne
» qui est bien à Dieu, peut dire dans le moment
» ce qu'elle a eu au cœur, sans en juger et sans
» vouloir que les autres s'y arrêtent. Ce peut être
» une impression de Dieu (car ses dons ne sont
» point taris), mais ce peut être aussi une imagi-
» nation sans fondement. La voie où l'on aime
» Dieu, uniquement pour lui, en se renonçant
» pleinement soi-même, est une voie de pure foi,
» qui n'a aucun rapport avec les miracles et les
» visions. Personne n'est plus précautionné, ni

» plus sobre que moi là-dessus. Je n'ai jamais lu
» ni entendu dire à madame Guyon qu'elle fût
» *la pierre angulaire.* Mais supposé qu'elle l'ait
» dit ou écrit, je ne suis point en peine du sens
» de ces paroles; si elle veut dire qu'elle est Jésus-
» Christ, elle est folle, elle est impie; je la dé-
» teste, et je le signerai de mon sang. Si elle veut
» dire seulement qu'elle est comme la pierre du
» coin, qui lie les autres pierres de l'édifice, c'est-
» à-dire qu'elle édifie, et qu'elle unit plusieurs
» personnes en société qui veulent servir Dieu;
» elle ne dit d'elle que ce qu'on peut dire de tous
» ceux qui édifient le prochain, et cela est vrai de
» chacun, suivant son degré. Pour la *petite Eglise,*
» elle ne signifie point dans le langage de saint
» Paul, d'où cette expression est tirée, une Eglise
» séparée de la catholique; c'est un membre très-
» soumis. De telles expressions ne portent par
» elles-mêmes aucun mauvais sens; il ne faut
» point juger par elles de la doctrine d'une per-
» sonne; tout au contraire, il faut juger de ces
» expressions par le fond de la doctrine de la
» personne qui s'en sert. Je n'ai jamais ouï parler
» de *ce grand et de ce petit lit;* mais je suis bien
» assuré qu'elle n'est pas assez extravagante et
» assez impie pour se préférer à la sainte Vierge.
» Je parierois ma tête que tout cela ne veut rien
» dire de précis, *et que M. de Meaux est inexcu-*

» *sable de vous avoir donné comme une doctrine* » *de madame Guyon ce qui n'est qu'un songe, ou* » *quelque expression figurée, ou quelque autre* » *chose d'équivalent, qu'elle ne lui avoit même* » *confié que sous le secret de la confession.* Quoi » qu'il en soit, si elle se comparoit à la sainte » Vierge pour s'égaler à elle, je ne trouverois » point de termes assez forts et assez rigoureux » pour abhorrer une si extravagante créature. Il » est vrai qu'elle a parlé quelquefois comme une » mère qui a des enfans en Jésus-Christ, et qu'elle » leur a donné des conseils sur les voies de la » perfection. Mais il y a une grande différence sur » la présomption d'une femme qui enseigne indé- » pendamment de l'Eglise, et une femme qui » aide les ames, en leur donnant des conseils » fondés sur ses expériences, et qui le fait avec » soumission aux pasteurs. Toutes les supérieures » de communautés doivent diriger selon cette » dernière méthode, quand il n'est question que » de consoler, d'avertir, de reprendre, de mettre » les ames dans de certaines pratiques de perfec- » tion, ou de retrancher certains soutiens de » l'amour-propre. La supérieure, pleine de grâce » et d'expérience, peut le faire très-utilement; » mais elle doit renvoyer aux ministres de l'Eglise » toutes les décisions qui ont rapport à la doc- » trine. Si madame Guyon a passé cette règle,

» elle est inexcusable ; si elle l'a passée seulement
» par zèle indiscret, elle ne mérite que d'être
» redressée charitablement, et cela ne doit pas
» empêcher qu'on ne puisse la croire bonne ; si
» elle y a manqué avec obstination et de mauvaise
» foi, cette conduite est incompatible avec la
» piété. Les choses avantageuses qu'elle a dites
» d'elle-même, ne doivent pas être prises, ce me
» semble, dans toute la rigueur de la lettre. Saint
» Paul dit *qu'il accomplit ce qui manquoit à la*
» *passion de Jésus-Christ.* On voit bien que ces
» paroles seroient des blasphêmes, si on les pre-
» noit en toute rigueur, comme si le sacrifice de
» Jésus-Christ eût été imparfait, et qu'il fallût
» que saint Paul lui donnât le degré de perfection
» qui lui manque. A Dieu ne plaise que je veuille
» comparer madame Guyon à saint Paul ; mais
» saint Paul est encore plus loin du fils de Dieu,
» que madame Guyon ne l'est de cet apôtre. La
» plupart de ces expressions pleines de transport,
» sont insoutenables, si on les prend dans toute
» la rigueur de la lettre. Il faut entendre la per-
» sonne, et ne point se scandaliser de ces sortes
» d'excès, si d'ailleurs la doctrine est innocente,
» et la personne docile. La bienheureuse Angèle
» de Foligny, que saint François de Sales admire,
» sainte Catherine de Sienne et sainte Catherine de

» Gênes, ont dirigé beaucoup de personnes avec » cette subordination de l'Eglise ; et elles ont dit » des choses prodigieuses de l'éminence de leur » état. Si vous ne saviez pas que ce qu'elles disent » vient d'être canonisé, vous en seriez encore plus » scandalisée que de madame Guyon. Saint Fran- » çois d'Assise parle de lui-même dans des termes » aussi capables de scandaliser. Sainte Thérèse » n'a-t-elle pas dirigé, non-seulement ses filles, » mais des hommes savans et célèbres, dont le » nombre est assez grand ? n'a-t-elle pas même » parlé assez souvent contre les directeurs qui » gênent les ames ? L'Eglise ne demande-t-elle pas » à Dieu d'*être nourrie de la céleste doctrine de* » *cette sainte ?* Les femmes ne doivent pas ensei- » gner, ni décider avec autorité ; mais elles peu- » vent édifier, conseiller et instruire avec dépen- » dance pour les choses déjà autorisées. Tout ce » qui va plus loin me paroît mauvais, et il n'est » plus question que des faits sur lesquels je puis » me tromper innocemment et sans conséquence.

» Permettez-moi de vous dire, Madame, qu'a- » près avoir paru entrer dans notre opinion de » l'innocence de cette femme, vous passâtes tout-à- » coup dans l'opinion contraire ; dès ce moment » vous vous défiâtes de mon entêtement ; vous » eûtes le cœur fermé pour moi ; des gens qui

» voulurent

» voulurent avoir occasion d'entrer en commerce
» avec vous, et de se rendre nécessaires, vous
» firent entendre par des voies détournées que
» j'étois dans l'illusion, et que je deviendrois
» peut-être un hérésiarque. On prépara plusieurs
» moyens de vous ébranler; vous fûtes frappée;
» vous passâtes de l'excès de simplicité et de con-
» fiance à un excès d'ombrage et d'effroi. Voilà
» ce qui a fait tous nos malheurs; vous n'osâtes
» suivre votre cœur, ni votre lumière. Vous vou-
» lûtes (et j'en suis édifié) marcher par la voie
» la plus sûre, qui est celle de l'autorité. La
» consultation des docteurs vous a livrée à des
» gens qui, sans malice, ont eu leur prévention
» et leur politique. Si vous m'eussiez parlé à cœur
» ouvert, et sans défiance, j'aurois en trois jours
» mis en paix tous les esprits échauffés de Saint-
» Cyr, dans une parfaite docilité sous la conduite
» de leur saint évêque. J'aurois fait écrire par
» madame Guyon les explications les plus pré-
» cises de tous les endroits de ses livres, qui pa-
» roissent ou excessifs ou équivoques. Ces expli-
» cations ou rétractations (comme on voudra
» les appeler) étant faites par elle de son propre
» mouvement, en pleine liberté, auroient été
» bien plus utiles pour persuader les gens qui
» l'estiment, que des signatures faites en prison,

» *et des condamnations rigoureuses faites par des*
» *gens qui n'étoient certainement pas encore ins-*
» *truits de la matière, lorsqu'ils vous ont promis*
» *de censurer.* Après ces explications ou rétrac-
» tations écrites et données au public, je vous au-
» rois répondu que madame Guyon se seroit re-
» tirée bien loin de nous, et dans le lieu que vous
» auriez voulu, avec assurance qu'elle auroit
» cessé tout commerce et toute écriture de spiri-
» tualité. Dieu n'a pas permis qu'une chose si
» naturelle ait pu se faire : *on n'a rien trouvé*
» *contre ses mœurs, que des calomnies.* On ne
» peut lui imputer qu'un zèle indiscret, et des
» manières de parler d'elle-même, qui sont trop
» avantageuses pour sa doctrine; quand elle se
» seroit trompée, de bonne foi, est-ce un crime?
» mais n'est-il pas naturel de croire qu'une femme,
» qui a écrit sans prévention avant l'éclat de Mo-
» linos, a exagéré ses expressions, et qu'elle n'a
» pas su la juste valeur des termes. Je suis si per-
» suadé qu'elle n'a rien cru de mauvais, que je
» répondrois encore de lui faire donner une ex-
» plication très-précise et très-claire de toute sa
» doctrine pour la réduire aux justes bornes, et
» pour détester tout ce qui va plus loin. Cette ex-
» plication serviroit pour détromper ceux qu'on
» prétend qu'elle a infectés de ses erreurs, ou

» pour la décréditer auprès d'eux, si elle fait sem-
» blant de condamner ce qu'elle a enseigné.

» Peut-être croirez-vous, Madame, que je ne
» fais cette offre que pour la faire mettre en li-
» berté. Non : je m'engage à lui faire faire cette
» explication précise et cette réfutation de toutes
» les erreurs condamnées, sans songer à la tirer
» de prison. Je ne la verrai point ; je ne lui écrirai
» que des lettres que vous verrez, et qui seront
» examinées par les évêques ; ses réponses passe-
» ront toutes ouvertes par le même canal ; on
» fera de ces explications l'usage qu'on voudra.
» Après tout cela, laissez-la mourir en prison.
» Je suis content qu'elle y meure, que nous ne
» la voyons jamais, et que nous n'entendions ja-
» mais parler d'elle. Il me paroît que vous ne me
» croyez ni fripon, ni menteur, ni traître, ni hy-
» pocrite, ni rebelle à l'Eglise. Je vous jure devant
» Dieu qui me jugera, que voilà les dispositions
» du fond de mon cœur. Si c'est là un entêtement,
» du moins c'est un entêtement sans malice, un
» entêtement pardonnable, un entêtement qui ne
» peut nuire à personne, ni causer aucun scan-
» dale ; un entêtement qui ne donnera jamais au-
» cune autorité aux erreurs de madame Guyon,
» ni à sa personne. *Pourquoi donc vous resserrez-*
» *vous le cœur à notre égard, Madame, comme*
» *si nous étions d'une autre religion que vous ?*

» *pourquoi craindre de parler de Dieu avec moi,*
» *comme si vous étiez obligée en conscience à*
» *fuir la séduction? pourquoi croire que vous ne*
» *pouvez avoir le cœur en repos et en union avec*
» *nous? pourquoi défaire ce que Dieu avoit fait*
» *si visiblement? je pars avec l'espérance que*
» *Dieu qui voit nos cœurs les réunira, mais avec*
» *une douleur inconsolable d'être votre croix.*

» J'oubliois de vous dire, Madame, que je suis » plus content que je ne l'ai jamais été de M. l'é- » vêque de Chartres; je l'ai cru trop alarmé; » mais je n'ai jamais cru qu'il agît que par un pur » zèle de religion, et une tendre amitié pour » moi. Nous eûmes ces jours passés une conver- » sation très-cordiale, et je suis assuré qu'il sera » bientôt très-content de moi; je m'expliquerai si » fortement envers le public, que tous les gens » de bien seront satisfaits, et que les critiques » n'auront rien à dire. Ne craignez pas que je » contredise M. de Meaux; je n'en parlerai jamais » que comme de mon maître, et de ses proposi- » tions (1), comme de la règle de la foi. *Je con-* » *sens qu'il soit victorieux et qu'il m'ait ramené* » *de toutes sortes d'égaremens;* il n'est pas ques- » tion de moi, mais de la doctrine qui est à cou- » vert; il n'est pas question des termes que je ne » veux employer qu'à son choix, pour ne le point

(1) Les 34 articles d'Issy.

» scandaliser, mais seulement du fond des choses,
» et je suis content de ce qu'il me donne. Il pa-
» roîtra en toutes choses que je ne parle que son
» langage, et que je n'agis que de concert et par
» son esprit; sincèrement je ne veux avoir que
» déférence et docilité pour lui.

» *Si je croyois que vous fussiez dans la dispo-*
» *sition où vous étiez, quand vous me fîtes l'hon-*
» *neur de m'écrire la dernière fois à Cambrai,*
» *de l'envie que vous aviez de recevoir de mes*
» *lettres, je vous écrirois avec mon ancienne*
» *simplicité, et je crois que vous n'y trouveriez*
» *aucun venin.* Je fus ravis de voir lundi le goût
» que vous conserviez pour les œuvres de saint
» François de Sales; cette lecture vous est bien
» meilleure que celle de M. Nicole, qui a voulu
» décider d'un style moqueur sur les voies inté-
» rieures, sans traiter de l'amour désintéressé,
» ni des épreuves des saints, ni de l'oraison pas-
» sive. Rien ne seroit plus aisé que de confondre
» cet ouvrage; mais l'esprit de contention n'est
» pas celui des enfans de Dieu.

» Tout ce que je prends la liberté de vous
» dire, Madame, pour vous rassurer, est dit sans
» intérêt. Je ne veux rien de vous que votre bonté
» pour moi; je ne puis laisser rompre des liens
» que Dieu a formés pour lui seul.

On voit combien Fénélon, dans un très-court espace de temps, avoit perdu dans le cœur et la confiance de madame de Maintenon; nous ne pouvons plus espérer désormais de retrouver entre elle et Fénélon la plus foible trace du sentiment qui les avoit unis si long-temps. Sa correspondance avec le cardinal de Noailles laisse assez apercevoir qu'elle avoit déjà transporté en lui, quoique avec des nuances différentes, le goût et la confiance qu'elle avoit eus en Fénélon. L'esprit et l'imagination du cardinal de Noailles ne pouvoient pas lui rendre tout ce que Fénélon lui donnoit; mais sa douceur, sa piété, sa candeur le rendoient au moins susceptible de recevoir tout ce que madame de Maintenon avoit besoin de lui confier.

Cependant il étoit encore possible que ce choc de sentimens et d'opinions, concentré parmi un très-petit nombre de personnes, ne produisît au dehors ni éclat, ni scandale. Mais il survint un incident qui devint l'occasion ou plutôt la véritable cause de la controverse si vive et si animée qui divisa pour toujours Bossuet et Fénélon.

FIN DU LIVRE DEUXIÈME.

Note A,

Se rapportant à la page 141, mais qui n'a pu y être mise à cause de son étendue.

On trouve dans *le Conservateur*, publié en 1800, tome II, pag. 379, un *Portrait de Fénélon*, par d'Aguesseau. On le donne comme inédit; mais il étoit imprimé dès 1789, dans le tome XIII des Œuvres du chancelier d'Aguesseau, pag. 167.

Il convient pour l'honneur du chancelier d'Aguesseau, comme pour celui de Fénélon, de rectifier une faute essentielle de l'éditeur du *Conservateur*.

Cet éditeur a inséré, dans le portrait que le chancelier d'Aguesseau a laissé de Fénélon dans ses *Mémoires*, ce passage remarquable :

« L'abbé de Fénélon, depuis archevêque de Cam-
» brai, étoit de ces hommes singuliers qui se font ad-
» mirer plutôt qu'estimer, qu'on désespère d'imiter,
» et auxquels on seroit peut-être encore plus fâché de
» ressembler. Jamais homme n'a mieux su réunir en
» lui des qualités contraires et incompatibles dans tout
» autre; simple et délié, ouvert et profond, modeste
» et ambitieux, sensible et indifférent; capable de tout
» désirer, capable de tout mépriser; toujours agité,
» toujours tranquille; ne se mêlant de rien, entrant
» dans tout; sulpicien, missionnaire même, et courti-
» san; propre à jouer les rôles éclatans, propre à vivre

» dans l'obscurité; suffisant à tout, et se suffisant en-
» core plus à lui-même; génie versatile, qui savoit
» prendre tous les caractères, sans jamais perdre le
» sien ».

Tous ces traits, ornés d'antithèses, ne sont point dans le véritable portrait que le chancelier d'Aguesseau nous a laissé de Fénélon dans ses *Mémoires*. Quelque goût qu'on puisse reprocher à M. d'Aguesseau pour les antithèses, il ne s'en seroit jamais permis un tel abus. Ces traits sont d'ailleurs en contradiction avec tout le reste du portrait, et font, en quelque sorte, de Fénélon, en les réunissant dans un même cadre, deux personnages absolument différens l'un de l'autre, ce qui donneroit le droit de reprocher au chancelier d'Aguesseau un défaut ou de goût, ou de jugement, ou de bonne foi.

Le passage que nous avons rapporté du *Conservateur* est tout simplement extrait d'une *note* que l'éditeur du tome XIII des *OEuvres du chancelier d'Aguesseau* a mise au bas du portrait de Fénélon par ce grand magistrat. Mais bien loin d'attribuer ce passage à M. d'Aguesseau, l'éditeur, par l'énoncé même de la note, suppose qu'il n'en est pas. On voit seulement qu'il s'est proposé d'affoiblir l'impression honorable que le véritable portrait de Fénélon, par le chancelier d'Aguesseau, pouvoit laisser dans l'esprit des lecteurs. Ce n'est pas la première fois qu'un éditeur s'est permis de substituer son esprit et sa manière de voir à l'esprit et à la manière de voir de son auteur.

Le Conservateur, dans la partie même qui est du chancelier d'Aguesseau, s'est permis une altération qui n'est pas indifférente. M. d'Aguesseau a dit que: « Fénélon régnoit *autant* par les charmes de sa société, » que par la supériorité de ses talens ». *Le Conservateur* met, au contraire: « Fénélon régnoit par les » charmes de la société *beaucoup plus* que par la su- » périorité de ses talens ».

Il est encore une autre altération, mais qui tient uniquement au bon goût. M. d'Aguesseau a dit de Fénélon: « Les grâces couloient de ses lèvres, et il » sembloit traiter les plus grands sujets, pour ainsi » dire, en se jouant; les plus petits s'ennoblissoient » sous sa plume, et il eût fait naître des fleurs du sein » des épines ».

Le Conservateur ne s'exprime pas d'une manière tout-à-fait aussi agréable, en faisant dire au chancelier d'Aguesseau: « Les grâces naissoient sur ses lèvres, et » les épines fleurissoient dans ses mains ».

En un mot, il est étonnant que l'éditeur du *Conservateur* ait donné comme *inédit* un morceau imprimé dix ans auparavant, et qu'il ait présenté comme de d'Aguesseau, et intercallé dans son texte, un passage ou plutôt une note qui n'appartenoit qu'à son éditeur.

NOTE B. — PAGE 174.

Version latine de Fénélon, pour M. le duc de Bourgogne, sur la mort de La Fontaine, (1693, *manuscrits.*)

Heu ! fuit vir ille facetus, Æsopus alter, nugarum laude Phædro superior, per quem brutæ animantes, vocales factæ, humanum genus edocuere sapientiam. Heu ! *Fontanus* interiit. Proh dolor ! interiere simul joci dicaces, lascivi risus, gratiæ decentes, doctæ camœnæ. Lugete, ô quibus cordi est ingenuus lepos, natura nuda et simplex, incompta et sine fuco elegantia. Illi, illi uni per omnes doctos licuit esse negligentem. Politiori stilo quantùm præstitit aurea negligentia ! Tam caro capiti quantum debetur desiderium ! Lugete, musarum alumni : vivunt tamen, æternumque vivent carmini jocoso commissæ veneres, dulces nugæ, sales attici, suadela blanda atque parabilis; neque *Fontanum* recentioribus juxtà temporum seriem, sed antiquis, ob amœnitates ingenii adscribimus. Tu verò, lector, si fidem deneges, codicem aperi. Quid sentis?.... Mores hominum atque ingenia fabulis, Terentius, ad vivum depingit; Maronis molle et facetum spirat hoc in opusculo. Heu ! quandonam mercuriales viri quadrupedum facundiam æquiparabunt.

PIÈCES

JUSTIFICATIVES

DU TOME PREMIER.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE PREMIER.

N.° Ier. — PAGE 3.

La maison de Salignac ou Salagnac prenoit son nom de la terre de Salagnac, située à deux lieues de Sarlat. Cette terre étoit la première des châtellenies de Périgord, et elle fut érigée en baronie en 1460.

Une suite de titres originaux et authentiques depuis 1260, constate l'ancienneté de cette maison, dont l'origine se perd dans l'obscurité des temps les plus reculés.

On voit un Bozon de Salagnac, élu archevêque de Bordeaux en 1296, stipulant dans un acte de famille de 1276, avec Aimeri de Salagnac, son parent.

Un second Bozon de Salagnac fut évêque de Comminge en 1300.

Cette maison donna encore un archevêque à l'Eglise de Bordeaux, en 1361, en la personne d'*Elie de Salagnac*, qui avoit été auparavant évêque de Sarlat.

Le *Gallia Christiana*, en faisant mention de ces deux archevêques de Bordeaux, dit du premier : *Ex vetustâ et nobili baronum de Salignaco in Petrocoriis oriundus.* Et du second : *Hic archiepiscopus cognomi-*

nabatur de Salignac, quæ gens in pago Petrocoriensi est antiquissima et nobilissima..

On sait assez que les savans éditeurs du *Gallia Christiana*, aussi versés dans la connoissance des monumens de l'histoire, que dans ceux de l'antiquité ecclésiastique, n'étoient pas accoutumés à dégrader l'estimable exactitude de leurs recherches par des adulations banales.

Les mêmes auteurs rapportent dans la chronologie des évêques de Sarlat, une suite des six évêques de Sarlat du nom de Salignac, dont trois de la branche de Lamothe-Fénélon, qui occupèrent ce siége à différens intervalles, jusqu'à François de Salignac de Lamothe-Fénélon, oncle de l'archevêque de Cambrai.

Dans ces temps reculés, on étoit assez dans l'usage de n'élever aux grandes dignités ecclésiastiques que les familles les plus considérables.

Cette maison a joui du même éclat dans la profession des armes.

Les historiens de France mettent au nombre des seigneurs, qui, sur la fin du règne de Charles VI, soutinrent le parti du dauphin, depuis Charles VII, au-delà de la Loire, Raymond de Salagnac, seigneur de Lamothe-Fénélon, sénéchal de Quercy et de Périgord, et lieutenant-général du gouvernement de Guyenne.

Son fils, Antoine de Salignac fut gouverneur de Périgord et de Limosin, pour Jean d'Albret, roi de Navarre.

Le fils aîné d'Antoine de Salignac, épousa N. de Tal-

leyrand, de la maison des princes de Chalais. Il n'en eut que deux filles, dont l'une fut mariée avec N. de Talleyrand, prince de Chalais, son cousin germain; et l'autre, avec François d'Aydie, vicomte de Riberac.

La terre de Salagnac passa dans la maison de Gontaut-Biron, par le mariage de l'héritière de la branche aînée du nom de Salagnac, avec un Gontaut-Biron. L'une des clauses du contrat portoit que les enfans qui naîtroient de ce mariage prendroient le nom et les armes de Salagnac, avec ceux de Gontaut.

Henri IV eut pour gouverneur dans sa jeunesse Géraud de Salignac.

La branche cadette de Salignac-Lamothe-Fénélon, dont étoit l'archevêque de Cambrai, a produit des hommes non moins recommandables par leurs talens et leurs services.

Bertrand de Salignac de Lamothe-Fénélon, arrière-grand-oncle de l'archevêque de Cambrai, se distingua de bonne heure dans la carrière militaire, et courut se jeter avec une foule de jeunes seigneurs dans la ville de Metz, au moment où Charles-Quint se disposoit à en faire le siége. Il a même laissé un journal manuscrit des événemens mémorables de ce siége; journal qui a été consulté et suivi par les auteurs qui en ont écrit le récit. Ainsi son nom se trouve associé, en qualité d'écrivain et de militaire, à la gloire d'un événement célèbre dans notre histoire, et dont le résultat, si honorable à la France, si funeste à Charles-Quint, avertit ce monarque que le terme de ses prospérités étoit ar-

rivé, et qu'il étoit temps pour lui de se retirer de la scène du monde.

Ce même Bertrand de Salignac résida long-temps en Angleterre, en qualité d'ambassadeur de France auprès de la reine Elisabeth. Il fut compris dans la première promotion des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, au moment de son institution. Il avoit négocié le mariage du duc d'Alençon, frère d'Henri III, avec la reine d'Angleterre. Lorsqu'à cette occasion, la Cour de France envoya à Londres une ambassade solennelle, qui eut un prince du sang pour chef, Bertrand de Salignac fut du nombre des seigneurs qui composèrent l'ambassade, et qui signèrent, le 11 juin 1581, le contrat de mariage du prince et de la reine.

Après la conclusion de la paix de Vervins, Henri IV nomma Bertrand de Salignac son ambassadeur à la Cour d'Espagne. Il mourut à Bordeaux, en 1599, étant en route pour se rendre à sa destination.

Jean de Salignac, neveu de celui dont on vient de parler, se jeta après la perte de la bataille de Coutras dans la ville de Sarlat, que les troupes du vicomte de Turenne étoient venues attaquer; il la défendit avec tant de valeur, que le siége fut levé. La ville de Sarlat étoit dans l'usage, jusque dans ces derniers temps, de célébrer l'anniversaire d'un événement qui l'avoit préservée de tous les désastres trop communs dans les guerres civiles. On faisoit toujours entrer dans le sermon qui se prononçoit le jour de cette fête, l'éloge de la maison de Fénélon, pour attester personnellement la reconnoissance des habitans de la ville de Sarlat. Ce même

même Jean de Salignac perdit glorieusement la vie au siége de la ville de Dôme, qu'il étoit venu remettre sous l'obéissance du Roi.

Les nombreuses alliances que la maison de Fénélon avoit contractées avec les plus anciennes maisons du royaume, prouvent la considération dont elle jouissoit. Il suffira de rappeler celles qui sont entrées directement dans sa descendance, ou qui se sont alliées à elle dans un temps où les convenances d'opinions s'opposoient encore aux mésalliances. Parmi ces noms antiques, on compte ceux de Talleyrand-Chalais, de la Trémouille, de Gontaut-Biron, de Durfort, de Pierre Buffière, Descars, Daydie, d'Estaing, de Caumont, de la Roche-Aymon, de Gourdon, de Cardaillac, de Montausier, de Crussol, de Thémines, d'Aubusson, d'Humières, de Ruffec, de Lanta, d'Esparbès, d'Ebrard-Saint-Sulpice, de Montberon, de Montmorenci-Laval.

En rappelant les titres qui honorèrent les ancêtres de l'archevêque de Cambrai, nous savons parfaitement qu'ils ne peuvent rien ajouter à sa gloire personnelle. Mais nous obéissons au sentiment qui a porté les écrivains de tous les pays, ceux même de la Grèce et de Rome dans les temps de la république, à s'arrêter avec une espèce de complaisance sur l'origine et la naissance des personnages célèbres de leur histoire. Cet usage n'est point un préjugé, comme on pourroit affecter de le croire; mais il tient à un sentiment raisonnable, qui porte à avertir les descendans d'un homme illustre ou vertueux, qu'ils ont contracté envers la patrie et envers eux-mêmes des obligations encore plus sacrées.

N.° II. — PAGE 10.

La religion, l'église et l'humanité furent peut-être redevables au marquis Antoine de Fénélon des vertus et des grandes qualités que l'archevêque de Cambrai, son neveu, montra dans la suite. Cette considération peut justifier les détails qui intéressent un homme aussi recommandable, et qui appartenoit d'aussi près à celui dont nous écrivons l'histoire.

Lorsque M. Olier conçut le projet hardi d'extirper la fureur des duels, en mettant aux prises l'honneur avec l'honneur lui-même, il jeta les yeux sur le maréchal de Fabert et sur le marquis de Fénélon, pour les placer à la tête de cette association, d'un genre si nouveau. La réputation de bravoure et d'intrépidité, dont l'un et l'autre jouissoient, ne fut pas le seul motif qui inspira ce choix à M. Olier. Le marquis de Fénélon, ainsi que le maréchal de Fabert, avoient eu le tort de se rendre trop célèbres par leur empressement à faire briller leur valeur dans des combats singuliers.

C'est ce qu'on voit par une lettre que saint Vincent de Paul écrivit à Rome, pour faire approuver par le pape l'association de M. Olier; nous croyons devoir en rapporter les propres expressions. « M. le marquis de » Fénélon, écrivoit saint Vincent de Paul, est celui de » qui Dieu s'est servi pour susciter les moyens de dé- » truire l'usage du duel. Il a été autrefois un fameux » duelliste; mais comme Dieu le toucha, il se convertit » si bien, qu'il jura de ne plus se battre. Il étoit à mon-

» seigneur le duc d'Orléans, comme il y est encore; et » en ayant parlé à un autre gentilhomme, il lui fit » prendre la même résolution, et tous deux en ont en- » gagé beaucoup d'autres à leur parti, en les enga- » geant de parole, et même par écrit. Ces commen- » cemens ont eu les progrès que vous verrez dans le » mémoire ci-joint ».

Cette lettre de saint Vincent de Paul est de 1656, et l'engagement contracté par une foule de gentilshommes, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, étoit du jour de la Pentecôte 1651; ce qui prouve que cette association prenoit tous les jours plus de faveur, puisque saint Vincent de Paul s'occupoit à la faire approuver par une bulle du pape. On ne doit pas être étonné de voir saint Vincent de Paul seconder en cette occasion les religieuses intentions de M. Olier. Indépendamment de la vertueuse affection qui les unissoit, il suffisoit qu'un projet quelconque pût être utile à la religion ou à l'humanité, pour que saint Vincent de Paul fît servir tous ses moyens de crédit et de considération à en assurer le succès; en considérant toutes les institutions admirables que cet homme extraordinaire avoit créées en France, on peut dire qu'il fut dans son pays le premier ministre de la charité chrétienne.

Nous avons retrouvé une copie authentique de la déclaration que le marquis de Fénélon et les autres gentilshommes de la même association avoient souscrite le jour de la Pentecôte, en 1651. Elle étoit conçue en ces termes :

« Les soussignés font par le présent écrit déclaration » publique et protestation solennelle de refuser toutes » sortes d'appel, et de ne se battre jamais en duel pour » quelque cause que ce puisse être, et de rendre toute » sorte de témoignage de la détestation qu'ils font du » duel, comme d'une chose tout-à-fait contraire à la » raison, au bien et aux lois de l'Etat, et incompatible » avec le salut et la religion chrétienne, sans pourtant » renoncer au droit de repousser par toutes les voies » légitimes les injures qui leur seront faites, autant que » leur profession et leur naissance les y obligent : étant » aussi toujours prêts de leur part d'éclairer de bonne » foi ceux qui croiroient avoir lieu de ressentiment » contre eux, et de n'en donner sujet à personne ».

Cet acte, signé de tous ceux qui avoient contracté le même engagement, fut présenté, autorisé et enregistré par le tribunal des maréchaux de France.

La reine régente seconda de toute son autorité les vues du marquis de Fénélon, et le prince de Conti mit le plus grand zèle à faire adopter le même engagement par la noblesse du Languedoc, dont il étoit gouverneur. Cet exemple fut suivi dans plusieurs autres provinces, par les soins des gouverneurs, qui se sentoient appuyés du vœu de la reine et autorisés du nom de M. le prince de Conti.

L'estime que la reine avoit conçue pour le marquis de Fénélon dans le cours des entretiens qu'elle avoit eus avec lui sur l'affaire des duels, la porta à l'honorer, sans qu'il l'eût demandé, d'un brevet pour être compris dans la première promotion de l'ordre du Saint-

Esprit (1); mais cette grâce n'eut point son effet, par le retard de la promotion et par les changemens qui survinrent à la Cour.

N.° III. — PAGE 74.

« Il ne faut que comparer, dit l'abbé Gédoyn, l'é-
» tat présent de la ville de Paris, avec ce qu'elle étoit
» au commencement du règne de Louis XIII, pour
» comprendre qu'il devoit y avoir alors plus de gens
» appliqués aux lettres, qu'il n'y en a de nos jours.
» Paris, alors mal policé, bâti à l'antique, moins grand
» et moins peuplé de moitié, qu'il l'est aujourd'hui,
» n'avoit rien de fort séduisant. Les rues mal pavées,
» sales à l'excès, jamais éclairées; nulle sûreté la nuit;
» le jour, pour tout spectacle, quelques mauvaises co-
» médies courues du peuple, et méprisées des hon-
» nêtes gens. Les tables, frugales comme elles l'étoient,
» et sans délicatesse, attiroient peu de convives; outre
» que chaque particulier, n'ayant qu'une fortune très-
» bornée, étoit obligé de mettre sa richesse dans son
» économie. De carrosses, il y en avoit fort peu; l'in-
» vention en étoit trop récente; on alloit à pied avec
» des galoches, ou avec des bottines, qu'on laissoit
» dans l'antichambre, quand on rendoit quelque visite.
» J'ai vu, moi enfant, un reste de cet ancien usage.
» L'homme de robe alloit au palais, monté sur une
» mule, et en revenoit de même. Rentré chez lui, il
» n'étoit guère tenté d'en sortir pour aller se crotter.

(1) Manuscrit.

» Il se renfermoit donc dans son cabinet, où ses livres » faisoient toute sa compagnie; il avoit fait de bonnes » études au collége, parce qu'il y avoit été mis dans » un âge plus mûr et plus raisonnable; il y avoit pris » du goût pour les belles-lettres. Ce goût, il le culti- » voit dans toute la suite de sa vie, soit pour le plaisir » qu'il y prenoit, soit pour faire, comme on dit, de » nécessité vertu. C'est à cette ancienne sévérité de » mœurs, que nous avons été redevables d'un chance- » lier de l'Hôpital, d'un président de Thou, d'un Bris- » son, d'un Morvilliers, d'un Pasquier, d'un Loysel, » de ces deux illustres frères, messieurs Pithou, et » d'une infinité d'autres savans personnages. Car il ne » faut que lire les poésies du chancelier de l'Hôpital, » pour voir que le parlement étoit alors plein de ma- » gistrats fort versés dans les lettres. Ce temps n'est » plus; et la raison en est que, présentement à Paris » la dissipation est extrême. A peine un jeune homme » a-t-il atteint l'âge de dix-huit à vingt ans, qu'on le » met en charge, et qu'on lui donne un équipage; avec » cette facilité d'aller et de venir, comment peut-on » espérer qu'il résiste à l'envie de courir. Il n'est pas » imaginable à quel point la musique seule, dont le » goût s'est si fort répandu, et ce spectacle enchanteur » que nous appelons du nom d'*opéra*, ont tourné l'es- » prit de la nation au frivole, et lui ont entièrement » ôté le goût du sérieux, et de tout ce qui est soli- » dement bon. *Malarum rerum industria invasit ani-* » *mos*, disoit Sénèque; *cantandi saltandique nunc* » *obscœna studia effeminatos tenent* ».

Sénèque eut beau dire, il ne corrigea pas son siècle, et les plaintes de l'abbé Gédoyn n'ont pas corrigé le sien. Mais que penseroient aujourd'hui Sénèque et l'abbé Gédoyn, du culte presqu'extravagant qu'on rend à la danse et à la musique, et de l'importance avec laquelle on en fait l'objet exclusif de l'éducation des jeunes personnes?

N.° IV. — PAGE 120.

François, duc de Saint-Aignan, père du duc de Beauvilliers, se fit distinguer par son esprit, son goût et sa politesse. Il fut auprès de Louis XIV un protecteur éclairé des gens de lettres et de tous les hommes de mérite. Il étoit né en octobre 1610, peu de mois après la mort de Henri IV; il eut d'un second mariage, à l'âge de soixante-quatorze ans, un fils connu également sous le nom du duc de Saint-Aignan, qui n'est mort qu'en 1776, sous le règne de Louis XVI, âgé de quatre-vingt-douze ans. Ainsi deux générations dans une même famille ont rempli un intervalle de cent soixante-six ans.

Le duc de Saint-Aignan avoit eu de son premier mariage deux fils, outre le duc de Beauvilliers, qui n'étoit que le troisième. L'aîné, connu sous le nom de comte de Séri, donnoit les plus grandes espérances, et mourut en 1666, à l'âge de vingt-six ans, sans avoir été marié. Le second, appelé le chevalier de Saint-Aignan, eut le malheur, en 1663, de se laisser engager dans le fameux duel des Lafrette contre le prince de Chalais, le duc

de Noirmoutier, messieurs d'Antin et de Flamarens. Ni la faveur du duc de Saint-Aignan son père, ni la considération de son nom, ne purent fléchir Louis XIV. Ce prince, fidèle à ses sermens et à la ferme résolution de réprimer la fureur des duels par une inflexible sévérité, ne voulut faire aucun usage de son autorité pour soustraire les coupables à la sévérité des lois; ils furent obligés de s'expatrier. Le chevalier de Saint-Aignan voulut mériter d'y rentrer un jour par des exploits dignes d'effacer l'erreur où un faux point d'honneur l'avoit entraîné. Il offrit ses services à l'empereur, et demanda d'être employé contre les Turcs; il fut tué au passage du Raab, en 1664, après avoir donné des preuves de la plus grande valeur, et s'être enveloppé dans son drapeau, pour le défendre jusqu'à la mort.

N.° V. — PAGE 224.

Nous avons déjà dit que Marie-Thérèse-Françoise de Salignac, fille unique d'Antoine, marquis de Fénélon, et de Catherine de Montberon, avoit épousé en premières noces, en 1681, Pierre de Montmorenci-Laval, de la branche de Lézai. Elle eut de ce premier mariage un fils unique, Guy-André de Laval, marquis de Lézai et de Magnac, qui n'avoit que huit mois à la mort de son père, en 1686. Ce marquis de Laval épousa Marie-Anne de Turménies, veuve du marquis de la Rochefoucauld-Bayers, et il eut de ce mariage le dernier maréchal de Laval et le cardinal de Montmorenci,

mort en 1808. La marquise de Laval, à qui s'adressent les lettres de Fénélon, se maria en secondes noces, en 1694, à Joseph-François de Salignac, comte de Fénélon, son cousin germain, et frère de l'archevêque de Cambrai. Ce mariage resta secret pendant quelque temps, sans que nous ayons pu en découvrir la raison. Elle mourut en 1726, et le comte de Fénélon en 1735, sans laisser de postérité. C'est ici le lieu de rectifier une erreur échappée à l'estimable auteur de la vie de Fénélon, placée à la tête de la dernière édition (*in*-4.°) de ses œuvres. Il suppose que le marquis de Fénélon, chevalier des ordres du roi, ambassadeur en Hollande, tué à la bataille de Raucoux, en 1746, étoit petit-fils de ce comte de Fénélon et de madame de Laval. Mais ce marquis de Fénélon, dont il sera souvent question dans cette histoire, étoit petit-fils d'un autre frère aîné de l'archevêque de Cambrai, et il eut de son mariage avec Louise Lepelletier de Rosambo un grand nombre d'enfans. L'aîné de ses fils (François-Louis de Salignac, marquis de Fénélon, lieutenant-général des armées du Roi et gouverneur des îles du Vent), a laissé le baron de Fénélon encore existant.

D'un autre de ses fils (François-Gabriel vicomte de Fénélon, mort en 1794), sont venus l'abbé de Fénélon, ancien aumônier du Roi, et François-Gabriel-Adéodat de Fénélon, né en 1787. C'est sur ce dernier que repose l'espérance de voir perpétuer la branche de l'archevêque de Cambrai.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE DEUXIÈME.

N.° Ier. — PAGE 257.

M. d'Alembert a publié dans ses notes sur l'éloge de Fénélon, au tome III de son Histoire des membres de l'académie française, *page* 351 et suivantes, une lettre remarquable adressée à Louis XIV, et il l'attribue à Fénélon. Il annonce *que cette lettre est fidèlement transcrite sur l'original, qui est de la propre main de Fénélon.* Il doute *qu'elle ait été présentée au roi.*

Cette manière de s'exprimer pourroit faire entendre que M. d'Alembert a eu sous les yeux *l'original, écrit de la main de Fénélon;* mais ce manuscrit original n'existe point. M. d'Alembert n'a eu connoissance que de la même copie *qui est entre nos mains,* et qui lui fut communiquée, il y a trente-huit ans.

Il est vrai que cette copie porte *qu'elle est fidèlement transcrite sur l'original, qui est de la propre main de Fénélon; qu'on y remarque plusieurs ratures et corrections, qui prouvent évidemment qu'il en est l'auteur.*

Malgré l'espèce d'authenticité que cette *note* semble donner à la copie, comme nous ignorons de qui elle

est, nous n'avons pas cru devoir attribuer indiscrètement à Fénélon une lettre aussi singulière.

Ce qui pourroit affoiblir la confiance que l'on prétendroit accorder à l'auteur de cette *note*, et par conséquent à l'authenticité de la lettre, est la contradiction grossière dans laquelle il est tombé. Il ajoute à la suite de sa note : *Minute d'une lettre de M. l'abbé de Fénélon au Roi, à qui elle fut remise dans le temps par M. le duc de Beauvilliers, et qui, loin de s'en indisposer, choisit au contraire, quelque temps après, cet abbé pour précepteur des princes ses petits-enfans.*

Fénélon avoit été nommé précepteur des petits-fils de Louis XIV, dès le mois d'août 1689, et la lettre dont il est question, fait mention d'événemens qui n'eurent lieu qu'en 1693 et 1694. Cet anachronisme de l'auteur de la note invite naturellement à se méfier de son témoignage sur l'authenticité de la lettre même.

Tels sont les motifs qui, au défaut du manuscrit original de la lettre, ne nous permettent pas de l'attribuer à Fénélon, avec autant d'assurance que l'a fait M. d'Alembert.

Nous devons ajouter une raison encore plus décisive, et qui n'admet aucune réplique. Il est évident que la lettre dont il est question, n'a pu être écrite que vers la fin de 1694, ou dans les sept premiers mois de 1695, puisque M. de Harlay, archevêque de Paris, vivoit encore. Or, Fénélon étoit déjà précepteur des princes, et parfaitement *connu* de Louis XIV. Cependant l'auteur de la lettre réelle ou supposée se sert des expressions suivantes : *La personne, Sire, qui prend*

la liberté de vous écrire cette lettre..... vous aime sans être connue de vous. Prétendra-t-on que Fénélon n'a eu recours à cette fausseté que pour détourner les soupçons de Louis XIV; et ceux qui veulent lui faire un mérite d'une lettre qui paroît répréhensible à beaucoup d'égards, peuvent-ils proposer une lettre *anonyme*, comme un trait de courage honorable à la mémoire de Fénélon?

N.° II. — PAGE 265.

Lettre du cardinal Caraccioli, archevêque de Naples, au pape Innocent XI, au sujet des Quiétistes, 30 janvier 1682.

TRÈS-SAINT PÈRE,

Si j'ai quelque sujet de me consoler, et de rendre grâces à Dieu, en apprenant que beaucoup d'ames confiées à mes soins s'appliquent au saint exercice de l'oraison mentale, source de toute bénédiction céleste; je ne dois pas moins m'affliger d'en voir quelques autres s'égarer inconsidérément dans des voies dangereuses.

Depuis quelque temps, très-saint Père, il s'est introduit à Naples, et, comme je l'apprends, en d'autres parties de ce royaume, un usage fréquent de l'oraison passive, que quelques-uns appellent de pure foi ou de quiétude. Ils affectent de prendre le nom de Quiétistes, ne faisant ni méditation ni prières vocales; mais dans l'exercice actuel de l'oraison se tenant dans un grand

repos et dans un grand silence, comme s'ils étoient ou muets ou morts, ils prétendent faire l'oraison passive. En effet, ils s'efforcent d'éloigner de leur esprit, et même de leurs yeux, tout sujet de méditation, se présentant eux-mêmes, comme ils disent, à la lumière et au souffle de Dieu, qu'ils attendent du ciel, sans observer aucune règle ni méthode, et sans se préparer ni par aucune lecture ni par la considération d'aucun point; quoique les maîtres de la vie spirituelle aient coutume de les proposer surtout aux commençans, afin que par la réflexion sur leurs propres défauts, sur leurs passions et sur leurs imperfections ils parviennent à s'en corriger : mais ceux-ci prétendent s'élever d'eux-mêmes au plus sublime degré de l'oraison et de la contemplation, qui vient néanmoins de la pure bonté de Dieu, qui le donne à qui il lui plaît. Aussi se trompent-ils visiblement, s'imaginant que sans avoir passé par les exercices de la vie purgative, ils peuvent par leurs propres forces s'ouvrir d'abord le chemin de la contemplation : sans penser que les anciens et les modernes, traitant cette matière, enseignent unanimement que l'oraison passive ou de quiétude ne peut être pratiquée que par des personnes arrivées à la parfaite mortification de leurs passions, et déjà fort avancées dans l'oraison. C'est cette méthode irrégulière de faire oraison, par laquelle le démon est enfin parvenu présentement à se transformer en ange de lumière, dont je vais faire le récit à Votre Sainteté, non sans une très-grande horreur.

Il y en a parmi eux qui rejettent entièrement la

prière vocale : et il est arrivé que certains, exercés de long-temps dans l'oraison de pure foi et de quiétude sous la conduite de ces nouveaux directeurs, étant depuis tombés en d'autres mains, n'ont pu se résoudre à dire le saint Rosaire, ni même à faire le signe de la croix, disant qu'ils ne peuvent ni ne veulent le faire, ni réciter aucune prière vocale, parce qu'ils sont morts en la présence de Dieu, et que ces choses extérieures ne leur servent de rien. Une femme élevée dans cette pratique ne cesse de dire : Je ne suis rien, Dieu est tout; et : Je suis dans l'abandon où vous me voyez, parce qu'il plaît ainsi à Dieu. Elle ne veut plus se confesser; mais elle voudroit toujours communier : elle n'obéit à personne, et ne fait aucune prière vocale. D'autres encore, dans cette oraison de quiétude, quand il se présente à leur imagination des images même saintes, et de notre Seigneur Jésus-Christ, s'efforcent de les chasser en secouant la tête; parce, disent-ils, qu'elles les éloignent de Dieu. C'est pourquoi ils font encore cette action ridicule et scandaleuse, même en communiant publiquement; parce qu'alors ils s'imaginent devoir laisser Jésus-Christ, pour penser uniquement à Dieu. Leur aveuglement est si grand, que l'un d'eux s'avisa un jour de renverser un crucifix de haut en bas, parce, dit-il, qu'il l'empêchoit de s'unir à Dieu, et lui faisoit perdre sa présence. Ils sont dans cette erreur, de croire que toutes les pensées qui leur viennent dans le silence et le repos de l'oraison, sont autant de lumières et d'inspirations de Dieu; et qu'étant la lumière de Dieu, elles ne sont sujettes à aucune loi. De là vient qu'ils se croient

permis sans distinction tout ce qui leur passe alors dans l'esprit.

Ces désordres me pressent, moi qui suis, quoiqu'indigne, comme le vigneron appliqué à la culture de cette vigne, d'en rendre un compte exact avec tout le respect que je dois à Votre Sainteté, comme au grand père de famille; afin que connoissant par sa sagesse la racine envenimée qui produit de tels germes, il emploie toute la force de son bras apostolique pour les couper, et pour en arracher jusqu'à la racine, d'autant plus que sur cette matière il se répand des opinions qui méritent d'être condamnées.

Depuis que je suis ici on m'a présenté un manuscrit qui traite de l'oraison de quiétude, pour obtenir la permission de l'imprimer. Il s'y est trouvé tant de propositions dignes de censure, que j'ai refusé cette permission, et que j'ai retenu le livre. Je vois que les plumes se préparent de tous côtés à écrire des choses dangereuses. Je supplie Votre Sainteté de me donner les lumières et les moyens qu'elle jugera à propos, afin que de ma part je puisse aller au-devant des plus grands scandales qu'il y a à craindre en cette ville et dans ce diocèse. Je ne puis m'empêcher de donner encore avis à Votre Sainteté de l'usage de la communion journalière, introduit ici parmi les laïques même mariés, qui, sans faire paroître aucun avancement dans la vie spirituelle, comme ils le devroient néanmoins en s'approchant si souvent de la sainte table, non-seulement ne donnent aucune satisfaction, mais au contraire beaucoup de scandale. Aussi Votre Sainteté

ne peut ignorer ce qu'elle a ordonné dans son décret général, recommandant particulièrement aux confesseurs, au jugement desquels doit être réglée la communion journalière des laïques, qu'en la permettant ils se souvinssent surtout de faire voir la grande préparation et la grande pureté que l'ame doit apporter au saint banquet. Et néanmoins l'expérience ne fait voir que trop, que sans avoir aucun égard aux pieux avertissemens de Votre Sainteté, la plupart des laïques fréquentent tous les jours la sainte communion; dont je me sens obligé de porter ma plainte à Votre Sainteté, comme d'un abus manifeste, auquel je la supplie de me prescrire un remède convenable avec ses ordres particuliers que je suivrai, comme la guide qui doit me conduire en toute sûreté dans le gouvernement des ames. Au reste je baise très-humblement les pieds de Votre Sainteté.

Signé, le Cardinal CARACCIOLI.

N.° III. — PAGE 297.

On a désiré assez généralement de connoître la lettre toute entière du père Bourdaloue à madame de Maintenon. Nous avons cru devoir déférer à cette demande.

Lettre du P. Bourdaloue à madame de Maintenon.

Paris, 10 juillet 1694.

« J'ai lu, Madame, et relu avec toute l'attention » dont je suis capable, le petit livre (1) que vous m'a-

(1) De madame Guyon.

» vez

» vez fait l'honneur de m'envoyer; et puisque vous » m'ordonnez de vous en dire ma pensée, la voici en » peu de mots. Je veux croire que la personne qui l'a » composé a eu une bonne intention; mais autant que » j'en puis juger, son zèle n'a pas été selon la science, » comme il auroit pourtant dû l'être dans une matière » aussi importante que celle-ci; car il m'a paru que ce » livre n'avoit rien de solide ni qui fût fondé sur les » véritables principes de la religion. Au contraire, j'y ai » trouvé beaucoup de propositions fausses, dangereuses, » sujettes à de grands abus, et qui vont à détourner » les ames de la voie d'*oraison* que Jésus-Christ nous a » enseignée, et que l'Ecriture nous recommande ex- » pressément; à les en détourner, dis-je, jusqu'à leur » en donner du mépris. En effet, la forme d'*oraison* » que Jésus-Christ nous a prescrite est de faire à Dieu » plusieurs demandes particulières pour obtenir de lui, » soit comme pêcheurs, soit comme justes, les diffé- » rentes grâces du salut dont nous avons besoin. L'*o-* » *raison* que l'Ecriture nous recommande en mille » endroits, est de méditer la loi de Dieu, de nous ex- » citer à la ferveur de son divin service, de nous im- » primer une crainte respectueuse de ses jugemens, » de nous occuper du souvenir de ses miséricordes, de » l'adorer, de l'invoquer, de le remercier, de repasser » devant lui les années de notre vie dans l'amertume » de notre ame, d'examiner en sa présence nos obliga- » tions et nos devoirs. Ainsi prioit David, l'homme se- » lon le cœur de Dieu, et ainsi l'ont pratiqué les saints » de tous les siècles. Or la méthode d'*oraison* commune

» dans le livre dont il s'agit, est de retrancher tout cela,
» non-seulement comme inutile, mais comme impar-
» fait, comme opposé à l'unité et à la simplicité de
» Dieu, comme une propriété de la créature, et même
» comme quelque chose de nuisible à l'ame, eu égard
» à l'état où l'on suppose qu'elle se met, quand il lui
» plaît de se réduire à ce simple acte de foi, par lequel
» elle envisage Dieu en elle-même, sous la plus abs-
» traite de toutes les idées, se bornant là et sans autre
» effort ni préparation, attendant que Dieu fasse tout
» le reste, méthode encore un coup pleine d'illusion,
» qui roule sur ce principe mal entendu, dont le quié-
» tiste abuse; savoir, que la perfection de l'ame dans
» l'*oraison* est qu'elle se dépouille de ses propres opé-
» rations surnaturelles, saintes, méritoires et procé-
» dantes de l'esprit de Dieu, telles que sont celles dont
» je viens de faire le dénombrement. Car, quelle per-
» fection peut-il y avoir à se dépouiller des plus excel-
» lens actes des vertus chrétiennes, dans lesquels, se-
» lon Jésus-Christ, et selon tous les livres sacrés, consiste
» le mérite et la sainteté de l'*oraison* même. Cepen-
» dant c'est à ce prétendu dépouillement, j'ose dire, à
» cette chimérique perfection qu'aboutit toute cette
» doctrine du *Moyen court*. Je sais bien que Dieu, dans
» l'état et dans le moment de l'actuelle *contemplation*,
» peut se communiquer à l'ame d'une manière très-
» forte qui fasse cesser en elle soudainement tous les
» actes particuliers, quoique bons et saints, parce qu'il
» tient alors les puissances de l'ame comme liées et fixées
» à un seul objet; en sorte que l'ame n'est pas libre

» et qu'elle souffre l'impression de Dieu plutôt qu'elle
» n'agit. Je sais, dis-je, que cela arrive. Car, à Dieu
» ne plaise, que je veuille ici combattre la grâce et le
» don de la *contemplation infuse!* Mais que l'ame, de
» son chef, prévenant cet état et ce moment de *con-*
» *templation*, affecte elle-même de suspendre dans
» l'*oraison* les plus saintes opérations pour s'en tenir
» au seul acte de foi, et que, par son choix, elle se dé-
» termine à sortir de la voie sûre que je lui ai marquée
» pour s'engager dans une nouvelle route, qui, par la
» raison même qu'elle est nouvelle, doit au moins lui
» être suspecte, c'est ce que je ne conviendrai jamais
» être pour elle une perfection. On dit que l'ame n'en
» use ainsi, et ne se défait de ses opérations que pour
» s'abandonner pleinement à Dieu et laisser agir Dieu
» en elle; et moi, je soutiens qu'elle ne peut mieux se
» disposer à laisser Dieu agir en elle, qu'en faisant elle-
» même fidèlement ce que Jésus-Christ lui a appris
» dans l'*oraison dominicale*, ou ce que David a prati-
» qué dans ses entretiens avec Dieu; et j'ajoute que si
» jamais l'ame avoit droit d'espérer que Dieu l'élevât
» à la *contemplation*, ce seroit dans le moment où avec
» humilité, avec fidélité, il la trouveroit solidement oc-
» cupée du saint exercice de la *méditation*. Quoi qu'il
» en soit, se faire, selon le *Moyen court*, une méthode et
» une pratique de retrancher de l'*oraison* ce que Jésus-
» Christ y a mis, et ce que les saints ont conçu de meil-
» leur et de plus agréable à Dieu, les demandes, les re-
» mercîmens, les offres de soi-même, les désirs, les ré-
» solutions, les actes de résignation et de componction,

» pour s'arrêter à une foi nue, qui n'a pour objet ni au-
» cune vérité de l'Evangile, ni aucun mystère de Jésus-
» Christ, ni aucun attribut de Dieu, ni nulle chose
» quelconque, si ce n'est précisément Dieu; proposer
» indifféremment cette méthode d'*oraison* à toutes
» sortes de personnes sans exception, préférer cette
» méthode d'*oraison* à celle que Jésus-Christ a ensei-
» gnée à ses apôtres, et par eux à toute son Eglise;
» prétendre que cette méthode d'*oraison* est plus né-
» cessaire au salut, plus propre à sanctifier les ames,
» à acquérir les vertus, à corriger les vices, plus pro-
» portionnée aux esprits grossiers et ignorans, plus fa-
» cile pour eux à pratiquer, que l'*oraison* commune
» de *méditation* et d'*affection*; quitter pour cette mé-
» thode d'*oraison* la lecture, les prières vocales, le soin
» d'examiner sa conscience; substituer même cette
» méthode d'*oraison* aux dispositions les plus essen-
» tielles du sacrement de pénitence, jusqu'à vouloir
» qu'elle puisse tenir lieu de contrition sans qu'on ait
» actuellement aucune vue de ses péchés; toutes ces
» choses, dis-je, me paroissent autant de choses dange-
» reuses dont le *Moyen court* est rempli. Il me fau-
» droit un volume entier pour vous le faire remarquer
» suivant l'ordre des chapitres. J'en ai fait l'extrait,
» que je pourrai quelque jour vous porter à Saint-Cyr,
» aussi bien que le sermon que je fis à Saint-Eustache
» sur cette matière. Cependant, comme j'ai découvert
» que ce *Moyen court* n'étoit qu'une répétition d'un
» autre ouvrage intitulé : *Pratique facile pour élever*
» *l'ame à la contemplation*, qui parut il y a environ

» vingt ans, et dont l'auteur étoit un prêtre de Mar-
» seille, nommé Malaval, je vous envoie la traduction
» française de la réfutation qui s'en fit alors par un cé-
» lèbre prédicateur nommé le père Segneri, qui vit
» encore, et qui a le premier combattu la secte de
» Molinos.

» Mais je ne puis, en finissant, m'empêcher de re-
» mercier Dieu de ce qu'il vous a préservée d'avoir du
» goût pour ces sortes de livres, et de ce que, par une
» providence particulière, vous ne leur avez donné
» nulle approbation. Car dans le mouvement où sont
» les esprits, quels progrès cette méthode d'*oraison* ne
» feroit-elle pas parmi les dévots, surtout à la Cour, si
» elle y étoit encore appuyée de votre crédit. Dieu
» m'est témoin que je n'abonde point en mon sens, et
» que j'ai même la consolation que ce que je connois
» dans le monde de gens habiles, distingués par leur
» savoir et par leur piété, en jugent comme moi.

» Ce qui seroit à souhaiter dans le siècle où nous
» sommes, ce seroit qu'on parlât peu de ces matières,
» et que les ames même, qui pourroient être vérita-
» blement dans l'*oraison de contemplation*, ne s'en ex-
» pliquassent jamais entre elles, et encore même rare-
» ment avec leurs pères spirituels.

» C'est ce que j'ai observé à l'égard de certaines
» personnes, qui se sont adressées à moi pour leur
» conduite, et à qui j'ai donné pour première règle de
» n'avoir sur le chapitre de leur *oraison* nulle commu-
» nication avec d'autres dévotes, sous quelque pré-
» texte que ce soit, pour éviter les abus que l'ex-

» périence m'a appris s'ensuivre de ces confidences.

» Voilà, Madame, toutes mes pensées, que je vous » confie, et qui ne seront peut-être pas bien éloignées » des vôtres.

» Comme j'achevois ces remarques, j'ai reçu, Ma- » dame, le petit billet que vous m'avez fait l'honneur » de m'écrire, et je vous demande bien pardon de ne » vous avoir pas renvoyé plutôt le livre qu'on m'avoit » apporté de votre part. Il est vrai qu'ayant eu depuis » ce temps-là trois sermons à faire, à peine ai-je pu » trouver le temps de le lire attentivement et à loisir. » Mais je ne prétends pas, Madame, me justifier par- » là auprès de vous; et j'aime bien mieux vous remer- » cier de la manière obligeante avec laquelle vous » voulez bien vous intéresser à ma santé ».

N.° IV. — PAGE 307.

On lit dans la notice placée à la suite de l'éloge de Fénélon par M. l'abbé Maury, aujourd'hui cardinal, édit. de 1804, l'article suivant: *M. Godet-des-Marais, évêque de Chartres, M. de Noailles, évêque de Châlons, ensuite archevêque de Paris, et M. Bossuet, évêque de Meaux, s'assemblèrent à Issy, pour examiner les livres de madame Guyon. Après avoir condamné sa doctrine, ils censurèrent trente-quatre propositions extraites de l'*Explication des Maximes des Saints. *Fénélon refusa constamment les conférences que lui offroit Bossuet, et il dénonça lui-même son ouvrage au Pape.*

Cet énoncé renferme plusieurs inexactitudes.

1.° M. Godet-des-Marais, évêque de Chartres, ne fut point des conférences d'Issy. Ces conférences furent uniquement composées de M. Bossuet, évêque de Meaux, de M. de Noailles, alors évêque de Châlons, et de M. Tronson, supérieur général de Saint-Sulpice. On leur adjoignit ensuite Fénélon, qui fut nommé à l'archevêché de Cambrai dans le cours de ces conférences.

2.° Les trente-quatre articles signés à Issy, ne renferment la censure d'aucun ouvrage. Ce sont de simples maximes arrêtées pour fixer les véritables principes sur l'état d'oraison ou de contemplation, et pour prévenir les abus d'une fausse spiritualité. Nous avons sous les yeux les manuscrits originaux de ces trente-quatre articles, signés de la main de M. Bossuet, de M. de Noailles, de Fénélon et de M. Tronson.

3.° Les trente-quatre articles d'Issy ne pouvoient avoir aucun rapport avec le livre des *Maximes des Saints* de Fénélon. Les conférences d'Issy eurent lieu en 1694 et 1695; et le livre des *Maximes des Saints* ne parut qu'en 1697.

4.° M. Bossuet, M. Godet-des-Marais, évêque de Chartres, et M. de Noailles, devenu archevêque de Paris en 1695, ne censurèrent même dans la suite aucunes propositions extraites du livre des *Maximes des Saints*. Ils connoissoient trop bien les règles, pour s'établir juges de la doctrine d'un de leurs confrères, qui avoit porté lui-même sa cause au tribunal du saint Siége. Ils se bornèrent à une simple *déclaration* de leurs sentimens, et ils s'y crurent obligés, parce qu'ils

prétendirent que l'archevêque de Cambrai avoit appelé leur témoignage à l'appui de son livre.

5.° Ce ne fut point à l'époque des conférences d'Issy, que Fénélon refusa de conférer de vive voix avec Bossuet. Fénélon fut au contraire associé aux conférences d'Issy. Ce fut plus de deux ans après, lorsqu'il eut fait paroître son livre des *Maximes des Saints*, qu'il refusa de conférer de *vive voix* avec Bossuet; il finit même par y consentir à de certaines conditions.

Nous avons cru devoir rectifier ces légères inexactitudes, qui pouvoient recevoir une espèce d'autorité par la confiance due à un écrivain aussi célèbre que M. le cardinal Maury.

N.° V. — PAGE 324.

Articles arrêtés dans les conférences d'Issy, et signés le 10 *mars* 1695, *par M. Bossuet, évêque de Meaux, M. de Noailles, évêque de Châlons-sur-Marne, M. de Fénélon, nommé à l'archevêché de Cambrai, et M. Tronson, supérieur général de Saint-Sulpice.*

I.

Tout chrétien en tout état, quoique non à tout moment, est obligé de conserver l'exercice de la foi, de l'espérance et de la charité, et d'en produire des actes, comme de trois vertus distinguées.

II.

Tout chrétien est obligé d'avoir la foi explicite en Dieu tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, ré-

munérateur de ceux qui le cherchent, et en ses autres attributs également révélés; et à faire des actes de cette foi en tout état, quoique non à tout moment.

III.

Tout chrétien est pareillement obligé à la foi explicite en Dieu Père, Fils, et Saint-Esprit, et à faire des actes de cette foi en tout état, quoique non à tout moment.

IV.

Tout chrétien est de même obligé à la foi explicite en Jésus-Christ Dieu et homme, comme médiateur, sans lequel on ne peut approcher de Dieu, et à faire des actes de cette foi en tout état, quoique non à tout moment.

V.

Tout chrétien en tout état, quoique non à tout moment, est obligé de vouloir, désirer, et demander explicitement son salut éternel, comme chose que Dieu veut, et qu'il veut que nous voulions pour sa gloire.

VI.

Dieu veut que tout chrétien en tout état, quoique non à tout moment, lui demande expressément la rémission de ses péchés, la grâce de n'en plus commettre, la persévérance dans le bien, l'augmentation des vertus, et toute autre chose requise pour le salut éternel.

VII.

En tout état le chrétien a la concupiscence à combattre, quoique non toujours également; ce qui l'o-

blige en tout état, quoique non à tout moment, à demander force contre les tentations.

VIII.

Toutes ces propositions sont de la foi catholique, expressément contenues dans le Symbole des apôtres, et dans l'Oraison dominicale, qui est la prière commune et journalière de tous les enfans de Dieu; ou même expressément définies par l'Eglise, comme celle de la demande de la rémission des péchés, et du don de persévérance, et celle du combat de la convoitise, dans les conciles de Carthage, d'Orange et de Trente : ainsi les propositions contraires sont formellement hérétiques.

IX.

Il n'est pas permis à un chrétien d'être indifférent pour son salut, ni pour les choses qui y ont rapport. La sainte indifférence chrétienne regarde les événemens de cette vie (à la réserve du péché) et la dispensation des consolations ou sécheresses spirituelles.

X.

Les actes mentionnés ci-dessus ne dérogent point à la plus grande perfection du christianisme, et ne cessent pas d'être parfaits pour être aperçus, pourvu qu'on en rende grâces à Dieu, et qu'on les rapporte à sa gloire.

XI.

Il n'est pas permis au chrétien d'attendre que Dieu lui inspire ces actes par voie et inspiration particu-

lière; et il n'a besoin pour s'y exciter que de la foi qui lui fait connoître la volonté de Dieu signifiée et déclarée par ses commandemens, et des exemples des saints, en supposant toujours le secours de la grâce excitante et prévenante. Les trois dernières propositions sont des suites manifestes des précédentes, et les contraires sont téméraires et erronées.

XII.

Par les actes d'obligation ci-dessus marqués, on ne doit pas entendre toujours des actes méthodiques et arrangés; encore moins des actes réduits en formule et sous certaines paroles, ou des actes inquiets et empressés; mais des actes sincèrement formés dans le cœur, avec toute la sainte douceur et tranquillité qu'inspire l'esprit de Dieu.

XIII.

Dans la vie et dans l'oraison la plus parfaite, tous ces actes sont unis dans la seule charité, en tant qu'elle anime toutes les vertus, et en commande l'exercice, selon ce que dit saint Paul : « *La charité souffre tout,* » *elle croit tout, elle espère tout, elle soutient tout* ». Or on en peut dire autant des autres actes du chrétien, dont elle règle et prescrit les exercices distincts, quoiqu'ils ne soient pas toujours sensiblement et distinctement aperçus.

XIV.

Le désir qu'on voit dans les saints, comme dans saint Paul et dans les autres, de leur salut éternel et parfaite rédemption, n'est pas seulement un désir ou appétit indélibéré, mais comme l'appelle le même saint Paul,

une bonne volonté que nous devons former et opérer librement en nous avec le secours de la grâce, comme parfaitement conforme à la volonté de Dieu. Cette proposition est clairement révélée, et la contraire est hérétique.

XV.

C'est pareillement une volonté conforme à celle de Dieu, et absolument nécessaire en tout état, quoique non à tout moment, de vouloir ne pécher pas; et non-seulement de condamner le péché, mais encore de regretter de l'avoir commis, et de vouloir qu'il soit détruit en nous par le pardon.

XVI.

Les réflexions sur soi-même, sur ses actes, et sur les dons qu'on a reçus, qu'on voit partout pratiquées par les prophètes et par les apôtres, pour rendre grâces à Dieu de ses bienfaits, et pour autres fins semblables, sont proposées pour exemples à tous les fidèles, même aux plus parfaits, et la doctrine qui les en éloigne, est erronée et approche de l'hérésie.

XVII.

Il n'y a de réflexions mauvaises et dangereuses que celles où l'on fait des retours sur ses actions et sur les dons qu'on a reçus, pour repaître son amour-propre, se chercher un appui humain, ou s'occuper trop de soi-même.

XVIII.

Les mortifications conviennent à tout état du christianisme, et y sont souvent nécessaires; et en éloigner

les fidèles, sous prétexte de perfection, c'est condamner ouvertement saint Paul, et présupposer une doctrine erronée et hérétique.

XIX.

L'oraison perpétuelle ne consiste pas dans un acte perpétuel et unique qu'on suppose sans interruption, et qui aussi ne doive jamais se réitérer; mais dans une disposition et préparation habituelle et perpétuelle, à ne rien faire qui déplaise à Dieu, et à faire tout pour lui plaire. La proposition contraire, qui excluroit en quelque état que ce fût, même parfait, toute pluralité et succession d'actes, seroit erronée et opposée à la tradition de tous les saints.

XX.

Il n'y a point de traditions apostoliques, que celles qui sont reconnues par toute l'Église, et dont l'autorité est décidée par le concile de Trente. La proposition contraire est erronée, et les prétendues traditions apostoliques secrètes seroient un piége pour les fidèles, et un moyen d'introduire toutes sortes de mauvaises doctrines.

XXI.

L'oraison de simple présence de Dieu, ou de remise et de quiétude, et les autres oraisons extraordinaires, même passives, approuvées par saint François de Sales, et les autres spirituels reçus dans toute l'Eglise, ne peuvent être rejetées ni tenues pour suspectes sans une insigne témérité; et elles n'empêchent pas qu'on ne demeure toujours disposé à produire en temps convenable tous les actes ci-dessus marqués : les réduire en

nous disons seulement dans la pratique, qu'il n'y a rien de si dangereux, ni de si sujet à illusion, que de conduire les ames comme si elles y étoient arrivées; et qu'en tout cas ce n'est point dans ces préventions que consiste la perfection du christianisme.

XXX.

Dans tous les articles susdits, en ce qui regarde la concupiscence, les imperfections, et principalement le péché, pour l'honneur de notre Seigneur, nous n'entendons pas comprendre la très-sainte Vierge sa mère.

XXXI.

Pour les ames que Dieu tient dans les épreuves, Job, qui en est le modèle, leur apprend à profiter du rayon qui revient par intervalles pour produire les actes les plus excellens de foi, d'espérance et d'amour. Les spirituels leur enseignent à les trouver dans la cîme et plus haute partie de l'esprit. Il ne faut donc pas leur permettre d'acquiescer à leur désespoir et damnation apparente, mais avec saint François de Sales, les assurer que Dieu ne les abandonnera pas.

XXXII.

Il faut bien en tout état, principalement en ceux-ci, adorer la justice vengeresse de Dieu, mais non souhaiter jamais qu'elle s'exerce sur nous en toute rigueur, puisque même l'un des effets de cette rigueur est de nous priver de l'amour. L'abandon du chrétien est de rejeter en Dieu toute son inquiétude, mettre en sa bonté l'espérance de son salut, et comme l'enseigne saint

saint Augustin, après saint Cyprien, lui donner tout : *ut totum detur Deo.*

XXXIII.

On peut aussi inspirer aux ames pieuses et vraiment humbles, une soumission et consentement à la volonté de Dieu, quand même, par une très-fausse supposition, au lieu des biens éternels qu'il a promis aux ames justes, il les tiendroit, par son bon plaisir, dans des tourmens éternels, sans néanmoins qu'elles soient privées de sa grâce et de son amour, qui est un acte d'abandon parfait, et d'un amour pur, pratiqué par des saints, et qui le peut être utilement, avec une grâce très-particulière de Dieu par les ames vraiment parfaites, sans déroger à l'obligation des autres actes ci-dessus marqués, qui sont essentiels au christianisme.

XXXIV.

Au surplus, il est certain que les commençans et les parfaits doivent être conduits, chacun selon sa voie, par des règles différentes, et que les derniers entendent plus hautement et plus à fond les vérités chrétiennes.

N.° VI. — PAGE 340.

Le premier voyage de Fénélon à Cambrai fut marqué par un de ces traits de noblesse et de désintéressement qu'on auroit peut-être toujours ignoré, si nous n'avions pas retrouvé la réponse du ministre, qui en offre le témoignage. Les besoins de l'Etat et les dépenses de la guerre venoient de forcer Louis XIV à

établir pour la première fois une capitation générale sur tous ses sujets. L'archevêque de Cambrai ne se borna point à contribuer à ce subside dans la proportion de ses revenus. Il écrivit à M. de Pont-Chartrain, alors contrôleur-général des finances, et depuis chancelier de France, pour le prier d'obtenir de Sa Majesté, qu'elle daignât lui permettre d'ajouter à sa taxe personnelle la totalité de la pension qu'elle vouloit bien lui accorder en qualité de précepteur des princes ses petits-fils. Louis XIV sentit tout le mérite d'un procédé aussi délicat, mais ne voulut pas en profiter. C'est ce que nous apprend la réponse de M. de Pont-Chartrain.

A Fontainebleau, ce 23 octobre 1695.

MONSIEUR,

« J'ai rendu compte au Roi des lettres (1) que vous » m'avez fait l'honneur de m'écrire le 7 et le 19 de ce » mois, et du mémoire qui étoit joint à la première. » Sa Majesté est si persuadée de votre zèle pour le bien » de son service, qu'elle ne doute point que vous n'ayez » fait tout ce qui a dépendu de vous pour porter le » clergé de la partie de votre diocèse, située dans les » intendances de messieurs de Bagnols et de Bignon, » à lui accorder à titre de capitation une somme dont » elle puisse être satisfaite... Sa Majesté a vu avec » plaisir l'offre que vous lui faites d'augmenter votre » cote de la capitation de la pension entière qu'elle » vous donne en qualité de précepteur de messeigneurs

(1) Manuscrits.

» les enfans de France; mais elle n'a pas besoin de ce » nouveau témoignage de votre zèle, pour être bien » persuadée de votre attachement à sa personne et au » bien de son Etat ».

On a déjà vu que Fénélon, en acceptant l'archevêché de Cambrai, s'étoit empressé de remettre au Roi son abbaye de Saint-Valery.

Ce caractère de noblesse et de désintéressement étoit si naturel à Fénélon, qu'il le laissoit involontairement apercevoir dans les occasions les plus indifférentes. Madame de Maintenon en rapporte un trait de ce genre. Il étoit question de distraire une portion assez considérable du diocèse de Chartres, pour en former le nouveau diocèse de Blois, et on se proposoit, selon l'usage, d'unir une abbaye à l'évêché de Chartres pour le dédommager des droits et des revenus qu'il alloit perdre. Madame de Maintenon (1) en parloit devant Fénélon, « qui observa qu'il seroit utile que les évêchés eussent » peu d'étendue, et que si on vouloit diviser Cambrai, » bien loin de prétendre un dédommagement, il don- » neroit une partie de son revenu ».

Plusieurs années après, et dans un temps où Fénélon pouvoit juger par douze années d'exil et de disgrâce, combien Louis XIV étoit ulcéré contre lui, il n'étoit occupé qu'à donner au Roi et à sa patrie de nouvelles preuves de son zèle par tous les genres de sacrifices qui étoient en son pouvoir. C'est encore à madame de Maintenon que nous devons la connoissance de ce fait particulier; car il est assez remarquable que nous

(1) Lettres de madame de Maintenon.

ne soyons instruits des preuves de son désintéressement que par le témoignage des personnes dont il eut le plus à se plaindre. Madame de Maintenon écrivoit au cardinal de Noailles, le 13 octobre 1708 : « Le père » de la Chaise disoit hier au Roi, que M. l'archevêque » de Cambrai, ayant taxé son clergé, et devant être » taxé lui-même à mille écus, par proportion à son re- » venu, il avoit déclaré qu'il donneroit quinze mille » francs pour soulager les curés de son diocèse. Le père » de la Chaise accompagna ce récit de toutes les louan- » ges que la chose mérite. Je crois devoir vous tenir » instruit de tout. Si je vais trop loin, Monseigneur, il » ne tiendra qu'à vous de me modérer. Souvenez-vous » que ce que je vous écris n'est uniquement que pour » vous ».

Nous aurons à rendre compte dans la suite de sacrifices bien plus importans, que Fénélon fit pendant son séjour à Cambrai, pour le service du Roi, le salut des armées, et le soulagement de tous les malheureux qui venoient chercher un asile dans son palais et implorer sa bienfaisance.

FIN DU TOME PREMIER.

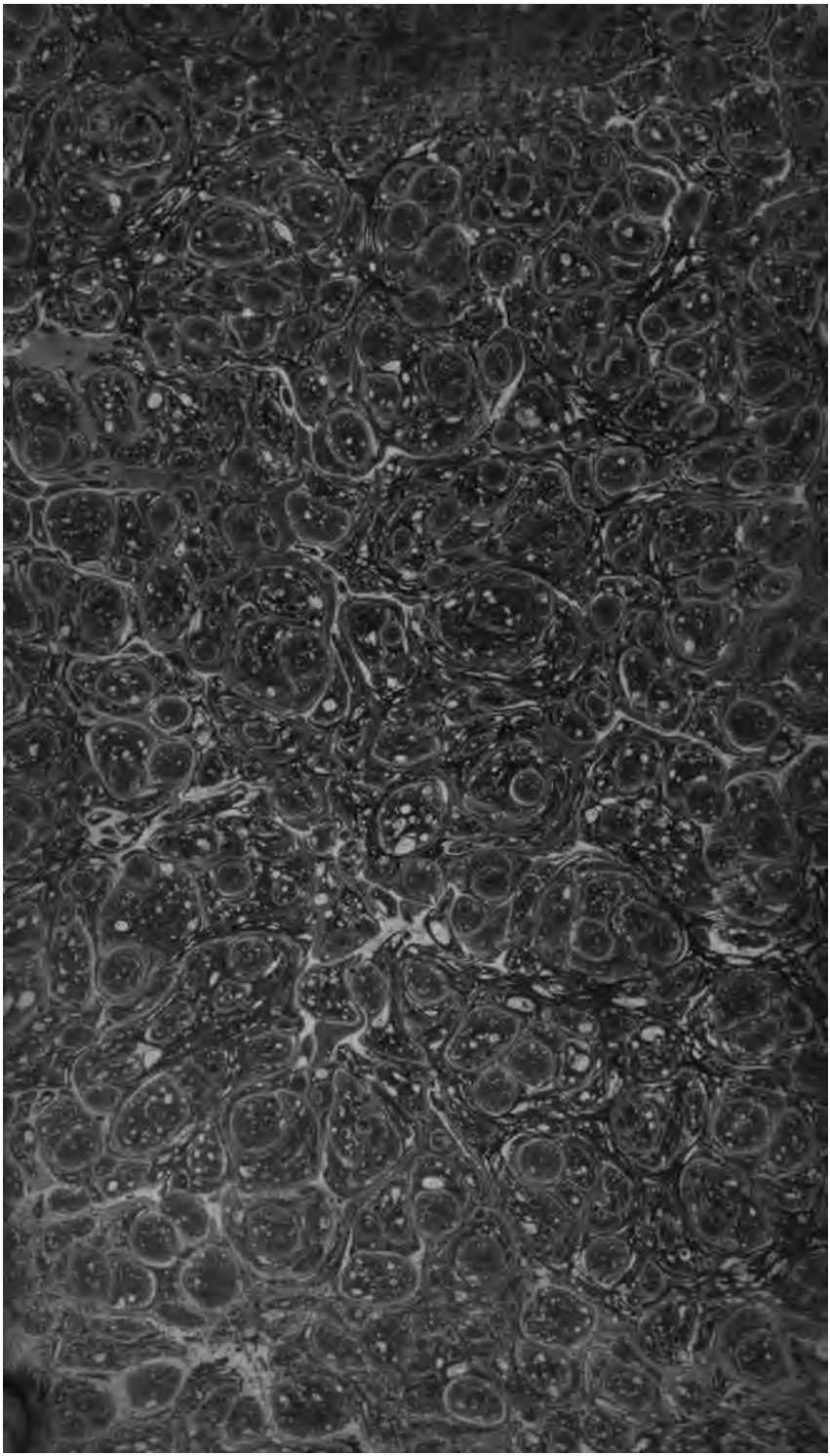

P9
-17
B3
191
v.1

DATE DUE

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIE
STANFORD, CALIFORNIA
94305